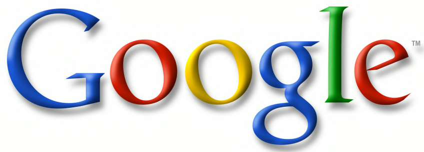
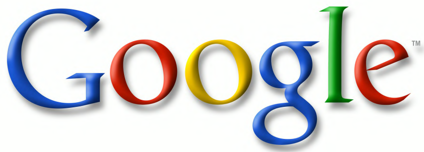
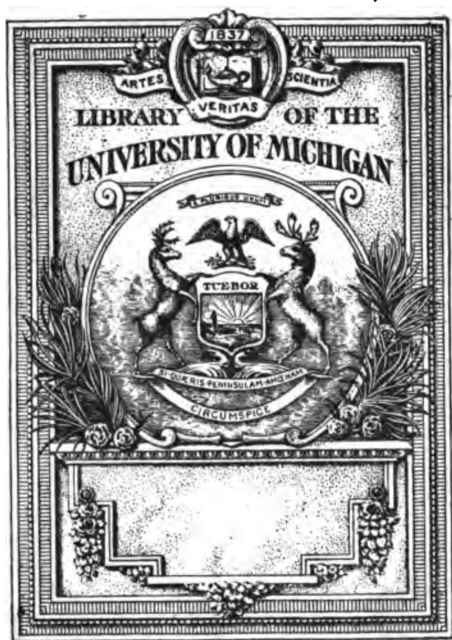





1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

10e mille

Joseph CAILLAUX

# AGADIR

## MA POLITIQUE EXTÉRIEURE

SUIVIE DE :

## LES COULISSES D'UNE NÉGOCIATION



PARIS
ALBIN MICHEL, ÉDITEUR
22, rue Huyghens, 22

JOSEPH CAILLAUX

# AGADIR

## Ma Politique Extérieure



PARIS
ALBIN MICHEL, ÉDITEUR
22, RUE HUYGHENS, 22

# PREFACE

Dès le mois de février 1912, quelques semaines après avoir quitté la Présidence du Conseil, j'entrepris un livre où j'exposais comment était née, comment avait évolué, comment s'était finalement résolue la question du Maroc. L'ouvrage, terminé dans le courant de 1913, est massif, chargé de documents dont certains sont confidentiels. Quand je le rédigeai, j'entendais qu'il ne parût qu'après ma mort, ou tout au moins lorsque se serait écoulé un nombre d'années suffisant pour que la publication des pièces encartées dans le volume ne comportât pas de sérieux inconvénients. J'étais résolu à subir en silence les injures, les basses calomnies, dont je jugeais qu'elles sont balayées quelque jour par le grand vent du large, dont je pensais au surplus qu'elles n'ont pas été épargnées aux meilleurs serviteurs du pays qui firent face à l'outrage, la tête haute et la bouche close.

Mes intentions se modifièrent en 1914, quand eut éclaté la grande guerre que j'avais réussi à prévenir trois ans plus tôt. Il me parut que, dès lors, le récit complet de la lutte diplomatique entre la France et l'Allemagne, à laquelle donna lieu la possession du Maroc, pouvait être publié sans inconvénient et qu'il m'était permis, non pas sans doute de livrer toutes les pièces que je détiens à raison des fonctions que j'ai exercées, toute la correspondance [illegible] adressée au Président du Conseil des Ministres, mais d'en donner une partie, d'en extraire la substance. Je résumai donc et je condensai en quelques deux ou trois cents pages le lourd volume que j'avais bâti. J'en éliminai certaines lettres, certains documents qui verront le jour plus tard. Plus tard aussi paraîtra une correspondance de M. de Kiderlin-Waechter, aujourd'hui en la possession du gouvernement français, qui m'a été communiquée, que je n'ai pas le droit de publier encore, dont je retiendrai seulement qu'elle est, quoiqu'en puissent dire ceux qui l'ont recherchée, pour ma politique et pour mon action, la plus éclatante des justifications.

Bien que les événements me rendissent ma liberté, ils n'eussent cependant pas fléchi la réserve où le souci d'une dignité, peut-être un peu hautaine, m'engageait, si je n'avais vu que, pour la santé de

mon pays, et — je puis le dire — de la pensée humaine, il convenait de couper court à des légendes, ou odieuses, ou stupides, que la passion avait fait éclore, surtout de situer en pleine clarté la politique que j'avais suivie. Ceux qui liront les pages qui viennent apercevront que, en 1911, deux préoccupations dominèrent mon esprit : maintenir la paix du monde, écarter ainsi de la France un conflit qui, à l'époque impliquait pour nous le plus redoutable des périls — résoudre la question marocaine compliquée, troublée par une longue chaîne d'événements, que je n'apprécie pas pour le moment, antérieurs à mon arrivée au pouvoir.

La connaissance que je crois posséder des faits économiques m'a appris combien sont fragiles les sociétés modernes, où le nationalisme agricole et industriel créé à l'abri des barrières de douane se complète d'un internationalisme économique rendu de jour en jour plus indispensable par la complexité, la variété de la production et des échanges. Il m'apparaissait que ce n'était que sous l'empire d'une inexorable nécessité qu'il fallait rompre ou laisser rompre la trame des ententes, des combinaisons d'intérêts, déjà établies par dessus les fron-

tières ou qui se dessinaient, entre producteurs, — grands industriels, grands commerçants, financiers — et aussi entre salariés. Pour parler plus largement, il me semblait que le développement de la civilisation avait deux facteurs principaux, qu'il existait au début du vingtième siècle deux forces d'évolution et de transformation : le monde des grandes affaires, le prolétariat organisé ; que ces deux forces ne pouvaient vivre, se développer, réaliser avec les tempéraments utiles les constructions et aussi les destructions nécessaires, se rejoindre et s'accorder finalement pour le plus grand bien de l'humanité que dans le champ des accords internationaux.

J'appréhendais que la guerre brisât cette armature des sociétés contemporaines qui conditionne leur progrès, qu'elle mît un terme ou qu'elle n'ajournât les grandes espérances qu'on était en droit de nourrir et qu'il fallût de longues années pour restaurer... si tant est qu'on y parvînt.

Je savais, certes, les griefs de peuple à peuple qui existaient en Europe ; je savais l'œuvre de liberté et de justice qu'il y avait à accomplir pour réparer les odieuses violences internationales commises depuis cent cinquante ans, mais j'étais persuadé que c'était seulement dans la paix, par la croissance de la démocratie imprégnée de pénétra-

tion d'intérêts, que ces problèmes douloureux pouvaient et devaient être résolus. Avec Jaurès, dont sur ce point je partageais l'opinion, je pensais que de la guerre européenne pouvait jaillir soit la Révolution avec ses immenses et redoutables inconnus, soit selon les propres expressions de ce grand esprit, « pour une longue période, des crises de contre-révolution, de réaction furieuse, de nationalisme exaspéré, de dictature étouffante, de militarisme monstrueux, une longue chaîne de violences rétrogrades et de haines basses, de représailles et de servitudes... »

Politique réaliste, j'étais, d'autre part, convaincu qu'il fallait une France forte pour le service de l'Idée et qu'à ces fins mon pays et le bloc latin qu'il doit unir et cimenter, devaient être étayés par la puissance africaine. J'entendais que se constituât un « imperium » français s'étendant depuis la grande Syrte, comme parlaient les anciens, jusqu'aux rivages où, d'après les croyances antiques, sombra la mystérieuse Atlantide. Pour incorporer, malgré les rivalités, les jalousies, le Maroc que je tenais pour une part de notre chair, pour maintenir en même temps la paix du monde, il fallait ne pas reculer devant les décisions de hardiesse. — Sans hardiesse, à certaines heures de l'histoire, on passe

à côté des occasions... — J'ai pris, à mon risque, les initiatives que je jugeai utiles. Je n'ai même pas hésité à côtoyer ce que les petits cerveaux que des riens effarent appellent l'imprudence. Que m'importait ? J'étais sûr de servir mon pays et l'Idée.

Comment d'ailleurs aurais-je hésité puisque je me conformais, en 1911, aux enseignements qui m'avaient été légués par mes grands prédécesseurs, puisque je continuais leur politique, la politique de la conciliation européenne, de la paix fière et digne soudée à l'entreprise coloniale ? Politique humaine, politique française en même temps ! seule politique nationale aux yeux de ceux qui sont attentifs à la situation de notre pays à faible population, à faible natalité, proche des grandes races qui cherchent à déborder ! Pour le succès de cette politique, pour ce que je croyais et pour ce que je crois encore être le bien de la France, je me suis, selon l'expression dont usa plus tard un Ministre, « laissé étrangler entre les deux portes d'une Commission sénatoriale ». Aux mêmes fins, j'ai gardé le silence. On a profité de ma réserve patriotique pour répandre à pleines mains la calomnie, pour créer l'atmosphère qui a permis aux plus abjectes accusations d'éclore. J'écris ces lignes à la prison de la *Santé* où je suis détenu depuis plus de seize

mois... je pense à Lally-Tollendal, à Dupleix, je songe aussi à Jules Ferry, à Jaurès. Mon pays! mon pays! faudra-t-il donc que tu punisses toujours ceux qui t'ont le mieux aimé et servi, ceux auxquels par la suite tu élèves des statues? Faudra-t-il donc aussi que tu portes les histrions du patriotisme sur des pavois qui croulent plus tard Qu'importe! J'ai l'orgueil de la tâche accomplie et, tout en m'efforçant au courage qui cherche dans les plus douloureuses épreuves une leçon et un renouvellement, je me remémore un mot du Brutus de Shakespeare, une phrase de Gambetta : « Vos menaces ne me terrifient point, dit Brutus. Je suis tellement armé d'honnêteté qu'elles passent auprès de moi comme un vain souffle que je ne remarque même pas. » — « Je ne regrette rien, écrivait le grand tribun quelques mois avant de disparaître... Le jour de la justice viendra tôt ou tard. S'il ne se lève qu'après ma mort, je n'en aurai nulle rancune ; j'ai confiance dans l'histoire ; quand c'est d'elle seule qu'on attend le jugement suprême, les diffamations, les calomnies passent sans vous offenser. »

Mai 1919.

# AGADIR

---

## La Politique Extérieure
## de la Troisième République.
## L'Empire Colonial.

Je voudrais entrer immédiatement dans le vif de mon sujet. J'aperçois cependant que je courrais le risque de n'être pas toujours bien compris si je n'écrivais certains prolégomènes, si je ne tentais d'esquisser les directions générales que donnèrent à la politique extérieure de la France entre 1877 et 1911 les hommes d'Etat qui, à des intervalles divers, gouvernèrent le pays et dont la pensée se réfléchit sur la plupart de ceux qui, en leur absence, occupèrent le pouvoir.

La prudence, la mesure, le sentiment des dif-

ficultés singulières que rencontre le développement de la France placée entre la plus grande nation maritime et une des plus grandes nations militaires du monde, inspirèrent la politique des grands républicains, des Gambetta, des Jules Ferry, des Rouvier, des Waldeck-Rousseau. Ils avaient recueilli avec trop de soin les leçons de l'histoire pour ne pas savoir combien a coûté cher à notre pays la politique de chauvinisme, d'aventures, de mégalomanie entreprise par le pouvoir personnel, et leur préoccupation dominante fut d'en soigneusement garder la France. A ces fins, ils brisèrent, en 1888 le courant boulangiste, quelque dix ans plus tard le courant nationaliste que déchaîna l'affaire Dreyfus, en 1905 un renouveau de chauvinisme imprudemment attisé. Constamment attentifs à un danger dont ils savaient qu'il est le plus menaçant pour notre pays, ils n'en entendaient pas moins que « la grande humiliée de 1870 » selon l'expression de l'un d'eux reprît sa place dans le monde. Convaincus, comme le proclama celui qui, par son action, son cœur, son verbe et ses formules exerça la plus profonde empreinte, que « les grandes réparations sortent du droit », qu'il y a ici-bas « une justice immanente qui vient à son jour et à son heure », persuadés,

pour tout dire en un langage moins oratoire, que les peuples qui, en conservant, en développant, en affinant leur civilisation font preuve d'une culture, d'une humanité supérieures à celles de leurs rivaux, emportent tôt ou tard l'avantage, ils se trouvaient assurés que la libre démocratie au progrès ininterrompu qu'ils travaillaient à asseoir constituerait un foyer d'attraction tel que, tôt ou tard, les justes réparations lui adviendraient. Même pour en hâter l'évènement, ils ne voulaient accepter pour la France aucun vasselage d'aucune sorte ; ils ne recherchaient les alliances, les ententes, qu'autant qu'elles n'impliquaient pas de subordination pour leur pays ; ils ne les entendaient d'ailleurs qu'à des fins de conciliation européenne, pour préparer et assurer dans un avenir qu'ils espéraient rapproché le règne du droit.

Grande politique, toute pétrie de l'esprit de la Révolution, que beaucoup ont crue défigurée par la politique d'expansion coloniale poursuivie aux mêmes heures par les mêmes hommes d'Etat ! Ceux-là qui ont eu la critique si prompte n'ont pas démêlé la complexité des choses et des âmes humaines ; ils n'ont pas davantage compris que les politiques les plus idéalistes doivent avoir des supports de réalités. Aisé de dire que la France de la

Déclaration des Droits, que la France de la République de laïcité doit rassembler son effort, vivre en elle-même et d'elle-même pour faire rayonner dans le monde son génie de démocratie. Raisonnement sommaire qui néglige les forces de réaction ou de résistance si importantes dans notre pays et dont le levier fut toujours la politique belliqueuse. Indispensable, sous peine d'être débordé, de donner dans quelque mesure, en se gardant des excès, un aliment au goût d'aventures, au besoin de mouvement et d'entreprises qui est une des caractéristiques du tempérament français. Et encore n'est-ce là qu'une des moindres raisons d'agir au loin qu'eurent les hommes d'Etat de la Troisième République. A leurs contradicteurs, aux conservateurs arriérés, aux membres de la vieille droite qui, désabusés et moroses, appréhendaient que la politique coloniale nous conduisît à des complications en Europe qu'ils entrevoyaient redoutables, aux hommes de l'extrême-gauche, presque tous hostiles aux entreprises lointaines, les uns pour des raisons de doctrine, certains parce qu'ils voisinaient sans trop s'en douter avec le nationalisme, parce qu'ils entendaient voir entreprendre le plus tôt possible la guerre de revanche, parce que les entreprises coloniales impliquant une dis-

persion d'efforts, une déperdition de forces militaires, obligeant d'autre part à une politique de détente et d'accords en Europe leur paraissaient inconciliables avec le but qu'ils voulaient poursuivre, Jules Ferry qui personnifie et qui exprima la politique d'expansion au-delà des mers, répondait en remarquant exactement que, pas plus que les êtres qui sont en santé, les nations qui veulent vivre ne peuvent se confiner dans l'immobilité. Il montrait que la France, par cela même qu'elle avait été vaincue en 1870, devait distribuer des preuves de sa vitalité. Il observait avec infiniment de raison que des mondes nouveaux naissaient, que la mystérieuse Afrique s'éveillait à la vie, que les peuples d'Extrême-Orient sortaient de leur long sommeil, que, si la France restait à l'écart de cet immense mouvement, elle laisserait à d'autres l'empire du monde.

Guidés par l'instinct au moins autant que par la raison, ayant la prescience des temps à venir, les hommes d'Etat de l'époque entrevoyaient sans doute aussi que le nationalisme économique qui commençait à se déchaîner dans le monde obligerait les grandes nations à constituer de vastes marchés où elles pourraient trouver des débouchés pour leurs produits. Ils apercevaient à coup sûr

qu'ils ne pouvaient poursuivre leur idéal politique en Europe qu'en s'appuyant sur une France puissante et que l'accélération d'un grave phénomène démographique les contraignait aux entreprises coloniales qui devenaient ainsi la clef de voûte de leur politique.

Puérilité que d'imaginer qu'on remédiera à la décroissance de la natalité en France par des allocations aux familles nombreuses ou par des impôts sur les célibataires ! Ceux qui regardent le grave problème en face, avec le souci non des mots mais de l'action, observent à la fois que la situation, à mesure qu'elle s'aggrave, devient de plus en plus inquiétante pour l'avenir de notre pays, de notre race, de notre civilisation et qu'il n'est que deux méthodes pour se prémunir contre le péril : pratiquer une politique d'immigration et de naturalisation qui créera des citoyens ou agréger à la patrie des sujets nouveaux. En écartant la première de ces solutions qui n'est pas sans inconvénients, en adoptant la seconde, les hommes d'Etat que nous avons dits reprenaient la politique de la Rome antique pauvre en citoyens romains, riche par le nombre de ses sujets, suppléant à l'absence des soldats latins par les légions gauloises, ibériques ou numides. L'expansion coloniale de-

venait le complément, le contrefort pour mieux dire, de leur politique générale ; elle donnait à la France la puissance matérielle, le poids nécessaire pour les affirmations de droit en Europe.

Grande politique avons-nous dit ! Politique difficile puisqu'à longue échéance, puisqu'impliquant le calme, la prudence, surtout la patience ! Rares sont ceux qui ont assez d'espace dans la pensée pour mesurer l'avenir, même quand on leur soulève un coin du voile ! Rares, surtout dans notre pays, ceux qui ont assez d'esprit de discipline et de confiance dans les hommes au pouvoir pour braver les clameurs de la rue, les périls, même imaginaires, en considération de lointains résultats ! L'opinion publique, troublée par les véhémentes attaques du nationalisme de droite et de gauche contre la politique coloniale, appréhendant tantôt des dangers en Europe que les peureux étalaient avec complaisance, tantôt de prétendues abdications de la France dont se targuaient les « chauvins étourneaux » soutint mollement les hommes d'Etat qui parvinrent cependant à réaliser mais à travers combien de difficultés, au prix de quelles luttes, de quels sacrifices personnels ! Il s'en fallut de quelques voix dans un scrutin que la Chambre n'ordonnât l'évacuation du Tonkin. Avant qu'on

n'exclût définitivement du pouvoir Jules Ferry parce qu'il avait donné l'Indo-Chine à la France, on l'avait une première fois congédié pour le punir d'avoir acquis la Tunisie où il avait été conduit, affirmaient ses détracteurs, par l'unique souci d'affaires financières ; quelques mois plus tard, on renversait le ministère Gambetta dont on savait la ferme intention de ne pas renoncer à nos droits sur l'Egypte ; six mois après, sous l'influence du chef de l'extrême-gauche qui demandait qu'on « réservât la liberté de la France », la Chambre se refusait à la pauvre intervention armée sur les bords du canal de Suez sollicitée par le gouvernement de M. de Freycinet. L'échec que subit ce jour-là la politique des grands républicains fut gros de conséquences pour l'avenir. La France exclue de l'est de la Méditerranée se trouvait rejetée vers l'Ouest. La question du Maroc est directement issue de l'abandon de l'Egypte.

Mais, pour la résoudre, les hommes qui gouvernèrent rencontrèrent de bien autres difficultés que celles qu'avaient connues leurs prédécesseurs. A l'intérieur même opposition, atténuée sans doute, ouatée par les enseignements du passé, assez vigoureuse cependant pour que nous ayons failli perdre le Maroc comme on nous avait jadis

fait perdre l'Egypte. A l'extérieur, tout est changé. L'Allemagne, qui avait vu avec indifférence, sinon avec faveur, se développer la politique des Gambetta et des Ferry, se prend à songer que, en dédaignant l'expansion coloniale, peut-être Bismarck s'était trompé, peut-être Ferry était-il le grand homme d'Etat. Or voici que la France s'achemine vers un vaste pays remarquable par sa richesse, par la densité de sa population, par la qualité de ses habitants. L'Empire germanique hésite; il voudrait une part de cette contrée qui, la dernière, va subir l'emprise européenne ; il redoute surtout l'accroissement considérable de forces en Europe dont va bénéficier la République si elle est maîtresse de ses desseins et de son action dans l'Empire chérifien. Et alors s'engage la lutte dont nous allons essayer de suivre les péripéties.

# Le Maroc

# Les Premières Négociations

# La Crise de 1905

# La Conférence d'Algésiras

Quand il fallut comprendre en France à la suite des pénibles incidents de Fachoda (octobre 1898) que nos fautes successives avaient rendu définitive l'occupation de l'Egypte par l'Angleterre, on se prit à regarder du côté du Maroc dont, absorbée depuis de longues années par d'autres soucis, l'opinion publique paraissait avoir oublié jusqu'à l'existence. Nous devions y rencontrer la Grande-Bretagne fortement installée sur une terre dont, quelque cinquante ans plus tôt, elle entendait nous interdire l'accès. Dans son *Histoire de la Monarchie de Juillet*, M. Thureau-Dangin raconte comment, au lendemain de la victoire d'Isly, Lord

Aberdeen, alors ministre des Affaires Etrangères du Royaume-Uni disait à notre chargé d'affaires : « Je ne voudrais pas créer de difficultés à M. Guisot, mais, de vous à moi, soyez sûr que l'occupation définitive d'un point quelconque de l'empire marocain par la France serait forcément un casus belli ». Ces paroles, prononcées au lendemain de la crise de 1840, au lendemain du jour où, en nous empêchant d'assurer la pleine indépendance de l'Egypte, l'Angleterre porta un premier et rude coup à notre influence auprès des Khédives définissent les objectifs que la diplomatie britannique, admirable par la continuité dans les vues, par la suite dans les desseins, poursuivait en Méditerranée. Elle entendait limiter nos possessions africaines à l'Algérie dont elle avait subi jadis la prise de possession. Sans doute elle dut faire des concessions, supporter l'occupation de la Tunisie, mais ce ne fut pas sans un violent dépit qui éclate dans la correspondance de Lord Granville à l'époque ministre des Affaires Etrangères (1) ; elle devait se montrer bien plus hostile encore à l'extension de notre domaine à l'ouest du continent noir,

(1) Lire "The Life of the second Earl Granville" par Lord Fitz Maurice. — Volume II p. 235 et suivantes.

vers l'Atlantique, tout près du détroit de Gibraltar. La sagesse, la prudence la plus élémentaire nous commandaient donc de ne rien engager avant de nous être mis d'accord avec nos puissants voisins.

Pouvait-on recueillir leur adhésion sans consentir des sacrifices importants ? Peut-être y eut-il un moment où cela fut possible. A la fin de 1899, l'Angleterre s'engageait, en effet, dans la guerre du Transvaal dont les débuts furent marqués par les échecs que l'on sait. Si, à ce moment, la France, qui pouvait se souvenir à bon droit du blessant ultimatum que Lord Salisbury lui avait infligé un an plus tôt, avait notifié à sa voisine d'Outre-Manche qu'elle entendait avoir les mains libres au Maroc, la Grande-Bretagne eût sans doute acquiescé. Il est plus que probable que l'Allemagne n'eût pas élevé d'objections. Mais M. Delcassé, qui était alors ministre des Affaires Etrangères dans le cabinet Waldeck-Rousseau dont je faisais partie, ne saisit pas l'occasion. Il était sans doute fort attentif à la question du Maroc, mais il avait l'idée de la régler en dehors de la Grande-Bretagne, de négliger l'Angleterre sous le prétexte qu'elle n'était pas une puissance méditerranéenne, comme il devait négliger plus tard l'Allemagne.

Suivant cette conception très personnelle, il commença par se rapprocher de l'Italie. Dès 1901, il se met d'accord avec elle en lui reconnaissant les mains libres en Tripolitaine. Il entame ensuite la conversation avec l'Espagne. Il lui offre, en 1903, de partager le Maroc et tout de suite il consent à lui céder la plus large part de l'Empire chérifien y compris Taza, *y compris Fez !* Heureusement pour nous cette tractation n'aboutit pas. Le gouvernement du roi catholique, plus prudent et plus sage en cette circonstance que le ministre des Affaires Etrangères de la République, aperçut les graves dangers que comportait une entente au sujet du Maroc entre la France et l'Espagne isolées de l'Angleterre et... du reste du monde. Sans décliner les ouvertures qui lui étaient faites, il hésita, discuta, gagna du temps.

Comprenant qu'il ne pourrait donner suite à ses projets, M. Delcassé change ses batteries. Il renonce à régler la question du Maroc en un tête à tête avec l'Espagne, il abandonne la politique qu'il a suivie jusque-là et qui, quoi que ses amis puissent en dire, fut quelque temps orientée contre l'Angleterre, il se décide enfin à causer avec la Grande-Bretagne. Mais l'heure est passée où l'agrément de la grande puissance pouvait être

obtenu sans sacrifices de notre part. Il nous faut accorder des compensations dont il était fatal qu'elles constitueraient contre nous un redoutable précédent. En mars 1904, un traité est signé entre la France et l'Angleterre.

On sait que les lignes essentielles de cet accord qui mettait fin à une série de difficultés entre la Grande-Bretagne et la France étaient l'abandon par la France de ses droits en Egypte et, en échange, l'engagement par l'Angleterre de ne pas mettre d'obstacle à notre action au Maroc. L'opinion publique accepta avec joie le traité ; mais ce fut moins à raison des stipulations précises qu'il contenait que parce qu'il impliquait le réglement de toutes les questions litigieuses entre les deux grandes nations occidentales. De l'un et de l'autre côté de la Manche on salua avec enthousiasme le rapprochement des deux peuples. Certains cependant remarquèrent les points faibles de l'accord. M. de Freycinet dans son livre : *La Question d'Egypte*, achevé en décembre 1904 écrit (1) : « L'Angleterre nous abandonne des droits éventuels au Maroc en échange des *droits certains* que nous possédions en Egypte. Ramené à ces termes le contrat ne semblerait pas très avantageux et l'on s'explique cer-

(1) *La Question d'Egypte*, pages 430 et 431.

taines réserves qu'il a rencontrées dans le Parlement français. Il nous ouvre cependant des perspectives qui, pour la puissance africaine que nous sommes, ne sont pas négligeables... » et, au sujet de ces « perspectives » M. de Freycinet s'exprimait ainsi : « Que vaut la faculté qui nous est reconnue au Maroc? *Tout dépend de l'usage que nous saurons en faire et des dispositions que nous rencontrerons chez les autres puissances... l'Angleterre n'a stipulé que pour son propre compte, elle ne peut rien nous garantir* ». Vers la même époque, M. Millet ambassadeur de France remarquait en des articles plus tard rassemblés dans son livre *Politique Extérieure* (1898-1905) que nous n'étions pas encore au Maroc tandis que la Grande-Bretagne était en Egypte, que « nous échangions des *droits certains* contre *des espérances*, des *espèces* contre de la *fumée* » ; il observait encore que la préparation diplomatique des accords était insuffisante, qu'on ne s'était pas assuré de l'assentiment de l'Allemagne et il prophétisait que cette omission serait la cause de graves difficultés. Il voyait d'autant plus juste que M. Delcassé se préparait à reprendre contre l'Allemagne la thèse qu'il avait voulu soutenir contre l'Angleterre, qu'il entendait laisser de côté l'Empire Germanique

comme il avait songé à laisser de côté la Grande-Bretagne.

Cependant il traite avec l'Espagne. Il lui abandonne une large part du Maroc, non seulement le Rif, c'est-à-dire la contrée entre l'Atlas et la Méditerranée qui, composant un pays distinct peut, sans grands inconvénients, être détaché de l'Empire chérifien, mais encore toute une partie du Gharb, un triangle ayant pour sommet Tanger, pour côtés l'Atlas et l'Atlantique, pour base une ligne idéale passant au sud de Larache et d'El-Ksar. Ces concessions, dont certains ont pensé qu'elles étaient excessives, étaient commandées, moins par les clauses secrètes de l'accord franco-anglais que par les tractations entre la France et l'Espagne qui avaient précédé les conclusions de l'agrément de 1904. Si, en effet, la Grande-Bretagne, fidèle à sa politique traditionnelle, soucieuse de réserver la liberté des mers, avait pris soin de spécifier que la France ne pouvait occuper les côtes du Maroc aux abords du détroit de Gibraltar, elle ne nous avait nullement imposé l'obligation de concessions territoriales étendues. Mais nous étions gênés par les offres précédemment faites ; il nous fallut subir les conséquences de la politique tentée contre l'Angleterre.

Les sacrifices consentis par la France tant à l'Espagne qu'à la Grande-Bretagne étaient importants. Mais le plus considérable était — cela va de soi — l'abandon que nous consentions des principes au nom desquels nous avions lutté pendant de longues années. Sans cesse, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, nous avions revendiqué pour l'Egypte le droit de s'administrer librement. Nous avions voulu sa pleine indépendance au temps de Méhémet-Ali. Plus tard, nous avions obtenu que l'autonomie lui fût concédée par la Porte. Depuis 1882, nous n'avions cessé de réclamer l'évacuation des troupes anglaises au nom des droits du peuple égyptien. Et voici que nous troquions cet idéal contre une liberté de conquête. Nous pouvions, sans doute, arguer de l'impossibilité où nous étions d'exercer une action utile en Egypte sans déchaîner un conflit entre la France et l'Angleterre qui eût été un crime contre la civilisation. Mais, à parler franc, le seul argument qui valût était déduit des besoins de notre expansion, de la nécessité qui s'imposait à nous d'étendre notre domaine africain. Et la possession de la complète façade de notre empire de l'Afrique du Nord était d'un tel prix pour nous que l'on pouvait considérer que nous ne la payions pas trop cher en renonçant au

patrimoine de traditions glorieuses qui faisait de nous les champions du droit dans l'est de la Méditerranée.

Mais, du moins, fallait-il pour justifier cette politique réaliste que nous fussions à même d'exercer au Maroc la liberté d'action que nous acquérions à tant de frais.

On sait ce qu'il advint.

On sait que le ministre des Affaires Etrangères de la République ayant tenu l'Allemagne en dehors de la question du Maroc, l'orage s'amoncela à Berlin. On y jugea, d'après ce qu'a plus tard écrit le prince de Bulow, à ce moment chancelier de l'Empire, que le traité résultant de l'entente franco-anglaise « constituait une pointe dirigée contre l'Allemagne, que les deux puissances, en disposant souverainement d'un vaste et important domaine colonial *sans même en informer l'Empire allemand*, portaient un coup sensible à son prestige dans le monde ». La pensée des dirigeants de l'Empire apparaît plus complètement encore dans ces quelques phrases extraites du même livre de M. de Bulow : « La politique de la France au Maroc était une tentative non dissimulée de tenir l'Allemagne à l'écart dans une grande question internationale, *tentative qui avait en même temps pour*

*objet de modifier dans un sens favorable à la France les relations entre les grandes nations européennes.* Un précédent aurait été créé qu'on n'aurait pas manqué de renouveler. Nous ne pouvions pas y consentir. La question marocaine devenait pour nous une question nationale. Les directions de notre politique étaient tracées. Le 31 mars 1905, S. M. l'Empereur débarquait sur mon conseil à Tanger, et il se déclarait en termes formels pour l'indépendance du Maroc... »

La volonté de l'Allemagne de voir internationaliser la question du Maroc exprimée en termes singulièrement pressants à la suite de la manifestation théâtrale de Guillaume II déterminait en France une crise redoutable.

Deux politiques, deux thèses en présence ! Nous laisserons aux amis de M. Delcassé, aux amis de M. Rouvier, alors président du Conseil, le soin d'exposer l'une et l'autre. Nous sommes assurés de rapporter fidèlement la substance d'arguments maintes fois entendus.

« C'est vrai, disaient les premiers, M. Delcassé n'a pas causé avec l'Allemagne, mais avait-il à le faire ? L'Allemagne est-elle une puissance méditerranéenne ? A-t-elle, comme l'Italie, l'Espagne, des intérêts vitaux en Méditerranée ? Pourquoi,

s'agissant du Maroc, le représentant de la France devait-il s'entendre avec l'Allemagne plutôt qu'avec l'Autriche-Hongrie ou les Etats-Unis ? Au vrai, le grief germanique, le prétendu oubli des droits de l'Empire d'Allemagne au Maroc, n'est pas sérieux. L'Allemagne veut seulement nous tâter. Si nous faiblissons, elle multipliera ses exigences parce que le but qu'elle poursuit est un but de politique générale : elle entend nous détacher de l'Angleterre. Si au contraire nous tenons ferme, si nous refusons d'admettre que la question du Maroc soit internationalisée, l'Allemagne nous témoignera de la mauvaise humeur, elle pourra faire preuve de dispositions agressives, elle n'ira pas jusqu'au bout des intentions qu'elle fait pressentir, elle craindra de se trouver en face des deux grandes nations de l'Occident. »

« Politique de forfanterie, répondaient les amis de Rouvier ! Politique qui nous conduit à la pire des aventures ! Qu'est cet enfantillage diplomatique qui consiste à déterminer des cloisons étanches d'intérêts ? Au surplus, la Turquie et la Grèce ne sont-elles pas des puissances méditerranéennes ? Les consulte-t-on sur le sort du Maroc ? Puérilités que toutes ces distinctions ! Si vous êtes Napoléon, ne causez avec personne, agissez comme bon vous

semblera. Sinon, faites comme vos grands prédécesseurs : avant d'entreprendre une aussi vaste opération que l'absorbtion d'un empire qui peut être pour d'autres un sujet de convoitises d'autant plus naturel qu'ils n'ont pas d'empire colonial, causez, entendez-vous. Faites ce que Jules Ferry, patriote autant que qui que ce soit, a jadis considéré comme son devoir de chef de gouvernement et de ministre des Affaires Etrangères. Surtout ne vous laissez pas aller à conter à tout venant que vous isolez, que vous encerclez l'Allemagne. On ne dit pas ces choses là, jamais, et on ne les tente pas quand votre alliée vient d'être vaincue sur les champs de bataille d'Extrême-Orient, quand ni votre armée, ni votre marine, ni votre opinion publique ne sont prêtes à affronter le plus grave des conflits. »

Ceux-là même qui seraient tentés de donner raison à M. Delcassé ne peuvent disconvenir que la dernière partie de l'argumentation des amis de M. Rouvier était irréfutable et *cela suffit*. M. Delcassé, dont la politique s'effondrait au contact des réalités, se retira. La France dut céder (1) dans des

(1) A l'époque, M. Clémenceau écrivait dans *l'Aurore* (5 août 1905) : « Quelle suite à la malheureuse aventure où l'imprévoyance de notre diplomatie nous a si lamentablement enga-

conditions singulièrement pénibles pour notre amour-propre. Il fallut nous résigner, malgré les sacrifices faits et *qui demeuraient*, à soumettre la question du Maroc à une conférence qui avait pour programme l'internationalisation de l'Empire chérifien.

A Algésiras où se réunirent les représentants des puissances, on bâtit un long acte où l'on eut la prétention de régler le sort du Maroc comme s'il était déjà un pays ouvert à la civilisation en le considérant presque comme l'Egypte ou l'Empire ottoman. Du moins cette... folie diplomatique qui trahissait une ignorance complète des choses de l'Afrique, de la situation du Maghzen en particulier, qui exprimait en même temps une méconnaissance singulière des difficultés de la France, ne touchait-elle à aucun de nos droits : l'acte qui en était issu reconnaissait même la spécialité de nos intérêts et ce n'est pas sans peine que M. Rouvier obtint ce résultat. Il lui fallut agir avec la vigueur d'esprit et la sûreté de jugement dont il avait donné

gés ! céder ou passer outre au *quos ego* de Guillaume II ? La question ne se pose même pas. *Car personne ne voudrait envisager l'éventualité d'une guerre avec l'Allemagne pour le Maroc...* » Nous aurons l'occasion de rappeler cette formule.

la preuve quand, Président du Conseil en 1887, il fut le premier homme d'Etat qui marcha résolument contre le boulangisme.

Quoiqu'il en fût, l'acte d'Algésiras ne nous concédait au Maroc guère plus de droits qu'aux autres puissances et nous avions consenti les abandons que l'on sait. Quelque temps avant que la conférence se réunît, M. Millet écrivait : « Quelle sera la fin de cet imbroglio ? Fera-t-on du Maroc une espèce de Turquie comme semble le désirer la diplomatie allemande ? Fez sera-t-il un nouveau Constantinople où les rivalités des puissances seront exploitées par l'inertie ou la sagacité musulmane ? Livrerons-nous à nos rivaux les clefs de notre empire africain ? Ou bien, pour reprendre notre liberté, offrirons-nous à l'Allemagne une tranche du Maroc comme nous avons déjà promis le nord à l'Espagne ? Alors, il nous restera la ressource de nous faufiler entre les deux et de tendre vers l'Atlantique avec nos deux voisins pendus à nos flancs pour nous empêcher d'avancer, trop heureux si, au moment d'atteindre la mer, quelque puissance maritime ne vient pas mettre le holà. »

C'est, comme nous venons de le dire, la solution internationale qui prévalut après que M. Rouvier

eut vainement essayé de liquider la question en désintéressant l'Allemagne. A deux reprises différentes il demanda à la chancellerie impériale si l'on ne pourrait s'accorder. Au mois de novembre 1905, il alla jusqu'à offrir le port de Mogador et son hinterland. Les allemands qui, dans la réunion d'une conférence, recherchaient une satisfaction de principes, pour ne pas dire l'occasion de nous infliger une humiliation, déclinèrent ces propositions. Ils repoussèrent de même les ouvertures que, en décembre 1905, à la veille de la réunion d'Algésiras, M. Vaffier Pollet, ancien officier de marine, fut chargé de formuler en des conversations officieuses qu'il reçut mission d'engager avec le baron de Kuhlmann, premier secrétaire de la légation d'Allemagne à Tanger? Il s'agissait alors de régler en commun le « programme de la conférence ».

Et cependant, un an plus tôt, avant le voyage à Tanger, exactement en janvier 1905, le même baron de Kuhlmann, parlant avec d'autant plus d'autorité qu'il était le cousin du chancelier de l'Empire, M. de Bulow, disait à Tanger à M. de Chérisey qui était deuxième secrétaire de notre légation : « On eût pu éviter notre mécontentement en nous assurant la liberté économique au Maroc et en nous

offrant des compensations au Congo. Maintenant il est trop tard ! (1) »

Trop tard ! Le Maroc était-il donc perdu pour la France ? La politique des grands républicains allait-elle subir un échec semblable à celui qu'elle avait rencontré quelque 25 ans plus tôt quand on nous excluait de l'Egypte ?

(1) Rapport de M. de Chérisey.

## De 1905 à 1909

## L'Application de l'Acte d'Algésiras

## L'Accord du 9 Février 1909

L'écrivain dont nous avons rapporté les paroles, M. Millet situait exactement la question quand il apercevait deux alternatives : ou le Maroc deviendrait « une espèce de Turquie », ou nous désintéresserions l'Allemagne. De ces deux solutions, de ces deux politiques, pour parler plus exactement, la première paraissait, en 1906, rencontrer la faveur de l'opinion publique ; elle était plus particulièrement préconisée par M. Jaurès et ses amis. Elle consistait, pour la traduire dans les faits, à nous garder de toutes initiatives extérieures à l'acte d'Algésiras, à laisser sommeiller nos droits et nos intérêts spéciaux, à consolider, à fortifier le pouvoir du Maghzen, à appeler les diverses puissances, notamment l'Allemagne, à collaborer avec nous dans cette œuvre. Petite politique, qui eût été soutenable si elle avait été

de nature à garantir la paix, mais qui, à l'opposé de ce qu'on pourrait croire, était fort dangereuse — l'histoire enseigne quels sont les dénouements ordinaires de telles collaborations — politique que, au surplus, les événements démontrèrent irréalisable, comme il eût été aisé de le prévoir ! Ceux qui la défendaient n'apercevaient pas combien était grave l'erreur que l'Europe avait commise à Algésiras en considérant le Maroc comme un état organisé, alors qu'il n'était qu'une féodalité anarchique. Ils ne comprenaient pas qu'il était impossible, sans recourir à la contrainte, d'amener le Maroc à la civilisation, que toutes les tentatives de « pénétration pacifique » se briseraient contre les murs du fanatisme et de l'ignorance derrière lesquels s'abritaient les tribus à demi-sauvages, en lutte les unes contre les autres, qui composaient ce que l'on appelait pompeusement en Europe l'Empire marocain, qu'il fallait, pour tout dire en quelques mots, ou prohiber l'accès du Maroc aux marchandises comme aux voyageurs ou le placer sous le contrôle de la France. Donc, c'était à la solution nationale qu'on était invinciblement amené non-seulement parce qu'elle était la suite logique de la politique des Gambetta et des Ferry, mais encore parce que, du moment où on avait ouvert la question du Ma-

roc, il fallait la résoudre et qu'il n'y avait pas d'autres moyens d'y parvenir.

Seulement les difficultés étaient considérables. Il ne s'agissait de rien moins que de regagner tout le terrain perdu en 1905, que de réparer les conséquences du grave échec diplomatique que nous avions subi. L'Allemagne était disposée, affirmait M. de Kuhlmann, en janvier 1905, à traiter à des conditions acceptables avant Algésiras. Mais la victoire qu'elle avait remportée en nous imposant la conférence internationale avait fortifié sa position ; nous ne pouvions plus soutenir la thèse, déjà bien difficile à défendre, de M. Delcassé, à savoir que l'Allemagne n'avait pas d'intérêts politiques au Maroc puisque nous avions reconnu leur existence, en accédant, sur la proposition même de la Chancellerie impériale, à un réglement international de la question (1). Les prétentions de l'Empire germanique se trouvaient donc accrues, et accrues à ce point que ses dirigeants refusaient, comme nous l'avons vu, les propositions très larges, beaucoup trop larges, qu'on leur faisait en novembre 1905. Dès ce moment, l'opinion outre-Rhin commençait à récla-

(1) M. Delcassé a souvent formulé devant moi cette très juste observation.

mer une part importante du Maroc, et il était à craindre que nous ne fussions finalement obligés ou de passer sous ses fourches caudines ou d'en venir à la plus grave des solutions.

Nous ne pouvions échapper à ce double danger, nous ne pouvions déloger l'Allemagne de ses positions, je ne dis pas sans compensations — il eût été puéril de l'imaginer et nul ne le pensait — mais moyennant des compensations raisonnables qu'en faisant preuve de patience, qu'en ayant le temps pour collaborateur.

Une heureuse fortune voulut que la France fût gouvernée entre 1906 et 1909 par un homme que son passé et sa doctrine éloignaient des entreprises coloniales dont il fut l'adversaire implacable. Hostile à la solution nationale, Clémenceau rechercha l'application pure et simple du règlement élaboré à Algésiras et dont il n'apercevait pas les contradictions irrémédiables. A l'abri de cette politique que le Président du Conseil pratiquait sincèrement puisque, impliquant le minimum d'initiative en matière coloniale, elle exprimait pour lui le moindre mal, la France gagna trois années. Sans doute M. Clémenceau ne put se renfermer strictement dans l'acte d'Algésiras ; il se heurta à des impossibilités. Quand elles survinrent, il dut agir et il agit avec

décision et vigueur faisant successivement occuper Oudjda au lendemain du meurtre du docteur Mauchamp, Casablanca et la Chaouia quand advint l'assassinat des français employés à la construction du port de Casablanca, mais ce furent là solutions d'espèce qui n'altérèrent pas la physionomie de la politique suivie et qui cependant eurent l'avantage de faciliter l'accession d'un nouvel ordre de choses en montrant à l'Europe la frivolité de l'acte international édifié en 1906.

Entre temps, M. Pichon, ministre des Affaires Etrangères du cabinet Clémenceau, avait la sagesse de prévoir l'inévitable évolution et de préparer l'avènement d'une politique intermédiaire entre celle qui avait prévalu à Algésiras et celle qui avait été envisagée en 1904, à laquelle il fallait graduellement revenir en la dépouillant de la jactance qu'elle avait graduellement revêtue.

Dès 1907, M. Pichon avait encouragé des conversations entre un français habitant Tanger, M. Robert Raynaud, directeur de la *Dépêche Marocaine*, et des membres de la légation allemande auprès du Maghzen. Des informations recueillies par cette voie on avait conclu au Quai d'Orsay à la possibilité d'une entente entre les deux nations sur les bases suivantes : désintéressement politique

de l'Allemagne au Maroc — abandon par la France à l'industrie et à la finance allemandes de parts importantes dans les grandes entreprises économiques. Au mois de novembre 1908, M. Pichon juge le moment venu d'entamer une véritable négociation. L'heure lui *parait* favorable à raison de l'initiative que vient de prendre le comte d'Aerenthal en annexant brusquement la Bosnie et l'Herzégovine à l'Autriche-Hongrie. L'Allemagne est de ce fait gênée, embarrassée, elle veut calmer la Russie et l'Angleterre, elle doit se garder de mécontenter la France, elle cherche même à la satisfaire afin de l'attirer dans son jeu. A ces fins, elle a réglé à notre avantage l'incident des déserteurs de Casablanca. Le ministre des Affaires Etrangères pense qu'elle sera disposée à traiter. Le raisonnement est juste, mais l'action que médite M. Pichon implique un double danger : il y a lieu de craindre que l'Allemagne ne veuille rien céder de positif ni de concret, qu'elle ne distribue que des apparences et retienne les réalités — le second danger c'est qu'une tractation avec l'Allemagne engagée et conduite à ce moment et sur les bases projetées, risque de gravement mécontenter la Russie et d'indisposer l'Angleterre. M. Pichon n'en met pas moins les fers au feu. Des négociations officieuses sont engagées à

Paris entre M. André Tardieu, rédacteur au journal *Le Temps*, aujourd'hui député, et le baron de Lancken, premier secrétaire de l'ambassade d'Allemagne. On juge le terrain suffisamment déblayé au commencement de janvier 1909 ; on saisit notre ambassadeur à Berlin, M. Jules Cambon, vers le 15 de ce mois ; il s'entend en quelques jours avec M. de Schoen, à l'époque ministre des Affaires Etrangères de l'Empire. Quand tout est terminé, quand il ne reste plus qu'à échanger les signatures, M. Pichon informe le Président du Conseil qui a été tenu en dehors d'une action politique qui ne s'accorde pas précisément avec sa doctrine générale, M. Clémenceau... qui se sait en position difficile, dont la situation parlementaire est minée par l'intrigue ne fait pas d'objections. L'instrument diplomatique est signé le 9 février 1909. En voici le texte :

« Le gouvernement de la République Française et le gouvernement Impérial Allemand, animés d'un égal désir de faciliter l'exécution de l'acte d'Algésiras, sont convenus de préciser la portée qu'ils attachent à ses clauses en vue d'éviter toute cause de malentendus entre eux à l'avenir.

« En conséquence,

« Le gouvernement de la République Française, entièrement attaché au maintien de l'intégrité et de

l'indépendance de l'Empire chérifien, résolu à sauvegarder l'égalité économique et par suite à ne pas entraver les intérêts commerciaux et industriels allemands,

« et le gouvernement impérial Allemand, ne poursuivant que des intérêts économiques au Maroc, reconnaissant d'autre part que les intérêts politiques particuliers de la France y sont étroitement liés à la consolidation de l'ordre et de la paix intérieure et décidé à ne pas entraver ces intérêts,

« déclarent qu'ils ne poursuivront et n'encourageront aucune mesure de nature à créer en leur faveur ou en faveur d'une puissance quelconque un privilège économique et qu'ils *chercheront à associer leurs nationaux dans les affaires dont ceux-ci pourront obtenir l'entreprise.* »

L'accord est complété par des lettres explicatives. M. de Schoen écrit à M. Cambon :

« Mon cher Ambassadeur,

« Je m'empresse de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez adressée aujourd'hui et dans laquelle vous précisez, pour éviter tout malentendu, la portée de notre arrangement de ce jour sur les affaires marocaines.

« Je suis entièrement d'accord avec vous que le désintéressement politique de l'Allemagne ne porte pas atteinte aux situations déjà acquises par ses nationaux, mais implique la non-candidature de ses ressortissants aux fonctions de directeurs ou de conseillers techniques des services publics marocains ayant ou susceptibles d'avoir un caractère politique ou d'instructeurs dans ces services.

« D'autre part, il est entendu que dans les affaires qui comportent une association d'intérêts allemands et français il sera tenu compte, dans la mesure du possible, du fait que les intérêts français sont plus importants que les intérêts allemands.

« Veuillez agréer, etc. »

Le Parlement, la presse, l'opinion publique accueillirent avec satisfaction, surtout avec un soulagement marqué, la nouvelle de l'entente. On y vit une garantie de paix, on crut que l'accord préviendrait le retour de difficultés entre la France et l'Allemagne. On n'aperçut pas, on ne pouvait que difficilement apercevoir que l'acte de février 1909, heureux, comme je devais le dire plus tard à la tribune de la Chambre, parce qu'il nous dégageait dans quelque mesure du régime de l'internationalisation, surtout parce qu'il inaugurait une ère de tractations directes entre la France et la seule puissance qui

eût fait opposition à notre action au Maroc, était insuffisant, incomplet au point de vue politique, impossible ou du moins très dangereux à mettre en œuvre au point de vue économique. Il marquait une étape ; il était une halte où l'on pouvait stationner quelque temps mais où il eût été périlleux de s'attarder.

Quand on lit le texte de l'accord de 1909, ce qui frappe tout d'abord c'est le vague des formules, l'imprécision des engagements. Il est bien dit dans une *incidente* que « le gouvernement impérial Allemand ne poursuit que des intérêts économiques au Maroc, qu'il reconnaît que les intérêts politiques particuliers de la France y sont étroitement liés à la consolidation de l'ordre et de la paix intérieure et qu'il est décidé à ne pas entraver ces intérêts ». Mais qu'est-ce à dire ? Que résulte-t-il de ces phrases embarrassées ? L'Allemagne nous reconnaît-elle pleine liberté d'action au Maroc ? Impossible de le soutenir puisque le gouvernement de la République Française se déclare, dans un autre paragraphe de l'accord, entièrement attaché au maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'Empire chérifien, puisque les deux gouvernements affir-

ment dans le préambule de la convention leur commun désir de faciliter l'exécution de l'acte d'Algésiras. Que signifient donc ces déclarations confuses et contradictoires ? Tout ce qu'on en peut déduire c'est que l'Allemagne nous reconnait l'influence, non l'action politique. C'est en ce sens que s'exprimera le 19 mars 1909 le prince de Bulow parlant au Reichtag : « *Cette convention assure à la France spécialement intéressée au maintien de l'ordre dans ce pays une influence légitime sans lui donner la possibilité de s'approprier le Maroc sous une forme quelconque.* » Quelques années plus tard, le 17 février 1912, M. de Kiderlen dira devant la même assemblée : « Le traité ne donnait à la France *aucun droit, ne lui conférait aucun mandat lui permettant d'agir au Maroc au nom de l'Europe.* » Interprétation allemande pensera-t-on ? Interprétation française aussi ! Ecoutons M. Pichon l'auteur du traité. A la tribune du Sénat, le 19 juin 1909, il déclare : « *Nos intérêts et nos droits dans ce pays sont aujourd'hui ce qu'ils étaient hier.* » Et, en novembre 1909, devant la Chambre des Députés, il s'exprime ainsi : « Nous n'avons jamais songé, nous ne songeons pas *à sortir des limites fixées par l'acte d'Algésiras.* » Alors quoi ? Que recevons-nous ? Les lettres explicatives qui n'ont vu le jour

que longtemps après la signature de l'accord précisent quelque peu la portée de l'avantage obtenu. « Le désintéressement politique de l'Allemagne, est-il écrit, ne porte pas atteinte aux situations déjà acquises par ses nationaux, mais implique la non-candidature de ses ressortissants aux fonctions de directeurs ou de conseillers techniques des services publics marocains ayant ou susceptibles d'avoir un caractère politique ou d'instructeurs dans ces services. » L'Allemagne s'engage ainsi à ne pas opposer de candidats aux nôtres pour les postes de *chefs de service* — on retiendra le terme — auprès du Maghzen, si les services à la direction desquels il s'agit de pourvoir ont un caractère politique. Encore une fois c'est l'influence qu'on nous concède sans nous donner les moyens de l'exercer, puisqu'on nous refuse l'action politique.

Venons-en aux stipulations économiques. « Les deux gouvernements, est-il dit dans la convention, *chercheront à associer leurs nationaux* dans les affaires dont ceux-ci pourront obtenir l'entreprise. » Les lettres explicatives précisent que, dans les affaires qui comporteront une association des intérêts allemands et français, il sera tenu compte, *dans la mesure du possible*, de ce que les intérêts français au Maroc sont plus importants que les intérêts al-

lemands. Si la partie politique de l'accord est obscure, ici nous voyons plus clair. Il s'agit tout simplement d'organiser un condominium économique entre la France et l'Allemagne avec, autant que possible, prépondérance française. Condominium économique implique que les associés exploiteront en commun les grandes affaires. Comment les deux gouvernements pourront-ils y parvenir, observera-t-on, puisque l'acte d'Algésiras qu'ils s'engagent à respecter dispose que les grandes entreprises seront mises en adjudication ? Ce n'est donc que dans le cas où soit des français, soit des allemands, l'emporteront dans les adjudications que les clauses économiques de l'accord pourront entrer en application ? Il y a, peut-on conclure, coordination d'efforts, association d'intérêts non pas condominium. Querelle de mots ! Objection forte, en théorie seulement ! Qui ne sait qu'il n'y a pas de textes, pas de règles, pas de cahiers des charges d'adjudication qui puissent empêcher le pouvoir ayant l'influence politique dans un pays de dériver vers ses nationaux l'exécution de presque toutes les grandes entreprises et c'est sans doute à ces fins que l'Allemagne a reconnu à la France l'influence politique au Maroc. Au surplus, nous allons voir le gouvernement impérial prendre toutes les précautions

pour assurer le développement de la convention et dans ce but indiquer au gouvernement de la République les « moyens pratiques » de solidement asseoir le monopole franco-allemand qu'il rêve d'instituer.

Mais, dès lors, les autres nations se trouvent frustrées puisque l'association de la France et de l'Allemagne les évince économiquement du Maroc. Aussi l'Angleterre, justement vigilante comme toujours pour la défense de ses intérêts, fait-elle entendre, à côté des félicitations officielles enregistrées au *Livre jaune* (Affaires du Maroc. V. 1908-1910), des protestations que recueille notre ambassadeur à Londres et qui traduisent discrètement ce que le roi Edouard VII de passage à Berlin lors de la signature de l'accord a vivement exprimé : « C'est fait contre moi », a-t-il dit. Quant à la Russie, dont on chercherait vainement les félicitations au *Livre jaune*, elle a d'autres raisons d'être médiocrement satisfaite. Deux ans et demi plus tard, à la fin de juillet 1911, son ambassadeur à Paris, M. Iswolski les fera valoir avec véhémence dans mon cabinet. Elle est portée à croire que nous ne l'avons pas suffisamment soutenue dans l'affaire de la Bosnie et de l'Herzégovine, et elle établit une relation de cause à effet entre notre attitude en l'occurence

qu'elle trouve trop modérée et la convention que, au même moment, nous avons signée.

En résumé, le double danger que je signalais plus haut n'a pas été évité : nous avons déçu nos alliés — nous n'avons obtenu de l'Allemagne que les apparences de la liberté d'action au Maroc. En échange de ces apparences, le gouvernement impérial a eu l'habilité de se faire concéder des réalités : une lourde hypothèque économique sur l'empire chérifien. Affaire fâcheuse pensera-t-on ? Non, car nous obtenons un avantage indirect mais considérable : nous amenons l'Allemagne à sortir de la position où elle s'est renfermée jusque là et où elle est singulièrement forte. En signant la convention de 1909, elle cesse de se présenter en défenseur des droits de l'Europe ; elle proclame que le Maroc n'est pour elle qu'un objet de négoce, *une affaire*. Des perspectives d'avenir s'ouvrent devant nous ; nous pourrons résoudre à notre avantage et *pacifiquement* la question du Maroc à la condition que, l'heure venue, nous sachions vouloir et que nous nous résignions à racheter l'hypothèque politique consentie en 1905 à l'Allemagne et que n'a pas éteinte l'acte de 1909 ; surtout l'hypothèque économique dont les auteurs de la convention nouvelle ont largement doté l'empire germanique.

## La mise en œuvre de l'Accord du 9 Février 1909

## Les Affaires Congolaises

Tout naturellement M. Pichon s'efforce sous le ministère Clémenceau et sous les deux ministères de M. Briand dont il fait successivement partie, de mettre en application la convention dont il est l'auteur. Il s'y applique avec beaucoup de méthode et de persévérance.

Dans l'ordre politique, il s'inspire de l'esprit de l'accord en ne songeant pas à étendre l'action militaire de la France au Maroc, en s'efforçant tout au contraire de la restreindre. Après de longues négociations, il signe avec le sultan du Maroc un arrangement qui porte la date du 4 mars 1910, et qui règle les conditions d'évacuation par nos troupes de la Chaouia, de Casablanca, même d'Oudjda, même des postes de la frontière algéro-marocaines dont cependant l'occupation est jugée indispensable par

le général Lyautey commandant nos troupes à Oran en un rapport du 7 décembre 1908. C'est la formule du traité franco-allemand : plus d'action militaire, rien que le développement de notre influence auprès du Maghzen réorganisé, reconstitué, fortifié. Programme idéologique ! Le Maghzen ne peut être ni organisé, ni reconstitué, ni fortifié par la persuasion. Les concessions qu'on lui fait, les promesses d'évacuation qu'on lui distribue et qui, fort heureusement, n'ont pas été tenues, sont considérées par lui comme autant de signes de faiblesse. En échange, le sultan n'accorde péniblement qu'une satisfaction précise : il consent à congédier les instructeurs turcs qu'il a enrôlés pour former ses troupes et à leur substituer des instructeurs français. Mais, à quoi conduit cet avantage ? Simplement à organiser auprès de la cour chérifienne une apparence d'armée qui, par la présence de nos compatriotes, suscitera des explosions de colère et de fanatisme et nous obligera finalement à l'expédition de Fez. Et voilà tout ! Rien de décisif n'est fait pour civiliser le Maroc, et rien *ne peut être fait* à l'ombre de l'accord de 1909 puisqu'il nous réduit à solliciter l'influence politique et que — nous ne nous lasserons pas de le répéter — dans ces contrées à demi-barbares, l'influence politique

n'existe que par l'action militaire ; elle est inséparable de la force.

Tandis que nous ne tirons rien des illusoires concessions politiques que l'Allemagne a consenties, nous nous engageons sur le terrain économique dans d'inextricables tractations. Quelques jours après la signature de l'accord, le gouvernement allemand, arguant d'une convention verbale intervenue entre notre ambassadeur et la chancellerie impériale (1), demande qu'un agent français soit envoyé à Berlin « pour un échange de vues sur les diverses questions économiques qui sont sur le tapis du Maroc (sic) ». Cette proposition vainement combattue par M. Paul Cambon, notre ambassadeur à Londres qui crie « casse-cou », qui dit « *qu'on nous achemine vers une sorte de condominium économique au Maroc* », est acceptée par le ministre des Affaires Etrangères engagé par l'accord signé, par les lettres explicatives, par les promesses verbales qu'il a faites, ou laissé faire. Il désigne donc un agent, bien choisi d'ailleurs, M. Guiot, délégué des porteurs de la dette marocaine, qui se

(1) Tous les renseignements qui sont contenus ci-dessous sont indiqués et développés dans des pièces ou dans des notes du ministère des Affaires Etrangères.

rend à Berlin et entre en rapports, le 24 mars 1909, avec le chef du service du Maroc à la chancellerie impériale, M. de Erckert, et avec le conseiller de légation M. de Langwerth. Les entretiens se prolongent jusqu'au 1er avril. Ils sont résumés dans un procès-verbal officieux, ensuite développés dans un aide-mémoire long et détaillé que le gouvernement impérial fait remettre le 9 juin au ministre des Affaires Etrangères en demandant au gouvernement de la République de donner l'assurance que les conclusions auxquelles sont parvenus les négociateurs réalisent bien l'identité de vues des deux gouvernements et qu'elles permettent d'adresser aux deux légations des instructions conformes.

A quoi a-t-on abouti ? Que propose-t-on ?

On s'est accordé tout d'abord sur certaines solutions financières au sujet desquelles il y aurait beaucoup à dire mais qui sont d'importance secondaire et que nous ne nous attarderons pas à examiner ici. La partie essentielle de l'aide-mémoire a trait à la question des grandes entreprises et nous allons voir le gouvernement allemand découvrir ses prétentions. Il ne nous propose rien moins que de faire du Maroc une chasse réservée pour la France et l'Allemagne.

Il prend acte tout d'abord de la phrase contenue

dans l'accord du 9 février : « Les deux gouvernements chercheront à associer leurs nationaux dans les affaires dont ceux-ci pourront obtenir l'entreprise », et il ajoute : « Le gouvernement français aura la libre faculté d'associer à une entreprise au Maroc, outre les Allemands, aussi des Anglais et des Espagnols, mais cette association sera à la charge de la quote-part française ». L'Allemagne prétend ainsi se tailler la part du lion. Mais cela ne suffit pas. L'essentiel est de s'assurer que les grandes affaires marocaines adviendront exclusivement à des français ou à des allemands. Or l'acte d'Algésiras dispose dans ses articles 106 et 107, que les grands travaux, les grandes entreprises seront mises en adjudication. Règle singulièrement gênante ! N'y a-t-il pas un moyen de la tourner ? Eh ! le voici ! « Les deux gouvernements, propose la chancellerie impériale, chercheront une solution pratique (sic) pour réserver autant que possible les grands travaux à des entrepreneurs expérimentés, *tout en écartant une concurrence nuisible et stérile* ». Et on continue en suggérant des interprétations élastiques des textes qui permettraient de substituer le régime du contrat de gré-à-gré à celui de l'adjudication. « *Ainsi, conclut l'aide-mémoire, on trouverait des moyens propres à permettre à certains groupe-*

*ments allemands et français qui, du reste, ont déjà fait des études préalables et ont dépensé de l'argent à cet effet de soumissionner les grandes entreprises avec la certitude de les obtenir* ». Je crois bien. Rien n'est plus simple. Du moment où on supprime en fait le système de l'adjudication, il est loisible à la puissance qui détient l'influence politique auprès du Maghzen de faire attribuer les grandes entreprises à qui bon lui semble. Mais, peut-on dès lors conserver la moindre illusion sur ce que recherche l'Allemagne ? Dans la forme la plus précise — il faut le reconnaître — son gouvernement propose une association générale et exclusive des intérêts français et des intérêts allemands. « Il admet, comme l'écrit M. Tardieu dans son livre : *Le Mystère d'Agadir*, que des tiers puissent ramasser les miettes du festin ; encore laisse-t-il à la France le soin de les leur abandonner. Mais, seules, la France et l'Allemagne doivent prendre place à table ». Et le même auteur remarque : « Ce que le gouvernement français n'avait peut-être pas prévu en signant l'accord du 9 février prend corps en plein relief ».

Mais, s'il ne l'avait pas prévu, le gouvernement de la République va protester, déclarer à la chancellerie qu'il y a erreur, que l'accord de 1909 n'a pas la portée qu'on entend lui attribuer de l'autre

côté du Rhin. Il se refusera tout au moins à « interpréter » comme on le lui propose l'acte d'Algésiras. Rien de tel ! M. Pichon, qui a reçu le 9 juin 1909 les propositions du gouvernement allemand et qui y répond le 14 octobre seulement (dans l'intervalle au ministère Clémenceau a succédé le ministère Briand), accède à la substance des suggestions allemandes. Sans doute il fait quelques réserves, dont certaines sont importantes, mais sur le point essentiel, sur les moyens de tourner la règle de l'adjudication « le gouvernement français se déclare *aussi favorable que le gouvernement allemand* à l'interprétation de l'acte d'Algésiras qui a été exposée ». Délibérément nous nous engageons sur le terrain du privilège et du monopole.

Comment s'y laisse-t-on entraîner ? Comment n'aperçoit-on pas en présence de quelles graves alternatives on va se trouver ? Ou bien on parviendra à réaliser, on arrivera à s'entendre toujours et constamment avec nos rivaux quelque formidable que soit leur appétit et alors on partage économiquement le Maroc avec l'Allemagne et chacun entend que partage économique équivaut à partage politique. Ou bien, ce qui est plus vraisemblable, on aura beau signer tous les accords, notifier tous les aide-mémoire possibles et imaginables, on au-

ra beau constater l'identité de vues des deux gouvernements, quand on arrivera au faire et au prendre, on se heurtera à des impossibilités, politiques ou pratiques, on reculera, et c'est en perspective un conflit dont on ne saurait mesurer la gravité ni prévoir l'issue.

Ces objections décisives ne se présentèrent sans doute pas à l'esprit des gouvernants de l'époque qui, tout heureux de se croire d'accord ou à peu près d'accord en principe avec nos adversaires, s'efforcèrent d'appliquer. A ces fins, un organisme financier est indispensable. En février 1910 fut créé, *sous le patronage officiel des deux gouvernements de France et d'Allemagne*, un syndicat d'affaires où Français et Allemands avaient les parts importantes, qui devait être administré par un conseil de douze membres dont six français, quatre allemands, un anglais, un espagnol. Aussitôt fondée la Société marocaine des Travaux publics se met à l'œuvre ; ses dirigeants étudient de nombreux projets : construction de tramways à Tanger, concessions d'eau, installations de phares sur le littoral marocain, organisation du réseau ferré.

Mais, dès que sort le premier projet : l'installation des phares sur le littoral marocain, surgit un obstacle qu'il eût été aisé de prévoir : l'Angleterre

déclare que la participation de ses nationaux dans la société marocaine des Travaux publics est trop faible. Elle s'oppose donc à ce que le Maghzen passe un contrat de gré à gré avec le syndicat et réclame la mise en adjudication en invoquant l'acte d'Algésiras.

Force est de battre en retraite et, comme on appréhende de semblables échecs dans d'autres cas pour des raisons analogues, on ensevelit soigneusement les demandes de la Société marocaine dans les cartons hermétiquement fermés du Quai d'Orsay. On ne pouvait cependant maintenir indéfiniment en sommeil le syndicat qu'on avait constitué. Et puis, la force même des choses posait le grand problème des chemins de fer. On hésitait sans doute à l'aborder parce que, comme l'a remarqué M. Tardieu, « plus qu'aucune autre, la question des chemins de fer mettait à l'épreuve l'accord franco-allemand et que, si cet accord sur ce nouveau terrain était aussi infécond que sur les autres, c'était son glas qu'il faudrait sonner ». On dut cependant en venir à cette extrémité !

Depuis longtemps, l'autorité militaire réclamait la construction de deux chemins de fer indispensables au maintien de la sécurité : le chemin de fer de Casabianca à Settat dans la Chaouia, le chemin

de fer de Marnia à la Moulouya sur les confins algéro-marocains. Le gouvernement est enfin contraint de demander au Parlement, dans le courant de l'année 1910, les crédits indispensables à cet effet. Aucune opposition de la part de la Commission du Budget de la Chambre qui précise seulement qu'elle entend voir construire les voies ferrées par le Génie militaire ! M. Pichon paraît accéder au désir exprimé dans son cabinet par une délégation de la grande commission de la Chambre.

Mais le gouvernement allemand s'inquiète. Il charge le baron de Schœn, devenu ambassadeur à Paris, de demander des explications au ministre des Affaires Etrangères. Dans des entretiens qui ont lieu en janvier et en février 1911, l'ambassadeur déclare ne faire aucune objection à la construction des deux voies Casabianca-Settat et Marnia-Oudjda » qui doivent être créées sur un territoire d'occupation militaire » ; il estime, en revanche, que, pour la construction de la voie ferrée d'Oudjda à Taourit, il faut un accord spécial ; il laisse entendre que l'agrément sera possible si on a recours à la Société marocaine de Travaux publics (Livre jaune. Affaires du Maroc VI, 1910-1912, dépêche n° 56). Avec un empressement qui parait un peu inattendu, M. Pichon entre dans ces vues ;

il semble même aller au-delà de ce qu'on lui demande, puisqu'il offre de faire rétrocéder par le génie militaire à la Société marocaine les lignes à construire en territoire d'occupation alors que les Allemands n'exigent rien de tel. Le ministre des Affaires Etrangères demande en revanche que, pour les prolongements éventuels de la ligne de Marnia à Oudjda, c'est-à-dire pour la grande voie ferrée qui doit aller de l'Algérie à Fez par Taza, la chancellerie impériale s'engage à écarter la concurrence que les entreprises allemandes pourraient faire à la Société marocaine des Travaux publics. En résumé M. Pichon veut donner au Syndicat, qu'il a créé d'un commun accord avec le gouvernement allemand, une complète mainmise sur le réseau de chemins de fer à établir au Maroc. Ses intentions semblent cadrer avec les désirs du gouvernement allemand ; on parait donc sur le point d'aboutir lorsque tout à coup le ministre des Affaires Etrangères d'Allemagne, alors M. de Kiderlen, découvre ses batteries en parlant de l'exploitation des voies ferrées et en réclamant que, dans le recrutement du personnel, on réserve aux Allemands une part proportionnelle à leur participation dans le capital. Les visées de la chancellerie impériale apparaissent alors en pleine lumière. L'Allemagne ne veut pas

simplement obtenir pour ses industriels des bénéfices dans la construction des chemins de fer, elle entend avoir une part dans l'exploitation des voies ferrées. C'est le condominium économique complet qu'elle revendique et les conséquences politiques qui résulteront de cette association ne sont que trop claires. Nous exposerons quelques pages plus loin les graves dangers, que chacun pressent, de la solution à laquelle l'Allemagne veut nous contraindre. Le gouvernement de la République juge qu'il ne peut suivre la chancellerie impériale. Et c'est la faillite de l'accord de 1909, et alors surgissent les graves incidents que l'on sait. M. Pichon ne participe ni n'assiste à cette déroute ; le second cabinet Briand est en effet démissionnaire à la fin de février 1911. Il s'est retiré du pouvoir, bien qu'il n'ait pas été mis en minorité, en partie pour des raisons intérieures, surtout parce qu'il est mal engagé dans la politique extérieure, notamment sur la question des concessions congolaises qui se relie si étroitement aux affaires marocaines qu'il nous faut l'exposer avec quelque détail.

# " La Ngoko-Sangha "

Curieuse affaire que celle des concessions congolaises ou, pour parler plus exactement de la Ngoko-Sangha (1) ! Affaires à dessous multiples dont je ne pourrai que faire entrevoir certains ! Affaire qui troubla pendant quelque temps la politique française, qui détermina de graves incidents, qui se réfléchit de la façon la plus fâcheuse sur la question marocaine et qui n'eût d'autre cause que des appétits d'argent ! Pour l'exposer même très sommairement, il me faut dire d'abord quel était le régime économique et administratif de notre colonie de l'Afrique Equatoriale et plus particulièrement ce qu'était la concession de la Ngoko-Sangha.

En 1898, M. Guillain, ministre des Colonies, frappé par l'état de prospérité apparente du Congo belge, eut l'idée de plagier le roi Léopold, de con-

(1) Lire sur cette question le remarquable ouvrage de M. Viollette, député : *La Ngoko-Sangha.*

céder la presque totalité du sol du Congo français à de grandes sociétés de colonisation. Il jugeait que ces compagnies, substituées à l'Etat, prenant à leur charge des dépenses que le budget de la métropole eût été dans la difficulté de supporter, mettraient peu à peu en valeur l'immense domaine qui leur était dévolu et qu'ainsi, sans frais pour le Trésor, s'accomplirait graduellement l'œuvre de colonisation. Le ministre pensait sans doute aussi que, réservant le monopole des produits du sol et de leur vente à des compagnies françaises devenues concessionnaires de la presque totalité des terres, il excluait du Congo les commerçants de toutes nationalités, notamment les maisons anglaises fortement installées sur la côte qui échangeaient les cotonnades et les autres produits demandés par les indigènes contre l'ivoire et le caoutchouc. Le souci louable d'éviter de lourdes dépenses au budget, la préoccupation plus discutable d'organiser un protectionnisme confinant à la prohibition qui s'accordait mal avec les dispositions de l'acte de Berlin spécifiant que, dans le bassin du Congo, aucune différence de traitement ne pourrait être faite entre les marchandises selon leur origine, telles furent les raisons déterminantes de l'action ministérielle.

Quelques années s'étaient à peine écoulées que

l'attention du Parlement était appelée sur les abus des concessions congolaises, sur l'exploitation des indigènes par les compagnies, sur l'absence de toute mise en valeur sérieuse des domaines concédés. A la suite d'un long débat qui eut lieu en 1906 à la Chambre des Députés, le ministre des Colonies dut prendre l'engagement de ne plus accorder à l'avenir une seule grande concession.

Une des sociétés qui pouvait légitimement encourir la critique était la compagnie de la Ngoko-Sangha qui, pourvue d'un superbe domaine en bordure du Cameroun allemand, ne tentait même pas de l'organiser. Elle avait été fondée par un aimable homme, M. Mestayer, qui, après avoir rapidement dissipé une grosse fortune patrimoniale, avait eu l'heureuse chance de recueillir, grâce à de très hautes relations, une concession au Congo dont je ne jurerais pas qu'il connût les degrés de longitude et de latitude. Ayant mis sur pied, avec le concours de capitalistes belges ou d'industriels du nord de la France la société nécessaire, M. Mestayer qui en devenait très naturellement l'administrateur délégué aperçut vite qu'en travaillant obscurément à asseoir et ensuite à administrer sérieusement l'affaire qu'il entreprenait, il récolterait une rémunération modeste contre une très grosse peine. Sa men-

talité d'homme du monde oisif, son passé de parisien prodigue, le conduisaient à comprendre les affaires d'une autre façon, à les entendre comme on les entend dans le milieu où il fréquentait et où l'on considère que « faire une affaire » c'est à l'aide des liens sociaux et sans travail gagner aisément de grosses sommes. A quoi bon s'abaisser au vulgaire souci de la vente des cotonnades ou de la plantation des caoutchoucs ? Il y a quelque chose de bien plus intéressant à faire : la chasse à l'indemnité. La société qu'on administre n'a mis qu'une emprise fictive sur l'immense territoire concédé, elle ne le détient pas réellement, elle n'est pas en mesure de fournir aux indigènes les marchandises dont ils ont besoin ; les commerçants allemands qui sont tout proches approvisionnent les naturels et reçoivent, en échange, du caoutchouc et de l'ivoire que ceux-ci n'ont pas, en théorie, le droit de leur vendre puisque tous les produits du sol sont censés appartenir à la société investie d'un monopole. Vite on se plaint au ministre ; il y a eu invasion du territoire de la compagnie par des Allemands ! L'Etat n'a pas su protéger les Français comme il le devait, la société a droit à une indemnité. Si celle-ci est refusée comme cela doit être à raison du texte même du contrat intervenu entre l'Etat et la compa-

gnie, on menace de procès retentissants. Si le Ministre résiste toujours, on fait agir ses relations au Parlement, *dans la Presse surtout ;* on intercède auprès des uns, *on promet* aux autres. Si l'on ne réussit pas encore, on s'entend avec ces Allemands dont on a tant à se plaindre pour combiner un vaste arrangement diplomatique qui, sous couleur d'aplanir des difficultés, de résoudre des litiges, n'a en réalité d'autre objet que de faire advenir la fameuse indemnité dont une partie seulement doit entrer dans la caisse de la compagnie. Voilà, en un bref raccourci, toute la substance de l'affaire de la Ngoko-Sangha !

Dès 1904, quelques années seulement après sa formation, la compagnie de la Ngoko-Sangha commence à protester contre « l'invasion allemande ! » Elle demande une indemnité. On la lui refuse, mais le gouvernement a la faiblesse de lui accorder le 30 mars 1905 une extension de sa concession primitive. Mise en goût par ce succès relatif, la compagnie reprend quelques mois plus tard ses réclamations. Cette fois c'est de l'argent qu'il lui faut. Elle se heurte à la droiture vigilante de M. Milliès-Lacroix, ministre des Colonies dans le cabinet Clémenceau, qui ne se laisse pas intimider et qui éconduit M. Mestayer quand celui-ci le menace « de

deux cents parlementaires et de *toute la presse* qu'il a derrière lui », affirme-t-il. La compagnie se retourne alors vers le Parlement. Elle saisit d'une pétition la Commission des Affaires extérieures de la Chambre qui n'a rien à voir en la matière. Quelques-uns de ses membres obtiennent cependant de l'indifférence de leurs collègues mal informés, le vote d'une motion invitant le gouvernement à accorder à la Ngoko-Sangha une indemnité évaluée à 2.500.000 francs. Le Président de la Commission des Affaires extérieures saisit le 25 décembre 1908 les ministres des Affaires Etrangères, des Colonies et des Finances de l'avis de la Commission par une lettre dont, au commencement de janvier 1909, le ministre des Affaires Etrangères donne connaissance au Conseil des Ministres. M. Milliés-Lacroix fait connaître son opposition irréductible, il expose que *ni en droit, ni en fait, il n'est dû un centime à la Compagnie*. A la suite d'une nouvelle lettre du Président de la Commission des Affaires extérieures, M. Pichon revient à la charge devant le Conseil des Ministres un mois plus tard, en février 1909. L'opposition du ministre des Colonies n'est pas moins énergique. Nul ne le contredit. « Au surplus, conclut-il, je rédige un mémoire complet sur la question. J'en ferai adresser un exemplaire à chacun de mes col-

lègues. Je serai tout prêt à recueillir et à discuter les observations auxquelles sa lecture pourra donner lieu ». Personne désormais ne parle plus de la question. Chacun la croit réglée. Elle devait renaître quelques mois plus tard à l'aide du détour ingénieux que j'ai fait pressentir.

La Ngoko-Sangha avait intenté des procès devant les tribunaux allemands aux sociétés germaniques du Sud-Cameroun auxquelles elle reprochait les incursions sur son territoire faites par des traitants à leurs gages. Elle n'avait pas grande confiance dans l'issue de ces instances, mais celles-ci constituaient pour elle un moyen de pression sur le ministère des Affaires Etrangères. Ses représentants exposaient périodiquement au Quai d'Orsay les inconvénients qu'il y avait à soumettre aux tribunaux allemands un débat qui amènerait les juridictions d'Outre-Rhin à envisager la validité des concessions congolaises, à rechercher si elles n'étaient pas en contradiction avec l'acte de Berlin et cette argumentation ne laissait pas d'impressionner les bureaux du ministère et d'incliner très naturellement le ministre vers des voies de conciliation. Sachant cet état d'esprit, les dirigeants de la compagnie s'orientèrent en 1909 vers une solution nouvelle, vers la constitution d'un consortium composé

de la Ngoko-Sangha et de la société allemande du Sud-Cameroun dont l'action s'exerçait sur les territoires germaniques contigus des possessions françaises. Le président de la Sud-Cameroun, M. Semler, personnage considérable, avocat fort connu d'Hambourg, membre du Reichtag, vice-président de cette Assemblée entra dans ces vues. L'idée du consortium, autrement dit de la fusion de l'affaire française et de l'affaire allemande, fut lancée par lui à Berlin en janvier 1909 ; elle fit si bien son chemin que, au mois de mai de la même année, M. de Lancken, conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Paris, venait en entretenir M. Pichon et que le 5 juin, le ministre des Affaires Etrangères écrivait à son collègue des Colonies pour lui demander l'accueil qu'il réserverait à cette proposition. Surprise de M. Milliès-Lacroix qui ne comprend rien à cette nouvelle et très extraordinaire formule et qui répond en demandant ce que cela signifie. Pas de réponse de M. Pichon avant que M. Milliès-Lacroix n'ait quitté le ministère des Colonies où il est remplacé dans le courant de juillet par M. Trouillot, ministre dans le premier cabinet Briand. Le 20 novembre, le ministre des Affaires Etrangères reprend la question et, dans un certain nombre de lettres publiées au rapport que M. Viol-

faite au nom de la Commission du Budget rédigea plus tard sur la question, il sollicite l'avis de son collègue des Colonies sur le projet de consortium en faisant connaître que la compagnie la Ngoko-Sangha consultée veut bien faire la grâce d'y adhérer mais qu'elle subordonne l'assentiment qu'elle se laisse arracher à l'attribution de l'indemnité réclamée depuis longtemps. M. Trouillot, rompant avec la doctrine de son prédécesseur, impressionné sans doute — il est juste de l'ajouter — par les intérêts supérieurs qu'on invoque sans les préciser, consent.

Le tour est joué ! La compagnie tient son indemnité !

Quelques mois plus tard, en mai 1910, à la suite d'une procédure dans le détail de laquelle nous n'entrerons pas et qui n'avait d'autre objet que de masquer d'une apparence de régularité la moins régulière des opérations, l'Etat se reconnait débiteur vis-à-vis de la société d'une somme de 2.393.000 fr. Dès que la compagnie est en possession d'un titre de créance signé du gouverneur de la colonie de l'Afrique Equatoriale à la charge de laquelle est mis le paiement de la prétendue dette, elle s'empresse de la faire escompter. Elle touche enfin la célèbre indemnité et l'on peut payer une commis-

sion considérable à M. Mestayer. Cette commission est, dit-on, employée à couvrir de prétendus débours et *à rémunérer des concours*.

Entre temps, tandis que la compagnie poursuivait ces fructueuses opérations, que devenait le consortium ? Il évoluait. Au début, lorsque M. Semler d'abord et M. de Lancken ouvrirent la question, il s'agissait d'un consortium véritable, c'est-à-dire de l'institution d'une société franco-allemande empruntant son domaine au territoire allemand aussi bien qu'au territoire français et, toute question d'indemnité dont l'allocation était inadmissible étant mise à part, cette combinaison pouvait être examinée, voire même retenue. Si elle présentait de très graves inconvénients, surtout parce que la société allemande beaucoup plus puissante et mieux outillée que la société française aurait imposé ses volontés dans l'association et indirectement incorporé au Cameroun allemand une part du Congo français, pour commencer, ensuite la totalité, elle offrait aussi des avantages. Mais l'idée fut abandonnée ou plutôt transformée. Dans quelles conditions ? Il est impossible de le dire à l'aide des seuls documents officiels, toutes les négociations ayant eu lieu à Berlin et à Paris entre hommes d'affaires, en dehors des

Ambassades (1). On peut toutefois supposer que la raison qui conduisit à renoncer à la conception primitive, si tant est qu'elle fut jamais sérieusement envisagée, c'est que l'Allemagne avait, depuis quelques années, supprimé au Cameroun le régime des grandes concessions territoriales qu'elle avait d'abord adopté, si bien qu'il n'y avait pas de parité entre la Sud-Cameroun, simple société commerciale n'ayant pas de tenure territoriale, et la Ngoko-Sangha.

Que faire dès lors ? Il semble bien que le projet ne tenait plus. On ne s'embarrassa pas pour si peu. On résolut de proposer la constitution d'une compagnie franco-allemande, dotée de tout ou partie du territoire de la Ngoko-Sangha, étendant son action uniquement en terre française, décorée co-

(1) J'ai écrit en présence de M. Jules Cambon, ambassadeur à Berlin, sous sa dictée pour ainsi dire, la note suivante rédigée dans le courant de Décembre 1911 : « L'affaire du consortium a été engagée et conduite à Berlin par M. Rols, correspondant du journal *Le Temps*, et de la Ngoko-Sangha et par M. Mestayer. Ces Messieurs persécutèrent (sic) l'ambassadeur en le priant avec instance d'intervenir à Paris pour représenter que l'affaire était très importante. M. Cambon répondit constamment qu'il n'écrirait sur ce sujet que lorsque le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, alors M. de Schoën, l'en aurait entretenu. Des mois se passèrent sans que M. de Schoën en dît un mot. Ce ne fut qu'en juin 1910 qu'il en parla de façon embarrassée. »

pendant, pour faire illusion, du nom de consortium qui ne répondait plus à rien.

Que cette formule nouvelle ait été agréable aux hommes d'affaires allemands on le comprendra aisément puisqu'elle aboutissait à les installer en territoire français sans qu'ils eussent à apporter une parcelle de terre ! Que le gouvernement allemand fût ravi de l'aubaine qui paraissait lui tomber des cieux, cela est encore plus facile à concevoir ! Mais, les intérêts de la France, qu'en faisait-on ? Quoi ! une compagnie se plaignait de ce que son territoire eût été envahi et occupé par des commerçants allemands ! Elle demandait une indemnité qui, disait un ministre des Colonies avec l'assentiment d'un Conseil des Ministres, ne lui était dûe ni en droit ni en fait. Et cependant cette indemnité on la lui attribuait pour lui tenir compte du service qu'elle rendait à la France en transférant sa concession à des Allemands ou tout au moins en en partageant l'avantage avec eux. La France payait une somme considérable qu'elle ne devait pas pour que fussent livrés à l'action économique de nos rivaux d'Outre-Rhin des territoires étendus. Et de l'Empire allemand que recevions-nous en échange ? Rien, absolument rien !

L'affaire, quelque singulière qu'elle fût — je

dirais « monstrueuse » si je ne retenais le terme qui vient sous ma plume — eût cependant abouti si le gouvernement n'eût rencontré devant lui la Commission du Budget.

Bien qu'on eût fait tous les efforts pour que la question ne fût pas portée devant le Parlement, elle apparut à la grande commission de la Chambre au cours de l'examen des budgets locaux des colonies et elle y suscita une très vive émotion. Le gouvernement entendu apporta à la Commission des explications qui parurent tout à fait insuffisantes. Pas un instant — il faut particulièrement retenir ce point — il ne prétendit que l'affaire de la Ngoko-Sangha était une conséquence de l'accord de 1909. Immédiatement eût surgi une terrible réponse. « Si l'accord de 1909, n'eût-on pas manqué de dire, n'est pas limité, comme l'indique son texte, aux questions marocaines, si la collaboration franco-allemande est obligatoire ailleurs qu'au Maroc, si vous admettez cela et si vous le reconnaissez, nos voisins pourront demain, en vertu des principes que vous aurez posés vous-même, réclamer des participations dans les entreprises françaises de mines et de hauts-fourneaux en Lorraine ou en Normandie ». Sentant combien était formidable l'opposition qui s'élevait à la Commission du Budget et qui

se propageait dans les couloirs de la Chambre, le gouvernement jeta du lest. Il mit des difficultés au paiement de l'indemnité attribuée à la compagnie. Il déclara ne pas approuver les statuts élaborés par les hommes d'affaires pour la nouvelle société franco-allemande. Surtout il prit l'engagement de ne pas réaliser le consortium sans qu'une décision parlementaire intervînt et il s'engagea à déposer un projet sur lequel les Chambres pourraient statuer en pleine liberté.

Mais cette demi-retraite ne faisait le compte ni des gens de la Ngoko-Sangha qui remplissaient l'air de leurs lamentations ni surtout de leurs associés allemands qui pressèrent et firent presser le gouvernement de la République. Il faut que leurs instances aient été exprimées avec une vigueur toute particulière pour que M. Pichon ait écrit le 15 décembre 1910 à l'ambassadeur d'Allemagne la lettre suivante : « *Votre compatriote M. Semler quitte Paris aujourd'hui après s'être assuré des bonnes dispositions du gouvernement français en ce qui concerne le projet franco-allemand pour l'exploitation d'une région située au Congo français sur les frontières du Cameroun.* » Suivent divers détails relatifs à l'organisation du prétendu consortium et aux statuts de la société à fonder. La lettre

conclut ainsi : « Le gouvernement français approuve, en principe, ces dispositions, mais il estime que la constitution du consortium ne peut se réaliser qu'après le réglement de la question au point de vue parlementaire. » Ainsi était délivré à l'Allemagne un titre dont nous la verrons se prévaloir dans l'avenir ; ainsi était pris un engagement que le gouvernement de l'époque se savait dans l'impossibilité de tenir. Il n'eût pu, en effet, affronter la discussion parlementaire que si le consortium avait été maintenu tel qu'il était censé se présenter primitivement ou tout au moins à la condition que la société franco-allemande que l'on voulait fonder en territoire français eût eu pour pendant une société germano-française en territoire allemand. Le gouvernement connaissait si bien cette situation, que, en janvier et février 1911, il négocie à nouveau avec l'Allemagne pour obtenir la compensation nécessaire dans le Cameroun allemand. Mais il entame ces pourparlers dans des conditions singulièrement désavantageuses puisque, par sa lettre du 15 décembre 1910, il a donné une adhésion *sans réserves* au projet de société franco-allemande. Au surplus, il lui est bien difficile d'aboutir dans cette voie à raison de l'antinomie déjà signalée entre la législation française et la législation allemande. Cette con-

tradiction apparait dans une note du ministère des Affaires Etrangères en date du 15 février 1911 que, parlant un peu plus tard au Sénat, M. Pichon a invoquée pour sa justification et qui tout au contraire contredit sa thèse. Dans la note en question, on prête à M. de Lancken les propos suivants : « Le gouvernement impérial serait tout à fait disposé à favoriser la constitution d'une société germano-française, fondée avec des capitaux français et des apports allemands, *sous le régime de la loi allemande*, pour l'exploitation sur le territoire du Cameroun des *produits* de cette colonie. » Comme la loi allemande proscrit les grandes concessions territoriales, comme M. de Lancken se garde bien de parler d'autre chose que de l'exploitation des *produits* de la colonie, qu'il n'y est pas question du sol, il n'est que trop évident que l'Allemagne est simplement disposée à favoriser la constitution d'une société *commerciale*, dépourvue de tout monopole territorial, faisant la traite des marchandises comme tout particulier peut le faire, ne pouvant à aucun titre figurer comme pendant de la société franco-allemande. S'il en eût été autrement, s'il y avait eu même une vague espérance d'aboutir, pourquoi n'a-t-on pas déposé avant la fin de février 1911 le projet de consortium dont il était ques-

tion dans la lettre du 15 décembre 1910 ? Le ministère se retira cependant sans avoir mis les Chambres à même de se prononcer, sur les mirifiques projets où l'avaient engagé M. Mestayer et *ses amis de la presse*.

## De la Ngoko-Sangha à Agadir
## L'Entrevue de Kissingen
## L'Expédition de Fez

La première question de politique extérieure qui fut soumise aux délibérations du cabinet Monis succédant au cabinet Briand, fut l'affaire de la Ngoko-Sangha. M. Cruppi, ministre des Affaires Etrangères, en saisit le Conseil des Ministres dans une de ses premières réunions dès le commencement de mars 1911. Tous les ministres qui connaissaient la question, aussi bien M. Berteaux, ministre de la Guerre, qui présidait quelques jours plus tôt la Commission du Budget, que M. Messimy, ministre des Colonies ou que moi-même qui venais de reprendre le portefeuille des Finances, furent unanimes à juger sévèrement l'opération projetée. Elle fut écartée, en principe, mais, à l'une des séances suivantes, M. Cruppi et M. Messimy informèrent leurs collègues que les services du ministère

des Affaires Etrangères, ou, pour parler plus exactement, M. Conti, sous-directeur des Affaires politiques, attachaient une grande importance à sa réalisation. M. Conti avait dit dans les bureaux du ministère des Colonies que le souci de nos bonnes relations avec l'Allemagne contraignait les nouveaux ministres à suivre sur ce point, quoiqu'il pût leur en coûter, la politique du cabinet précédent. En présence de ce singulier avertissement, il fut décidé qu'on surseoirait à toutes décisions fermes jusqu'à ce qu'eût été consultée la seule personnalité qualifiée pour prononcer sur nos rapports avec l'Allemagne. Quelques jours plus tard, M. Jules Cambon était dans le cabinet du Président du Conseil où il conférait avec un certain nombre de ministres : MM. Cruppi, Caillaux, Berteaux, Delcassé, ministre de la Marine, sur la délicate question des chemins de fer marocains. Il fut parlé de la Ngoko-Sangha. Tout de suite, sans l'ombre d'une hésitation, l'ambassadeur dit : « Je crois que l'affaire n'a pas grande importance. Il y a sans doute des intérêts particuliers engagés mais ce ne sont que des intérêts particuliers. Au reste, M. de Kiderlen, le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, m'a récemment parlé de la question. Il l'a fait d'un ton détaché me disant en substance : « Eh bien ! Je

crois que l'arrangement projeté ne marche pas. Je le regretterai parce qu'il serait bon que nos nationaux et les vôtres prissent l'habitude de travailler ensemble. » Je lui ai répondu : « Je suis tout à fait de votre avis. Mais, que voulez-vous. Il y a une chose qu'on ne peut pas comprendre en France : c'est que nous soyons seuls à donner de la terre et que vous n'en apportiez pas ». « Oui, j'entends l'objection, reprit M. de Kiderlen. » Le langage de l'ambassadeur répondait à ce que nous pensions ; les propos de M. de Kiderlen qu'il rapportait, la phrase évasive du secrétaire d'Etat quand l'ambassadeur lui avait parlé de la compensation nécessaire prouvaient clairement que l'Allemagne n'envisageait même pas la formation en territoire germanique du pendant indispensable à nos yeux de la société franco-allemande. Nous voulûmes cependant savoir de M. Cambon si l'on était engagé vis-à-vis de l'Allemagne et dans quelle mesure. Tout de suite il nous arrêta disant ce qu'il a maintes fois répété depuis : « J'ai été tenu complètement à l'écart. La négociation a été poursuivie en dehors de moi par des hommes d'affaires, par des agents officieux. » Dès lors, plus d'hésitation sur le parti à prendre. Le Conseil des Ministres décide à l'unanimité que le gouvernement déclarera à la Cham-

bre, quand, à propos du budget des Colonies, la question de la Ngoko-Sangha sera soulevée, qu'il n'entend pas donner suite au projet de prétendu consortium.

Quelques jours après le débat qui fut fort animé et où il s'en fallut de peu que la Chambre, à la suite d'un véhément et fort beau discours de M. Piou contre la Ngoko-Sangha, ne déclarât nulles, au mépris de tout droit, les grandes concessions congolaises, M. Cruppi recevait la visite de M. de Schoën. « Je comprends très bien, lui dit l'ambassadeur d'Allemagne, que vous n'ayez pas pu soutenir le projet de consortium. Vous n'auriez pas eu *quatre voix* (sic). Nous n'insisterions pas davantage ne s'agissant que d'intérêts particuliers si nous n'avions en main une lettre de M. Pichon. » Et M. de Schoën de montrer la lettre du 15 décembre 1910, *que M. Cruppi ne connaissait pas, que M. Jules Cambon ignorait.* « Nous ne voulons pas vous désobliger, continua l'ambassadeur, et nous ne ferons pas état de cette lettre comme ce serait cependant notre droit. Ce que nous retenons c'est qu'une compensation nous est dûe, qu'elle nous est nécessaire pour éviter les plaintes de nos nationaux, de M. Semler et de son groupe, lésés par l'échec de l'affaire. » Le ministre des Affaires Étran-

gères ne manqua pas de faire part de cet entretien qui l'avait fort préoccupé à quelques-uns de ses collègues notamment à M. Messimy et à moi. Nous aperçûmes tous avec lui combien il convenait d'éviter les motifs de mécontentement légitime de la part de l'Allemagne au moment où était engagée l'expédition de Fez, au moment où les négociations relatives aux chemins de fer marocains prenaient mauvaise tournure. Mais que faire ?

On se le demandait au gouvernement lorsque, dans les derniers jours du mois d'avril, je reçus dans mon cabinet de ministre des Finances la visite de M. de Lancken. Le conseiller de l'ambassade d'Allemagne venait m'entretenir de difficultés douanières sérieuses résultant de l'application de notre nouveau tarif. Quand fut épuisée la conversation sur ce sujet, M. de Lancken se répandit en récriminations sur notre politique marocaine, sur la marche de nos troupes sur Fez, etc. ; il en vint à parler de la Ngoko-Sangha, me tint à peu près le langage que son chef avait tenu à M. Cruppi et ajouta : « Voyons, Monsieur le ministre, est-ce que cela signifie que vous ne voulez rien faire avec nous, que les Français ne veulent travailler nulle part avec les Allemands ? » Comme je répondais en protestant et en observant que, de ce que nous

n'acceptions pas des affaires franco-allemandes inacceptables, on ne pouvait conclure que nous entendions refuser toute affaire commune, M. de Lancken reprit : « Est-ce que vous ne consentiriez pas à *étudier* un chemin de fer commun entre notre colonie du Cameroun et votre colonie du Congo ? Il pourrait y avoir là une occasion de faire travailler ensemble Français et Allemands et de dédommager nos nationaux de l'échec de la Ngoko-Sangha. » Je répliquai que je n'avais, en ce qui me concerne, aucune objection à formuler à première vue contre une étude de ce genre mais que, si la question devait nécessairement être soumise au ministre des Finances, elle relevait en premier lieu du ministre des Affaires Etrangères, que la seule chose que je pouvais faire était de lui en parler. Je promis de l'en entretenir incessamment.

Le 3 mai, avant le Conseil des Ministres, je parlai à M. Cruppi, en présence de M. Messimy et de M. Steeg, ministre de l'Instruction publique. Il me répondit en me priant très instamment de suivre personnellement l'affaire. Il ne s'agissait, bien entendu, pour moi que d'éclaircir la question, de rechercher quel était ce projet de chemin de fer dont je n'avais jamais entendu parler, d'examiner si c'était une affaire industrielle et financière accepta-

ble. Un seul moyen d'être éclairé sans engager le gouvernement : charger un homme d'affaires compétent de se renseigner et de me renseigner. Après conversation avec mon collègue des Colonies,il nous parut que l'homme le plus qualifié pour débrouiller la question était M. Fondère. Ancien compagnon de Brazza, ancien fonctionnaire du ministère des Colonies, M. Fondère était et est encore l'âme des grandes affaires congolaises. Je ne le connaissais pas pour ainsi dire (je l'avais reçu pour la première fois le 28 mars 1911 dans mon cabinet), mais je le savais un homme d'affaires dans le sens élevé du mot, d'une honorabilité parfaite et d'une droiture indiscutée. Je le fis venir, je le priai d'entrer en rapport avec M. Semler et son groupe et de me fixer sur le projet en cause. M. Fondère part pour Berlin, et le 17 mai se présente de nouveau à mon cabinet en m'apportant un projet de contrat. Il veut me l'exposer. Je ne lui en donne pas le temps. « — Je vous en prie, cher Monsieur, lui dis-je ; j'ai fait mon devoir et rempli mon rôle de ministre des Finances en chargeant un homme d'affaires de votre qualité d'examiner une question industrielle et financière. Je sortirais de mes attributions en m'en gageant plus avant. Allez voir le ministre des Colonies et au besoin le ministre des Affaires Etran-

gères pour leur soumettre un projet qui leur appartient en premier lieu. Je ne veux l'examiner que quand j'en aurai été régulièrement saisi par mes collègues. »

C'est ce qui arriva avant la fin du mois, après que M. Messimy eut reçu la visite de M. Semler venu de Hambourg pour obtenir une réponse ferme et immédiate qu'il réclama en des termes singulièrement pressants. Je fus tout étonné quand j'eus en main le projet de contrat. M. de Lancken m'avait parlé *d'étudier* un chemin de fer commun entre le Congo et le Cameroun ; j'attendais un de ces contrats d'étude dont le type est courant dans le monde des affaires, d'après lequel français et allemands se seraient associés pour examiner un projet de voie ferrée comportant un tracé qui pût répondre aux intérêts communs. Les deux gouvernements seraient restés libres, comme il est de règle en pareil cas, de donner ou non suite au projet formé par les associés qui, en tout hypothèse, auraient été dédommagés de leurs peines. Au lieu de cela que proposait-on ? Un contrat de concession immédiate d'une ligne partant de Boucra, traversant le Cameroun allemand, entrant dans le Congo français en coupant la Sangha et aboutissant à l'Oubanghi à peu près à mi-distance entre Benga et le

confluent du fleuve Congo et de l'Oubanghi. Aux termes du projet de contrat, la France et l'Allemagne se seraient engagées à accorder la garantie d'intérêts à l'entreprise projetée, chacune des deux puissances prenant à sa charge les frais de la garantie sur la portion de ligne qui traversait son territoire.

Mon impression première fut que ce n'était pas sérieux. J'étais et je suis habitué à ne voir un gouvernement s'engager sur un projet de voie ferrée que quand celui-ci a été longuement et minutieusement étudié, quand des ingénieurs dont le travail est revu par des commissions techniques en ont déterminé le tracé, évalué le coût. Et l'on nous demandait de donner notre adhésion à la construction d'un chemin de fer dont c'est tout au plus si nous connaissions les directions générales, au sujet duquel nous n'avions consulté ni nos fonctionnaires coloniaux ni nos ingénieurs. On nous demandait plus encore : on exigeait que nous prissions l'engagement de faire voter par les Chambres une loi concédant à cette entreprise une garantie d'intérêts dont nous ne pouvions mesurer quel chiffre elle atteindrait. Et si, une fois notre agrément donné, surgissait un obstacle politique, économique ou matériel, si par exemple les représentants autorisés

de l'Afrique Equatoriale française s'opposaient à la construction du chemin de fer parce qu'il bouleverserait tout un plan d'aménagement de réseau, ou encore si l'on s'apercevait après coup que la nouvelle voie ferrée devait modifier l'équilibre économique de la colonie ou même si l'on constatait que des difficultés techniques s'opposaient à son exécution, qu'elle impliquait une dépense excessive, quelle serait notre situation ? Nous serions engagés vis-à-vis d'une grande puissance et dans l'impossibilité de tenir parole. Le bon sens élémentaire nous interdisait de courir ce risque.

Au surplus, pourquoi était-on si pressé d'obtenir une adhésion de principe ? Pourquoi voulait-on nous lier sans nous laisser le temps d'étudier de près comme il convenait, comme la raison l'indiquait, une aussi sérieuse entreprise ? Pourquoi nous bousculait-on ainsi ? Les Allemands n'avaient-ils pas un intérêt puissant à nous arracher notre consentement ? Il suffisait de regarder la carte pour être fixé. Visiblement, on voulait dériver sur le Cameroun allemand tout le trafic de la région qui s'étend entre la Sangha et l'Oubanghi et mettre ainsi une partie de nos possessions dans la dépendance économique de la colonie allemande. Sans doute on pouvait soutenir que la chose était inévi-

table, que le débouché normal de cette portion de notre colonie par suite de sa configuration géographique était un des ports du Cameroun allemand et qu'en consentant la construction du chemin de fer proposé nous ne faisions que réaliser immédiatement ce qui tôt ou tard adviendrait. Raisonnement fort dangereux, que de se prêter à une concession immédiate sous le prétexte que dans l'avenir on sera contraint de la subir. Existe-t-il des certitudes en la matière ? Sait-on ce qui peut advenir ? Et quand même il y aurait toutes chances, comme c'était le cas dans l'espèce, pour que nous fût imposée par la force des choses une organisation économique au bénéfice de nos rivaux, était-ce une raison pour y bénévolement accéder ? Que nous offrait l'Allemagne en échange du très grand avantage qu'elle recherchait ? Rien. En faisant jouer des intérêts particuliers, en mettant en mouvement des hommes d'affaires, nos voisins avaient tenté d'absorber économiquement une partie du Congo. Ils essayaient maintenant, sous le même prétexte d'intérêts particuliers à servir, d'exercer une emprise économique sur une autre région de la même colonie. Que si, entrant dans leurs vues, nous avions voulu faire ensuite état des avantages obtenus par eux pour obtenir des solutions favorables

au Maroc, ils nous auraient sans nul doute répondu que les arrangements intervenus en Afrique Equatoriale ne pouvaient compter, que c'étaient contrats d'affaires qui n'avaient nul rapport avec les questions politiques.

J'exposai ces idées, que je résume ici, à mes collègues MM. Cruppi et Messimy réunis dans mon cabinet le 6 juin pour envisager la suite à donner à la question posée. Ils partagèrent mon point de vue, et le lendemain, 7 juin, l'affaire fut expliquée avec tous les détails qu'elle comportait au Conseil des Ministres qui accepta à l'unanimité ce que M. Messimy, en plein accord avec les ministres des Affaires Etrangères et des Finances, proposa. Il fut décidé que le projet qui nous était présenté ne pouvait être retenu mais que le gouvernement était tout disposé à examiner avec beaucoup de bienveillance un contrat d'étude dans le véritable sens du mot si on lui en soumettait un. M. de Schoën, auquel M. Cruppi reçut mandat d'exposer notre manière de voir, déclina l'ouverture qui lui était faite déclarant qu'un contrat d'études ne l'intéressait pas.

Rien de plus simple, on le voit, que cette affaire du chemin de fer Congo-Cameroun autour de laquelle certains ont mené quelque bruit. Rien de

plus correct que la façon dont elle a été conduite par le gouvernement français. Dira-t-on qu'il eût mieux valu ne pas l'engager puisque on a abouti à une fin de non-recevoir? La réponse est aisée. Pourquoi aurions-nous refusé d'examiner l'affaire qui, dans les termes où elle nous fut présentée, était fort acceptable, paraissait offrir un moyen de conciliation? Que n'eût-on pas manqué de dire plus tard si nous avions repoussé, sans l'avoir même envisagée, une offre de rapprochement? On aurait prétendu, non sans raison, que nous avions irrité l'Allemagne de la façon la plus malencontreuse. A l'opposé, certains hommes politiques ont regretté que le gouvernement de M. Monis eût écarté l'idée de construction de voie ferrée dont il avait été saisi. Ceux-là n'ont sans doute pas aperçu ce que j'ai brièvement développé, ce que je résumerai en quelques mots : ce projet n'avait d'autre objet que de placer dans la sphère d'action économique de l'Allemagne une vaste région qu'elle eût en fait acquise politiquement et cela sans bourse délier. Les événements auraient ensuite suivi le même cours — ce serait se payer de singulières illusions que d'imaginer qu'une concession faite sur le terrain des intérêts particuliers eût résolu la question marocaine — et, quand il nous eût fallu négocier pour

avoir notre liberté d'action au Maroc, on nous eût dit : « Nous ne vous parlons pas du Congo. Nous y avons ce qui nous intéresse. Vos hommes d'affaires et les nôtres se sont arrangés ! » Tout le jeu de l'Allemagne dans l'affaire congolaise était en effet d'obtenir gratuitement, sous le masque d'intérêts particuliers, une participation économique analogue à celle qu'elle avait acquise au Maroc par l'accord de 1909 en nous cédant des apparences de pouvoir. La proie pour l'ombre ! Tout obtenir sans rien donner !

Cependant la discussion se poursuivait entre le gouvernement de la République et le gouvernement impérial sur la question des chemins de fer marocains dans des conditions que nous avons sommairement résumées et qu'il convient maintenant d'exposer avec plus de détail.

On se souvient qu'à la fin de février 1911 M. Pichon attiré par l'Allemagne dans une conversation sur les chemins de fer marocains avait proposé un accord général dont l'objet était de confier à la Société marocaine des Travaux publics l'entreprise de tout le réseau ferré dans l'Empire chérifien. Le gouvernement impérial accepte en principe sous di-

verses conditions dont la principale, celle à laquelle il tient le plus (voir dépêche 75 du *Livre jaune*, Maroc, 1910-1912 (1), est que la première grande ligne de chemin de fer à construire sera celle de Tanger à Fez. M. Pichon ne fait pas d'objections, bien que ce soit là une concession sérieuse : le trafic commercial suivra, en effet, la première voie ferrée qui sera ouverte, passera par Tanger, au détriment de l'Algérie. L'entente est cependant sur le point de s'établir et M. Cambon transmet le 2 mars un projet d'agrément qui parvient, non pas à M. Pichon démissionnaire, mais à M. Cruppi. Très sagement le nouveau ministre des Affaires Etrangères demande des précisions et des explications. Il s'inquiète surtout de savoir si nous serons libres d'exploiter les chemins de fer comme il nous conviendra (Dépêche 96 du 9 mars). L'ambassadeur lui répond (Dépêche 97) que, jusqu'à présent, il n'a pas été question de l'exploitation, mais, qu'à son avis, il n'y a pas de doute. « L'exploitation, dit-il, ne constitue pas un débouché pour l'industrie allemande mais la mise en action d'un service public. » Fort exact en théorie ! Mais, comme nous allons le

(1) Toutes les dépêches qui seront citées plus loin appartiennent au *Livre Jaune*.

voir, les Allemands entendaient participer à la mise en action des services publics au Maroc. Quand, en effet, au commencement d'avril, M. Cambon qui est de retour à Berlin après avoir passé quelque temps à Paris apporte un projet d'accord sur les chemins de fer marocains en exacte conformité avec tout ce qui avait été précédemment spécifié, c'est M. de Kiderlen lui-même qui soulève la question de l'exploitation. « Il semble tenir beaucoup, télégraphie l'ambassadeur (Dépêche 165 du 9 avril), à ce que, dans le recrutement du personnel, on réserve aux Allemands une part proportionnelle à leur participation dans le capital. » Le 12 avril, le secrétaire d'Etat exprime la même ambition.

Prétention nouvelle de la part des Allemands? Exigence ajoutée soudain à leurs demandes? ont dit certains. Il est possible, que la chancellerie ait cherché à profiter de la situation que créait l'expédition de Fez et qu'elle ait découvert son jeu un peu plus tôt qu'elle ne l'eût fait en d'autres circonstances. Mais il n'est pas douteux que les Allemands entendaient participer à l'exploitation des chemins de fer marocains aussi bien qu'à celle des autres entreprises et, quand on raisonne avec calme, sans passion, force est de reconnaître que leur point de vue était soutenable. « Nous sommes tombés d'ac-

cord, pouvaient-ils nous dire, pour associer économiquement nos efforts au Maroc. De quel droit voulez-vous nous éliminer de l'exploitation des voies ferrées dont nous avons, au seul point de vue économique, un intérêt particulier à contrôler la gestion ? Parce que, dites-vous, il s'agit d'un service public. Mais où donc a-t-il été écrit que nous ne participerions en rien à la mise en action des services publics ? Les lettres explicatives de l'accord de 1909, en nous imposant l'obligation de ne soutenir aucune candidature de nos nationaux pour les *seuls* postes de Directeur ou de chef de service auprès du Maghzen, impliquent « à contrario » que les Allemands ne seront pas exclus des emplois secondaires. Si vous ne vouliez pas admettre la présence d'agents allemands dans le service des voies ferrées, il fallait le spécifier lors de la conclusion de l'agrément ou, tout au moins, lorsque nous avons négocié dans le détail et que d'un commun accord nous avons fondé la société marocaine des Travaux publics. Or non seulement vous n'avez pas fait valoir cette prétention, mais, ni au cours des pourparlers ni dans les statuts de la société, aucune distinction n'a été établie entre la construction et l'exploitation des entreprises qu'il s'agisse de voies ferrées, de ports, de phares ou de tram-

ways. Il a ainsi été implicitement entendu que Français et Allemands s'associeraient aussi bien pour exploiter que pour construire. »

Le gouvernement français de 1909 à 1911 avait-il admis la thèse allemande, accepté sans le dire tout haut, même à son ambassadeur, l'idée de partager l'exploitation des grandes entreprises quelles qu'elles fussent ? Avait-il négligé la question, péché par légèreté ? Nous ne saurions dire laquelle de ces deux hypothèses vaut. Ce que nous savons c'est que le ministre des Affaires Etrangères du cabinet Monis, M. Cruppi, refuse, en toute raison à notre sens, de souscrire aux prétentions germaniques et, ne pouvant faire céder les Allemands sur l'exploitation des voies ferrées, il propose, le 17 avril, de réserver le réglement général de la question des chemins de fer et de s'entendre simplement sur la construction des voies ferrées de Casablanca à Settat et d'Oudjda à Taourit. Ces ouvertures sont transmises par M. Cambon à la chancellerie qui répond évasivemnt. L'opinion du gouvernement allemand est faite ; il s'aperçoit qu'il ne pourra obtenir au Maroc les avantages auxquels il croit avoir droit en vertu de l'accord de 1909.« L'échec de la négociation des chemins de fer m'a ouvert les

yeux», dira plus tard M. de Kiderlen à M. Cambon. L'Allemagne interrompt la conversation.

Elle refuse presque au même moment « d'examiner un projet » d'emprunt marocain qui lui est soumis et dont il est cependant urgent, le Maghzen étant démuni de toutes ressources, d'assurer la réalisation : « Le gouvernement allemand est d'avis, rapporte M. Cambon, le 28 mars, que cette combinaison qui grèverait les finances marocaines d'une nouvelle charge considérable ne saurait être disjointe de la question actuellement pendante des chemins de fer à construire au Maroc, question à laquelle elle se trouve liée par la partie même de ses dispositions qui concerne les travaux publics... »

L'Allemagne nous encercle ! Que faire cependant ? Passer outre ? C'est le conflit. Laisser sommeiller le projet d'emprunt comme la question des chemins de fer ? C'est à quoi on se décide mais on entasse ainsi les difficultés dont on ne saura bientôt comment sortir.

L'expédition de Fez complique et aggrave encore la situation. Pouvait-elle être évitée comme on l'a souvent prétendu ? L'agitation qui se produisit en 1911 dans l'Empire chérifien se serait-elle dissoute sans dommage pour nos nationaux comme

cela était antérieurement arrivé ? Ceux qui tiennent pour l'affirmative remarquent qu'en ce pays la révolte des tribus était à l'état endémique mais s'apaisait avec autant de soudaineté qu'elle naissait ; ils en concluent que le soulèvement se fût résolu, en 1911 comme précédemment, sans intervention extérieure. Sans doute il est possible que les évènements eussent pris cette tournure, mais cela n'est pas vraisemblable. Ceux qui raisonnent en établissement des comparaisons d'année en année oublient ou omettent de dire que la situation se trouvait entièrement modifiée en 1911 par la presence des instructeurs français dans l'armée chérifienne. Le fanatisme des indigènes en était attisé ; le caractère de la révolte était transformé ; c'était la guerre sainte, la guerre contre les chrétiens oppresseurs du Sultan qui commençait. Quels développements n'eût-elle pas pris si le gouvernement de la République avait laissé faire ? Et quelles responsabilités singulières aurait assumé la France au regard du monde civilisé, si, après avoir recherché le contrôle de la pauvre force armée du Sultan, après avoir ainsi déchaîné les troubles, elle n'était pas intervenue pour en arrêter les effets. Sa responsabilité eût été d'autant plus engagée qu'on n'avait fait les choses qu'à demi, qu'on avait envoyé au

Maroc assez d'instructeurs pour susciter une explosion de mécontentement, pas assez pour organiser des troupes, qu'on n'avait pas dirigé en temps utile sur l'empire chérifien le supplément d'instructeurs réclamés avec instance par le Maghzen comme par nos officiers *dès le mois de novembre* 1910. Qu'eussions-nous donc répondu aux justes accusations dont nous aurions été l'objet si nos hésitations successives et notre inaction finale avaient abouti au massacre ds Européens ?

Ces considérations pesèrent assez sur l'esprit des ministres des Affaires Etrangères et de la Guerre pour les décider à préparer diplomatiquement et militairement l'expédition de Fez au commencement d'avril et à l'engager le 17 du même mois. Les ministres convoqués en conseil de cabinet le 23 avril seulement, ne purent que sanctionner le fait accompli ; ils durent approuver les dispositions déjà prises, notamment la formation, décidée le 17 avril (Dépêches 184 et 185), d'une colonne volante pour porter des approvisionnements et des secours aux troupes chérifiennes. Quand certains d'entre eux interrogèrent sur l'attitude de l'Allemagne, on les rassura en leur indiquant que le chancelier de l'Empire, M. de Bethman-Hollweg avait répondu le 19 avril à la communication de M. Cam-

bon relative à la marche sur Fez : « Je ne vous dis pas non, parce que je ne veux pas prendre de responsabilité pour vos compatriotes, mais je ne vous encourage pas. » La phrase n'était pas inquiétante et les ministres ne furent pas à même de la relier à d'autres paroles plus troublantes prononcées par le Chancelier, surtout par le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères.

Voici, en réalité, ce qui s'était passé.

Les représentants de l'Allemagne avaient commencé par accueillir « avec un peu de souci » les premières indications qui leur furent données au commencement d'avril sur l'éventualité d'une expédition à Fez (Dépêche 154, 5 avril). Le 6 avril, M. de Kiderlen vient voir notre ambassadeur et lui déclare nettement qu'il ne peut accéder aux vues du gouvernement français. M. Cambon l'amène avec beaucoup de peine à abandonner cette position excessive (Dépêche 166, 9 avril), mais, au fur et à mesure qu'il y parvient, il aperçoit les idées et les projets des dirigeants de l'Empire qui apparaissent dans les dépêches officielles de l'ambassadeur complétées par des lettres particulières. « Quand vous serez à Fez, vous n'en sortirez plus », dit M. de Kiderlen le 8 avril. Il avait déjà dit la veille : « Quand a-t-on vu finir une occupation de ce genre ?

Est-ce en Egypte ? » Au surplus, cette éventualité n'effraie pas outre mesure le secrétaire d'Etat qui déclare au cours de ces entretiens, non sans logique d'ailleurs, que « l'acte d'Algésiras repose sur une idée fausse, sur l'idée que le Maroc est un Etat organisé. *Si la souveraineté du Sultan vient à disparaître, dit-il en complétant sa pensée, l'Allemagne vous laissera libre de faire ce que vous voudrez au Maroc pourvu qu'on lui fasse sa part.* » Voilà l'idée maîtresse du gouvernement impérial ! Elle apparaît à la même date (Dépêche 162) dans la presse allemande qui révèle nettement les prétentions germaniques : un port sur l'Atlantique et un certain hinterland pour l'Allemagne. Elle est indiquée avec encore plus de clarté dans une lettre particulière adressée le 9 avril par M. Cambon à son ministre et dont M. Cruppi a bien voulu me remettre une copie : « M. de Kiderlen, écrit l'ambassadeur, voudrait bien en finir avec l'indépendance du Maroc si nous abandonnions à l'Allemagne un port sur l'Atlantique. » Et il ajoute : « L'ambition éveillée du gouvernement allemand est de nature à ouvrir de nouveau une ère de graves difficultés. » Donc pas d'illusions à nourrir ! L'Allemagne va reprendre « ab ovo » la question du Maroc, le chancelier nous en avertit d'ailleurs le 19 avril quand, après

n'avoir ni encouragé, ni dissuadé l'expédition projetée, il dit : « Si vous allez à Fez, vous n'en sortirez pas, et, dans ce cas, *c'est la question qui se posera toute entière* » (Dépêche 200). Nous sommes déjà sur la route de la capitale du Maroc quand notre ambassadeur recueille et transmet ce grave avertissement !

Dès lors commence l'ère des difficultés prédites par M. Cambon. Notre ministre des Affaires Etrangères veut reprendre avec l'Allemagne les conversations interrompues sur les questions économiques. Il ne trouve pas à qui parler. L'ambassadeur d'Allemagne à Paris n'a pas d'instructions. A Berlin, le secrétaire d'Etat est absent. Partout le silence ! Il fait annoncer à la Wilhemstrasse notre intention de quitter Fez, où l'expédition française est parvenue le 21 mai, le plus tôt possible. On accueille cette communication avec une politesse réservée mais on se garde d'engager le moindre entretien. Cependant les Espagnols occupent deux points importants dans le nord du Maroc : les villes de Larache et d'El-Ksar. Des incidents surgissent entre nos agents et les officiers Espagnols. L'initiative de l'Espagne survenant au moment où Berlin se tait, inquiète le ministre des Affaires Etrangères. Qu'est-ce que tout cela veut dire ? Que médite-t-on

de l'autre côté du Rhin ? M. Cruppi veut en avoir le cœur net. Il fait venir au commencement de juin M. Jules Cambon à Paris ; il a de longs entretiens avec lui. L'ambassadeur repart pour Berlin avec la mission de savoir, suivant les propres expressions dont M. Cruppi s'est maintes fois servi, « ce que les dirigeants de l'Empire ont dans le ventre ».

J'imagine que le mandat de notre représentant était un peu plus étendu et je crois bien que seront de mon avis tous ceux qui liront les dépêches ou les lettres que je vais citer ou simplement le résumé que j'en vais donner.

Le 11 juin, notre représentant aborde le chancelier (Dépêche 366). Il vient, dit-il, lui faire part des vues de M. Cruppi et, après avoir parlé négociations douanières, chemins de fer marocains, il en arrive à l'expédition de Fez, et annonce notre prochain départ de la capitale du Maroc. Le chancelier se réserve. Il finit cependant par avouer qu'il ne cesse d'être très préoccupé du Maroc. « Une partie de l'opinion, dit-il, reste très éveillée sur cette question-là ; qu'on le veuille ou non, l'influence de la France ira en grandissant au Maroc ; aujourd'hui vous évacuez Fez, dans un an vous pouvez être obligés d'y retourner. On s'inquiétera en Allemagne ; *on dira qu'on ne fait pas leur part*

*aux intérêts allemands, et je vois dans cette question-là une possibilité de difficultés extrêmement graves entre nous* qui m'inquiètent pour l'avenir.» « Cela est possible, répond M. Cambon, mais personne ne peut empêcher les fruits de mûrir, ni le Maroc de tomber un jour sous notre influence. » Et il continue en *proposant une conversation générale entre la France et l'Allemagne* sur les questions qui divisent les deux pays, une seule, la plus grave, étant exceptée. « Nous pourrions, dit-il textuellement, examiner les questions qui nous intéressent les uns les autres, et chercher à donner à l'opinion allemande les satisfactions qui lui permettraient de voir sans inquiétude le développement de l'influence politique française au Maroc. » — « J'y réfléchirai, répond en substance le Chancelier, mais allez causer avec M. de Kiderlen qui prend les eaux à Kissingen. » Une conversation de la plus haute importance est ainsi amorcée. M. Cambon en informe M. Cruppi par une lettre particulière qui porte la date du 13 juin et où l'on peut lire les lignes suivantes : « Le courrier qui vous porte cette lettre vous apportera en même temps le compte-rendu des conversations que j'ai eues avec le chancelier de l'Empire. *J'ai essayé de répondre aux vues que vous m'aviez exprimées lors de mon dernier pas-*

*sage à Paris*. Il ne m'a pas paru que je pusse aller plus loin. C'est maintenant au chancelier à nous répondre et à nous dire ce qu'il veut, mais la conversation est accrochée... » Elle est si bien accrochée qu'elle se poursuit et se précise dix jours plus tard à Kissingen où l'ambassadeur de France est allé rejoindre le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères (Dépêche 399, 22 juin).

Après les récriminations, les ripostes, l'habituelle escrime diplomatique, M. Cambon en vient à parler avec son interlocuteur de ce dont il a déjà entretenu M. de Bethmann-Hollweg, de la possibilité d'étudier un accord général entre la France et l'Allemagne. M. de Kiderlen se montre silencieux et réservé. Pressé par l'ambassadeur, il finit par se départir de son silence et alors s'engage un dialogue qu'il faut complètement reproduire :

— « Je partage votre opinion, dit M. de Kiderlen, mais, si nous restreignons notre conversation au Maroc, nous n'aboutirons pas ; il est inutile de replâtrer ce qui a déjà été fait au sujet du Maroc et qui semble se lézarder aujourd'hui. »

— « Vous êtes d'autant plus dans le vrai, répond M. Cambon, que, vous vous en souvenez, vous m'avez autrefois parlé du Maroc. Or, autant faut-il

dire tout de suite que, si vous souhaitez d'avoir quelque part au Maroc, il vaut mieux ne pas commencer la conversation : l'opinion en France ne l'accepterait pas sur ce terrain et, d'ailleurs, dans l'intérêt de nos bons rapports, il vaut mieux que nous ne multiplions pas les voisinages ; il n'y a pas de pires querelles que les querelles de murs mitoyens : *on peut chercher ailleurs.* »

— « Oui, on le peut, répond M. de Kiderlen, mais il nous faut dire ce que vous voulez. »

— « Je ne saurais le faire, car ces idées sont nouvelles, reprend l'ambassadeur, mais je les soumettrai à mon gouvernement puisque je vais à Paris, et vous, de votre côté, réfléchissez à ce que vous voulez. »

La conversation tourne, mais lorsqu'une heure après le ministre et le diplomate se séparent, M. de Kiderlen a soin de dire : « *Rapportez-nous quelque chose de Paris.* »

« *On peut chercher ailleurs* », « *Rapportez-nous quelque chose de Paris* », tels sont les points saillants d'une conversation dont on ne saurait trop fortement marquer la gravité ! « Il importe aujourd'hui de poursuivre car il ne nous est plus permis de paraître nous retirer », écrit M. Cambon en

transmettant à Paris le récit de son entretien. La dépêche parvient à M. Cruppi la veille du jour où le ministère Monis est mis en minorité devant la Chambre des Députés.

## Politique Intérieure et Extérieure à la veille d'Agadir. — Agadir. — L'Etat de la Question marocaine. — Les solutions possibles.

Au moment où se compliquait ainsi la situation extérieure, à la veille du jour où devait survenir un des incidents les plus graves qui se soient produits dans l'histoire de notre pays, l'opinion publique en France était uniquement ou presque uniquement attentive aux difficultés intérieures.

Au Parlement, la question de la réforme électorale, de la représentation proportionnelle, passionnait, divisait les esprits et les hommes. Alors que certains jugeaient indispensable pour lutter contre l'effritement des partis, pour organiser la démocratie, de transformer le mode d'élection des députés, d'autres appréhendaient que le bouleversement proposé fût dommageable pour le régime, assurât

la domination des puissances d'argent et des puissances de presse. Quelques graves que fussent ces discussions, elles troublaient le Parlement et l'opinion bien moins que les agitations dont, depuis quelques mois, le pays donnait le spectacle déconcertant ! Succédant à la grève des Postes, la grève des employés et ouvriers de chemins de fer avait éclaté en novembre 1910. Elle avait été réprimée par M. Briand avec autorité et avec vigueur, mais elle avait laissé des traces d'autant plus profondes que les agents congédiés par les compagnies réclamaient leur réintégration et que leurs revendications étaient soutenues avec passion par le parti socialiste Cependant l'agitation qui avait pour point de départ les grèves dans les services publics se propageait et s'étendait dans le pays. Des troubles graves, des révoltes à main armée se produisaient en Champagne et ailleurs pour des raisons d'ordre économique. On se rebellait ici parce qu'on obtenait pas des dégrèvements d'impôts sollicités, ailleurs parce que le siège d'une perception était transféré. Rétablir l'ordre et le calme était la tâche essentielle qui s'imposait au gouvernement nouveau.

La situation intérieure était donc ma préoccupation dominante quand je fus appelé à former le cabinet qui devait succéder au ministère de mon ami

M. Monis. Je soupçonnais sans doute que la position extérieure était sérieuse, mais j'étais loin de me douter de sa gravité. Comment eût-il pu en être autrement ? J'ignorais tout des réserves formelles faites par la Chancellerie allemande lors de l'expédition de Fez, j'ignorais les conversations de Kissengen. Je sentais plus que je ne le savais qu'il y avait en Europe un certain état de tension ; j'étais troublé par l'entreprise espagnole ; notre marche sur Fez m'avait causé et me causait encore quelques inquiétudes. Mais je pensais qu'une politique prudente et sage aurait aisément raison de ces difficultés. Comme je jugeais que M. Cruppi, dont j'appréciais les éminentes qualités de juriste me serait particulièrement utile au ministère de la Justice où dans l'état de trouble qui sévissait en France, il me fallait le concours d'un homme de sa valeur, j'offris le portefeuille des Affaires Etrangères à la personnalité la plus qualifiée pour le tenir, à M. Léon Bourgeois. N'ayant pu obtenir son acceptation, je m'adressai à M. Poincaré ; je me heurtai à un second refus. Si M. Bourgeois alléguait avec raison son état de santé, M. Poincaré se retranchait derrière une situation de famille. En vain insistai-je, en vain M. Bourgeois fit-il une démarche pressante auprès du futur Président de la République, en

vain lui fis-je parler par des amis personnels. Il fut impossible de le faire revenir sur sa détermination. Qui choisir ? A qui confier la direction de notre politique extérieure ? Je pensai un instant à prendre moi-même le portefeuille des Affaires Etrangères, mais le pouvais-je alors que, en politique intérieure, les questions les plus graves se posaient ? J'en revins donc à une combinaison qui avait jadis retenu l'attention de M. Clémenceau, qu'avait longuement envisagée M. Monis quelques mois auparavant. Je songeai à M. de Selves, sénateur, préfet de la Seine, dont je veux dire simplement qu'il me paraissait, à moi comme à beaucoup, avoir les qualités de tact, de finesse, l'habileté, l'expérience générale utiles. M. Clémenceau que je consultai m'engagea fort à donner suite à cette intention. Le ministère fut donc constitué avec M. de Selves aux Affaires Etrangères. De mes antres collaborateurs, parmi lesquels se trouvait M. Delcassé et dont on sait les noms, je ne dirai rien sinon qu'ils devaient me prêter tous le concours le plus résolu, le plus intelligent et le plus dévoué.

Le samedi 1er juillet 1911, vers les deux heures, M. de Selves, qui m'avait fait annoncer sa venue, se présentait à mon cabinet et m'indiquait que le matin même l'ambassadeur d'Allemagne, d'ordre

de son gouvernement, lui avait notifié l'envoi d'un navire de guerre allemand sur la côte du Maroc à Agadir sous le prétexte que « des maisons allemandes établies dans le sud du Maroc se seraient alarmées d'une certaine fermentation parmi les tribus de ces contrées que semblaient avoir produit les derniers évènements dans d'autres parties du pays. » Sous ces phrases embarrassées que j'extrais du memorandum remis par l'ambassadeur se dissimulait mal la portée de l'initiative allemande. Le geste d'Agadir était le pendant aggravé du voyage de l'Empereur à Tanger. L'Allemagne entendait ouvrir à nouveau la question du Maroc et elle marquait sa volonté par un acte de provocation. Cherchait-elle un conflit ? Cela est fort possible sinon probable. Elle saisissait en effet le moment où venait de se constituer un nouveau gouvernement, elle jetait son défi l'avant-veille du jour où le Président de la République et le ministre des Affaires Etrangères devaient se rendre en Hollande (1). Sans doute de l'autre côté du Rhin espérait-on que les

(1) Le lecteur remarquera sans nul doute qu'en 1914 l'ultimatum de l'Autriche-Hongrie à la Serbie fut lancé quelques semaines après qu'un nouveau gouvernement s'était formé en France, au moment où le Président de la République et le Président du Conseil, ministre des Affaires Etrangères se trouvaient au loin.

hommes qui arrivaient au pouvoir seraient surpris, désorientés, qu'ils commettraient une imprudence, fourniraient un prétexte... Toutes ces pensées se présentèrent à mon esprit tandis que le ministre des Affaires Etrangères me rendait compte de la réponse qu'il avait faite à l'Ambassadeur, que je jugeai prudente... très prudente. Il me parut que de cette prudence il passait à la témérité quand, interrogé par moi sur ce qu'il y avait lieu de faire, il suggéra l'envoi d'un navire français soit à Agadir, soit de préférence à Mogador après que nous nous serions au préalable concertés avec l'Angleterre. Je lui répondis que nous ne pouvions envisager l'idée et la soumettre au Conseil des Ministres qu'après en avoir conféré avec le ministre de la Marine M. Delcassé qui devait en préparer l'exécution le cas échéant, à qui, au surplus, sa connaissance des affaires extérieures et en particulier de la question marocaine donnait une autorité particulière en la matière. M. Delcassé immédiatement consulté s'éleva avec beaucoup de force contre l'idée de M. de Selves. Il représenta, en des phrases qui sont restées dans ma mémoire, qu'envoyer un bateau à Mogador était un geste de faiblesse — on paraissait ne pas oser aller à Agadir — que le diriger sur Agadir c'était préparer le conflit. Il ajouta

que, par l'initiative qu'elle avait prise, l'Allemagne nous invitait à une conversation, que, si elle s'y dérobait, si elle faisait des propositions inacceptables, alors, mais alors seulement, nous pourrions songer aux ripostes nécessaires. Le ministre de la Marine exprimait ce que je pensais, il apercevait, comme moi le piège que nous tendait l'Allemagne. Il ne fut pas contredit d'ailleurs par son collègue des Affaires Etrangères. La question semblait réglée.

Il fallait maintenant situer notre position vis-à-vis de l'Allemagne. Comment le faire heureusement ? Une seule méthode : nous garder de toute initiative — nous borner à demander à la Chancellerie quel était le but et la portée du geste qu'elle venait d'ordonner — indiquer que nous étions disposés à discuter, à causer, à nous entendre — mais marquer fortement qu'il était des concessions que nous ne ferions pas, des abandons auxquels nous ne consentirions en aucun cas. Ce travail préliminaire d'une particulière importance m'incomba pendant les quelques jours durant lesquels je fis l'intérim du ministère des Affaires Etrangères, M. de Selves étant parti le 2 juillet pour la Hollande où il accompagnait le Président de la République.

Mais, au moment de l'entreprendre, j'éprouvai

une vive surprise. Le mardi 4 juillet, M. Bapst, directeur des Affaires politiques m'apporta un télégramme de M. Paul Cambon, qui a été omis au *Livre jaune*, formulant des réserves sur les instructions que le ministre des Affaires Etrangères lui avait adressées et par lesquelles il le priait de demander au gouvernement de la Grande-Bretagne s'il ne serait pas disposé à envoyer un navire de guerre dans le sud du Maroc. « Quoi ! dis-je à M. Bapst, le ministre des Affaires Etrangères a prescrit à notre ambassadeur une démarche aussi grave alors que le contraire avait été décidé entre lui et moi en présence de M. Delcassé ! Est-ce vous, Monsieur le directeur, qui avez donné un tel conseil ? — « Nullement, me répondit M. Bapst. *Je suis d'un avis diamétralement opposé.* » — « Bien ! Préparez-moi le télégramme nécessaire. » J'indiquai le sens du télégramme à rédiger et, par surcroît de précautions, pour être sûr d'exprimer exactement les opinions formulées et acceptées deux jours auparavant, je priai M. Bapst de soumettre le texte à M. Delcassé avant signature. Ce fut fait immédiatement. Vers midi, j'adressai à notre ambassadeur un télégramme qui figure au *Livre jaune* sous le n° 427, et où je le priai d'éviter de préjuger, vis-à-vis du gouvernement anglais, tout envoi de

notre part de bâtiment de guerre soit à Agadir, soit à Mogador. Ma dépêche arriva après qu'avait été tenu à Londres un conseil de Cabinet où fut écartée, si même elle fut examinée — ce qui, d'après les renseignements que j'ai eu depuis, est fort douteux — l'idée de l'envoi d'un navire de guerre dans les eaux marocaines. Sagement l'Angleterre se gardait et nous gardait d'une faute *dont pour le moment je ne mesurerai pas quelles eussent été les conséquences.*

Mais je retiendrai ce qu'avait d'inquiétant l'attitude du ministre des Affaires Etrangères, et on comprendra les résolutions qu'elle m'imposa. Si M. de Selves n'était pas d'accord avec moi et avec M. Delcassé, s'il jugeait qu'il fallait riposter au geste allemand par un geste analogue, il devait le dire. J'aurais réuni le Conseil des Ministres qui eût prononcé. Au cas où les choses se fussent présentées autrement, au cas où j'eusse partagé son sentiment, je n'aurais pas admis qu'une démarche quelconque engageant l'envoi d'un navire de guerre à Agadir ou dans les parages fût faite sans l'assentiment du Cabinet tout entier. Règle élémentaire de gouvernement ! Bien plus, question de loyauté et d'honnêteté ! Et sans que ses collègues aient été consultés, même pressentis, contre l'opinion de son

chef, le Président du Conseil, malgré l'avis de son Directeur des Affaires politiques, le ministre des Affaires Etrangères engageait des pourparlers qui pouvaient conduire à la plus grave des aventures. J'aurais été en droit de porter la question devant le Conseil des Ministres, et l'on devine quelle sanction serait intervenue, mais pouvais-je opérer ainsi un remaniement ministériel ? Pouvais-je courir le risque d'affaiblir mon pays, dont de trop fréquentes crises n'étaient pas de nature à rehausser le prestige, par le spectacle de dissenssions intestines survenant au sein d'un Cabinet quelques jours après sa formation sur une question de politique extérieure ? L'autorité que mon gouvernement devait conserver intacte pour suivre la négociation où il allait être engagé n'aurait-elle pas été affaiblie ? Je pris le parti de laisser tomber l'affaire et je m'arrêtai d'autant plus volontiers à cette solution que j'étais et que je reste convaincu que M. de Selves avait agi de bonne foi, qu'il n'avait pas mesuré l'acte qu'il avait commis, que, en cette circonstance comme dans toutes celles où nous nous opposâmes, son principal, presque son seul tort fut de subir, sans s'en rendre compte peut-être, les directions d'un entourage dont on verra qu'il entendait diriger à lui seul les destinées de la France. Mais, si je

pouvais, si je devais même ne pas m'attacher à un premier écart, j'avais un devoir à remplir : celui de surveiller de très près l'action du ministre des Affaires Etrangères, d'être constamment prêt à intervenir, à me substituer à lui et de le faire l'heure venue avec toute la décision et la vigueur possibles.

Je clos l'incident sur lequel je ne me suis étendu que pour montrer les difficultés que je rencontrai dès le début de mon gouvernement, auxquelles devaient succéder bien d'autres semblables, et j'en reviens aux directions préliminaires qu'il me fallut donner à notre politique. Elles sont contenues dans des dépêches que, ministre des Affaires Etrangères par intérim en même temps que Président du Conseil, j'expédiai les 4 et 5 juillet. A nos ambassadeurs j'écris : « Le gouvernement allemand nous ayant invités à entrer en conversation avec lui au sujet des affaires du Maroc, il y a lieu pour nous de lui demander tout d'abord qu'il veuille bien s'expliquer sur le but de cette conversation. *Selon la réponse qu'il fera et après elle, il sera temps de décider ce que nous aurons à faire.* M. Jules Cambon va partir pour Berlin avec des instructions lui prescrivant de demander au gouvernement allemand quel est le but et la portée de la démonstration d'Agadir. » A M. Jules Cambon j'écris le 4 juillet

que, si l'Allemagne, après s'être expliquée sur l'initiative qu'elle a prise, manifeste le désir de s'entretenir avec nous des difficultés qui divisent les deux pays sur divers points du globe, nous ne pouvons admettre aucun tiers dans ces entretiens, mais que nous nous réservons d'instruire selon nos convenances nos amis et nos alliés de la marche des négociations. Le 5 juillet me parvient un long télégramme de Londres. En suite du conseil de Cabinet qui s'était tenu le mardi 4 juillet, Sir Edward Grey, ministre des Affaires Etrangères, avait fait à notre ambassadeur la déclaration suivante que je transcris textuellement : « Le gouvernement britannique considère comme nécessaire une discussion diplomatique au sujet du Maroc entre la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Angleterre et non pas seulement entre les trois premières puissances. Mais, avant que soit ouverte cette discussion entre les quatre puissances, il est nécessaire que le gouvernement britannique soit fixé sur la solution que le gouvernement français considérerait comme la plus pratique, la plus raisonnable et la plus conforme aux intérêts français. La solution en question pourrait, par exemple, être le retour au *statu quo ante* grâce au retrait des Allemands d'Agadir, à celui des Espagnols d'El-Ksar et de Larache et

à celui des Français *de Fez ainsi que de l'intérieur.* La dite solution pourrait d'autre part résider dans un nouvel arrangement qui consoliderait la position de la France au Maroc avec l'assentiment de l'Allemagne *moyennant que quelques compensations fussent abandonnées à cette puissance.* Dans ce dernier cas, le gouvernement anglais devra étudier *quelles conditions il pourrait réclamer de son côté en vue de la garantie des intérêts de la Grande-Bretagne.* » Ainsi, la grande puissance amie nous présente deux alternatives : l'abandon de notre situation particulière au Maroc, l'évacuation de Fez et de nos postes à l'intérieur — ou bien l'octroi de compensations à l'Allemagne. Impossible de songer à la première solution ! Ce serait l'humiliante déroute ! De la seconde, beaucoup disent qu'elle est inévitable ; ceux-là remarquent que nous allons être d'autant moins libres de nous y soustraire que voici la puissance amie dont le concours en cas de tension grave ou de conflit nous est indispensable, qui, la première, prononce le mot « compensations ». Mais encore faut-il nous réserver complètement sur ce sujet, encore faut-il préciser qu'il est en tous cas des compensations auxquelles nous ne pouvons consentir, encore faut-il écarter ce qu'il peut y avoir de dan-

gereux dans la dernière phrase du communiqué britannique, dans ces réclamations éventuelles et mystérieuses de la Grande-Bretagne que ses hommes d'Etat nous font entrevoir. Je télégraphie à Londres le 5 juillet (Dépêche n° 430) : « Le gouvernement examinera, selon le désir de Sir Edward Grey et dès le retour de Monsieur le Président de la République, la solution que nous proposerons à l'Angleterre en lui demandant de la soutenir avec nous dans les pourparlers auxquels l'Allemagne nous convie. Dès aujourd'hui, je crois nécessaire de marquer au gouvernement anglais *l'impossibilité de compensations au Maroc — notre ligne de conduite vis-à-vis de l'Allemagne reste la même : puisque c'est l'Allemagne qui nous invite à causer du Maroc, elle doit nous exposer ses désirs*. M. Jules Cambon est chargé de lui demander de s'expliquer. »

Nous nous refusons donc à rien offrir à l'Allemagne. M. Jules Cambon « ne rapporte rien de Paris » contrairement à l'invitation qui lui fut adressée à Kissingen. La Chancellerie impériale sera forcée d'étaler son jeu. Après avoir tergiversé quelque temps, essayé de renverser les rôles, de nous conduire à des offres, M. de Kiderlen se décide le 16 juillet à abattre des cartes qu'il a sans doute en main depuis longtemps. La dépêche N° 455 relate ses

exigences. Pour nous reconnaître les mains libres au Maroc il lui faut toute notre colonie du Congo entre la mer et la rivière Sangha. En échange, il nous offre seulement le nord du Cameroun allemand et la colonie du Togo. A notre ambassadeur qui se récrie, qui déclare excessives de telles prétentions, le ministre répond en s'étendant sur les espérances que l'opinion allemande fonde sur le Maroc, sur la déception qu'elle va éprouver, en ajoutant qu'une partie de l'opinion germanique envisage la guerre comme le moyen de soustraire le Maroc à la France. « Vous avez acheté, dit-il, à l'Espagne, à l'Angleterre, même à l'Italie, votre liberté au Maroc ; quant à nous, vous nous avez laissés de côté. Vous auriez dû négocier avec nous avant d'aller à Fez. » Une fois de plus, M. de Kiderlen évoque le grief germanique : l'oubli des droits prétendus de l'Allemagne. Peu importent ces récriminations ou les comparaisons que fait le secrétaire d'Etat, en des conversations privées avec l'ambassadeur, entre le peu d'importance des cessions qu'il réclame et la qualité des abandons que nous avons consentis à l'Angleterre en lui sacrifiant nos droits en Egypte. Une question plus haute, plus large se pose : Pouvons-nous accepter de payer à l'Allemagne notre pleine liberté d'action au Ma-

roc en lui cédant des droits analogues à ceux que nous avons abandonnés à l'Angleterre, si toutefois nous en trouvons à échanger, ou, à leur défaut, en lui remettant une portion tout au moins des territoires qu'elle revendique ?

Le gouvernement que je préside n'est pas engagé, il paraît maître de son choix et de ses desseins. L'est-il en fait ? Sa liberté de décision n'est-elle pas contrariée par les pouparlers qui ont été entamés avant qu'il ne soit formé ? N'est-il pas surtout le prisonnier de la situation qui a été créée au Maroc ?

En admettant qu'il puisse briser ses chaînes, rompre les liens de continuité que les faits ont forgés, quelle autre solution peut-il envisager qui serve les intérêts de la France ?

Aucun de ceux qui liront avec attention les conversations de Kissengen ou le résumé que j'en ai donné ne contestera que l'ambassadeur de France autorisé par son ministre n'eût, en conférant avec les dirigeants de l'Allemagne, jeté les bases d'une grande négociation diplomatique. Au chancelier comme au secrétaire d'Etat, il a proposé de régler tous les différends qui divisent la France et l'Allemagne

une seule question étant exceptée. Il a spécifié que nous ne saurions donner à l'Allemagne de compensations au Maroc mais qu'on pouvait chercher ailleurs. Il ne me faudrait pas un grand effort d'argumentation pour établir que, selon les propres paroles de M. Cambon, il ne nous était plus permis de reculer, que la solidarité qui, en matière de politique extérieure, relie les ministères qui se succèdent interdisait à mon gouvernement de laisser tomber les pourparlers entamés par le ministre des Affaires Etrangères du précédent cabinet. Pour tout dire, je démontrerais aisément que le traité du 4 novembre 1911 est entièrement issu des conversations de Kissingen.

Mais je ne veux esquiver aucune responsabilité. J'admets que la brutalité du geste d'Agadir nous autorisât à répudier ce commencement de négociations. Quelle solution pouvions-nous donner à la question marocaine ? Et d'abord quelle était notre position au Maroc même ? Comment se présentait-elle au regard de l'Allemagne ?

Nous occupions Fez où nous avions été entraînés sans doute par les évènemnts, mais, comme nous ne tenions aucun droit de conquête de l'accord de 1909 qui ne nous donnait même pas l'action politique, nous avions dû au préalable causer avec

l'Allemagne. Elle n'avait réservé son opposition que parce que nous avions promis d'évacuer la capitale de l'Empire chérifien aussitôt que l'ordre y aurait été rétabli. Qui soutiendra qu'il nous fût possible de tenir nos engagements sans courir le risque d'un soulèvement général dans l'Afrique du Nord? La France reculant sur l'ordre de l'Allemagne voilà comment nos sujets auraient interprété l'évacuation de la capitale du Maroc. Donc, nécessité absolue de nous entendre avec l'Empire germanique sur ce point si nous ne voulons pas rester exposés à la plus grave des mises en demeure. Il fallait également régler la situation financière du Maroc : le Maghzen était obéré, accablé sous le poids des dettes. Un emprunt était indispensable pour dégager et pourvoir à l'entretien pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'eussent été créées des ressources permanentes, des services publics et particulièrement de la force armée. En suite de l'accord de 1909 et des pourparlers qui l'avaient accompagné, M. Pichon avait, dans le cours de cette même année, cru devoir consulter l'Allemagne et requérir son agrément pour l'émission d'un emprunt qui fut placé en 1910. Un an plus tard, le gouvernement de M. Monis était obligé, en vertu du précédent créé, de recourir à la même

procédure. Mais cette fois l'Allemagne s'opposait, comme nous l'avons montré, au nouvel emprunt en déclarant que la question financière était liée à la question des chemins de fer et qu'elle ne voulait pas traiter l'une sans l'autre. Négociation indispensable encore une fois, d'autant que le Maghzen était à bout de ressources !

Enfin la question des grands travaux, particulièrement celle des chemins de fer, n'était pas moins pressante. Il fallait sur ce sujet encore, sur ce sujet surtout, nous entendre avec l'Allemagne qui était forte du texte de 1909, qui arguait en toute légitimité de l'hypothèque économique qui lui avait été reconnue.

En un mot, aucune possibilité non seulement d'exercer une action civilisatrice au Maroc, mais même de nous y maintenir — car nous ne faisons qu'y camper — si nous ne réglons pas notre situation vis-à-vis de la seule puissance qui nous fait opposition et avec laquelle nous sommes spécialement engagés. Evidence, me répondra-t-on sans doute ! Mais certains ajouteront que ce n'est pas la question, que la question est de savoir s'il ne suffisait pas de mettre en œuvre les dispositions du traité passé en 1909 entre la France et l'Allemagne

pour nous dégager de l'imbroglio où nous nous trouvions et que j'ai faiblement représenté.

J'en arrive ainsi au point vif de la discussion que j'institue ; je veux exposer les arguments que les partisans de l'accord de 1909, j'entends parler de ceux qui imaginent que l'instrument diplomatique intervenu à l'époque réglait définitivement la question marocaine, ont souvent fait valoir, sinon à la tribune des assemblées parlementaires, tout au moins dans des conversations particulières. La grave erreur, ont-ils dit, qui fut commise en 1911 a été de se détacher de l'accord de 1909, de refuser à l'Allemagne les satisfactions d'ordre économique qu'elle réclamait et auxquelles elle avait droit. Le Maroc devait tomber en nos mains à la double condition que nous fussions patients et prudents et que nous ne nous dérobions pas aux engagements que nous avions pris. Encore pouvions-nous, si nous étions contraints, réaliser politiquement au-delà des termes de l'accord. L'Allemagne s'y attendait ; elle n'eût pas formulé de trop vives objections si nous lui avions fait sa part en lui donnant les satisfactions économiques auxquelles elle prétendait. Mais repousser l'affaire de la Ngoko-Sangha, ensuite celle du chemin de fer Congo-Cameroun, décliner les demandes allemandes dans la question des che-

mins de fer marocains et procéder au même moment à l'occupation d'une partie de l'Empire chérifien, c'était sinon vouloir du moins provoquer le conflit. Nos rivaux d'outre-Rhin devaient penser que la France ne tenait pas ses engagements puisqu'elle s'attribuait des avantages politiques supérieurs à ceux que lui reconnaissait le pacte conclu et qu'elle refusait en même temps les concessions économiques que le même acte diplomatique lui imposait l'obligation de consentir. Pour tout dire en quelques mots, le geste d'Agadir n'aurait pas eu lieu si le ministère Monis s'était adapté à la politique du précédent cabinet. Même après Agadir, le ministère Caillaux eût évité la cession territoriale qu'il a dû consentir s'il était revenu aux termes de l'accord de 1909, s'il avait largement traité avec l'Allemagne sur le terrain économique. L'Allemagne eût-elle, à ce moment, refusé d'appliquer l'accord comme cela est possible ? Le gouvernement de la République devait en appeler à l'Europe, demander la réunion d'une conférence internationale, réclamer devant le Tribunal des Nations l'observation du traité passé.

Telle est l'argumentation. Je me suis efforcé de ne rien lui enlever de sa force ni de sa valeur.

Je pourrais remarquer que, lorsque j'ai pris la

responsabilité du pouvoir à la fin de juin 1911, je ne pouvais effacer les évènements des mois de mars, avril et mai de la même année, que l'expédition de Fez avait eu lieu et qu'elle avait été engagée dans les conditions que j'ai dites. Je serais encore en droit d'observer qu'à Kissingen M. de Kiderlen avait nettement marqué son sentiment au sujet de l'accord de 1909 quand il avait dit qu'il était impossible de restreindre la conversation entre les deux puissances au Maroc car « on ne pouvait replâtrer ce qui semblait se lézarder », que, d'autre part, l'Allemagne ne voulait pas entendre parler de conférence internationale et qu'on n'aperçoit pas comment on l'aurait contrainte à s'y rendre, que, y fût-on parvenu, il est certain que de cette réunion ne serait pas issu un acte reconnaissant la validité de l'occupation par la France d'Oudjda, de la Chaouia, surtout de Fez, et accordant en revanche à l'Allemagne des avantages économiques contradictoires avec les intérêts des autres puissances européennes.

Mais je discuterai plus largement. J'admets que le coup d'Agadir eût été prévenu si nous avions fait à l'Allemagne la part qu'elle nous demandait. J'admets que, même après Agadir mon gouvernement aurait pu régler la question du Maroc, par une procédure ou par une autre, en abandonnant à l'Em-

pire germanique ce qu'il recherchait. Je pousse le raisonnement jusqu'à l'invraisemblable : je suppose que l'Allemagne aurait reconnu à la France le droit de contrôle politique au Maroc, le protectorat, quelque absurde que cela soit, en échange des positions économiques qu'elle demandait au Congo, en échange surtout des satisfactions de même ordre auxquelles elle prétendait avoir droit au Maroc, et je déclare que mon pays aurait passé un marché désastreux, presque honteux ; je déclare encore que de ce marché auraient découlé les conséquences les plus graves.

S'agissait-il donc d'accorder à nos voisins de vulgaires participations dans les affaires ? S'agissait-il, en d'autres termes de permettre à leurs industriels ou à leurs financiers de gagner de l'argent par des fournitures, par des émissions de papier ? A cela il eût été simple de consentir. Mais, — on l'a vu — l'ambition germanique était tout autre. Au Congo, par la Ngoko-Sangha, les Allemands prétendaient exploiter une part de la colonie, ils auraient travaillé à étendre graduellement leurs opérations dans toute l'Afrique Equatoriale française. Au Maroc, forts du texte de l'accord de 1909, des lettres explicatives, surtout des pourparlers qui avaient suivi, ils entendaient avoir une part dans

l'exploitation des grandes entreprises. Ambition logique d'ailleurs comme je l'ai fait pressentir ! « Si nous n'avons pas d'agents allemands dans le personnel des chemins de fer marocains, disait M. de Kiderlen discutant avec M. Cambon, nos marchandises seront préjudiciées dans l'application des tarifs. » Elargissons le raisonnement en le dépouillant de ce qu'il a d'excessif. Sans agents placés au cœur des grandes entreprises, surveillant leurs développements, examinant les contrats de fournitures, les participations germaniques s'en allaient en fumée. Donc,nos rivaux veulent avoir des agents dans tous les services publics, ceux des ports ou de la navigation comme ceux des chemins de fer, et leur appétit est vaste. Quand, en septembre 1911, au cours des négociations auxquelles donna lieu l'accord du 4 novembre, ils parleront chemins de fer marocains, ils laisseront apercevoir ce à quoi ils aspiraient : ils ne pensaient à rien moins qu'à avoir la majorité dans le personnel d'exploitation des voies ferrées d'un immense secteur qui bordait l'Atlantique et sur lequel ils avaient jeté leur dévolu. Ailleurs ils se seraient contentés d'une minorité. En laissant de côté ces excès, chacun voit que les Allemands voulaient partager économiquement le Maroc avec nous comme l'accord de 1909 leur en don-

nait le droit, et, à ces fins, il leur fallait détenir une large portion de l'action politique et administrative. Sans doute, ils nous laissaient la gloire de conquérir, d'occuper le Maroc, la charge de subvenir aux lourdes dépenses qui en étaient la conséquence, mais ils se réservaient des profits pécuniaires sans contre-partie et, pour que l'échéance leur en fût assurée, ils plaçaient dans toutes les administrations ayant un caractère industriel et commercial des agents ou, pour mieux dire, des contrôleurs germaniques. J'ai entendu parler de certaines conventions proposées par l'Allemagne à l'Angleterre pour l'exploitation économique des colonies portugaises qui rappellent à s'y méprendre les projets patiemment échafaudés par nos rivaux en suite de l'accord de 1909. Je ne sais s'il se serait trouvé un gouvernement français pour consentir à ces réalisations. Pas moi ! Non pas que je fusse hostile aux associations entre français et étrangers dans de simples affaires industrielles et commerciales ! Non pas que j'eusse la hantise du produit étranger ! Nul plus que moi peut-être n'est éloigné du nationalisme économique. Nul, en tous cas, n'est plus convaincu que moi que la loi de la division du travail qui existe entre les individus doit s'étendre aux nations, que les pays gagnent à

échanger leurs produits. Mais admettre que, au Maroc, qui devait un jour ou l'autre faire corps avec notre Algérie et notre Tunisie, fussent introduits *dans les services publics* comme celui des chemins de fer des fonctionnaires allemands, c'était à mes yeux la plus humiliante des abdications. J'exprimai ma pensée à cet égard quand, offrant le portefeuille des Affaires Etrangères à M. Léon Bourgeois, et lui exposant ce que je savais de la question des chemins de fer marocains, je lui dis : « Je ne tolérerai pas un chef de gare allemand au Maroc. » Imaginons que quelqu'un en mon lieu et place — non moi — l'eût toléré, qu'au lieu de séparer nettement l'entreprise coloniale française et l'entreprise coloniale allemande comme je l'ai fait, il eût admis qu'elles fussent emmêlées au Maroc et au Congo, que serait-il advenu en 1914 ? Quelle eût été notre situation en Afrique pendant la grande guerre ? Que n'aurions-nous pas eu à redouter dans l'Empire chérifien des agissements d'agents germaniques que nous aurions nous-mêmes introduits, investis nous-mêmes de qualités officielles ?

Mais il ne nous aurait pas fallu attendre trois années pour mesurer les conséquences de notre faute. Un condominium politico-économique avec

l'Allemagne conduisait sûrement et très rapidement à la guerre entre les deux pays. « Où donc, disait M. de Kiderlen à M. Cambon, parlant de la marche sur Fez, a-t-on vu finir des occupations temporaires du genre de celle que vous méditez ? Est-ce en Egypte ? » A mon tour je dirai : « Où donc a-t-on vu des condominium entre puissances ne pas aboutir à des ruptures souvent tragiques ? Est-ce au Schleswig-Holstein ? Est-ce en Egypte ? » La France et l'Angleterre avaient organisé un condominium en Egypte. Très vite la brouille éclata entre partenaires, elle prit de telles proportions qu'il s'en fallut de peu qu'une guerre n'en résultât. On dut trancher en 1904 le nœud gordien, séparer le champ d'action de l'Angleterre de celui de la France pour rétablir l'harmonie entre les deux grandes puissances de l'Occident. Imaginer que, entre l'Allemagne et la France politiquement hostiles, aurait pu réussir une combinaison qui sépara violemment pendant de longues années l'Angleterre et la France politiquement amies, c'eût été cultiver la plus dangereuse des chimères ! Le réveil eût été prompt. Il ne se serait pas écoulé quelques mois, sans qu'eussent surgi des incidents soit au cours des négociations à laquelle chaque affaire aurait donné lieu, soit dans l'Empire chérifien entre les Français et les Al-

lemande qui eussent conduit à la guerre, à une guerre engagée à propos du Maroc dans des conditions et surtout à une époque désastreuses pour nous, comme j'aurai l'occasion de la montrer.

Cependant il faut liquider la situation. Il faut régler la question. Que faire puisqu'on *ne peut* pas appliquer l'accord de 1909 ?

Demander une conférence internationale ? L'Allemagne avait déclaré qu'elle ne s'y rendrait pas. Par quels moyens l'aurait-on contrainte à y accéder ? Et, en admettant qu'on surmontât cet obstacle, que serait-il sorti d'une nouvelle réunion diplomatique ? Aucun de nos ambassadeurs ne nous le laissait ignorer. M. Louis télégraphiait le 2 juillet de Pétrograd (Dépêche 422) que « le ministère des Affaires Etrangères Russe croyait qu'en saisissant de la question les puissances, nous n'arriverions à aucun résultat pratique. » Dans leurs conversations, dans leurs lettres particulières, nos ambassadeurs à Londres et à Berlin étaient encore plus formels : ils prédisaient que la seule solution à laquelle se rallieraient les puissances serait l'internationalisation du Maroc. Un second acte d'Algésiras encore plus compliqué que le premier, ne ménageant guère nos droits, nous faisant perdre le prix de plusieurs années d'efforts, ruinant nos espérances et

aboutissant à quoi : à renforcer la conception chimérique, inapplicable, qui avait prévalu en 1906. Tout à recommencer ! Le rocher de Sisyphe ! La situation entre la France et l'Allemagne détendue à peine un instant ! La querelle reprenant le lendemain !

Cependant, celui qui eût songé à échapper à des responsabilités, celui qui eût voulu assurer à son gouvernement une paisible existence eût recherché, malgré l'avis des ambassadeurs, la solution apaisante d'une conférence internationale. Il en serait sorti des phrases sonores, des déclarations retentissantes... à l'abri desquelles un coup mortel eût été porté à la France, à la constitution de notre empire dans l'Afrique du Nord. Seulement tout le monde, sauf les clairvoyants, qui sont l'infime minorité, aurait déclaré que le gouvernement n'avait aucune responsabilité puisqu'il avait remis à un tribunal international le soin de juger un procès qu'il n'avait pas engagé.

Cette politique de façade, d'apparence et de verbiage, nocive pour la patrie, profitable pour les hommes qui gouvernent petitement en n'aspirant qu'à vivre au jour le jour, je me fais un honneur de n'en avoir pas voulu.

J'ai été résolument à la politique de la vérité,

utile pour le pays, dommageable pour ceux qui l'entreprennent. Pas d'internationalisation ! Pas de condominium ! Pas de chefs de gare allemands au Maroc ! L'Empire chérifien doit être sous le contrôle de la France avec l'unique réserve de garanties économiques aux puissances. L'Allemagne a été pourvue d'une hypothèque économique en 1909, il faut ou la lui concéder, ce qui est impossible, ou la lui racheter moyennant la compensation dont parle l'Angleterre, dont il fut question à Kissingen. On ne peut, en effet, annuler le contrat passé par M. Pichon sous le ministère de M. Clémenceau et qui n'est que la conséquence des errements antérieurs, des évènements de 1904 et 1905.

Désintéresser l'Empire germanique, comme fut désintéressée la Grande-Bretagne, par des concessions raisonnables c'est la vraie politique. Il ne faudra recourir à une autre que si l'Allemagne se montre trop exigeante.

La paix fière et digne avec le Maroc pour la France ! ou le conflit ! Voilà la double éventualité ! Pendant une période de près de deux mois à partir du jour où M. de Kiderlen dépliant la carte de l'Afrique Equatoriale étala les ambitions germaniques, pendant une période dont M. André Tardieu a pu écrire dans son livre *Le Mystère d'Agadir*

qu'elle avait été une période d'incertitudes, dont il serait plus juste de dire qu'elle fut de notre côté une période de tâtonnements et d'observations, la balance du destin oscilla entre ces deux alternatives.

## Incertitudes : La Paix ou la Guerre.
## Notre Ambassadeur à Berlin
## et le Quai d'Orsay.
## Mon rôle, mes informations.
## La crise du mois d'août 1911.

L'envoi d'une canonnière à Agadir fut-il un acte de gouvernement délibéré par la Chancellerie allemande ou une manifestation soudaine de l'irritable volonté impériale ? J'ai entendu soutenir l'une et l'autre thèse. Les initiés seuls sont à même de fixer ce point d'histoire. Ce qui me paraît hors de doute, c'est que l'Allemagne avait de vastes projets auxquels elle entendait donner suite, c'est aussi qu'elle eût volontiers saisi une occasion de conflit. Nous lui aurions fourni un prétexte en envoyant un de nos vaisseaux à Agadir en face du *Panther*, M. Durkheim professeur à l'Université de Paris, observe justement qu'il n'est pas douteux, pour qui connaît la mentalité allemande, pour qui sait quelle

notion les disciples de Treitscke ont de l'Etat, de ses obligations, de son mandat, que « cette simple affirmation de notre droit eût été considérée par l'Allemagne comme un défi et que la guerre eût vraisemblablement éclaté. »

Nous évitâmes le piège et l'on en fût peut-être quelque peu déconcerté à Berlin. J'en trouve sinon une preuve du moins un indice dans le long délai qu'on apporta à formuler les demandes de compensations excessives présentées le 16 juillet seulement. Quand elles furent produites, on espérait sans doute que nous céderions. Mais on nous vit résister, mais l'Angleterre fit entendre par la voie autorisée de son chancelier de l'Echiquier, M. Lloyd George, que son appui diplomatique nous était acquis. L'irritation fut violente en Allemagne, la situation devint grave. Elle se détendit quelque peu à la fin de juillet et au commencement d'août quand il apparut à la Wilhemstrasse que la France voulait parvenir à une entente et qu'on pensa qu'on lui ferait subir les exigences germaniques légèrement réduites. Quelques jours plus tard on s'aperçut qu'on se trompait encore, et dès lors surgirent à nouveau les vélléités belliqueuses. Pour les faire tomber il fallut que fussent présentées par la France des propositions nettes et fermes, il fallut aussi que

la Chancellerie se heurtât à de sérieuses difficultés inattendues pour elle.

Tout ce drame qui se déroula derrière le rideau diplomatique ne fut guère aperçu par l'opinion publique en France. Quelques-uns seulement le soupçonnèrent. Le chef du gouvernement, qui l'avait pressenti, en suivit ou en devina les péripéties et sans cesse pendant deux mois se posa dans son esprit la question de la paix ou de la guerre.

Sa mentalité générale l'attachait à la paix. J'étais en effet, et je reste — je le déclare très haut — le partisan déterminé de la conciliation européenne, l'adversaire acharné de la politique d'aventures et de sang. Mais j'avais et j'ai trop le souci de l'honneur de mon pays pour que je pusse même envisager le sacrifice d'une parcelle de ses intérêts vitaux ! En deux mots j'étais prêt à faire pour maintenir la paix toutes les concessions compatibles avec la grandeur et l'honneur de la France... rien au-delà.

Impossible d'envisager la première proposition allemande ! Impossible de céder notre colonie du Congo entre la mer et la Sangha ! Il n'eût subsisté de notre Afrique Equatoriale qu'un couloir de terres ou plutôt de marais enfermé entre la Sangha et l'Oubanghi, dont nous avons déjà parlé, dont

nous expliquerons l'origine, qui eût été dès lors sans valeur pour nous puisque enserré entre le Congo belge et les possessions allemandes anciennes et nouvelles. En fait, on nous demandait toutes nos possessions dans le centre de l'Afrique !

Même en échange de notre liberté d'action au Maroc, même avec, dans le plateau de la balance, l'incorporation à notre domaine africain de la colonie allemande du Togo d'une très réelle valeur nous ne pouvions y consentir. Plutôt le conflit ! Mais, au cas où il surviendrait, serons-nous seuls ou bien aurons-nous à nos côtés nos alliés et nos amis ? C'est la première question qui se pose dans mon esprit.

Au nom de l'Empire britannique, M. Lloyd George a fait, le 21 juillet, une déclaration retentissante qui nous sera d'un grand secours dans la lutte diplomatique. Mais faut-il entendre que nos puissants voisins iront jusqu'au bout des intentions qu'ils font entrevoir ? Sont-ils prêts à toutes les éventualités ? L'ambassadeur du Royaume-Uni, Sir Francis Bertie, avec lequel je cause, ne m'apporte pas d'assurances formelles. On dit bien qu'il verrait sans déplaisir un conflit éclater entre la France et l'Allemagne ; il est dans l'état d'esprit que l'on prête à certains grands fonctionnaires anglais du

Foreign Office. Inquiets du développement de l'Allemagne, ils envisagent avec complaisance la guerre européenne à laquelle ils entendent que l'Angleterre prendra part. Mais, si je sais, comme tous ceux qui ont étudié de près l'histoire du peuple britannique, l'action considérable qu'exerce sur le gouvernement de ce grand pays le haut personnel administratif, je sais aussi qu'il ne compose pas à lui seul le gouvernement ; je sais encore que les hommes qui à ce moment représentent au pouvoir la majorité radicale de la Chambre des Communes sont dans des sentiments très différents. Sir Francis Bertie ne le cache guère. Ce qu'il me dit à ce sujet n'est pas fort rassurant. Il y a, autant qu'il me semble du flottement dans la mentalité des dirigeants de la Grande-Bretagne. Cependant, il me faut être fixé. Je prie donc à la fin de juillet, le ministre des Affaires Etrangères de poser nettement une question précise. M. de Selves télégraphie le 27 juillet (Dépêche 373) pour demander si, dans le cas où l'Allemagne viendrait à s'installer soit à Agadir même, soit dans d'autres parties de l'Empire chérifien (c'est l'incident nouveau que j'appréhende), l'Angleterre accepterait le fait accompli. Le 28 juillet, notre ambassadeur à Londres répond (Dépêche 475) que : « si les Allemands venaient à

prendre possession d'Agadir, Sir Edward Grey se réserve de consulter ses collègues du Cabinet ». Réponse évasive qui ne laisse pas d'être préoccupante ! Par deux fois, au cours des négociations, au moment des tournants dangereux, j'aurai l'occasion de faire répéter une question analogue. Le 23 août il est répondu (Dépêche 517) que « dans l'hypothèse où les pourparlers seraient interrompus, Sir Edward Grey estime toujours que la première détermination à prendre serait de proposer aussitôt la réunion d'une conférence. » Le 5 septembre (Dépêche 533), le ministre des Affaires Etrangères de la Grande-Bretagne, après avoir déclaré que : « *la reconnaissance du protectorat de la France sur le Maroc présentait pour nous une importance politique et économique considérable qui justifierait les concession territoriales au Congo* », ajoute que, « si les négociations devaient être interrompues, la seule issue serait de proposer la réunion d'une conférence. On aviserait ensuite dans le cas où l'Allemagne refuserait d'y accéder. » Le gouvernement anglais appuie donc constamment la solution que, dès le premier jour, il a envisagée : l'octroi de compensations à l'Allemagne ; pour le surplus, il se réserve ; il se refuse à dire quelle sera son attitude si, pour une raison ou pour une autre,

l'accord ne peut s'établir entre la France et l'Allemagne. Sans doute, comme me le fait remarquer M. Paul Cambon notre ambassadeur à Londres, que j'interroge de vive voix, à plusieurs reprises, sur l'attitude éventuelle de la Grande-Bretagne, le gouvernement anglais dépend de l'opinion publique ; sans doute se prononcera-t-il dans le sens où elle s'orientera ; mais, est-il certain qu'en cas de conflit, si l'Allemagne manœuvre assez habilement pour nous obliger, en occupant le sud du Maroc, à prendre l'initiative de la rupture, l'opinion publique anglaise s'engagera à notre suite ? N'y a-t-il pas lieu de redouter qu'elle ne se laisse égarer comme cela lui est arrivé quarante ans plus tôt en 1870-1871 ? Un homme de gouvernement qui a le sentiment de ses responsabilités doit avoir présente à la mémoire l'histoire de ces années de deuil. Les assurances de l'incontestable bonne volonté du gouvernement britannique sans engagement précis ne lui donnent pas un apaisement suffisant, pas plus que ne peuvent le satisfaire les affirmations des jingoes dont il aperçoit trop que leur mentalité les incline à pousser au conflit.

Et la Russie ? Entre le 20 et le 31 juillet, le 25 je crois, l'ambassadeur de la puissance alliée se présentait à mon cabinet après m'avoir demandé

de le recevoir, et il avait avec moi un entretien d'une singulière importance. Les phases de la conversation, les termes dont se servit l'ambassadeur sont restés gravés dans la mémoire. Je vois la scène comme si elle avait eu lieu hier. Entrant tout de suite dans le vif du sujet. M. Iswolski m'exprima l'étonnement qu'il éprouvait à nous voir résister aux demandes de concessions territoriales formulées par l'Allemagne. « Le fait, dit-il, que l'Allemagne renonce au Maroc est pour vous une victoire considérable. Vous aurez désormais dans l'Afrique du Nord le plus admirable empire qui se puisse imaginer. Et vous marchandez le *pourboire* que réclame l'Empire germanique ! En vérité, je ne vous comprends pas ! » Comme je le laissais parler, il insista sur cette idée que l'Allemagne s'abaissait à « la politique du pourboire » et que cela seul représentait pour nous un succès inappréciable. Quand il eut fini, je lui répondis « qu'il y avait pourboire et pourboire », que, si nous pouvions être conduits à décaisser un certain nombre d'écus, nous n'étions pas disposés à vider notre porte-monnaie. Je me levai, je pris une carte de l'Afrique, je la dépliai devant l'ambassadeur. Il la regarda distraitement et, après quelques incidentes sans grand intérêt, il reprit : « En tous cas, je dois vous le

dire, Monsieur le Président : la Russie ne pourrait s'engager dans une guerre pour le Congo. Nous vous soutiendrions peut-être — ce serait déjà difficile — s'il s'agissait du Maroc. Pour une question de pourboire plus ou moins important nous ne pouvons être à vos côtés. Nous en serions d'ailleurs d'autant plus empêchés que nous ne sommes pas en état de participer à une guerre européenne. Nous avons encore besoin de deux ans au moins pour réorganiser nos forces avant d'être en mesure d'affronter une telle lutte. » L'ambassadeur continua en exposant des considérations sur l'état intérieur de son pays... Il prit soin de préciser que la Russie n'entendait se dérober à aucun devoir que lui imposait le traité d'alliance, mais qu'il venait nous donner les mêmes conseils de prudence qui lui avaient été distribués par le gouvernement français en 1908-1909 alors qu'il était ministre des Affaires Etrangères lorsque fut réalisée par l'Autriche l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine. Il eut des paroles amères sur ce sujet... Fort ému de l'entretien, je le rapportai immédiatement à mon sous-secrétaire d'Etat, M. Malvy et à la plupart de mes collaborateurs du gouvernement dont j'invoquerais le témoignage avec plusieurs autres si l'on contestait ma parole.

Quelques jours après, sur un télégramme de Paris que j'avais provoqué, M. Louis, notre ambassadeur à Pétersbourg, était reçu par l'Empereur. Le Tzar déclarait, comme son représentant à Paris, qu'il ferait, le cas échéant, honneur à sa signature, mais que la Russie n'était pas prête, qu'il nous fallait être prudents, essayer de nous arranger avec l'Allemagne. Je voulus être complètement informé. Je m'appliquai à recueillir des renseignements sur la force militaire de la Russie ; ils confirmèrent de tous points le langage de l'ambassadeur et du souverain. Quelques semaines plus tard, le général Dubail suivait les grandes manœuvres de nos alliés. Son rapport résumé dans une note de M. Messimy écrite de la main même du ministre de la Guerre, spécifie que le grand empire a besoin de deux ans au moins, de quatre ans au plus, pour que son armée soit complètement organisée. Quand je rencontre de telles assertions, j'ai l'habitude de m'arrêter au chiffre le plus élevé et d'y ajouter. J'en conclus que ce ne serait pas avant 1915 ou 1916 au plus tôt que les forces de la Russie seraient en état. Les faits qui sont survenus depuis ne m'ont pas, j'imagine, infligé un démenti.

Voit-on dès lors combien était difficile notre situation ? Nous étions exposés à nous trouver seuls

en face d'une attaque allemande, surtout si l'Empire germanique engageait insidieusement la partie, comme j'avais lieu de croire qu'il le projetait en débarquant à Agadir, en occupant le Sous et tout le sud du Maroc. Nous aurions été conduits ou à supporter l'installation allemande, ce qui était intolérable, ou à déclarer la guerre et, si, le cas échéant, nous n'aurions pas pris position d'agresseur puisque nous nous serions trouvés en présence d'une véritable provocation, nous en aurions eu la figure et cela pouvait suffire à dégager nos alliés de leurs obligations. Certes, j'avais confiance dans notre admirable démocratie dont je savais qu'elle est prête à tous les sacrifices, capable de tous les héroïsmes. Mais je savais aussi que plus d'un critique avait, depuis des années, répandu dans ce pays l'idée que toutes les entreprises coloniales recouvraient des affaires financières. Que n'avait-on pas dit jadis de la Tunisie, de l'Indo-Chine ? Que ne disait-on pas depuis des années du Maroc (1) ? L'opinion publique qui, à l'époque, voulait ardemment un réglement pacifique, qui ne se montera que

(1) « Personne en France, écrivait M. Clémenceau en 1905, ne voudrait envisager l'éventualité d'une guerre avec l'Allemagne pour le Maroc. »

à reviser mon jugement, à m'assurer qu'il n'était pas erroné. De tout ce que j'ai entendu, de tous les témoignages que j'ai recueillis, il ressort que la majeure partie des territoires que l'Allemagne avait en vue étaient sans valeur réelle pour la colonisation européenne, que, en tous cas, mal partis pour les organiser, ayant un trop vaste empire colonial pour y appliquer sérieusement notre effort nous ne pouvions rien en faire avant de longues années, peut-être avant des siècles.

Quelques indications ! Quelques chiffres !

La très vaste colonie de l'Afrique Equatoriale se divise en trois parties : le Gabon, comprenant les territoires acquis depuis longtemps par la France — le Moyen-Congo, qui s'étend entre le Congo belge d'un côté, le Cameroun allemand de l'autre — enfin l'Oubanghi-Tchad, qui compose la partie supérieure de la colonie. Le Gabon ne manque pas, à coup sûr, de valeur, mais il me suffit d'extraire quelques renseignements des rapports administratifs, notamment de celui que l'inspecteur général des Colonies Frézouls, revenant de l'Afrique Equatoriale, rédigeait en 1911 pour montrer le peu de parti que nous en avons tiré. Depuis soixante ans que nous l'occupons, le mouvement commercial s'est à peine accru ; aucun outillage

économique n'a été créé. « La France, écrit M. Frézouls, ayant à subvenir aux besoins de son vaste empire colonial dont la majeure partie est de fondation récente, s'est peu occupée du Gabon, colonie lointaine, relativement peu importante. Puis l'occupation de nos possessions du Congo, la marche en avant vers le cœur de l'Afrique ont absorbé toutes les disponibilités en hommes et en argent. » Dans le même rapport, quelques pages plus loin : « Le Gabon très fertile, très apte à devenir une riche et prospère colonie agricole, mais privé d'outillage, privé de main-d'œuvre immédiatement utilisable, n'existe encore qu'à l'état d'entité géographique où quelques commerçants et colons draînent les produits naturels les plus riches en les troquant contre les marchandises importées. » Je pourrais multiplier les citations, montrer qu'à l'heure actuelle le Gabon n'est pas encore conquis, qu'il est une colonie administrative où à côté de fonctionnaires, végètent quelques centaines de français colons ou commerçants (exactement 324 en 1911). Mais à quoi bon m'étendre davantage puisque, pour conserver à la France cette colonie qui peut avoir de l'avenir si l'on veut y travailler, nous avons lutté et nous avons réussi ?

En ce qui concerne le surplus de l'Afrique Equa-

toriale, je laisserai encore la parole à M. Frézouls : « En dehors de la partie méridionale du Moyen-Congo, riche en minerais de cuivre, région assez facilement accessible de la côte (si l'on construit une voie ferrée), tous les autres territoires n'ont qu'une valeur d'attente. Si la dépopulation déjà constatée se perpétue ou s'accroît, on peut à la rigueur appeler des travailleurs d'autres contrées pour exploiter les mines et assurer le fonctionnement des entreprises de navigation ou, éventuellement, des chemins de fer. On ne saurait songer à repeupler le pays pour se livrer à l'agriculture ou même à la cueillette du caoutchouc.

« Que si les prévisions un peu pessimistes inspirées par l'existence de la maladie du sommeil ne se réalisent pas, si la population indigène se maintient aux chiffres actuels, si même elle s'accroît dans des proportions ordinaires, peut-on émettre l'hypothèse que la construction d'un chemin de fer, la création de moyens de transports plus faciles et plus rapides vers l'intérieur suffiront pour accélérer dans de fortes proportions la colonisation officielle du pays ?

« Certainement non. La France n'a pas assez de colons disponibles pour qu'ils viennent s'implanter en grand nombre dans des régions aussi lointaines,

aussi neuves, n'offrant aucun avantage exceptionnel aux bonnes volontés... »

Et, en conclusion, l'inspecteur général écrit : « Pour sa mise en valeur, l'Afrique Equatoriale française exigera beaucoup d'hommes et de capitaux.. Elle végétera jusqu'au moment où la métropole pourra lui fournir ces hommes et ces capitaux. Ce moment est encore bien lointain car la France a beaucoup à produire ailleurs dans ses autres colonies où ses efforts seront plus promptement couronnés de succès. »

Dans le même sens, plus fortement encore, se prononçaient des hommes comme le général Toutée qui avait conduit les opérations de délimitations entre le Congo et le Cameroun, comme M. Angoulvant et M. Van Vollenhoven qui, à des titres divers, avaient administré la colonie, comme M. Noguès et M. Fondère qui y avaient mis sur pied les seules affaires prospères. A entendre les uns et les autres, l'Afrique Equatoriale, en dehors du Gabon et de la partie du Moyen-Congo qui y est attenante, apparaissait comme une vaste terre insalubre, coupée d'immenses marécages, ne renfermant guère d'autres richesses que le caoutchouc naturel dont l'avenir économique était rendu incertain par la multiplicité des plantations de caoutchouc entre-

prises sur de nombreux points du globe. Elle était habitée par des populations fort clairsemées, des nègres au dernier échelon de l'espèce humaine, que décimait, quand elle ne les faisait pas fuir, la terrible maladie du sommeil. Combien de blancs en ces pays ? J'ai compté, lorsque furent consenties à l'Allemagne les cessions que l'on sait, que, sur les territoires remis à nos voisins, vivaient en tout 40 *colons* ou commerçants encadrés par 150 *fonctionnaires*, officiers ou sous-officiers. Les notes officielles du ministère des Colonies d'où j'extrais cette statistique, apprennent en même temps que l'ensemble des importations et des exportations de ces régions ne dépassait pas dix millions par an, et qu'on ne pouvait fixer à un chiffre supérieur à 200.000 francs les dépenses qui avaient été engagées pour l'œuvre de colonisation.

Je n'avais pas besoin d'interroger ou de lire pour savoir encore que toutes les parties riches du Moyen-Congo et de l'Oubanghi-Chari-Tchad avaient été aliénées pour de longues années à des sociétés concessionnaires dont l'une, la compagnie de la Ngoko-Sangha avait en fait, suivant les propres expressions du ministère des Colonies, abandonné sa concession aux Allemands du Sud Cameroun-Geschlschaft, dont d'autres étaient, sous une

dénomination française, des sociétés principalement sinon uniquement hollandaises où belges telles que la société des Sultanats du Haut-Oubanghi, la société de l'Ouahmed-Nana, la compagnie de colonisation du Congo français.

En résumé, nous n'occupons que nominalement ces immenses territoires. Ils nous appartiennent sur la carte plus que dans la réalité. Ce sont des possessions diplomatiques, et ce n'est pas seulement la fragilité de notre situation qui justifie le terme, c'est encore les conditions, ignorées du grand public, dans lesquelles nous avons acquis ces terres.

Combien savent que toute la partie de l'Afrique Equatoriale qui est comprise entre les fleuves Sangha et Oubanghi, qui nous relie au Tchad, appartint pendant quelques années ou fut censée appartenir à l'Allemagne ? Des traités passés entre l'Empire germanique, l'Angleterre et l'Etat libre du Congo reconnaissaient à nos rivaux la possession de tous les territoires entre l'Océan et le fleuve Oubanghi. Mais nous protestâmes; nous exhibâmes des titres acquis par nos explorateurs ; nous obtînmes la réunion d'une commission de délimitation à Berlin en 1895. L'Allemagne, qui était désireuse de ne pas nous fermer la route du Nil, ne fit pas de grandes difficultés pour renoncer à la bande de terre et

de marais entre la Sangha et l'Oubanghi. Ainsi nous fut ménagé le couloir par lequel passa l'expédition du colonel Marchand se rendant à Fachoda. Rétrocéder en totalité ou en partie ces terres à l'Allemagne qui les a considérées comme siennes jusqu'en 1895, livrer des possessions qui nous appartiennent sur les atlas géographiques depuis seize ans seulement, que nous n'avons pas colonisées, à peine occupées, n'est-ce pas un sacrifice moins pénible que celui que nous avons consenti en troquant nos droits historiques sur l'Egypte contre notre liberté d'action au Maroc ?

Mais tandis que j'examine toutes ces graves questions, tandis que je prends parti, le temps s'écoule. A Berlin où il a été décidé que la discussion aurait lieu, l'escrime diplomatique est engagée entre M. de Kiderlen et notre ambassadeur M. Jules Cambon chargé de soutenir les intérêts de la France.

Où en est-on ? A quoi aboutit-on ? Que se passe-t-il ?

J'arrive ici à une partie de mon récit qu'il m'est pénible d'écrire. J'ai essayé quant à présent de ne relater que les grands faits, de ne m'attacher qu'aux

idées générales, aux discussions de doctrine et de principes. Je me suis efforcé d'écarter de mon exposé les questions de personnes, de taire les querelles, les rivalités qui divisent les hommes. Je voudrais continuer, ignorer des dessous qui n'ont pas grande importance, passer sous silence une série de petites choses et de petits faits qui ne se sont pas réfléchis sur les événements. Mais on a créé des légendes, on a répandu des calomnies. Si je n'en faisais pas justice, on suspecterait la probité de mon récit. Me voici contraint de descendre malgré moi des sommets où j'aurais voulu me tenir. Me voici obligé de m'éloigner un instant de l'histoire pour m'abaisser à la chronique. J'ai du moins le droit d'en décliner la responsabilité. Elle incombe aux hommes politiques dont les uns ont attaqué en usant de documents apocryphes, dont les autres se sont tus alors qu'ils avaient le devoir de s'opposer à l'œuvre de calomnie.

Le point de départ de tous les incidents qui rempliront les quelques pages qui vont suivre est l'antagonisme de politique et de personnes entre le cabinet du ministre des Affaires Etrangères et l'ambassadeur de France en Allemagne.

Le dépit de l'entourage de M. de Selves avait été très vif quand on avait choisi Berlin comme centre

des négociations. M. de Kiderlen l'avait demandé. Le gouvernement français n'avait pas élevé d'objections, et n'avait pas de raison d'en formuler, la personnalité de M. Jules Cambon inspirant pleine confiance. Mais les jeunes hommes qui entouraient M. de Selves avaient été fort marris pour des raisons qu'il est aisé de deviner. Ils étaient, d'autre part, en complet dissentiment de principes et d'idées avec l'ambassadeur à Berlin, un peu avec tous nos ambassadeurs auxquels ils se seraient volontiers substitués, et dont, en attendant ces jours heureux pour la France, ils relevaient sévèrement l'esprit de conciliation, la prétendue mollesse. En ce coin du Quai d'Orsay dont la psychologie se déroulera à mesure que se poursuivra mon récit, on avait du goût pour les solutions imprudentes ; les perspectives belliqueuses y rencontraient plus de faveur qu'au ministère de la Guerre ; on n'y avait pas cependant — est-il besoin de le dire ? — l'étoffe nécessaire pour faire prévaloir triomphalement une politique aussi grave.

En Allemagne, la France était représentée par un homme de haute valeur. Une remarquable intelligence, une incomparable habileté, une rare souplesse, un sens exact des situations et des hommes, un jugement très sûr telles sont quelques-unes seulement des qualités de M. Jules Cambon. Certains

hommes politiques lui reprochent d'être trop enclin aux concessions, de se laisser aller trop facilement à retenir les arguments adverses. J'ai toujours observé que, si M. Jules Cambon présentait avec force, comme ce peut être après tout son rôle d'ambassadeur, les thèses qu'il combattait, s'il était naturellement enclin à se montrer très transigeant, il savait parler haut et ferme quand il convenait. J'ai, d'autre part, eu maintes fois l'occasion de noter que M. Cambon, quand on lui donnait des directions plus prononcées qu'il ne l'eût désiré, protestait quelquefois, déclarait souvent qu'il ne pourrait réussir mais qu'il avait de si éminentes facultés de négociateur, une telle force de dialectique, une si merveilleuse intuition du point faible de l'adversaire que presque toujours il parvenait à faire prévaloir la solution qu'il avait combattue, à la condition, bien entendu, que celle-ci n'exprimât que des exigences raisonnables.

M. Cambon abordait la difficile négociation de 1911 avec une idée très arrêtée : celle de réussir, à défaut d'un arrangement définitif entre la France et l'Allemagne qu'il avait envisagé à Kissengen, une transaction raisonnable entre les deux pays qui nous attribuerait le Maroc. Son esprit était en même temps obsédé par une préoccupation qui le hantera

vées de l'ambassadeur. J'apprends sans doute par M. de Selves que le ministre a repoussé, avec imprudence d'ailleurs, la cession du Togoland offerte par l'Allemagne (Dépêches 463-470) sous le prétexte d'alléger la négociation. Il propose en même temps certaines cessions de droits et de territoires au Congo envisagées entre lui et le ministre des Colonies et en plus il suggère l'attribution à l'Empire germanique de quelques îles qui nous appartiennent dans l'Océan Indien et dans le Pacifique. Mais j'aperçois que tout cela est insuffisamment étudié ; assez vague d'ailleurs.

M. Cambon le remarque. Dans sa lettre du 24 juillet dont je citerai un passage particulièrement grave, il complète et précise une idée qu'il a déjà exprimée dans sa lettre confidentielle du 10 juillet où il s'est plaint du « défaut de doigté des bureaux des Affaires Etrangères ». Il écrit : « Je voudrais que, si nous avons à faire des concessions, nous en abordions l'idée dans un esprit large. Aux Colonies, on voudrait offrir des *rogatons*, et il s'agit en réalité de savoir si nous allons saisir l'occasion de constituer notre empire du nord de l'Afrique de l'Océan à la Tripolitaine ou y renoncer pour toujours. » La lettre m'alarme. Le défaut d'entente entre l'ambassadeur qui veut marcher bien vite et

aller bien loin et le Quai d'Orsay indécis et fluctuant s'accuse. J'ai l'impression qui me sera confirmée plus tard par des récits et par des dépêches officielles que l'ambassadeur, qui ne tient pas pour définitives les instructions du Quai d'Orsay, n'engage pas la conversation sur les bases indiquées (voir dépêches 467 et 476 des 24 et 28 juillet). Où va-t-on dans ces conditions? La situation qui est déjà tendue entre la France et l'Allemagne s'aggravera rapidement si, en fait, l'on ne cause pas à Berlin.

C'est à ce moment que j'eus l'occasion de recueillir, *sans les avoir cherchées ni provoquées*, des informations qui furent de quelque utilité On a parlé à ce sujet de négociations officieuses. Le terme ne s'applique en rien ; il ne peut s'entendre que d'une négociation indépendante de toute négociation officielle, telle que celles qui précédèrent ou suivirent l'accord de 1909 ou encore celles auxquelles donna lieu l'affaire de la Ngoko-Sangha. Comme on le verra, toutes les informations qui furent recueillies en 1911 furent communiquées à notre ambassadeur à Berlin et par suite firent corps avec la négociation officielle. On s'est cependant élevé contre ces informations ou ces conversations officieuses ; certains ont prétendu qu'en m'y prêtant j'avais

des cessions plus importantes que celles que nous avons finalement consenties, il y a, dans l'autre plateau de la balance, une grande partie du Togoland, j'imagine qu'on entend dire : la totalité. Mais je ne veux pas me prononcer, je n'ai qu'un souci : recueillir des informations. L'idée me vient alors de rechercher si nous ne pourrions alléger le poids des cessions qu'on nous demande en abandonnant à l'Allemagne certains avantages dans l'Empire ottoman. Au commencement de juillet j'ai reçu la visite d'un grand financier allemand qui est venu réclamer mon appui auprès de la finance française pour diverses questions relatives au chemin de fer de Bagdad. J'ai tout refusé afin de garder une monnaie d'échange. N'est-ce pas le moment de l'utiliser, de reprendre une idée qu'avait eue jadis Rouvier qui songea un instant à désintéresser en partie l'Allemagne du Maroc par des arrangements dans l'Empire ottoman ? Je demande à Fondère de s'enquérir des possibilités de tractations à ce sujet. « Rien à faire », me dit-il quelques heures plus tard. Je le regrette car j'ai la même conviction que M. Cambon a manifestée à Kissingen : je suis persuadé que l'opinion publique en France acceptera plus facilement une cession de territoires qui sera l'ap-

point dans un réglement général de tous les litiges existant en Afrique ou en Asie entre les deux grandes puissances qu'elle n'acceptera un abandon de possessions consenti pour le réglement particulier d'une seule question. J'exprime cette idée à Fondère pour qu'il la rapporte, ce qu'il fait. Comme il me demande à nouveau ce que je pense des échanges envisagés par M. de Lancken, je me borne à répondre textuellement : « C'est très exagéré ! Nous ne pouvons négocier sur des bases pareilles ».

Telle est la substance de mes informations entre le 25 juillet et le 28 juillet. Je n'omets que des détails sans intérêt. Elles sont destinées en fait à notre ambassadeur auquel elles doivent être utiles. Faut-il les lui communiquer directement ou par l'intermédiaire du ministère des Affaires Etrangères ? La question ne se pose même pas dans mon esprit, et on le comprendra après ce que j'ai dit du peu de confiance que m'inspirait, ainsi qu'à M. Cambon, moins le ministre que son cabinet. En m'adressant à notre ambassadeur par l'entremise du Quai d'Orsay, j'étais certain, non pas de faciliter mais de compliquer sa tâche. Je chargeai en conséquence un de mes chefs adjoints de cabinet d'aller trouver M. Cambon, et cette mission avait si peu le caractère d'une mission secrète que j'en informai

M. de Selves comme on le verra plus loin. Du rapport par lequel mon subordonné me rendit compte de sa mission j'extrais les phrases suivantes : « J'expose, dit-il, au cours de ma première visite à l'ambassade le 31 juillet au matin, le but de ma mission : apporter à M. Cambon le compte-rendu des informations fournies par M. de Lancken, le mettre au courant de ce qu'en pense le Président et notamment des réserves qu'il a formulées à leur sujet. » Le lendemain 1er août M. Cambon a pris connaissance des papiers qui lui ont été remis. « Il attendra, dit-il à mon chef de cabinet, — ne les considérant que comme de simples éléments d'information — que tout vienne de M. de Kiderlen. Il manœuvrera alors en conséquence. » Le 2 août, mon chef-adjoint de cabinet repart pour Paris : « Avant mon départ, écrit-il, M. Cambon veut bien me dire que l'idée de ma mission a été fort heureuse car j'ai pu lui fournir, avant son entretien avec M. de Kiderlen, des informations précieuses. » On verra en effet que ces informations furent précieuses pour l'ambassadeur, mais, avant d'exposer les faits qui survinrent à l'époque dans la marche des négociations, je veux noter le double incident auquel donnèrent lieu les prétendus pourparlers officieux.

L'un eut lieu avec M. de Lancken, l'autre avec M. de Selves. M. de Lancken qui avait passé quelques jours à Berlin entre le 27 et le 31 juillet et qui avait été fort désabusé de ne pouvoir apporter à son gouvernement aucune réponse précise de moi veut, quand il est de retour à Paris, reprendre ses conversations avec M. Fondère. Il désirerait obtenir un résultat. Mais j'ai su ce que je voulais, j'ai su d'une part que l'intransigeance de l'Allemagne commençait à mollir, d'autre part que des pourparlers ne pouvaient être utilement entamés sur les questions économiques dans l'Empire ottoman. Cela me suffit. Suivant mes conseils, M. Fondère se dérobe, quitte Paris. M. de Lancken le poursuit, lui télégraphie de revenir au moment où je suis moi-même absent, demande à me voir, ce que je refuse, bien entendu. Il faut couper court. Je le fais dès mon retour dans la capitale, que j'ai quittée le 5 août et où je rentre le 17, en priant M. Fondère de rappeler au baron de Lancken que « je m'étais toujours refusé à émettre une idée quelconque au sujet de telle ou telle compensation territoriale, que jamais je n'avais voulu et que jamais je ne consentirais à emmêler des négociations officieuses avec des négociations officielles, que c'était M. Cambon seul qui, muni des instruc-

tions du gouvernement formulait les objections ou les propositions de la France. » M. Fondère répéta cette déclaration au baron de Lancken dans l'après-midi du 18 août.

Et ce furent là toutes les soi-disant « négociations officieuses ».

Le second incident survint dans le cabinet du ministre des Affaires Etrangères. J'y étais le 28 juillet au matin quand M. de Selves me communiqua deux... memoranda sur papier vert qui émanaient, disait-il, d'une ambassade et où l'on m'attribuait des propos en partie exacts, en partie inexacts. « C'est très exagéré tout cela, dis-je. Mais, êtes-vous sûr de l'authenticité de ces papiers ? » — « Non, pas tout à fait », fut la réponse. Et, comme je souriais, le ministre reprit : « Oh ! il n'y a qu'une chose importante dans ces memoranda, c'est la dernière phrase de l'un d'entre eux qui indique que vous ne voulez pas qu'on tienne au courant M. Cambon. » — « C'est absurde, repris-je, je n'ai recueilli et je ne pouvais recueillir des informations que pour l'ambassadeur auquel je les fais porter par un de mes chefs de cabinet. »

Je fournissais ainsi à M. de Selves, sans souligner la faiblesse et l'anomalie de sa situation, l'occasion d'une explication qu'il aurait dû être

d'autant plus empressé à saisir qu'il savait les relations tendues de son entourage et de l'ambassadeur. Mais sans doute ne se souciait-il pas que ces dissentiments, *qu'il eût été de son devoir de prévenir*, fussent exposés et discutés. Et puis, l'incident était alors — manifestement à ses yeux comme aux miens — sans aucune importance. Il n'insista pas et ni à ce moment, ni durant les longs mois que dura la négociation, il n'engagea aucune conversation sur ce sujet. Bien plus, jamais il ne me demanda le moindre éclaircissement que j'aurais été le premier à lui fournir, que je lui aurais au besoin offert de développer en Conseil des Ministres si j'avais pu supposer qu'il y eût sur mon action, sur mon rôle, sur mes prérogatives, sur quelque matière que ce fût, l'ombre d'un dissentiment entre mon collaborateur et moi. J'avais d'autant moins lieu de penser qu'il existait sur ce point ou sur tout autre un désaccord entre nous que, tous les jours pour ainsi dire jusques et au-delà de la signature du traité, nous nous entretînmes de la question du Maroc et que nos conversations se poursuivirent sur le ton le plus cordial, je dirai le plus amical. Jamais une récrimination, jamais une observation, jamais une question ! Les célèbres « verts » autour desquels on mènera tant

de bruit plus tard, seront considérés comme des demi-faux, en tous cas comme des documents suspects et parfaitement insignifiants jusqu'au jour où l'on pensera qu'ils peuvent servir pour organiser une campagne d'insinuations et de calomnies qui doit entraîner ma chute. Alors on les promènera dans des salles de rédaction, alors on les montrera à des hommes politiques *dont aucun ne m'informera*, dont certains conseilleront, ont-ils dit, une explication loyale en Conseil des Ministres, dont d'autres se réjouiront à la pensée que se prépare une de ces savoureuses crises ministérielles analogues à celles qui atteignirent jadis ceux qui ajoutèrent au patrimoine de la France. Naturellement le ministre qui est l'instrument de son entourage et le jouet d'hommes politiques se gardera de soumettre la question au Conseil des Ministres ; on sait trop bien autour de lui que s'écroulerait en quelques instants le château de cartes de racontars et de mensonges que l'on a péniblement édifié. On guettera donc l'occasion propice de faire un éclat dans l'ombre d'une commission où se sont donné rendez-vous les hommes dont la complicité tacite ou avouée est acquise. Quand, à la suite de cette sortie inattendue pour moi, j'inviterai le ministre des Affaires Etrangères

à produire ses griefs devant tout le gouvernement, il se dérobera, il répondra par une lettre de démission. Certaines défections ne me permettront pas de reformer sur le champ mon ministère. D'autres appréhensions plus graves qui pèseront sur mon esprit me conduiront à la retraite et au silence. Les habituels démolisseurs des ministères de politique mesurée auront obtenu le résultat qu'ils cherchaient. Peu importe ! J'aurai, moi, accompli mon œuvre, et, avant d'en reprendre le récit, je ne laisserai pas échapper, j'imagine, une parole trop amère en disant que les auteurs directs de ces agissements aussi bien que les personnages consulaires qui s'y sont associés n'ont droit qu'au dédain de l'oubli.

La conversation traînait à Berlin ou plutôt on y jouait au jeu des propos interrompus lorsque parvinrent à M. Cambon les renseignements que j'avais recueillis, lorsqu'en même temps lui fut envoyé pour l'informer et le conseiller un fonctionnaire des plus distingués du ministère des Colonies, M. Van Vollenhoven, lorsqu'enfin se produisit subitement un incident inattendu. Le 1er août M. de Kiderlen formule à peu près les pro-

positions que M. de Lancken m'a fait soumettre. M. Cambon n'en est pas surpris ; il les attend, mais il se garde de donner une réponse quelconque. Ainsi qu'il l'a dit, il ne considère à juste titre les papiers que je lui ai fait tenir que comme de simples éléments d'information, il amène seulement le secrétaire d'Etat à exposer que ce que l'Allemagne désire avant tout c'est avoir un accès territorial au fleuve Congo « et que cette question est le point essentiel de la transaction. » L'ambassadeur avise alors Paris et voici que tout à coup lui parvient le 2 août un télégramme du ministère des Affaires Etrangères, un peu ambigu sans doute mais d'où l'on doit déduire et d'où M. Cambon déduit immédiatement que le Quai d'Orsay consent l'accès territorial au fleuve Congo demandé par le gouvernement impérial (voir dépêche 483). L'ambassadeur me fait part de cette grande nouvelle en une lettre du 2 août qui commence ainsi : « Je viens de recevoir deux télégrammes qui m'autorisent à consentir aux Allemands un accès territorial au fleuve Congo. Le nœud de l'affaire, d'après ce que j'ai pu juger, était là : elle est donc nouée et j'avoue que, quelle que soit l'importance des possessions du centre africain, elles n'ont pas pour nous le caractère vital que présente

la solution marocaine d'où dépend notre situation méditerranéenne. »

Je suis fort surpris en apprenant cette brusque évolution. Nous serons peut-être forcés d'accorder aux Allemands l'accès du fleuve Congo qu'ils demandent. Mais il ne faudra le consentir que lorsque nous serons assurés de ne pouvoir faire autrement. Dans tous les cas, il n'appartient pas au Quai d'Orsay de faire un tel sacrifice qui implique une coupure entre nos possessions du nord et du sud du Congo sans avoir pris l'agrément du Conseil des Ministres. Je fais venir M. de Selves qui proteste, qui affirme qu'on ne l'a pas compris, qui télégraphie en conséquence à M. Cambon (dépêche 486). L'ambassadeur réplique (dépêche 487) en montrant qu'il a donné à un télégramme obscur la seule interprétation qui le rende intelligible J'indique alors à M. de Selves qui en tient compte — je m'empresse de le reconnaître — dans sa dépêche 488 du 4 août que, d'une part, nous ne pouvons considérer les cessions de territoires un peu étendues qu'il paraît avoir envisagées que si l'Allemagne nous abandonne le Togo, surtout qu'aucunes instructions définitives ne peuvent être adressées à notre ambassadeur avant que le Conseil des Ministres en ait délibéré. Les choses me

comme aujourd'hui, ne doivent pas nous faire perdre notre sang-froid. Le ministre des Affaires Etrangères ne me paraît pas le conserver quand, dans la même lettre, il m'annonce son intention de convoquer, *sans avoir qualité à cet effet*, les chefs d'Etat-Major de la Guerre et de la Marine, et quand il ajoute « qu'une faute a été commise en n'envoyant pas un bateau à Agadir, qu'il faut éviter de la renouveler. » Qu'est-ce à dire ? Songe-t-on dans l'entourage du ministre à prendre une revanche ? On n'a pas réussi au commencement de juillet à envoyer malgré moi un navire de guerre dans le sud du Maroc. Veut-on, en mon absence, créer un incident dont j'entrevois les graves conséquences ? Je suis d'autant moins résolu à laisser faire, que, depuis un mois et demi, j'ai longuement examiné la situation, que j'ai mesuré quels périls un conflit comportait pour la France. Je donne donc les ordres nécessaires pour que la convocation. inadmissible à tous les points de vue, des chefs d'Etat-Major dans le cabinet du ministre des Affaires Etrangères qui veut excéder ses attributions, n'ait pas lieu et je me prépare à revenir à Paris.

J'y serais retourné dès le 14 août si ne m'était annoncée pour le 15 la visite de M. Van Vollenho-

ven, le chef de cabinet du ministre des Colonies dont j'ai dit la haute valeur, dont j'ajouterai que la pondération de son esprit, la sûreté de son jugement m'inspirent la plus grande confiance. J'ai exposé qu'il fut envoyé à Berlin à la fin de juillet ; il en est revenu le 5 août apportant l'impression que la négociation prenait une tournure heureuse. J'entends un tout autre langage le 15 août : « Quand je suis arrivé à Berlin, me dit M. Van Vollenhoven, dont je crois reproduire exactement les paroles, j'ai trouvé M. Cambon dans un état de nervosité aisément explicable : depuis le début des négociations il n'avait que des instructions insuffisantes et, qui pis est, contradictoires. Les directions un peu plus nettes que je lui apportai, la collaboration que je lui donnai, les télégrammes inattendus du Quai d'Orsay relatifs à l'accès au Congo lui permirent d'éclaircir la situation, et, quand je quittai Berlin, nos affaires paraissaient en bonne voie. Mais, depuis, tout se gâte ; aux Colonies nous nous demandons ce que veut le Quai d'Orsay. Nous sommes désorientés par de continuelles tergiversations. J'ai mission de vous le dire ; j'ai mission de vous demander vos instructions ; j'ai surtout mission de vous exposer qu'il

est indispensable et urgent que vous preniez vous-même la direction des négociations. »

Le langage qui m'était tenu et qui s'accordait avec ce que venaient de dire ou de me faire dire certains de mes collaborateurs du gouvernement qui se montraient fort émus de l'attitude du Quai d'Orsay, des propos qu'on y tenait, eût suffi à emporter mes dernières hésitations. Il n'était que trop clair qu'autour du ministre des Affaires Etrangères les velléités belliqueuses alternaient avec les concessions excessives ; on était empêtré dans la mégalomanie et la versatilité ; on nous acheminait vers une de ces situations qui ne peuvent se dénouer que par une guerre ou par une capitulation. Si la situation générale de notre pays et de ses alliances déterminait le gouvernement, quand il serait informé, à s'écarter de la première solution, il nous faudrait supporter la seconde, subir une humiliation analogue à celle que nous avions éprouvée en 1905, accepter peut-être une internationalisation du Maroc, peut-être un partage avec l'Allemagne. On s'apprêtait à nous faire perdre le Maroc comme jadis on nous fit perdre l'Egypte.

Le 17 août je rentre à Paris !

## La Négociation. — Ses Débuts.
## La Crise financière. — Le Maroc.
## Le Congo.

« C'est en présence du résultat nul de sept semaines d'efforts que le gouvernement français décida de prendre sous son contrôle immédiat et direct la suite des négociations », a écrit M. André Tardieu dans *Le Mystère d'Agadir*. La phrase a besoin d'être complétée. Sept semaines d'efforts n'avaient pas seulement abouti au néant, elles avaient déterminé une situation dont le gouvernement seul, par une action énergique, pouvait prévenir les dangers.

Après des conversations préliminaires avec presque tous les ministres, après avoir invité le ministre des Affaires Etrangères à préparer, en faisant litière de tous les pourparlers antérieurs, incertains et vacillants, un texte complet d'accord, je convoquai dans mon appartement particulier

le 22 août la plupart des membres du gouvernement, M. Paul Cambon, M. Jules Cambon, M. Barrère ambassadeur en Italie pour délibérer sur les propositions du ministre des Affaires Etrangères. La réunion se prolongea pendant de longues heures. L'accord relatif au Maroc fut examiné, article par article, ligne par ligne, presque mot par mot. Les articles les plus vivement discutés furent ceux qui avaient trait à la suppression des capitulations et à l'abrogation du régime des protégés dans l'Empire chérifien. Les ambassadeurs à Londres et à Berlin déclaraient que c'était trop exiger de l'Allemagne et des puissances co-signataires de l'acte d'Algésiras que de leur demander de consentir « hic et nunc » à la disparition d'un état de choses qui existe encore dans tout l'Empire ottoman même dans l'Egypte soumise à la domination anglaise. M. Paul Cambon qui organisa la Tunisie au lendemain de l'occupation remarquait, avec force, que nous ne pouvions prétendre parcourir en un acte, signé avant même que notre protectorat ne fût institué au Maroc, tout le chemin que, en Tunisie, il nous fallut de longues années de négociations diplomatiques pour accomplir. Il précisait que le traité du Bardo qui établit notre protectorat sur la Régence Beylicale spécifiait seule-

ment des droits généraux pour la France et que ce n'est que au fur et à mesure que notre domination s'affermit que nous obtînmes des différentes puissances l'abandon des capitulations et du régime des protégés. Quinze années s'écoulèrent avant que l'Italie y souscrivît. A ces arguments, le ministre des Affaires Etrangères répondait que la comparaison que l'on établissait ainsi n'était pas rigoureuse, que nous avions occupé Tunis au lendemain du Congrès de Berlin à la suite d'une semi-entente entre les grandes puissances mais sans faire de concessions précises, que, au contraire, pour acquérir le Maroc, il nous avait fallu consentir hier des abandons de droit, il nous faudrait aujourd'hui céder des territoires, que nous avions donc le droit et le devoir d'exiger dans l'Empire chérifien la complète liberté d'action que nous n'avions pu acquérir que pas à pas dans la Régence. J'ai eu et j'aurai trop souvent l'occasion de relever les erreurs de M. de Selves ou plutôt de son entourage dont je ne cesserai de répéter que le ministre avait le tort de subir aveuglément les directions pour ne pas apporter un empressement particulier à reconnaître que, dans l'espèce, il avait raison. Le Conseil l'autorisa à insérer dans le projet d'accord les articles qu'il ré-

clamait mais, impressionné par l'avis des ambassadeurs, il décida que nous y renoncerions si nous nous heurtions à une trop énergique résistance de l'Allemagne ou à des réserves trop accentuées de l'Angleterre.

Une fois adopté le texte de l'accord marocain, on passa à l'examen des échanges de territoires Sur ce point le ministre des Affaires Etrangères apportait des propositions fermes qu'il avait concertées avec le ministre des Colonies et dont je n'eus connaissance qu'en même temps que mes autres collègues. Dans leurs grandes lignes les cessions envisagées correspondaient à celles qui furent finalement consenties, mais elles étaient plus larges. Elles présentaient le grave inconvénient d'impliquer une coupure dans nos possessions de l'Afrique Equatoriale. Sur une étendue de plusieurs centaines de kilomètres le long du fleuve Oubanghi la colonie allemande prolongée devait séparer le nord et le sud du Congo français Il est bien vrai que, durant les pourparlers préliminaires en juillet et en août, la cession des terres situées entre la Sangha et l'Oubanghi avait été *considérée*, mais il devait y avoir une contrepartie à cet abandon : l'attribution par l'Allemagne à la France de la très belle colonie du Togo en plus du

Bec de Canard. Or, dans son projet d'échange, le ministre des Affaires Etrangères ne demandait que le Bec de Canard, rien du côté du Togoland si ce n'est une rectification de frontière « de minime importance », suivant ses propres expressions, « conforme à celle qui avait été réclamée de *l'Allemagne sans compensations* durant les conférences de l'hiver 1910-1911 (voir dépêche 520). » On renonçait ainsi à exiger l'apport qui pouvait justifier un sacrifice, plus apparent que réel, je le veux bien, très frappant néanmoins sur la carte ; on était en deçà des conditions que j'avais prié M. de Selves de spécifier au commencement du mois d'août quand il eut accordé l'accès territorial au fleuve Congo. Aussi comprendra-t-on que les ministres présents éprouvèrent quelque hésitation à souscrire à ces propositions. Le Maroc était cependant d'un tel prix pour la France qu'ils acceptèrent mais à la condition formelle que les cessions ou les échanges ne seraient envisagés qu'autant que le nouveau statut de l'Empire chérifien que nous proposions serait absolument et complètement admis.

Les textes arrêtés le 22 août furent soumis le 24 août à l'approbation du Conseil des Ministres réuni à Rambouillet. Aucune difficulté ne s'éleva M. le Président de la République tint à recueillir

du ministre des Colonies l'assurance que les cessions proposées n'amputaient pas notre empire colonial. M. Lebrun qui, au cours de toutes les négociations, fit preuve non seulement de remarquables qualités d'intelligence, mais d'une droiture, d'une rectitude parfaites répondit par l'affirmative. « C'est fort peu de chose », dit-il en propres termes.

Ainsi fut mis sur pied un projet d'instrument diplomatique qui contenait sous la forme la plus nette l'affirmation du protectorat de la France sur le Maroc. Il ne restait qu'à la faire accepter à Berlin. Il ne semblait pas à ce moment que ce fût aisé.

Que voulait l'Allemagne ? Je ne cessais de me poser la question et de me demander si, sous le couvert d'une négociation congolaise elle ne cherchait pas une part du Maroc. Divers faits accentuaient mes préoccupations antérieures. J'apprenais que les prétendus explorateurs allemands dont j'ai dit la présence dans l'hinterland d'Agadir et de Mogador nouaient des ententes avec les chefs de tribus, affirmaient aux indigènes qu'ils n'avaient rien à attendre de la France, tout de l'Allemagne qui bientôt aurait la région sous son contrôle. Ce langage s'accordait trop bien avec certains plans avoués en Allemagne pour qu'il fût

possible de l'attribuer uniquement à un excès de zèle de subalternes trop diligents. A ce moment même paraissaient de l'autre côté du Rhin des brochures qui, sans doute, exprimaient les désirs excessifs des pangermanistes mais dont il apparaissait en même temps, rien qu'à lire les éloges distribués à M. de Kiderlen et à sa politique de « la main ferme », que le gouvernement n'était pas défavorable à leur publication. On me signala notamment une brochure intitulée : *West Marokko Deutsch* (l'Ouest du Maroc à l'Allemagne) qui, publiée dans le courant d'août, avait été tirée et vendue en quelques jours à plus de 80 mille exemplaires. Il y était affirmé de la façon la plus nette que « *toutes compensations territoriales en dehors du Maroc étaient inacceptables* », que l'Allemagne devait avoir sa part de l'Empire chérifien et que cette part impliquait au minimum le versant atlantique du Maroc depuis le cap Juby jusqu'à Casablanca. Encore disait-on que ce serait là concessions insuffisantes, que tout le littoral et son hinterland y compris Méquinez, y compris Marakech, devait revenir à l'Empire germanique. Il ne s'agissait pas sans doute de prendre trop au sérieux ces plans de nationalistes exaltés mais il fallait retenir que, s'accordant avec le ton d'une partie de la

presse allemande, ils paraissaient déployés dans le but d'exciter les esprits et de les préparer à d'audacieuses entreprises. Ils étaient, à tout le moins, un moyen de chantage.

Le langage de M. Cambon, au cours des nombreux entretiens que j'eus avec lui durant cette fin de mois d'août, n'était pas de nature à écarter mes appréhensions. L'ambassadeur se montrait fort pessimiste. Il se plaignait d'abord très vivement de n'être pas secondé, d'être même contrecarré à Paris. Il ajoutait, ce qui était encore plus inquiétant, qu'il ne pourrait aboutir dans la négociation, que l'Allemagne ne se contenterait en aucun cas des concessions territoriales qu'on lui offrait. J'étais cependant fermement résolu à ne pas aller au-delà ; je le dis à l'ambassadeur et après son départ qui eut lieu le 30 août, je tins à le lui écrire ; je voulus lui donner dans la même lettre qui porte la date du 3 septembre, et que je fis remettre à M. Cambon par notre attaché militaire le colonel Pellé, l'assurance qu'il avait mon entier appui. J'extrais de ma lettre du 3 septembre les passages suivants : « Je suis assuré que, quand vous serez tout à fait rétabli (M. Cambon venait d'être légèrement souffrant), vous apercevrez que, les deux plateaux de la balance sont chargés de poids équi-

valents et que vous pouvez tranquillement *parler haut et ferme.*

« Dans un des plateaux l'Allemagne doit mettre sa part de propriété du Maroc sans restrictions ni réserves (vous savez mon intransigeance à ce point de vue). Elle doit y ajouter le Bec de Canard et une portion, aussi importante que possible, du Togoland (1). »

« Dans l'autre plateau nous plaçons une part importante du Congo. Après mûre réflexion, je juge impossible de l'étendre au sud. Déjà on crie beaucoup chez nous contre la rupture de communications entre le nord et le sud du Congo. Je ne tiens, bien entendu, nul compte des criailleries des panfrançais, des intransigeants du « colonialisme » ou du nationalisme, mais je ne puis pas ne pas être frappé par les réflexions que formulent, par écrit ou de vive voix, nombre de gens mesurés. Deux faits frappent l'opinion : l'étendue qu'on exagère — car heureusement les précisions font défaut — des cessions territoriales, et surtout la coupure entre nos possessions du nord et du sud du Congo. Je suis néanmoins assuré de pouvoir

(1) Jusqu'à la fin des négociations, je ne cesserai de réclamer le Togoland.

*tenir* sur ce que nous avons consenti, mais je ne pense pas qu'il me soit possible de faire des concessions supplémentaires. Je serais d'autant moins à même de me défendre que — permettez-moi de vous le rappeler — M. de L. m'a fait offrir le 27 juillet la tractation suivante : une cession de territoires limités au sud par l'Alima et au nord par une ligne allant de Bangui à la frontière du Cameroun contre le Bec de Canard et une large part du Togo. Aujourd'hui l'Allemagne prétend retirer le Togo et étendre de beaucoup nos cessions territoriales au nord. Comment pourrais-je expliquer que j'accepte au commencement de septembre de céder beaucoup plus qu'on ne me demandait à la fin de juillet (1) ?

« Je serais désolé qu'il y eût rupture mais, vraiment, je ne puis souscrire à des exigences grandissantes et excessives et il me faut vous prier de vous mouvoir dans les propositions auxquelles le Conseil des Ministres a donné son adhésion.

« Parlez donc, mon cher ambassadeur, comme

(1) Comme on le voit par ce passage de ma lettre, les informations, les conversations, les négociations officieuses (peu importent les termes), secondèrent le travail de notre diplomatie, bien loin de lui nuire.

je vous le demande. Vous avez — je tiens à vous le dire — la pleine confiance du gouvernement de la République et particulièrement la mienne. Vous pouvez être assuré que vous serez soutenu à fond et, à l'avance, je vous remercie du courage que vous avez déjà apporté et que vous apporterez pour mener à bonne fin une œuvre particulièrement délicate et difficile. »

M. Cambon me répondait immédiatement en me « remerciant mille fois de la lettre envoyée par le colonel Pellé ». « Vos encouragements, écrivait-il, sont pour moi une grande force et un grand appui : ils me permettent de *parler ferme*, et c'est un vrai plaisir d'être soutenu quand on est dans la bataille et *qu'on sent derrière soi certaines gens qui souhaitent qu'on la perde...* »

Tout se trouvait ainsi remis au point. Il y avait lieu d'espérer que les rivalités de personnes et de tendances, que, mieux que tout ce que j'ai pu dire, ces fragments de correspondance feront éclater aux yeux, ne paralyseraient pas notre action. La négociation utile, décisive s'engageait dans de bonnes conditions. Mais, encore une fois, allions-nous aboutir ?

Nous réussîmes pleinement à faire prévaloir les droits et les intérêts de la France au Maroc. Pendant plus d'un mois nous disputâmes pied à pied avec l'Allemagne. Toutes les dépêches de Berlin furent successivement soumises au Conseil des Ministres ; toutes les réponses à faire furent délibérées en Conseil. C'est le gouvernement tout entier qui négocia en laissant à l'arrière-plan les bureaux du Quai d'Orsay. Je me suis laissé dire qu'on lui en avait quelque peu voulu.

L'Allemagne commença par opposer à nos propositions un contre-projet insoutenable où elle prétendait retenir une partie des avantages économiques de l'accord de 1909. Elle dut abandonner cette position. La Chancellerie se replia sur des amendements plus réfléchis qu'elle défendit avec décision et habileté. Les objections qu'elle fit, les modifications qu'elle proposa se référèrent en premier lieu aux articles qui établissaient le protectorat, en second lieu à la suppression des capitulations et du régime des protégés, en troisième lieu aux dispositions économiques.

L'esprit d'équité m'oblige à reconnaître que les difficultés soulevées par le gouvernement impérial en ce qui concerne le protectorat ne furent pas pressantes et qu'on en fit rapidement le sacrifice.

La lutte fut plus ardente pour les capitulations et le régime des protégés. Nous l'emportâmes cependant. La bataille se livra surtout sur le terrain économique. A force de patience et de tenacité nous obtînmes tout ce qui était essentiel en ne faisant que des concessions de détail, en n'abandonnant qu'une seule stipulation qui parût importante. Encore ne l'était-elle qu'en apparence ! Encore dans l'esprit de tous les membres du gouvernement, le sacrifice était-il consenti à l'avance !

Mais, avant de brièvement résumer la discussion qui se prolongea longtemps, je veux rechercher comment la Chancellerie qui n'avait pas reculé devant la perspective d'un conflit quand elle se décida au geste d'Agadir, qui envisageait encore dans le courant du mois d'août les solutions les plus graves, fut conduite à évoluer vers un dénouement pacifique, surtout comment elle accepta de renoncer définitivement à la fois au Maroc dont jusqu'au dernier moment elle entendit retenir une part à tout le moins sous forme d'appropriation économique et aussi à la possession qu'elle convoitait de la plus grande partie du Congo.

Quelque difficile qu'il soit de déterminer les mobiles toujours complexes des actions humaines, je crois ne pas trop m'avancer en disant que le

changement de front des dirigeants de l'Empire eut deux causes principales.

Dans le document secret que l'on me fit tenir dans le courant du mois d'août, il est écrit que M. de Kiderlen considère la guerre comme presqu'inévitable non parce que l'Allemagne attache un prix démesuré à la possession du Maroc mais parce qu'il lui paraît que la France veut atteindre l'honneur et le prestige de l'Empire allemand. Qu'est-ce à dire ? Quand on lit entre les lignes de ce memorandum, quand on le rapproche de memoranda ayant la même origine et qui me parvinrent ultérieurement, on aperçoit que le gouvernement impérial est désorienté par l'attitude du ministère des Affaires Etrangères de France dont il ne voit pas que les hésitations et les atermoiements expriment surtout de la faiblesse, dont il croit qu'ils expriment un parti-pris de ne pas négocier. Irrités par l'expédition de Fez coïncidant avec l'ajournement de l'affaire des chemins de fer les gouvernants de l'Empire ont marqué leur mécontentement par un violent coup de poing sur la table ! L'envoi d'un bateau à Agadir. Geste de provocation et de nervosité ! Faute diplomatique ! Ils ne peuvent s'en dégager que s'ils aboutissent à un accord avec la France. Au cas où la France

s'y refuserait, il leur faudrait ou subir une humiliation qu'ils n'accepteront sous aucune forme ou aller au conflit. On ne recule sans doute pas à Berlin devant la guerre, on l'a désirée au début comme en 1905, on la désire encore en des soubresauts de volonté, mais on n'en veut pas délibérément, résolument. Aussi, lorsque le Conseil des Ministres de la République prend la direction des négociations, lorsque, formulant des propositions nettes et fermes, il montre son intention de concilier les deux puissances, la Chancellerie se ravise-t-elle peu à peu. Elle entrevoit qu'elle pourra sortir de l'impasse où elle s'est maladroitement fourvoyée. L'ardent désir qu'elle a d'une issue l'amène peu à peu à considérer comme secondaire la qualité de l'accord à intervenir. L'essentiel est d'aboutir. Elle consentira donc des concessions qu'elle n'eût jamais faites si elle n'avait été à Agadir ! L'erreur qu'elle a commise à la fin de juin 1911 l'obligera à renoncer à ses prétentions excessives.

Peut-être cependant ne s'y serait-elle pas résolue s'il n'avait surgi à Berlin dans le courant de septembre 1911 une redoutable crise économique et financière. De fait, l'Allemagne, saisie des propositions du gouvernement français, leur oppose

le 7 septembre un contre-projet violent où elle entend conserver la main-mise sur une portion du Maroc. Quelques jours plus tard elle abandonne ces prétentions ; au commencement d'octobre elle s'est laissé déloger de presque toutes les positions qu'elle a prises. Pourquoi ? Parce qu une crise financière a éclaté en Allemagne, parce qu'elle menace de se propager et de s'étendre, parce qu'il n'est qu'un moyen de l'arrêter, c'est de rassurer l'opinion, parce qu'on ne peut le faire qu'en traitant avec la France dont les places sont préservées du contre-coup de la panique financière par les mesures de prudence que le gouvernement a prises.

Pourquoi cette crise soudaine ? Quelle était son origine, son étendue ? Je ne résumerai pas ce qu'on a dit bien des fois sur la structure économique de l'Allemagne, je ne répéterai pas après tant d'autres l'usage ou plutôt l'abus qu'on y faisait du crédit. Je me bornerai à noter qu'industriels, commerçants, même capitalistes vivaient des banques, engagcant des affaires ou bien achetant des valeurs bien au-delà de leurs disponibilités grâce aux facilités que leur procuraient les instituts financiers. Que la confiance vienne à être at-

teinte, le crédit se ressère ; industriels, commerçants, capitalistes sont obligés de ralentir le mouvement de leurs affaires, même de réaliser. C'est la crise qui peut en quelques jours se développer si le gouvernement n'a pas pris les mesures utiles, *s'il n'est pas préparé.* En 1911 l'Allemagne n'était pas préparée financièrement !

Alors que le gouvernement français avait eu la précaution, *dès* le geste d'Agadir, de conseiller nettement aux banques la limitation des crédits, l'Empire allemand était, autant qu'il semble, demeuré insouciant. Il n'avait pas pris garde que, à l'époque, la banque germanique était très engagée en des opérations sur les places des Etats-Unis, que les marchés allemands se trouvaient ainsi mûrs pour une crise que le moindre incident pouvait faire éclater.

L'incident survint au commencement de septembre. On rapporte que, dans les derniers jours du mois d'août, comme on hésitait encore à Berlin sur le grand parti à prendre, on eut l'idée de convoquer à la Chancellerie quelques-uns des grands financiers allemands. On leur demanda, dit-on, s'ils pourraient, sans émettre un emprunt, approvisionner le Trésor des fonds nécessaires pour une

guerre qui ne devait durer plus de deux mois (1). Les financiers interrogés auraient répondu qu'il leur fallait réfléchir ; ils demandèrent 24 heures de délai. Le lendemain ils déclaraient impossible ou du moins très difficile à réaliser ce qu'on réclamait d'eux. Peut-être le récit n'est-il pas tout à fait exact, peut-être les choses ont-elles été exagérées, amplifiées. Il ne paraît pas douteux cependant qu'il y eut dans les bureaux de la Chancellerie impériale, même dans les cabinets ou les antichambres de très hauts personnages, des conversations orientées dans le sens le plus alarmant entre les grands financiers et les hauts fonctionnaires de l'Empire. On le sut rapidement au dehors ; je l'appris presqu'immédiatement. J'étais attentif depuis le début de la négociation diplomatique à l'état du marché de Berlin que je connaissais exactement, je crois. Je savais qu'une crise était dans l'air, je pressentais qu'elle surviendrait dès que la situation extérieure paraîtrait réellement inquiétante, qu'elle serait précipitée et aggravée par les retraits de fonds que les places étrangères pour-

(1) On pensait évidemment à Berlin que deux mois suffiraient pour avoir raison de la France dont on devait savoir qu'elle jouerait la partie seule sur terre tout au moins.

raient faire, à mon instigation peut-être, sur le marché de Berlin. Il advint ce que je prévoyais. Aussitôt après que me fut parvenue la nouvelle des entretiens à la Wilhemstrasse, des bruits alarmants filtrèrent, comme par hasard, dans les milieux financiers internationaux. La crise commença. La bourse de Berlin devint mauvaise ; dès le 4 septembre le cours de la rente allemande subissait une baisse accentuée, les actions des grandes banques perdaient 4, 6, 9 points, les valeurs industrielles 5, 6, 10, 20, 32 même 34 points. Plusieurs d'entre elles furent « barrées », c'est-à-dire ne portèrent pas de cours afin d'arrêter la baisse. En même temps les faillites survenaient nombreuses, les retraits des caisses d'épargne se multipliaient dans un véritable affolement, les liquidations en Bourse devenaient difficiles, les journaux allemands écrivirent « sinistres », cependant que le chèque sur Paris subissait une hausse significative indiquant d'importants retraits d'argent opérés pour le compte des banques françaises, surtout pour le compte de la Russie qui nous rendit service.

Ce fut, paraît-il, une stupeur dans les milieux gouvernementaux allemands. M. Cambon et notre attaché militaire, le colonel Pellé, en indiquent la portée et montrent le bénéfice qui nous en advint

dans des lettres écrites le 16 septembre. Le colonel Pellé dit au ministre de la Guerre : « Il est indubitable que ces nouvelles dispositions du gouvernement allemand (M. de Kiderlen jetait du lest) ont été préparées par les événements dont je vous parlais dans mes deux dernières lettres : la baisse de la Bourse, les paniques des caisses d'épargne (que la presse a plus d'une fois cachées ou fortement atténuées). Pour calmer l'émotion, le gouvernement allemand a *dû faire* dans la presse des déclarations rassurantes. » De son côté, M. Jules Cambon m'écrivait à la même date : « Je ne saurais vous peindre l'impression produite ici par la débâcle de la semaine dernière. Je crois qu'elle a été pour beaucoup dans le changement d'attitude du gouvernement allemand. M. de Kiderlen s'est aperçu que, quand il parlait de la guerre, il en déclarait une à laquelle il ne s'attendait pas. »

En ces quelques lignes l'ambassadeur résume exactement la situation. Le secrétaire d'Etat fut surpris en pleine discussion avec nous, alors qu'il se demandait s'il ne retiendrait pas une partie du Maroc, par une tourmente financière qui s'était amassée sans qu'il s'en doutât et qu'avaient précipitée des imprudences de langage commises par lui, autour de lui ou au-dessus de lui. Sans doute,

la crise se calma rapidement sans que, — je n'ai pas besoin de le dire — le marché de Paris fût venu en aide au marché de Berlin (1), mais les places allemandes restèrent sensibles pendant plusieurs semaines. Pour remettre au point l'économie de l'Empire, le gouvernement germanique fut obligé de constamment détendre non seulement par des communiqués rassurants, par des paroles, mais par des actes. Sa politique en septembre et même en octobre 1911 fut conditionnée par la situation financière du pays (2).

(1) La presse nationaliste fit à l'époque courir le bruit que les grandes sociétés de crédit françaises avaient mis à la disposition des places allemandes quelques centaines de millions pour leur permettre de se dégager. Je ne sais ce qui a pu donner naissance à cette fable ridicule dont le cours des changes, resté constamment défavorable au marché de Berlin pendant les mois de septembre et d'octobre, atteste l'absurdité. Les directeurs des sociétés de crédit m'ont adressé sur ce sujet des lettres de protestation véhémentes et superflues.

(2) Il était à craindre que, à raison de la solidarité des marchés et bien que la banque française avertie par le gouvernement eût limité ses engagements, la crise allemande n'eût une répercussion à Paris. A l'aide de diverses mesures, en obligeant notamment les sociétés de crédit à mettre trente millions à la disposition de la place, le ministre des Finances, après m'en avoir référé, prévint heureusement cette éventualité.

Le secrétaire d'Etat ne fit pas — nous l'avons dit — de sérieuses difficultés pour reconnaître notre protectorat au Maroc. Il admit même, que certaines lacunes qui s'étaient glissées dans les textes arrêtés par le ministre des Affaires Etrangères fussent réparées en cours de discussion. Sur un seul point il prétendit nous imposer une formule restrictive de nos droits : nous proposions que « la France pût procéder, après accord avec le gouvernement chérifien, à telles occupations militaires du territoire marocain qu'elle jugerait nécessaires. » L'Allemagne demanda que l'exercice de cette faculté fût subordonné à une « demande du Sultan » M. de Selves proposa au Conseil des Ministres d'adhérer à la formule. A la suite d'observations très justes présentées par M. Klotz, ministre des Finances, le Conseil maintint son texte que M. Jules Cambon fit aisément prévaloir, si bien que, en fin de compte, en ce qui concerne cette partie essentielle des négociations : le protectorat avec toutes ses conséquences, nous obtînmes tout ce que nous avions demandé.

La lutte diplomatique s'engagea, comme l'avaient prévu les ambassadeurs, sur la question de la suppression des tribunaux consulaires et du régime des protégés. Sur le premier point l'Allema-

gne admit la disparition dans l'avenir des juridictions consulaires au Maroc mais demanda qu'il fût créé en leur lieu et place des tribunaux analogues aux tribunaux mixtes d'Egypte, c'est-à-dire des organismes internationaux. Nous refusâmes d'entrer dans ces vues. Le secrétaire d'Etat ne s'obstina pas trop longtemps. Le 6 octobre nous avions pleine satisfaction. Plus délicate que la question des tribunaux consulaires fut celle du régime des protégés. L'Allemagne tenait absolument à conserver le droit d'accorder à des sujets marocains ce qu'on appelle des lettres de protection, c'est-à-dire des actes de demi-naturalisation qui ont pour effet de soustraire ceux qui en sont l'objet à la loi commune, et d'en faire des clients de la puissance protectrice. La France voulait la suppression d'un régime qui donnait lieu à des abus qu'elle jugeait inconciliables avec une administration régulière. M. de Kiderlen proposa un moyen terme : on supprimerait de suite les abus, on s'entendrait ultérieurement sur des modifications de principe au régime des protégés. Le ministre des Affaires Etrangères conseilla au gouvernement d'accepter cette transaction à laquelle on était péniblement parvenu le 7 octobre. Je m'y opposai en faisant observer qu'il eût mieux valu ne pas aborder la discussion que de nous contenter

d'un aussi médiocre avantage. Le Conseil des Ministres partagea mon opinion. Il fut convenu qu'on inviterait notre ambassadeur à un suprême effort. M. Cambon eut gain de cause le 8 octobre. Il fut spécifié dans la lettre explicative, qui a le même valeur que le traité, que l'Allemagne admettrait l'abrogation du régime des protégés quand la France le jugerait nécessaire.

Mais ce fut sur les questions économiques que porta le grand débat. Pour le résumer avec une suffisante clarté, il me faut, m'exposant peut-être à certaines redites, expliquer comment l'acte d'Algésiras avait réglé la matière, en quoi l'accord de 1909 qui ne concernait que la France et l'Allemagne avait innové au regard de ces seules puissances. Il me faut encore montrer ce qu'il nous était indispensable d'obtenir pour que notre protectorat ne fut pas limité à l'exercice de la souveraineté.

L'acte d'Algésiras avait posé le principe de l'égalité économique entre toutes les puissances. La formule très compréhensive doit être envisagée sous différents aspects. Egalité économique implique d'abord égalité douanière. Egalité économique peut encore impliquer égalité entre les diverses puissances pour la mise en œuvre des grands travaux et, en général, de toutes les entreprises publiques.

L'égalité douanière était inscrite en termes formels dans l'acte d'Algésiras ; il y était stipulé que toutes les marchandises importées au Maroc seraient soumises aux mêmes droits de douane, quelle que fût leur origine, que toutes les marchandises exportées seraient tarifées au même taux quelle que fût leur destination. Ce régime, le régime de « la porte ouverte » comme on l'a qualifié, est combattu avec véhémence par les outranciers du protectionnisme, mais il a la pleine approbation des économistes libéraux, il apparaît aux protectionnistes avisés comme utile, avantageux même, sans inconvénients en tous cas, quand il est appliqué dans des pays neufs. Nous n'exposerons pas les arguments des uns et des autres ; nous écarterons cette querelle de doctrine pour n'envisager que les réalités. Les réalités c'est que dans bon nombre de nos colonies africaines nous avions, en traitant avec l'Angleterre à diverses dates, concédé « la porte ouverte » pendant une période de trente années et que ls colonies de l'espèce comptent parmi les plus prospères de nos établissements. Les réalités c'est encore que, en 1904, M. Delcassé, négociant avec le gouvernement anglais, admit que le régime « de la porte ouverte » serait institué ou maintenu au Maroc pendant trente années. Impossible donc pour

nous de faire une opposition de principe au système d'égalité douanière que nos prédécesseurs ont volontairement accepté. Tout ce que nous pouvons demander c'est que l'acte d'Algésiras n'ayant spécifié aucun terme et ayant, par le fait même, abrogé, même au regard de l'Angleterre, la limitation de durée, le traité à intervenir reproduise la disposition de l'accord de 1904, qu'il soit écrit que le Maroc, c'est-à-dire la France puisque l'Empire chérifien devient un état protégé, pourra, après un délai de trente années, obtenir sa liberté de tarification douanière. Mais, d'une part, M. de Kiderlen qui avait d'abord paru enclin à cette concession que nous réclamons se reprend ; il y fait une opposition formelle ; d'autre part nos ambassadeurs nous informent que les puissances autres que l'Allemagne, même les puissances amies, auxquelles nous demanderons de contresigner le traité nouveau pour qu'il ait une pleine valeur, sont peu disposées à abandonner sans compensation d'aucune sorte un avantage économique dont l'acte d'Algésiras les a investies ! Force nous est donc de renoncer, comme nous l'avions prévu à l'avance, à une stipulation dont beaucoup pensent que son intérêt est illusoire et au sujet de laquelle M. Cambon me communique le 4 octobre, des idées fort justes dont la dernière

mérite de retenir particulièrement l'attention : « On s'applique, m'écrit-il faisant allusion à certaines critiques qui se faisaient jour dans la presse, à diminuer la valeur des droits que nous aurons au Maroc. On a soin de ne pas dire que l'acte d'Algésiras a fait tomber pour l'Angleterre la limitation qu'elle avait acceptée ; que les puissances signataires de cet acte, dont l'adhésion nous est nécessaire pour établir notre protectorat, ne nous le donneraient pas si nous limitions dans le temps l'égalité économique, et qu'en droit diplomatique les conventions perpétuelles *sont les seules qui puissent être dénoncées au moment opportun.* » Etait-ce donc bien un sacrifice que nous consentions en renonçant à une disposition qui avait une valeur de forme et d'apparence non de fond ni de réalité ?

Mais là n'était pas la véritable question. L'égalité économique inscrite dans l'acte d'Algésiras était redoutable en ce sens qu'elle imposait le régime de l'adjudication pour toutes les entreprises publiques non seulement en ce qui touche la construction, mais encore en ce qui concerne l'exploitation S'agissait-il d'ouvrir un port, d'établir une ligne de chemin de fer ? Le Maghzen n'était pas libre de concéder l'exploitation du port ou de la voie ferrée à qui bon lui convenait. Il devait ou bien exploiter

par ses propres moyens ou bien recourir à l'adjudication. En 1909, la France et l'Allemagne avaient cherché à éliminer à leur profit ces stipulations gênantes. Elles avaient prétendu y parvenir sous le couvert de formules vagues que chacune des deux puissances interprétait dans un sens différent. D'où le désaccord profond qui avait surgi. Il fallait tout d'abord exclure l'entente de 1909, écarter toutes les participations germaniques. Il fallait ensuite faire reconnaître au gouvernement chérifien, placé désormais sous notre protectorat, le droit de concéder librement les entreprises publiques à des tiers, lui permettre notamment d'instaurer des compagnies de chemins de fer, des sociétés d'exploitation pour les ports, les routes, les irrigations, etc., en dehors de toute adjudication.

La résistance à nos prétentions fut très vive. Répondant le 7 septembre par un contre-projet au projet d'accord que nous avions présenté, l'Allemagne entendait dépouiller le Sultan de ses droits de concession, de direction et de contrôle sur les grands services publics et mutiler ainsi notre protectorat. Dans l'article 7 du contre-projet les dirigeants de l'Empire ne se bornaient pas à disposer que la règle de l'adjudication serait strictement appliquée à la concession et à l'exploitation de toutes

les grandes entreprises, ils voulaient encore « que pour la nomination des fonctionnaires et ingénieurs auxquels serait confiée l'exploitation des grandes entreprises il serait tenu compte de la nationalité des constructeurs dans la proportion de leur participation. » Bien plus ! Dans une annexe au contre-projet l'Allemagne manifestait la volonté de régler, d'un commun accord avec nous, le programme de la construction des voies ferrées au Maroc et de se réserver dans toute une partie de l'Empire chérifien l'exploitation des lignes. Il était précisé que, au nord du fleuve Tensift, les Français proclamés adjudicataires de la construction et de l'exploitation des réseaux devraient rétrocéder trente pour cent de leur lot aux Allemands, que, au sud du fleuve Tensift, ils devraient abandonner soixante-dix pour cent à leurs concurrents d'Outre-Rhin. Ainsi, dans le nord seulement du Maroc, la prépondérance économique eût été reconnue à la France ; dans le sud, dans la région la plus productive comprenant le Sous et Agadir, elle eût été acquise à l'Allemagne. La Chancellerie suivait ses desseins, elle entendait toujours posséder en fait le sud de l'Empire chérifien, la région délimitée par la brochure pangermaniste que nous avons résumée.

Quand le gouvernement français eut connais-

sance du contre-projet du 7 septembre, il crut qu'il était à la veille de la rupture des pourparlers ; il ne décida pas moins à l'unanimité de répondre par une fin de non-recevoir absolue aux demandes allemandes. M. Cambon eut mission de la notifier. Fort heureusement les instructions du gouvernement lui parvinrent au moment où se déroulait la crise financière M. de Kiderlen céda. Le 19 septembre, notre ambassadeur télégraphiait (dépêche 520) . « Le gouvernement allemand renonce à toute participation à l'exploitation des grandes entreprises publiques. » Presque en même temps on acceptait nos textes spécifiant que le Sultan aurait « le droit de concéder librement à des tiers ». Nous avions tout ce à quoi nous pouvions prétendre.

Les points essentiels étant acquis à notre avantage, il semblait que tout fût fini. Le secrétaire d'Etat nous accabla cependant d'une pluie de demandes de détail dont les unes purent être acceptées sans que leur utilité fût bien évidente, dont les autres furent discutées. Le ministre réclama que l'on affirmât dans le texte les droits de la Banque d'Etat au Maroc. Nous n'aurions pu y toucher en aucun cas. La mention que demandait notre interlocuteur était superflue mais il n'y avait pas d'inconvénient à l'écrire. Il n'y avait pas davantage

d'inconvénient, tout au contraire, à admettre que fissent partie de certains comités relatifs aux douanes ou aux adjudications des délégués de la Banque d'Etat qui devaient être les témoins impartiaux de la régulière observation des règles de l'égalité économique. Nous discutâmes de façon plus serrée deux autres demandes du secrétaire d'Etat relatives l'une à la liberté d'exportation des minerais de fer, l'autre à la faculté de construire des embranchements particuliers aux voies ferrées. Toutes deux étaient justifiées dans leur principe ; il nous fallut seulement mettre les textes au point. Nous les rédigeâmes de telle façon que les règles édictées fussent en harmonie avec notre législation générale en France.

Sur un seul point s'éleva une difficulté sérieuse. Le secrétaire d'Etat voulait que nous nous engagions à construire avant toutes autres lignes de chemin de fer la voie Tanger-Fez. Dès le mois de février 1911, M. Pichon avait accédé à cette demande, fort grave cependant comme nous l'avons dit, puisqu'elle avait pour but de nous enlever le droit de relier l'Algérie à l'Empire chérifien par le rail avant que la capitale du Maroc ne fut rattachée à Tanger et qu'ainsi le courant commercial se trouvait détourné de notre empire africain. Il fallait à

tout prix revenir sur cette concession. Malheureusement, le ministre des Affaires Etrangères, n'apercevant pas l'importance de la question, télégraphiait le 13 septembre à M Cambon (dépêche 547) : « Nous admettons volontiers que le premier chemin de fer à construire au Maroc doit être celui de Tanger à Fez. » Je fus informé par une lettre personnelle de M. Cambon en date du 20 septembre de l'engagement que M. de Selves avait pris au nom du gouvernement qu'il n'avait pas consulté. J'évoquai la question au Conseil des Ministres. Tous mes collègues s'élevèrent contre une telle concession, M. Delcassé déclara que de toutes les demandes formulées ou à formuler par l'Allemagne c'était celle-là qu'il était le moins disposé à admettre. Il proposa lui-même la formule suivante : « La mise en adjudication du chemin de fer de Tanger à Fez ne sera primée par la mise en adjudication des travaux d'aucun autre chemin de fer. » Ainsi plus de priorité au profit du Tanger-Fez ! Ce ne fut pas sans peine que M. Cambon fit prévaloir la rédaction de M. Delcassé.

Enfin nous aboutissons ! Lorsque les 11 et 14 octobre 1911, l'accord marocain et les lettres interprétatives sont paraphés à Berlin, nous avons obtenu tout ce que nous demandons en matière poli-

tique, administrative et judiciaire. Dans l'ordre économique nous n'avons consenti qu'une concession de quelque importance en accordant le maintien indéfini de l'égalité douanière. Une seule ombre au tableau : la forme qu'au cours de minutieuses discussions de détail a revêtu le traité. Il pèche par un excès de stipulations. Quand on le lit avec attention et bonne foi, on n'a pas de peine à apercevoir que toutes ces dispositions peuvent se résumer en une seule phrase : la France appliquera *loyalement* les règles de l'égalité économique qu'elle a acceptées. Mais, quand on a l'esprit prévenu, ou quand on est insuffisamment informé, les formules rébarbatives dont se hérissent certains articles impressionnent. « Pourquoi, disait quelque jour au cours des négociations M. Cambon à M de Kiderlen, voulez-vous prendre tant de précautions vis-à-vis de nous ? Pourquoi nous ennuyez-vous en spécifiant à toutes les lignes de l'accord pour ainsi dire qu'il n'y aura pas d'inégalité ici, pas d'inégalité là ? » — « Je vais vous le dire franchement, répondait le secrétaire d'Etat. Si je m'étais décidé à laisser l'Angleterre occuper le Maroc — je n'y aurais jamais consenti pour bien des raisons, politiques et autres, mais enfin je puis former l'hypothèse — je n'aurais pas demandé la moindre garantie économique parce

que, dans les colonies anglaises, tout le monde peut travailler, mais, dans vos colonies, les Français eux-mêmes ne peuvent pas travailler. Il me faut donc multiplier les articles de précaution. » La boutade excessive de M. de Kiderlen n'était pas des plus rassurantes, d'autant qu'il était facile de retourner la comparaison du secrétaire d'Etat, d'observer que telles dispositions contractuelles ne comportent pas d'inconvénients quand elles sont insérées dans un traité passé avec une nation loyale et large dans ses vues comme l'Angleterre, qu'elles sont au contraire périlleuses quand elles interviennent dans un accord avec l'Allemagne dont la diplomatie est toujours pédante, hargneuse, et tatillonne, quand elle n'est pas de la plus cynique mauvaise foi. Je cherchais les moyens de donner à l'opinion publique française la garantie que certains des articles du traité ne seraient pas autant de nids à chicanes nouvelles et j'y réfléchissais quand me parvint une lettre de mon ami M. d'Estournelles de Constant suggérant l'idée que fût inscrit dans l'accord le recours obligatoire au Tribunal de La Haye en cas de difficultés d'interprétation. Je fis la proposition le 2 octobre au Conseil des Ministres qui l'accepta d'enthousiasme. Après quelques difficultés M. de Kiderlen s'y rallia. Il me parut qu'il comprenait et

partageait mon sentiment, qu'il voulait comme moi clore définitivement l'affaire du Maroc, éliminer la question du champ des controverses diplomatiques pouvant donner lieu à conflit.

Il fallait maintenant aborder la seconde partie de l'accord, parler échanges ou, pour ne pas ruser avec les mots, cessions de territoires. Je ne répéterai pas les raisons supérieures qui nous obligeaient à nous engager dans la voie où nous avions été précédés. Le gouvernement français avait pris parti à la fin du mois d'août dans les séances du Conseil que j'ai relatées quand il avait consenti à racheter notre liberté d'action au Maroc. Cette liberté d'action nous l'avions acquise au commencement d'octobre ; nous ne pouvions nous soustraire à l'obligation de payer la mainlevée des hypothèques *politiques et économiques que d'autres avaient consenties et que nous venions d'éteindre*. On se souvient que notre ambassadeur, au moment de regagner Berlin, craignait que nous n'offrions pas un prix suffisant. Nous parvînmes cependant non seulement à ne pas dépasser, mais à réduire les cessions que nous avions envisagées.

A ceux qui ont été ou qui sont tentés de trouver

que notre effort fut insuffisant, à ceux qui ont pensé ou qui pensent que nous aurions pu donner à l'Allemagne de moindres compensations, à ceux qui, allant encore plus loin, fermant volontairement ou inconsciemment les yeux à la lumière, furent prompts à affirmer que nous n'aurions pas dû abandonner une parcelle de terre française, je ne puis répondre par des arguments qui n'emportent ni l'évidence ni la conviction Je n'ai qu'un moyen décisif de faire mesurer l'étendue des difficultés auxquelles nous nous heurtâmes et la réalité des avantages que nous obtînmes : c'est de multiplier des extraits de la correspondance que j'échangeai avec notre ambassadeur et, par l'intermédiaire du ministre de la Guerre, avec notre attaché militaire à Berlin pendant les mois de septembre et d'octobre 1911.

Dès le 16 septembre, M. Cambon se montre ému du mouvement déchaîné dans une partie de la presse parisienne contre les cessions congolaises et il m'écrit : « Le chargé d'affaires de Russie qui nous montre beaucoup de sympathie ne laisse pas que d'être préoccupé des nouvelles qu'il reçoit tous les jours de Paris. Il lui a paru très à propos que nous nous montrions fermes comme nous l'avons fait, mais il craint que notre tempérament et surtout notre presse nous emportent à donner à notre attitude

une allure un peu trop belliqueuse. Je crois très utile de vous donner cette indication et elle correspond à ce que j'ai senti chez d'autres amis, à l'ambassade d'Angleterre... » Et, en post-scriptum l'ambassadeur répondant à une lettre de moi qu'il vient de recevoir ajoute : « Il me semble que, si l'opinion se monte, comme vous l'indiquez, en France, cela donne raison à ce que me disait le chargé d'affaires de Russie. Si l'opinion en France ne se meut plus que par l'amour-propre et n'a plus le sens du réel, nous sommes condamnés à faire de la politique à l'espagnole et par suite à avoir le sort de l'Espagne... Quant à ce que pensent les gens qui, à la suite de Madame de Brazza veulent sacrifier le Maroc à la mémoire de son mari ou aux intérêts de quelques compagnies, je crois qu'ils ne se rendent pas compte du véritable danger auquel ils exposent ceux qui céderaient à leur agitation. Je ne donne pas six mois, si nous perdons le Maroc (*car, cette occasion manquée, il sera internationalisé et à jamais perdu*) pour que l'opinion publique réveillée ne se rende compte de la perte irréparable qu'elle a faite. » Et M. Cambon conclut : « Pardonnez-moi de vous parler si librement, mais je considère que le moment est critique dans l'histoire

même de notre pays et pour son avenir méditerranéen. »

L'ambassadeur faisait allusion à l'une des causes de la campagne engagée dans la presse nationaliste : les intérêts de certaines sociétés congolaises qui appréhendaient que, si leurs territoires étaient transférés à l'Allemagne, elles perdissent une partie des facilités dont elles jouissaient (1). Mais le mouvement de presse avait d'autres origines. M. Cambon y fait une claire allusion dans une autre lettre du 20 septembre : « Il est impossible, dit-il, qu'il n'y ait pas, derrière toute cette agitation, des intérêts particuliers en éveil qui sacrifieraient sans sourciller tout l'avenir de la France à leur avantage personnel. Que ces gens-là parlent patriotisme, c'est curieux, mais malheureusement ils trouvent le terrain préparé par des journaux comme (ici le nom d'un grand journal parisien) qui ont été inspirés *on sait où* et qui ont poursuivi, depuis le début, l'échec de la négociation. Je ne puis croire cependant que, *si vous êtes obéi*, toute cette fumée ne se

(1) J'aurais pu faire tomber cette campagne si j'avais consenti, comme cela me fut suggéré, à faire racheter par l'Etat quelques-unes des concessions et à en accorder de nouvelles à certaines personnes. Mais je me refusai formellement à envisager ces... accommodements.

dissipe pas. » Plus librement s'exprimait quelqu'un qui touchait de très près M. Cambon en une lettre écrite le 21 septembre : « C'est beaucoup moins le Maroc et le Congo, dit M. de B., que la personne même de M. Caillaux à laquelle les crocodiles de la vie parlementaire font la guerre. On a senti en lui un homme de gouvernement et on redoute qu'il grandisse. M. Cambon n'est pas étonné de voir M. X. (un homme politique considérable) traiter M. Caillaux comme un simple Jules Ferry... Nous sommes également convaincus que le Président est trahi, que, tant que M. de Selves aura auprès de lui celui qui le dirige et qui dirige la presse, les mêmes tendances hostiles à votre politique se feront jour, et que ces gens sans responsabilités, qui, depuis trois mois, *font tout ce qu'ils peuvent pour amener un conflit,* font en ce moment feu des quatre pieds parce qu'ils sentent que *l'affaire va s'arranger.* » De fait, à ce moment, la mesure est comble. De tous côtés, il revient à moi et à mes collègues du gouvernement que la presse nationaliste est inspirée par le cabinet du ministre des Affaires Etrangères Une explication orageuse a lieu en Conseil de cabinet spécialement convoqué. M. de Selves promet de mieux surveiller son entourage... Le 23 septembre l'ambassadeur m'écrit : « Votre ac-

tion s'est évidemment fait sentir sur la presse de Paris car elle est devenue plus raisonnable. J'espère donc qu'en dehors de la presse nationaliste nous ne nous heurterons plus à trop de difficultés de ce côté-là. » *Pour le moment*, en effet, nous ne devions plus rencontrer « trop de difficultés de ce côté-là ».

Mais la principale, la grande difficulté subsistait : Pourrions nous traiter ? Et à quelles conditions ? Du côté de notre ambassadeur on n'hésite pas. On me dit, on me répète, qu'il faudra nous estimer trop heureux si l'Allemagne se contente des concessions que nous envisageons.

C'est le colonel Pellé qui écrit, dès le 20 septembre, au ministre de la Guerre : « La France, quoi qu'on en puisse dire peut-être au Quai d'Orsay, n'a fait que de minimes concessions sur son projet du Maroc. L'Allemagne abandonne la situation particulière qu'elle avait un instant demandée ; elle nous concède le contrôle politique, administratif, financier, la représentation diplomatique, l'occupation militaire, en définitive le protectorat. Il serait vraiment regrettable que, parvenue à ce point, l'affaire échouât et que nous manquions l'occasion de nous assurer le Maroc *pour des satisfactions d'opinion.* » A son tour, le 23 septembre,

M. Cambon note que, dans la presse française, on a beaucoup trop parlé de la réforme judiciaire et de la question des protégés. « Là encore, dit-il, vous avez été desservi dans votre œuvre par des gens qui évidemment seront déçus si vous réussissez, et qui, par des publications intempestives, cherchent à entraver votre liberté de mouvements », et il écrit les très intéressantes lignes qui suivent : « M. de Kiderlen me disait l'autre jour qu'à son sentiment on semblait à Paris avoir moins le souci des résultats tangibles à obtenir au Maroc que de l'échec public à infliger à l'Allemagne devant l'Europe. M. de Kiderlen se rend parfaitement compte qu'il a d'ores et déjà perdu la partie, mais il sera temps pour nous de triompher, si cela est nécessaire, quand nous aurons touché les enjeux » Et, en venant aux cessions, l'ambassadeur s'exprime ainsi : « Je suis convaincu que, d'ici à quelques jours, M. de Kiderlen me rappellera que je lui ai déclaré de la part de mon gouvernement que nous serions d'autant plus larges au Congo que nous serions plus libres au Maroc. Il me semble que nous sommes en train d'obtenir à peu près tout le Maroc. Je sais combien vous aurez de peine à faire comprendre à Paris qu'il faut tenir parole, mais ce sera votre dernier effort... » A mesure que les heures

passent, l'ambassadeur est plus pressant. Il remarque le 29 septembre qu'une partie de l'opinion française paraît s'égarer : « Je ne vois pas, dit-il, un Français qui ne soit convaincu que l'Allemagne nous a donné son approbation quand nous avons été à Fez. Cela est faux : le ministère des Affaires Etrangères a dans ses cartons le rapport où je faisais part des conversations graves que j'ai eues à cet égard avec le chancelier. On a persuadé également au public que l'Angleterre nous suivrait jusqu'au bout quoi que nous fassions. *Et cela aussi est faux.* » Mais il ajoute que c'est là l'opinion d'une fraction de la bourgeoisie lectrice des journaux de droite, que le peuple, la masse démocratique, a plus de bon sens que les *oppositions de salon* et qu'elle ne mettra pas en comparaison la possession de territoires de l'Afrique centrale qui « *enrichissent quelques particuliers* » avec le contrôle d'un Empire qui domine la Méditerranée et l'Atlantique. Le 2 octobre notre attaché militaire traduisant les idées de l'ambassadeur écrit au ministre de la Guerre une longue lettre fort importante au point de vue diplomatique et militaire dont j'extrais de nombreux passages : « Dans la réalité, vous savez, Monsieur le Ministre, qu'après bien des tâtonnements et des lenteurs, l'accord, en ce qui concerne le Maroc, *est*

*fait* (bien entendu, si on veut à Paris qu'il soit fait). Le gouvernement Allemand, est arrivé à nous concéder ce que nous avons demandé. C'est en ce moment que des journaux français — dont certains reçoivent visiblement leurs renseignements à bonne source — partent en campagne pour que nous *retirions* les concessions consenties par nous au Congo. Et, il semble — autant qu'on en peut juger d'ici — qu'une bonne partie de l'opinion française (cette opinion qu' « *on a faite* » depuis des semaines) soit avec ces journaux. Si peu d'importance qu'ait à cet égard mon opinion personnelle, permettez-moi, Monsieur le Ministre de vous la donner franchement Si le Gouvernement français entre dans la voie qui lui est indiquée de restreindre ou de modifier notablement les offres qu'il a faites au Congo, l'accord est à l'eau.

« Nous (la France) sommes engagés vis-à-vis de l'Allemagne. Nous avons formulé, dans des conversations successives, les concessions territoriales que étions disposés à faire. L'ambassadeur a été autorisé par le ministre des Affaires Etrangères (1) à

(1) Le Conseil des Ministres avait — on s'en souvient — expressément spécifié que les offres de concessions ne devraient pas être produites avant que fût close la négociation marocaine.

communiquer « sans réticences » et il a communiqué effectivement à M. de Kiderlen une carte de ces concessions. Si nous revenons maintenant là-dessus, quand l'Allemagne croit l'accord presque conclu, l'effet produit sera *déplorable*. Déjà, pour l'affaire de la Ngoko-Sangha, pour celle des chemins de fer marocains, nous nous sommes dérobés après que nos propositions avaient été acceptées. Si nous recommençons le même jeu cette fois, on ne doutera plus ici qu'il *ne soit impossible de traiter avec nous*.

« Il ne faut pas oublier non plus que M. de Kiderlen a posé l'accès au fleuve Congo (c'est-à-dire la « coupure » de notre colonie contre laquelle on proteste tant aujourd'hui en France) comme une *condition sine qua non* de l'accord.

« Enfin, si on change actuellement les bases du traité qu'on avait préparé, c'est toute une négociation nouvelle qui commence et qui ne peut manquer de durer des semaines. Pendant ce temps les parlements se réuniront dans les deux pays, les gouvernements devront répondre à des interpellations et les dernières chances s'évanouiront de faire prévaloir une solution moyenne entre les opinions publiques des deux pays.

« Cet échec satisfera peut-être en France *cer-*

*tains personnages qui le préparent depuis le début mais il satisfera aussi en Allemagne beaucoup de gens qui regrettent vivement l'abandon du Maroc*

« Nous aurons donc *perdu* le Maroc et il me semble que, si le gouvernement allemand publie les offres qu'il nous avait faites (et il est difficile que, d'une manière ou d'une autre, ces offres ne parviennent pas à la publicité) il sera difficile aussi à n'importe quel gouvernement français de se justifier de les avoir refusées.

« Que se passera-t-il ensuite? Nous n'en savons rien... »

J'entends ce que l'on me dit, ce que l'on me répète à l'envi ; j'entends que, suivant une expression de M Cambon dans une lettre du 4 octobre, « il faut par dessus tout éviter que l'Allemagne puisse dire que nous avons été de mauvaise foi avec elle », j'entends que « c'est là un point capital pour nous maintenir les sympathies de l'Europe », mais j'aperçois aussi que, dans le mouvement d'opinion en France tout n'est pas injustifié. Sans doute, je sais les intrigues politiques qui se nouent et qui emporteront bientôt mon gouvernement, je sais d'où partent, où s'entrecroisent les fils de ces intrigues. Je ne serais pas informé que l'ambassadeur et son entourage m'auraient complètement

renseigné. Mais, en dehors de ces misères, en dehors des exagérations chauvines, en dehors du parti-pris nationaliste, je sens qu'il y a en France un état d'esprit que je ne puis considérer comme négligeable, je sens que bon nombre de gens pondérés, mesurés, trouvent que nous consentons un sacrifice excessif en abandonnant à l'Allemagne des territoires dont la cession aura pour résultat de séparer notre colonie du Congo du lac Tchad. Certes, ceux qui savent ce que sont ces pays sourient. Ils observent que les régions désertiques ou les vagues pâturages qui sont aux alentours du Tchad et dont la valeur est incertaine n'ont pas leur débouché naturel par notre colonie du Congo. Si ces terres pierreuses parcourues par des nomades ont un avenir, le mouvement commercial, au cas où il surviendrait, aura lieu non par la voie des fleuves Oubanghi et Congo, mais par le Niger et ses affluents ou encore par le Nil. Cela est tout à fait juste, mais combien sont informés de ces questions ! La presque universalité des Français ne sait de ces colonies lointaines que ce que l'on en lit sur les atlas géographiques. Voir disparaître de la carte de l'Afrique les couleurs françaises de l'étroit couloir qui s'étend entre la Sangha et l'Oubanghi par lequel on imagine communément que se re-

lient les colonies de l'Afrique Occidentale à celles de l'Afrique Equatoriale peut apparaître comme une déchéance. Ah ! si, dans l'autre plateau de la balance, il y avait le Togoland qui compléterait précieusement notre Ouest africain, la réponse serait facile ! Mais, du moment où on a renoncé à ce qui au commencement d'août m'apparaissait comme la condition de l'accès de l'Allemagne au Congo, la position est rendue plus délicate. Le mouvement d'opinion non contre le principe des cessions mais contre la coupure devient raisonnable, même légitime. En tous cas le devoir d'un homme de gouvernement qui doit avoir le souci des impressions et des apparences comme des réalités, qui doit ménager les susceptibilités d'opinion de son pays est d'en tenir compte.

Mais comment ? Une lettre écrite le 15 octobre par M. Cambon montre bien la difficulté : « En réalité, dit l'ambassadeur, on trouve qu'on nous a donné le Maroc bien au-delà de ce que nous en demandions à l'origine — et il faut bien avouer que, lorsqu'on met bout à bout le traité et les lettres interprétatives, nous avons tous les instruments du gouvernement en main, et qu'il appartiendra au savoir-faire de nos agents de nous débarrasser successivement des entraves économi-

ques qui nous sont encore imposées. Je parle ainsi, parce que je dois tenir compte des préjugés de mon pays, mais un colonial anglais ne trouverait pas que la liberté peut être appelée une entrave.

« Ce qui rend la discussion des compensations territoriales très difficile c'est que, dans la première partie des négociations où j'ai discuté avec M. de Kiderlen, sur les instructions de Paris, en même temps que le Maroc, des concessions à faire au Congo, nous nous sommes heurtés sur la question de savoir où s'arrêteraient les frontières au nord et au sud, et si de ce dernier côté notamment ce serait la Sangha ou l'Alima qui les déterminerait, mais jamais nous n'avons jusqu'ici sérieusement disputé sur l'étendue des compensations en largeur. »

Tout cela est vrai et cependant il faut parvenir à éviter la coupure. Encore une fois comment faire ?

J'y songe depuis le milieu de septembre, depuis que j'ai vu que l'accord aboutirait J'ai d'abord l'idée de demander à la Belgique de céder à bail à la France le long du fleuve Oubanghi une bande de territoire qui, bordant de l'autre côté du cours d'eau les parties à céder à l'Allemagne, supprimerait la solution de continuité. Mais je pré-

vois et je rencontre les résistances des coloniaux belges et au surplus l'expédient est médiocre. Il faut chercher autre chose.

Cependant le temps passe. Au commencement d'octobre l'accord est parfait en ce qui concerne le Maroc. Il faut statuer définitivement sur les cessions congolaises. A ces fins un Conseil de Cabinet est réuni le 10 octobre au matin place Beauvau. Le ministre des Affaires Etrangères expose la situation : il indique que nous ne pouvons songer à renier les engagements que nous avons pris il y a un mois et demi, que tout ce que nous pouvons faire est de réclamer le maintien de nos libres communications entre les territoires du Tchad et le Congo, qu'il est disposé à soutenir tout projet qui les assurera mais que, pour sa part, il croit que notre effort doit se borner à exiger la libre navigation sur le fleuve Oubanghi, à conserver les îles fort nombreuses qui parsèment ce grand cours d'eau, enfin à retenir quelques points d'atterrissement le long de la rive abandonnée aux Allemands. M. Lebrun, ministre des Colonies réplique. Il fait valoir que les Allemands ne nous ont pas accordé tout ce que nous demandions au Maroc, que nous avons par suite le droit de reprendre une part de ce que nous comptions céder. Il

demande donc que nous commencions par offrir à nos rivaux un ensemble de territoires qui ne touchent pas les fleuves Congo et Oubanghi. S'ils ne veulent pas souscrire à cette formule, comme cela est plus que probable, il propose qu'on leur concède des territoires impliquant une coupure moindre de moitié environ que celle qui est envisagée. Le ministre des Colonies soumet en conséquence un projet qui est médiocrement accueilli puisqu'il nous engage à livrer bataille pour une suppression partielle et, dès lors sans grand intérêt, de la coupure. M. de Selves déclare cependant qu'il procédera comme le suggère son collègue des Colonies, qu'il commencera par refuser tout accès au grand fleuve, qu'il se repliera ensuite sur le nouveau projet de M. Lebrun. Mais, ceci dit, il pose au Conseil des Ministres, comme il lui appartient, en fort bons termes d'ailleurs, la question définitive : « Si ces projets successifs ne peuvent prévaloir, le gouvernement n'est-il pas d'avis de traiter sur la base des concessions envisagées sous la seule réserve que la France conservera la liberté de navigation sur l'Oubanghi et les îles du fleuve ? » Après un échange d'observations au cours desquelles le ministre de la Guerre fait remarquer, avec quelque véhémence, que les cartes des aban-

dons projetés ont été placées sous les yeux de nos contradicteurs malgré la volonté du gouvernement, ce qui n'est pas contesté, on passe au vote. Interrogé par le Président du Conseil tous les ministres votent : Oui .. M. Delcassé résume l'opinion des membres du Cabinet en formulant la sienne : « Je ne prendrai pas, dit-il, la responsabilité et je ne suis pas d'avis de faire échouer l'accord de ce fait. » Je vote comme mes collègues mais, pas plus qu'eux, les décisions prises ne me satisfont entièrement.

Le Conseil finit de bonne heure. A midi je suis rentré chez moi dans mon appartement de la rue de la Boëtie où j'attends des renseignements sur l'état d'esprit à Berlin. Ces renseignements dont je veux taire encore les origines et la nature me parviennent en effet, et, bien que rien de précis ne me soit dit, je crois apercevoir que, si nous opposons à la Chancellerie un « non possumus » irréductible sur la question de la coupure, nous l'emporterons. Mon parti est pris. Je téléphone au ministre des Affaires Etrangères : « La dépêche renfermant les instructions du Conseil pour notre ambassadeur à Berlin est-elle prête ? » — « Oui, elle est terminée et on se prépare à l'expédier. » — « Arrêtez tout. Priez le ministre de passer me

voir. » J'expose à M. de Selves ce que je sais et comment je le sais et, convaincu de l'assentiment de mes collègues, je prends sur moi de modifier la décision du Conseil. Je transforme la dépêche. Il n'y est plus écrit que nous nous contenterons de garder le cours du fleuve et ses îles. Nous déclarons au contraire que nous entendons conserver une bande de trente kilomètres le long de l'Oubanghi. « Cette dernière combinaison est-il dit, a été suggérée par M. le Président du Conseil qui pense que M. de Kiderlen céderait sur ce projet s'il se trouvait en présence d'une sérieuse et énergique résistance de notre part. » (Dépêche 577)

Quelques jours après, M. de Kiderlen cédait.

M. Cambon, qui, au reçu des instructions du gouvernement, avait commencé par protester, par déclarer qu'on lui demandait l'impossible, prouvait une fois de plus qu'il était un incomparable négociateur. Le 19 octobre il m'écrivait :« Vous aurez vu qu'enfin nous commençons à apercevoir l'issue du long débat que je poursuis depuis plusieurs mois — je suis resté plusieurs jours devant un mur à savoir comment nous passerions, mais enfin la brêche semble faite. J'espère que nous pourrons avoir bientôt place gagnée et qu'il ne se trouvera pas des fous à Paris pour s'exposer à perdre

ce que nous avons obtenu au Maroc pour quelques marais de plus ou moins au centre de l'Afrique. Mais il importe d'aller vite et d'en finir vite. Les amour-propres sont trop éveillés pour rester ainsi longtemps en l'air. »

On sait quelles furent les concessions et les propositions nouvelles de la Chancellerie impériale. M. de Kiderlen, se déclarant dans l'impossibilité d'accepter intégralement le projet que j'avais suggéré, répétant le 15 octobre (Dépêche 590) « qu'il ne voulait pas céder sur l'accès au fleuve Congo » et que, par suite, il ne pouvait nous laisser une zône de trente kilomètres le long du fleuve, se contentait cependant de réclamer deux points de contact de quelques kilomètres chacun sur le Congo et sur l'Oubanghi, et nous abandonnait entre ces deux piqûres comme on les a appelées, une bande de terre beaucoup plus large que nous ne l'avions demandée. La proposition aurait été satisfaisante si, en retour, le secrétaire d'Etat n'avait retenu une portion des territoires du Cameroun dont nous avions réclamé la cession.

C'est cet unique point qui attira l'attention du Conseil de Cabinet réuni le 20 octobre. Je demandai, avec l'entière approbation de mes collègues, que l'ambassadeur fît un dernier effort pour ob-

tenir la totalité des territoires du Cameroun allemand connus sous le nom de Bec de Canard. J'en écrivis personnellement à M. Cambon : « Je ferai tout le possible pour répondre à vos vues », me répondit-il le 23 octobre. Mais, cette fois, il ne put l'emporter. Le mouvement d'hostilité contre l'accord, déjà indiqué par l'ambassadeur dans ses lettres ou dans ses dépêches précédentes, grandissait en Allemagne dans de telles proportions qu'en tardant davantage nous courions le risque d'échouer. Réuni le 24 octobre, le Conseil décida à l'unanimité de conclure.

Au dernier moment une exigence inattendue de M. de Kiderlen au sujet de notre très éventuel droit de préemption du Congo belge parut de nature à tout remettre en question. La lettre personnelle que m'adressa le 30 octobre notre ambassadeur indique les raisons véritables de cette soudaine prétention, en même temps qu'elle suggère l'ingénieuse solution qui, sous quelques modifications, prévalut : « La demande du secrétaire d'Etat, écrit-il, provient évidemment du sentiment qu'il a de la profonde impopularité dont jouit en Allemagne l'arrangement auquel nous sommes parvenus... Il y aurait, à mon sens, un moyen d'enlever à la déclaration qui nous est demandée par

l'Allemagne sa spécialité, ce qui lui donne un air désagréable, ce serait de reconnaître qu'au moment où nous exercerons notre droit de préférence, cela intéressera les puissances limitrophes, et que nous en causerons avec elles. Cette déclaration là pourrait être faite à l'Angleterre aussi bien qu'à l'Allemagne et personne n'aurait à le trouver mauvais. »

Encore quelques difficultés de détail, quelques chicanes sur des points secondaires qui tombèrent successivement. Le 4 novembre 1911 le traité était signé !

## Le Traité. — Politique Extérieure.

Je laisserai au *Livre jaune* (La Guerre Européenne) le soin de commenter le succès de la France qu'affirmait dès le 5 novembre 1911 la démission retentissante du secrétaire d'Etat au Colonies de l'Empire, M. de Lindequist. « Je pense. écrivait à ce sujet notre attaché militaire au ministre de la Guerre le 5 novembre 1911 que vous avez été mis au courant de *l'explosion* de mécontentement qui a suivi en Allemagne la nouvelle de la conclusion de l'accord. J'avais prévu quelque chose comme cela ; mais l'évènement a dépassé ce que j'attendais.

« Dans un pays discipliné comme celui-ci et où constitutionnellement, les secrétaires d'Etat ne sont que des fonctionnaires sans responsabilité parlementaire, des commis du chancelier, la démission de M. de Lindequist est un acte assez anarchique. Ce qui m'a étonné, ce qui est très intéressant à noter, c'est qu'hier *tous* les Allemands à qui j'en ai parlé, même les officiers, même un membre du Bundesrat approuvaient M. de Lindequist.

« Hier il n'y avait pas une voix pour défendre le chancelier... »

De son côté, M. Cambon m'adressait le 3 novembre la lettre suivante dont je donne le texte intégral :

Berlin, 3 novembre.

« Monsieur le Président,

« Je crois que je puis enfin vous féliciter d'avoir mené à bien par votre persévérance et votre volonté personnelle l'œuvre de notre accord marocain. Je signerai les instruments définitifs très probablement demain, et j'irai ensuite moi-même à Paris pour vous les porter. Votre Gouvernement aura toujours l'honneur d'avoir terminé l'œuvre commencée dans l'Afrique du Nord par le Gouvernement de la Restauration ce qui est son plus grand titre de gloire aux yeux de l'histoire.

« J'ai répondu à vos instructions en concluant hier. Je ne sais si de retarder encore nous aurait permis d'obtenir davantage. J'en doute, car les offres de l'Allemagnes étaient comme la Peau de Chagrin de Balzac et se rétrécissaient tous les jours. Les difficultés intérieures du gouvernement allemand grandissaient : l'opinion coloniale prenait le dessus, et aujourd'hui on annonce que le sous-secrétaire d'Etat aux Colonies vient de don-

ner sa démission pour ne pas s'associer à une politique qui nous a abandonné le Maroc contre des morceaux du Congo qu'il juge d'une valeur insuffisante. Au reste on m'a envoyé un livre sur l'Afrique Equatoriale de M. Rondet-Saint qui est plein de renseignements dont je suis bien heureux que les Allemands n'aient pas eu connaissance.

« L'affaire du Congo belge a, somme toute, été une heureuse affaire, qui lie dans l'avenir les mains de l'Allemagne. La formule, dont je soupçonne un peu l'auteur, a été très heureusement trouvée.

« J'espère pouvoir aller bientôt vous présenter mes respects et je vous prie de me croire, Monsieur le Président, toujours entièrement à vous.

Signé : Jules CAMBON.

Plus précieuses encore me furent les félicitations de nos alliés et de nos amis dans le monde, particulièrement celles qui me vinrent de Russie et d'Angleterre. « Dites à M. Caillaux, me fit répéter le Premier Ministre de la Grande-Bretagne (1), qu'il revient de Berlin comme Lord Bea-

(1) Message confié par M. Asquith à Sir Ernest Cassel : « Tell to M. Caillaux that he comes back from Berlin like Lord Beaconsfield bearing on his flag : *Peace with honour*. »

consfield portant sur son drapeau : La Paix avec honneur. »

« M. de Kiderlen se rend parfaitement compte, écrivait M. Jules Cambon le 23 septembre en une lettre que j'ai citée qu'il a d'ores et déjà perdu la partie, mais il sera temps pour nous de triompher si cela est nécessaire, quand nous aurons touché les enjeux. » Le 4 novembre nous avions touché les enjeux ; il nous était permis de triompher. Pourquoi l'aurions-nous fait ? Les réalités seules comptent dans la vie des peuples comme dans la vie des hommes. A-t-on jamais avantage à faire mesurer à ses adversaires l'étendue de leur insuccès ? Un homme de gouvernement qui voit au-delà des premiers plans de la politique, qui s'efforce de regarder au loin, doit s'appliquer à ternir l'éclat d'une victoire diplomatique. Quelle gaucherie de provoquer par la jactance les revanches immédiates ou prochaines ! Quelle gaucherie criminelle quand celui qui s'y laisse aller est placé à la tête d'un pays dont la préparation militaire n'est pas encore au point et dont les alliés sont ou bien dans l'irrésolution, ou bien dans la situation que m'exposait M. Isvolsky et, que me confirmait le général Dubail ! J'entends que la légitime fierté de no-

tre pays était offensée par le geste d'Agadir. J'entends que l'odieuse prétention toute germanique de substituer la brutalité à la discussion avait soulevé l'opinion française. Mais la provocation tudesque ne trouvait-elle pas sa punition dans l'issue des débats diplomatiques que l'Allemagne avait dû subir ? Malgré sa puissance militaire, l'Empire succombait sous le poids même de ses fautes d'arrogance ; il devait renoncer au Maroc qu'il n'avait cessé de convoiter, qu'il avait toujours, sous des formes diverses, *entendu contrôler* ; il recevait en échange une portion de terres marécageuses qu'il avait considérées comme siennes jusqu'en 1895. La leçon était rude. Elle était ressentie de l'autre côté du Rhin où explosait le mécontentement que signalait le colonel Pellé. Répondre aux clameurs des pangermanistes et de leur chef le Kronprinz par de la réserve dans le succès c'était parer la France de son habituelle couronne de finesse gauloise.

Cette attitude je n'hésitai pas à l'adopter. J'avais au surplus présidé aux négociations, j'avais appris ce que j'ai dit sur notre situation et sur celle de nos alliés, j'avais constaté la discorde au ministère des Affaires Etrangères, la frivolité et la mentalité dangereuse de certains bureaux du Quai

d'Orsay qui déterminèrent plus d'une fois mes attitudes et mes résolutions. La prudence m'était commandée ; je n'eus garde de m'en départir. Souvent je m'enfermai dans le silence quoi qu'il m'en pût coûter, quelque dur qu'il me fût parfois de ne pas jeter bas d'un revers de main les puérils ou cyniques mensonges, les misérables calomnies. J'aurais manqué à mon devoir si, pour échapper à une chute ministérielle, pour triompher d'adversaires, j'avais dit ce qu'aujourd'hui après des années passées, j'hésite encore à écrire.

De cette mesure, de cette modération on a prétendu tirer argument contre moi. On a insinué que je voulais modifier les directions de la politique extérieure de la France, renoncer à nos alliances et à nos amitiés, alors que j'entendais simplement reprendre et développer les traditions qui m'avaient été léguées par mes grands prédécesseurs. Comme eux je considérais que nos alliances ou nos ententes sont infiniment précieuses, à la condition qu'elles ne dévient pas, à la condition que notre pays ne soit pas jeté à la remorque de certains partis jingoes. La France était à mes yeux, la grande nation tenant le flambeau de la civilisation en Occident, ayant un haut idéal de réalisations de droit qu'elle

devait s'efforcer de poursuivre dans la paix et par la paix, qu'elle ferait prévaloir par les développements de liberté et de démocratie dont quelques jours elle pénétrerait *forcément* l'Europe. Au débordement certain, inévitable, de la France de la Révolution, les féodaux qui l'entouraient pouvaient susciter des obstacles de violence et contre leur action la République devait être prémunie par la force matérielle. C'est parce que j'étais conscient de ce péril que je cherchai et que je parvins à étendre notre empire africain de l'Océan à la Tripolitaine, à *exclure la redoutable menace d'un Maroc à demi-germanisé par l'accord de* 1909, à nous assurer au contraire, le cas échéant, le réservoir des troupes marocaines s'ajoutant aux troupes algériennes et tunisiennes. J'ordonnais en même temps la mise en construction à partir du 1er janvier 1912 de l'artillerie lourde qui m'avait paru indispensable (1). Des effectifs accrus et que

(1) M. Messimy, ministre de la Guerre, qui m'avait signalé la grave lacune, qui m'avait dit les hésitations du ministère de la Guerre et leur origine, reçut l'instruction de mettre un terme aux rivalités de bureaux et d'inventeurs, aux oppositions des services et d'arrêter un type de canon lourd au plus tard le 1er octobre 1911. Sur les instances des personnages les plus

des modifications envisagées et préparées par mon gouvernement dans le recrutement en Afrique du Nord devaient rendre encore plus considérables ! Un matériel d'armement au point ! La France pouvait faire face aux éventualités qu'elle ne rechercherait pas ! Compter sur nous-mêmes ! Agir par nous-mêmes ! Faire notre politique de conciliation européenne, de paix fière et digne avec le sentiment de notre force matérielle comme de notre force morale ! Conserver soigneusement nos alliances et nos amitiés mais garder nos alliés ou

---

qualifiés du ministère de la Guerre, qui faisaient remarquer, non sans raison d'ailleurs, que le délai imparti était trop court, j'admis qu'il fût prolongé jusqu'au 1er janvier 1912, mais il fut expressément spécifié qu'aucun atermoiement nouveau ne serait toléré. Dans les premiers jours de janvier, une commission d'expérience, présidée par le général de Lamothe, arrêtait un type de canon lourd (105 court) présenté par le Creusot. M. Messimy saisissait aussitôt le ministre des Finances d'une demande de crédits extraordinaires s'élevant à 240 millions, relatifs au matériel d'armement et comprenant une importante dotation pour l'artillerie lourde. Il avait eu soin d'aviser à l'avance la Commission du Budget. Mais le ministère tombait et M. Millerand, qui remplaçait M. Messimy, ajournait sous la pression de ses services la construction du nouveau canon. L'artillerie lourde était remplacée, momentanément tout au moins, par les retraites militaires.

nos amis, nous garder nous-mêmes de toute aventure, de toute imprudence ! Avoir de la patience, de la prudence, du calme ! Faire confiance au temps ! Telles étaient les directions que je voulais donner à la politique extérieure de mon pays.

On s'en écarta quelque peu après ma chute du pouvoir. Insensiblement se développa une autre politique. De nouvelles provocations allemandes surgirent. La France fut conduite à la grande guerre. Ce sera l'honneur de ma vie d'avoir empêché, malgré les obstacles accumulés sur ma route, qu'elle n'éclatât en 1911.

J. Caillaux.

Mamers, 25 novembre 1915.

Imprimerie H. Maillet
3, rue de Chatillon, 3
Paris (14e)

DEUXIÈME PARTIE

---

# LES COULISSES D'UNE NÉGOCIATION

# INTRODUCTION

*J'avais résolu, ainsi que je l'ai écrit dans la préface d'*Agadir, *d'éliminer de l'ouvrage toute une documentation dont je pensais qu'elle ne devrait paraître que plus tard. Je jugeais aussi que des fragments d'une correspondance de M.* de Kiderlen-*Waechter qui me furent communiqués ne pouvaient être immédiatement livrés au public. La même réserve n'a pas été observée par tous ; certains journaux ont publié partie des lettres de M.* de *Kiderlen, d'autres pièces encore telles que les papiers que j'ai appelés les...* memoranda verts. *Je serais donc en droit de verser à mon tour dans la discussion historique la masse des documents qui sont dans mes archives. Poussant cependant jusqu'au scrupule le souci de la mesure et de la correction, je me départirai le moins possible de la règle que je me suis imposée. Je ne publierai pour le moment aucun des documents qui ont trait aux négociations officieuses de l'accord de* 1909 *ou à son application. Je ne produirai pas les révélations qui*

*me furent faites au sujet de l'affaire de la N'Goko-Sangha. Je ne retiendrai pas la plupart des « roses » (le terme sera expliqué) qui sont en ma possession. Des lettres de notre ambassadeur à Berlin ou de son entourage, j'écarterai ce qui n'a pas trait à la question marocaine. J'agirai de même pour les quelques lettres de M. de Kiderlen dont j'ai la copie : j'en retrancherai les confidences intimes du moment où elles ne seront pas emmêlées parmi les phrases essentielles.*

*La correspondance du Secrétaire d'Etat perdra ainsi quelque peu de sa saveur. Ceux qui en liront les fragments que je donne apercevront cependant combien le mélange de sentimentalité et de considérations politiques la rend curieuse ; ils jugeront sans nul doute que la correspondante du ministre allemand, la baronne de Y... — une Russe — est à la fois l'amie, l'Egérie de M. de Kiderlen et un agent, un intermédiaire officieux. Aussi ne peut-on faire entière confiance aux exposés politiques contenus dans les lettres ; ils sont, en effet, visiblement destinés à être communiqués en Russie. A ces fins, l'homme d'Etat allemand exagère ses intentions pacifiques. S'il est à coup sûr désireux, sincèrement désireux d'éviter la grande guerre, il n'en tient pas moins en réserve des projets belliqueux. On les voit percer de ci et de là, notamment quand il avoue, en octobre* 1911 *seulement, alors que les*

*craintes de conflit sont presque complètement dissipées, que l'envoi d'un bateau à Agadir cachait un piège dont il s'est, jusque là, soigneusement abstenu de parler.*

*Ces lettres de M. de Kiderlen, de nouvelles lettres de M. Cambon, d'autres du colonel Pellé, des télégrammes déchiffrés feront pénétrer le public dans les coulisses d'une grande négociation, en même temps qu'ils lui dévoileront la mentalité de certains des personnages figurant au débat. Chacun verra à quel point la paix du monde fut mise en péril en* 1911, *combien il s'en fallut de peu que la guerre ne surgît des discussions d'Agadir et des incidents qui en résultèrent.*



*Pour situer les pièces en pleine clarté, pour que le lecteur puisse les suivre en se reportant à l'ouvrage, je les présenterai dans l'ordre chronologique observé pour la rédaction du volume. Je les ferai, bien entendu, précéder ou suivre de notes explicatives indispensables pour leur intelligence et qui les relieront au livre qu'elles justifient.*

I

## Tratactions officieuses en 1905.

Dès 1905, en des conversations officieuses, les représentants de l'Allemagne font entrevoir que l'Empire eût pu se désintéresser du Maroc si on lui avait offert, *en temps utile*, des compensations dans l'Afrique équatoriale. *On avait laissé passer l'heure où il eût, peut-être, été possible de traiter à fort bon compte.* M. Rouvier recherche cependant les moyens d'arriver à une entente ou tout au moins de la préparer, mais l'Allemagne, fortifiée par le succès diplomatique qu'elle a remporté en parvenant à internationaliser la question du Maroc, ne s'y prête pas. Simplement, ses agents laissent entendre que les dirigeants de l'Empire considèrent la question du Maroc comme une « affaire » et que c'est du côté du Congo, en Orient et en Extrême-Orient, qu'ils rechercheront, à l'occasion,

les dédommagements auxquels ils prétendent.

Deux pièces à l'appui :

1° *Lettre de M. Vaffier-Pollet au Président du Conseil (M. Caillaux) :*

Paris, le 31 décembre 1911.

Monsieur le Président du Conseil,

Je considère comme étant de mon devoir de venir me mettre à votre disposition pour vous donner des renseignements détaillés sur les faits suivants :

En décembre 1905, j'ai été chargé par le ministère des Affaires étrangères d'engager officieusement des pourparlers avec le baron de Kuhlmann, premier secrétaire de la Légation d'Allemagne à Tanger, qui se trouvait de passage à Paris. Ces pourparlers avaient pour but de savoir si l'Allemagne serait disposée à envisager une entente avec la France, entente qui précèderait la réunion de la Conférence d'Algésiras et en arrêterait le programme.

Après notre première conversation, le baron de Kuhlmann décida de se rendre à Berlin pour en entretenir le prince de Bulow. Au retour de son voyage, il me fit la déclaration suivante :

« La question du Maroc n'était, pour l'Allemagne, qu'une « affaire » et ce serait sur le terrain « affaire » qu'elle la traiterait avec la France, comme celle-ci l'avait traitée avec l'Angleterre, c'est-à-dire en recevant une compensation.

« Cette compensation devait se trouver dans une rectification de frontière au Cameroun et dans des conven-

tions à étudier sur des affaires communes en Orient et en Extrême-Orient ».

A ce moment, j'ai cédé ma place à M. de Chérizey, second secrétaire de notre légation à Tanger, pour qu'il continue avec le baron de Kuhlmann les pourparlers que j'avais engagés et dont j'ai ignoré les résultats.

Je vous prie, Monsieur le Président du Conseil, d'agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués,

A. VAFFIER.

*2° Explications de M. de Chérizey répondant à une demande de renseignements :*

Je n'ai pas fait de confidences à M. Vaffier-Pollet. Ce que m'a dit M. de Kuhlmann, à Tanger, en janvier 1905, peut se résumer ainsi :

« On eût pu éviter notre mécontentement en nous assurant la liberté économique au Maroc et en nous offrant des compensations au Congo. Maintenant, il est trop tard. »

Au mois de décembre 1905, à Paris, un peu avant Algésiras, M. de Kuhlmann, revenant sur le même sujet, m'a encore dit « qu'un important groupe allemand estimait qu'il fallait en finir, moyennant des compensations au Congo. »

Cette conversation avec M. de Kuhlmann a été autorisée par M. Rouvier.

CHÉRIZEY

## II

## 1911, avant Agadir.

Quelques pièces, qui seront encore éclairées par des lettres de M. de Kiderlen que l'on rencontrera plus loin, montreront que la politique qui a abouti au traité du 4 novembre 1911 est directement issue de l'expédition de Fez et des conversations de Kissingen qui en ont été la conséquence. Dès que les dirigeants de l'Allemagne aperçoivent notre dessein d'étendre, contraints par les événements, notre occupation militaire au Maroc, ils parlent d'un port à attribuer à l'Empire sur l'Atlantique ou plus exactement d'une part à faire à l'Allemagne au Maroc. Sans doute, comme on le verra ultérieurement dans la correspondance de M. de Kiderlen, le Secrétaire d'Etat reconnaît vite les difficultés et les inconvénients d'un partage de l'Empire chérifien avec la France. Dès le mois de mai

1911, au moment de notre entrée dans la capitale du Maroc, il soumet à l'Empereur un projet qui consiste à nous laisser les mains libres dans le nord de l'Afrique, à la condition que les intérêts économiques de l'Allemagne y soient sauvegardés, à la condition surtout que nous abandonnions à l'Empire germanique *l'intégralité* de notre colonie du Congo. Mais, pour réaliser ces vues, M. de Kiderlen rencontre l'opposition des pangermanistes qui ne peuvent se faire à l'idée de renoncer au Maroc. Cette opposition prendra une violence singulière quand il apparaîtra que l'Allemagne doit se contenter de quelques lambeaux de marécages au Congo. C'est sans doute parce qu'il pressent ces obstacles que M. de Kiderlen hésite, atermoie. Visiblement il ne veut pas abattre ses cartes, il cherche à susciter des propositions de la France. M. Cambon, qui ignore les idées et les plans de son contradicteur, qui ne sait que le désir d'une grande partie du peuple allemand d'obtenir une part du Maroc, tâte le terrain prudemment et habilement. Il veut, comme il a été dit dans le corps de l'ouvrage, résoudre la question du Maroc à notre avantage en donnant des compensations limitées à l'Allemagne. Il voudrait, en même temps, parvenir à un arrangement général entre les deux grandes nations, arrangement dont il définit la nature et précise la portée au cours de ses conversations avec M. de Bethmann-Hollweg et M.

de Kiderlen. L'entretien de Kissingen entre l'ambassadeur de France et le Secrétaire d'Etat a une telle importance, il domine à tel point toutes les négociations ultérieures que nous reproduirons intégralement la longue dépêche de M. Cambon qui en rend compte.

Dans la première pièce que nous publions (lettre du 9 avril 1911 de M. Cambon à M. Cruppi) l'ambassadeur, qui a fait pressentir au gouvernement allemand l'expédition de Fez ou plutôt une expédition sur Rabat, avertit son ministre des difficultés graves auxquelles nous nous exposons si nous étendons notre action militaire au Maroc. Il prêche la prudence et il est d'autant plus fondé à le faire qu'il constate dans le post-scriptum de sa lettre que l'affaire des chemins de fer, c'est-à-dire la mise en application de l'accord de 1909, « ne va pas trop bien », ce qui signifie, quand on transpose de la langue diplomatique dans le langage courant, qu'elle est en train d'échouer.

Ci-dessous la pièce en question :

Ambassade de France à Berlin.

Berlin, le 9 avril 1911,

Monsieur le Ministre,

Je vous envoie le compte rendu des conversations que j'ai eues cette semaine avec M. de Kiderlen et les lettres que nous avons échangées. Je serais assez satisfait de la

conclusion de cette négociation si elle n'apparaissait pas manifestement aux yeux du Secrétaire d'Etat comme l'occasion de rouvrir la question du Maroc, en mettant en doute la valeur de l'acte d'Algésiras.

Sur ce point, il est assuré de trouver dans les mauvaises humeurs de l'Espagne une complicité dangereuse et il voudrait en finir avec l'indépendance du Maroc *si nous abandonnons à l'Allemagne un port sur l'Atlantique.* Il nous donnera à cette condition tout ce que nous voudrons, mais c'est justement cette condition si dangereuse pour nous dont l'Angleterre ne veut à aucun prix. L'ambition éveillée du Gouvernement allemand est donc de nature à ouvrir de nouveau une ère de grandes difficultés.

Il est bien clair que le Gouvernement allemand n'a encore rien demandé : officiellement il se pose toujours en défenseur de l'acte d'Algésiras, mais les propos que m'a tenus M. de Kiderlen, *les conversations qu'il a avec l'ambassadeur d'Espagne* et la campagne qui commence dans la presse allemande sont des indices suffisants de la direction de sa pensée.

Il me paraît que ceci nous avertit et que nous devons nous montrer scrupuleux sur tout ce qui pourrait amener la revision de l'acte d'Algésiras. Le renouvellement des pouvoirs de police conférés à la France et à l'Espagne qui expire à la fin de cette année constitue une occasion trop facile à saisir et dans laquelle l'Espagne pourra être un instrument.

C'est pour cette raison qu'ainsi que je vous l'écris dans ma dépêche officielle, je ne crois pas qu'à moins de nécessité, il faille profiter de l'adhésion donnée sous une forme réservée par l'Allemagne à nos projets sur Rabat, je crois au contraire qu'il faut agir vite et énergiquement contre les Zaers.

Je saisis cette occasion pour vous adresser mes vives félicitations sur le discours que vous avez prononcé au Sénat. Il a étonné ici. La presse est restée muette pendant 24 heures ; aujourd'hui elle y applaudit, mais elle a le sentiment que la netteté de votre langage qui contraste avec l'eau bénite de cour trop souvent employée dans les discours officiels sur les affaires étrangères, révèle le dessein d'une politique très prudente, mais très ferme. C'est la première fois, depuis bien longtemps, que l'on parle ainsi de nos rapports avec l'Allemagne et il y a eu à la Wilhelmstrasse, j'en suis assuré, un peu de surprise.

Agréez, etc...

CAMBON.

P. S. — *L'affaire des chemins de fer ne va pas trop bien et M. de Kiderlen en veine d'ambition a prononcé le mot d'exploitation.*

Nous sommes à Fez ; la situation se complique. Le 12 juin, M. Cambon écrit à M. Cruppi :

Berlin, 12 juin 1911.

Monsieur le Ministre,

Les vacances de la Pentecôte, qui avaient tenu tout le monde éloigné de Berlin, se sont terminées vendredi dernier par des courses qui ont eu lieu au Grünewald et auxquelles l'empereur assistait. Il nous avait fait inviter à nous rendre dans sa tribune et il s'est montré fort aimable : cependant, j'ai noté qu'il avait entretenu très longtemps mon collègue d'Espagne et montré pour lui une attention particulière.

Le kronprinz m'a particulièrement parlé du Maroc et

il l'a fait en jeune homme qui n'est pas accoutumé à parler de politique ; il m'a demandé des nouvelles de nos troupes et il s'est inquiété de ce que nous allions faire à Fez. Comme je lui répondais que nous nous disposions à en partir, il a paru fort étonné et comme j'insistais, il a ajouté :

« Vous me le dites, mais je n'en crois rien, car vous avez là une superbe occasion que vous allez saisir et *vous n'avez, en définitive, qu'à nous y faire notre part.* »

J'ai naturellement continué à affirmer notre désir d'exécuter intégralement nos promesses. Le langage que m'a tenu le prince héritier n'indique rien en ce qui concerne les résolutions du Gouvernement allemand, car ce jeune homme semble tenu très en dehors de la politique impériale et il y a toujours eu dans la famille des Hohenzollern une séparation absolue entre le chef et son héritier ; le kronprinz, dans l'intimité, critique souvent son père et celui-ci, par contre, laisse à son fils peu de liberté : c'est ainsi qu'il ne lui a jamais permis d'aller voir Paris incognito, ce qui est le plus grand désir de ce jeune homme.

Quoi qu'il en soit, les paroles que m'a adressées le prince héritier sont significatives en ce qu'elles reflètent l'opinion des milieux de la Cour et des milieux militaires et quand on se rappelle l'aveu échappé, il y a quelques semaines, à M. de Kiderlen au sujet de Mogador, on voit bien que l'idée d'un marché pour nous laisser la liberté d'agir hante les cervelles allemandes.

Je suis convaincu que nous serons obligés effectivement d'acheter notre liberté, mais l'important est que le prix dont nous devrons la payer ne soit ni Mogador ni une portion quelconque du Maroc, car, dans ce cas, il vaudrait mieux laisser les choses en l'état et maintenir le pays dans le désordre où il est.

Le courrier qui vous porte cette lettre vous apportera en même temps le compte-rendu des conversations que j'ai eues avec le Chancelier de l'Empire : *j'ai essayé de répondre aux vues que vous m'aviez exprimées lors de mon dernier passage à Paris*. Il ne m'a pas paru que je puisse aller plus loin. C'est maintenant au Chancelier à nous répondre, à nous dire ce qu'il veut, mais la conversation est accrochée et très certainement il en parlera avec l'Empereur.

Le télégramme qui m'a porté confirmation de vos promesses sur l'évacuation de Fez est arrivé fort à propos, car il était la démonstration de l'absolue loyauté que nous apportons dans toute l'affaire marocaine, et, comme je vous l'ai dit moi-même, nous serons, dans cette affaire, d'autant plus forts que nous serons plus loyaux ; avec un homme du caractère de M. de Bethmann-Hollweg, l'exécution sincère de nos promesses est de nature à le mettre tout à fait de notre côté. Il a été manifestement surpris de la déclaration que je lui apportais de votre part et je suis persuadé qu'il en est d'autres ici qui ne seront pas seulement surpris, mais déçus.

Je lui ai parlé de l'Espagne, vous verrez dans quels termes et dans quelle mesure et j'espère que vous m'approuverez de m'être montré animé de sentiments amicaux et presque indulgents pour l'Espagne. Il était utile de ne pas prononcer un mot qui pût être rapporté à mon collègue, M. Polo di Barnabé et, à mon idée, de réduire au minimum l'impression que nous pouvons ressentir des incartades de Don-Quichotte. Si les Allemands nous supposaient l'état d'esprit qui anime les articles de notre presse et particulièrement du *Temps*, ils trouveraient évidemment l'occasion tentante d'intervenir, d'épouser nos récriminations au sujet de la violation manifeste de l'acte d'Algésiras commise par le cabinet de Madrid et

de poser la question du rajeunissement de cet acte en s'appuyant sur notre propre manière de voir. Si, au contraire, ils jugeaient préférable de s'attacher pour longtemps l'Espagne, ils pourraient, au moyen d'arguments sophistiques qui ne manquent jamais aux Chancelleries, appuyer la réclamation de celle-ci contre nous et, de ce côté-là, rouvrir l'affaire marocaine.

J'ai donc cherché, en traitant ce point de l'initiative prise ces jours-ci par l'Espagne, à associer autant que possible le Chancelier aux vues pleines de sang-froid et d'une indulgence un peu dédaigneuse, quoique attentive, que je lui exposais comme étant celles qui peignent notre état d'esprit.

Il n'en est pas moins vrai qu'il serait bon que notre presse — et je parle de celle à laquelle on attribue au dehors une autorité diplomatique — voulût bien ne pas jouer le rôle de pion brutal qu'elle semble avoir assumé depuis quelque temps. Tout est dans la manière et tout peut se dire sans cet étalage de violence dans la raison qui rend la raison odieuse. Il ne faut même pas abuser de son bon droit ; car la politique et les rapports entre les nations dépendent de contingences qui échappent à la lettre des traités, et tout l'art est de tenir compte de l'impondérable.

Comme me l'a indiqué le Chancelier, j'irai voir M. de Kiderlen et j'irai vous voir à Paris après que j'aurai causé avec lui ; évidemment il entre un peu d'habileté dans la prolongation de son séjour à Kissingen, mais on commence à s'en apercevoir.

Croyez moi, etc.

Jules Cambon.

L'entretien de Kissingen est annoncé à la fin de

cette lettre. Voici le récit, emprunté au *Livre Jaune*, qu'en fait l'ambassadeur :

M. Jules Cambon, ambassadeur de la République française à Berlin,
à M. Cruppi, ministre des Affaires étrangères.

Berlin, le 22 juin 1911.

Je me suis rendu avant-hier à Kissingen. J'y ai trouvé M. de Kiderlen et ai eu le jour même et le lendemain deux entrevues avec lui.

Le premier jour, je l'ai trouvé extrêmement réservé. Je lui ai parlé de mon entrevue du dimanche 11 juin avec M. de Bethmann-Hollweg. Il en avait connaissance, ainsi que de la déclaration de Votre Excellence sur la portée de nos opérations militaires au Maroc : « Le Chancelier ayant manifesté le désir que je m'entretinsse avec vous, lui ai-je dit, nous avons quelques questions à traiter ensemble comme celle des chemins de fer marocains ; j'espère aussi recueillir quelques indications au sujet des réflexions d'ordre général sur les rapports de l'Allemagne et de la France que nous avons échangées avec le Chancelier. » Le Secrétaire d'Etat laissa tomber la conversation.

Le lendemain mercredi, nous passâmes quelques heures ensemble. Cette fois, ce fut lui qui aborda la question marocaine, et la conversation prit tout de suite une allure vive. Il me parla de l'Espagne. Je me contentai de lui répondre que l'Espagne ayant pris une initiative qui paraissait peu conforme à l'acte d'Algésiras, le Gouvernement allemand ne pourrait, en cette occasion, observer une autre ligne de conduite que celle que nous aurions nous-mêmes en nous appuyant sur l'acte d'Algésiras. A ce

point de vue, j'insistai sur le caractère de la dernière déclaration que Votre Excellence m'avait chargé de faire au Gouvernement impérial.

« Fort bien, me répondit mon interlocuteur, mais pourquoi vous en ferais-je compliment ? Faut-il considérer comme un mérite qu'on tienne sa promesse ? »

Je repris qu'assurément nous ne faisions qu'exécuter ce que nous avions dit, mais qu'on en avait douté et que nous pouvions le faire remarquer aujourd'hui, après que nous avions dépensé tant de millions et de vies humaines.

— Et qui vous a demandé de le faire ?

— Le Sultan, notre consul, le consul d'Angleterre, tous juges du péril.

— Vous ne parlez plus du consul d'Allemagne ? »

Je relevai cette remarque en lui rappelant que la mention du consul d'Allemagne avait été aussitôt démentie que lancée.

« Il n'importe, continua M. de Kiderlen, il n'en est pas moins vrai qu'aujourd'hui vous avez laissé derrière vous, à Fez, une situation tout autre que celle que vous y avez trouvée : des forces, commandées par les Français, répandues sur tout le pays, et un Sultan à votre dévotion.

— Vous vous trompez, repris-je, sur le pouvoir du Sultan et même sur son caractère. Nous sommes obligés de mettre entre ses mains une force militaire et de la discipliner si nous ne voulons pas abandonner le pays à l'anarchie et y ruiner tout commerce... Quant à l'autorité du Sultan, souvenez-vous que c'est vous et moi qui avons collaboré pour la rédaction de l'Accord de 1909. Que consacre cet Accord ? L'égalité économique entre la France et l'Allemagne et l'influence politique reconnue à la France. Pourquoi contestez-vous aujourd'hui que nous exercions cette influence ?

— *Je ne conteste pas votre influence*, reprit M. de

Kiderlen, *mais qui dit influence ne dit pas protectorat et c'est un véritable protectorat que vous êtes en train d'organiser. Cela n'est ni dans l'acte d'Algésiras, ni dans l'accord de 1909*, pas plus que ce que vous faites à l'Est et à l'Ouest du Maroc, dans la Chaouïa et sur la Moulouya.

— Il est difficile, répondis-je à M. de Kiderlen, quand il s'agit d'une autorité barbare, de déterminer jusqu'où peut aller l'influence. Vous devez en convenir, mais je ne saurais vous laisser mettre en doute ni notre ferme propos de nous tenir sur le terrain que vous nous avez reconnu, ni le caractère de l'occupation de la Chaouïa qui résulte de nos accords antérieurs avec le Sultan ; c'était justement pour éviter ces malentendus qui pourraient, dans l'avenir, être une source de conflits ou tout au moins de difficultés graves entre nos deux pays, que nous nous étions entretenus avec M. de Bethmann-Hollweg de la possibilité d'étudier un accord de nature à les éviter. »

Et je demandai à M. de Kiderlen s'il y avait réfléchi. Je le trouvai de nouveau silencieux et réservé. Je repris ce que j'avais dit à M. de Bethmann sur la façon dont l'état de crise qui existait il y a quelques années entre l'Angleterre et la France s'était dénoué. Je marquai qu'il n'en pouvait pas être de même entre l'Allemagne et la France puisqu'il était un douloureux souvenir qui nous séparait, mais que, néanmoins, cette défiance hargneuse qui divise l'opinion et la presse des deux pays et qui rend leurs rapports si difficiles pouvait être atténuée si on apportait un peu de bonne volonté et de largeur d'esprit à chercher un accord.

M. de Kiderlen me dit :

« Eh bien, je partage votre sentiment, mais si nous restreignons notre conversation au Maroc, nous n'aboutirons pas ; il est inutile de replâtrer ce qui a été fait au

sujet du Maroc et qui semble se lézarder aujourd'hui.

— Vous êtes d'autant plus dans le vrai, lui répondis-je, que, vous vous en souvenez, vous m'avez autrefois parlé du Maroc. Or, autant vaut-il dire tout de suite que, si vous souhaitez d'avoir quelque part du Maroc, il vaut mieux ne pas commencer la conversation : l'opinion de la France ne l'accepterait pas sur ce terrain et, d'ailleurs, dans l'intérêt de nos bons rapports, il vaut mieux que nous ne multipliions pas les voisinages ; il n'y a pas de pires querelles que les querelles de murs mitoyens ; *on peut chercher ailleurs.*

— Oui, on le peut, reprit M. de Kiderlen, mais il faut nous dire ce que vous voulez.

— Je ne saurais le faire, car ces idées sont nouvelles, lui répondis-je ; mais je les soumettrai à mon Gouvernement, puisque je vais à Paris, et vous, de votre côté, réfléchissez à ce que vous voulez. »

La conversation tourna, mais lorsqu'une heure après nous nous séparâmes, M. de Kiderlen eut soin de me dire : « *Rapportez-nous quelque chose de Paris !* »

— J'y tâcherai, lui dis-je en le quittant. Si nous ne réussissons pas aujourd'hui, il ne faudra pas nous brouiller pour cela, mais attendre que le temps rende le succès possible. »

Je persiste à penser que nous devons, surtout si nous parvenons à une entente avec l'Allemagne, rester fidèles à l'esprit qui a inspiré nos accords espagnols de 1904. Une politique de suspicion envers l'Espagne serait dangereuse.

*Il ne faut se dissimuler aucune des difficultés extérieures et intérieures que la conversation que j'ai commencée comporte. Elle sera présentée en France par des gens mal intentionnés comme un acte de faiblesse et non*

*comme un acte de prévoyance.* D'autre part, il importe qu'on n'y voie pas l'aveu d'embarras que nous rencontrerions au Maroc. Nos engagements remplis, il appartiendra à tous les signataires de l'acte d'Algésiras de demander à tous l'exécution de cet Acte.

Quoi qu'il en soit, *j'ai cherché à traduire auprès de M. de Kiderlen, comme je l'avais fait auprès du Chancelier, les intentions que m'avait esquissées Votre Excellence et sur lesquelles elle m'avait invité à pressentir la Chancellerie impériale.* J'ai donné à ces entretiens un caractère très personnel pour laisser au Gouvernement de la République toute sa liberté. Il importe cependant aujourd'hui de poursuivre, car il ne nous est plus permis de paraître nous retirer, et de déterminer avec précision les éléments qui pourront servir de base aux conversations ultérieures.

Jules CAMBON.

Quelques phrases pour résumer ce qui résulte des documents d'une importance singulière que nous venons de produire. Il est indiscutable que les conversations de juin 1911, poursuivies par M. Cambon en pleine conformité de vues avec M. Cruppi, ministre des Affaires Etrangères, à l'époque, dans le cabinet présidé par M. Monis, ont engagé toute la politique qui a abouti au traité du 4 novembre 1911. Les bases de la grande négociation ont été jetées avant mon arrivée au pouvoir. Pas de doute sur ce point ! Les lettres ou les dépêches de M. Cambon contiennent des phrases décisives. Une entre autres : « J'ai cherché à traduire auprès

de M. de Kiderlen, comme je l'avais fait auprès du Chancelier, les intentions que m'avait esquissées Votre Excellence et sur lesquelles elle m'avait invité à pressentir la chancellerie impériale... » Ces intentions, qui concordent avec les vues de l'ambassadeur ou, pour parler plus exactement, qui sont les vues mêmes de M. Cambon inculquées à son ministre, se condensent en deux formules : régler la question du Maroc au moyen de compensations à attribuer à l'Allemagne — « on peut chercher ailleurs » — ; parvenir, s'il est possible, à un arrangement général entre les deux nations, la question de l'Alsace-Lorraine étant exclue.

Quand je prendrai le pouvoir, j'accepterai la conception d'homme d'Etat de M. Cambon, qui répond à ma mentalité. Mon rôle sera d'appuyer l'ambassadeur de toutes mes forces, sans jamais aller au-delà de sa pensée, en me tenant parfois en deçà. Parce que je couvrirai mon subordonné, parce que je le défendrai contre la vaniteuse médiocrité de bureaucrates ou de présomptueux, parce que ses plans aboutiront en partie grâce à l'appui qu'il trouvera chez le Président du Conseil, je deviendrai le point de mire de toutes les attaques. On ameutera des hommes politiques soucieux de supplanter un rival, on ameutera surtout cette presse dont parle M. Cambon, dont il se plaint à tout instant dans sa correspondance, cette presse qui me repro-

chera de ne pas jouer à sa suite le rôle de « pion brutal », dont l'ambassadeur, en des phrases si déliées, indique les dangers. Notre représentant en Allemagne prophétise quand il conclut sa dépêche sur l'entretien de Kissingen en écrivant que « la conversation qu'il a commencée sera présentée en France par les gens mal intentionnés comme un acte de faiblesse et non comme un acte de prévoyance. » De même que les conversations de juin 1911 contiennent tout le traité du 4 novembre, cette phrase résume toute la campagne qui suivra l'accord, qui aboutira à la chute de mon cabinet et à bien d'autres choses encore...

III

## Le Coup d'Agadir.

## Le début des négociations.

## Tâtonnements et incertitudes.

L'envoi d'un bateau à Agadir fut-il un acte de gouvernement délibéré et réfléchi ou un geste d'impulsivité du Kaiser ? La question a été posée au cours de l'ouvrage sans qu'il fût possible d'y donner une réponse. J'aurais sans doute pu indiquer qu'un ancien grand vizir de Turquie qui gouverna durant de longues années, qui était l'ami de M. de Kiderlen, Férid-pacha, m'apprit en 1912, au cours d'un voyage où nous nous rencontrâmes, que le Secrétaire d'Etat lui avait déclaré, en août 1911, que c'était l'empereur seul qui avait voulu le geste. Mais je n'ai pas fait état de cette confidence parce que, si j'étais persuadé que Ferid-pacha m'avait exactement rapporté le langage de M. de Kiderlen

qu'il n'avait nul intérêt à imaginer, je n'étais pas également convaincu de l'entière sincérité de son interlocuteur. Ma méfiance était fondée. La correspondance du Secrétaire d'Etat en fournit la preuve. Sans doute, dans une lettre du mois d'août dont on ne peut exactement préciser la date (voir page 338), M. de Kiderlen écrit, en parlant de son souverain : « *C'est lui qui a tout fait.* » Mais cette allégation qui s'accorde avec les propos tenus vers la même époque à Férid-Pacha ne se concilie pas avec une autre lettre du 12 octobre (page 354) M. de Kiderlen y explique, en effet, « *qu'il avait un petit dessein éventuel avec l'envoi du bateau* », qu'il a soigneusement celé son projet à tout le monde, surtout à l'Empereur et au Chancelier. Il nous tendait un piège dont il indique le détail. Une personne au moins, soit dit en parenthèse, éventa la ruse du Secrétaire d'Etat et empêcha la France de tomber dans le panneau où certains fonctionnaires du Quai d'Orsay donnaient tête baissée. Quoi qu'il en soit, aucun doute n'est permis, M. de Kiderlen a une large part de responsabilité dans l'acte de provocation.

Le coup d'Agadir fait, la faute que l'on espérait probablement n'ayant pas été commise par nous, les dirigeants de l'Empire d'Allemagne attendent. La période qui s'écoule entre le 1er et le 20 juillet est faite de tâtonnements et d'incertitudes que tra-

duisent curieusement les lettres que nous allons publier et commenter.

La première émane de M. de Kiderlen. Elle est du 9 juillet. L'Empereur y est désigné, comme dans toute la correspondance, sous le nom de « la fourrure », M. de Bethmann-Holweg est qualifié « la petite bête ». Le Secrétaire d'Etat écrit :

A partir de onze heures, j'ai eu des gens qui venaient me questionner, entre autres, à trois heures, Pansa (1), qui n'est pas sorti très bien satisfait parce que je ne lui ai rien dit, malgré ses questions indiscrètes. A six heures, est venu Jules Cambon ; je suis assez satisfait de l'entretien. Pendant les longs silences qui se produisaient dans notre conversation, j'ai pensé à vous, à ma mascotte, si vous me permettez cette expression triviale. J'ai fait un petit mémoire. Je n'ai pas eu le temps de l'écrire moi-même, car je suis un peu hallali, mais vous en aurez tout de même ce matin la copie, et je vous réserverai la primeur avant la fourrure et la petite bête. J'espère que vous verrez de cette copie que j'ai fait la dictée en pensant à....., en y mettant une note personnelle et en citant des petits faits extérieurs qu'on n'a pas l'habitude de mettre dans les exposés officiels — mais j'ai pensé que cela vous amuserait.

Et comme je n'ai pas eu le temps de faire deux rédactions, la fourrure et la petite bête profiteront de la rédaction faite en votre intention.

(1) L'ambassadeur d'Italie.

Comme on le voit M. de Kiderlen va envoyer à sa correspondante le récit de son entretien avec M. Cambon fait pour l'Empereur. Ce récit sera tout à fait complet, tout à fait exact... n'est-il pas vrai ? Il aura été, dans tous les cas, rédigé quelques heures après que la conversation aura pris fin.

Seconde lettre du 10 juillet :

Je vous envoie ci-après une notice sur mon entretien avec J. Cambon et copie de la dépêche *que j'ai dictée l'autre jour à Osten-Sacken.* Regardez bien si les sceaux sont intacts, quoique je crois qu'en Suisse on n'ouvre les lettres pas plus que chez nous où c'est défendu par la loi. J'espère que cela vous amusera un peu. Cet après-midi, je travaillerai avec notre ministre des Colonies, qui vient de rentrer de congé juste à propos. Vous comprenez comme je suis assiégé de monde qui veut avoir des nouvelles. Mais je les renvoie tous bredouille. Pansa est même venu déjà hier pour tirer quelque chose de moi, mais toutes ses tentatives n'ont abouti à rien. Aussi *le fils de la fourrure s'était suspendu à tous les fils téléphoniques qui conduisent dans ma villa et au ministère* mais je me suis fait renier avec obstination (1).

---

(1) Ainsi, on était infiniment curieux à Berlin de savoir le caractère et le résultat de la première entrevue entre le Secrétaire d'Etat et l'ambassadeur de France. Le « fils de la fourrue », alias le Kronprinz, qui avait réclamé une part du Maroc, qui, le traité du 4 novembre conclu, se déchaînera en applaudissements bruyants du haut d'une tribune du Reichstag à l'adresse des orateurs pangermanistes qui attaqueront l'accord, « se suspend à tous les fils téléphoniques ». Espérait-il déjà la guerre fraîche et joyeuse ?

*Ce soir, je vais envoyer ma notice à la petite bête ; la fourrure n'en aura qu'un très court extrait. Savez-vous ce qu'ont fait encore les deux vieilles femmes ? Je l'ai appris par l'ami Jules. Les deux avaient toujours pesté contre Delcassé. J'ai trouvé cela stupide ; ils n'en faisaient qu'un héros pour les Français. Alors, j'ai dit à ces deux, au moment de la crise ministérielle en France, à bord du bateau à Kiel, qu'au fond, je ne serais pas malheureux si Delcassé était appelé à la tête du Ministère puisqu'il pourrait raisonnablement traiter avec nous sans s'exposer, en France, au soupçon d'être germanophile. Mes deux bons hommes ont saisi cela si bien qu'après le dîner (c'était celui avec Pierpont Morgan) ils se sont empressés, chacun à part, de causer avec l'attaché naval de France (!) et de lui dire que nous désirions Delcassé à la tête du Gouvernement français ! ! ! Naturellement, l'attaché a écrit cela à Paris et vous voyez la frousse que j'ai eue lorsque Cambon m'a lu cette lettre. Mais j'ai fait bonne mine à mauvais jeu et je me suis borné à dire : « Ils ont dit cela dans la meilleure intention ; j'espère que cela n'a pas fait tort à M. Delcassé* (1) ».

---

(1) L'attaché naval français fit, en effet, savoir que l'Empereur et le Chancelier ne verraient aucun inconvénient à ce que M. Delcassé prît la Présidence du Conseil ou le Ministère des Affaires Etrangères. Je fus informé de cet incroyable avis, dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il procédait du défaut de tact le plus choquant, alors que mon cabinet était formé. M. le Président de la République, avec lequel je m'en entretins, eut, comme moi, l'impression qu'une surprise désagréable nous attendait. Il me paraît certain, quoique M. de Kiderlen n'en dise rien, sans doute parce que la manœuvre n'a pas réussi, qu'on eût été trop heureux d'essayer de justifier le geste d'Agadir au regard de l'Europe en feignant de voir une provocation dans le retour de M. Delcassé au Quai d'Orsay, qu'on aurait cependant encouragé.

*sible pour éviter un tel développement de la question et il espère que les Gouvernements amis de la France voudront agir sur la France pour l'empêcher dans les conversations qu'elle semble disposée à engager avec l'Allemagne de la menacer constamment de l'appui de ses alliés.*

Pour la première partie de votre réponse faite à Pourtalès, le Secrétaire d'Etat m'a répondu que la démarche à Agadir a été motivée par le droit et le devoir que toute Puissance a de venir au secours de ses sujets, droit qui n'a pas été restreint par l'acte d'Algésiras et, dès que la situation ne sera plus menaçante pour les intérêts de ses sujets, l'Allemagne se retirera, *autant que la France l'a promis pour les endroits qu'elle a occupés dans l'intérêt de la protection de ses propres sujets.*

Comme conclusion, le Secrétaire d'Etat m'a confirmé confidentiellement une nouvelle fois que tout son but était d'éviter d'arriver avec la France à des récriminations mutuelles sur ce qui s'était passé, mais de rechercher en commun une solution respectant les droits des autres et garantissant une solution de nature à éviter à l'avenir tout froissement à propos de la question marocaine.

Nous en venons maintenant à une pièce d'un intérêt capital : le compte rendu fait par M. de Kiderlen de sa conversation avec M. Cambon :

Berlin, le 9 juillet 1911,

Note.

Monsieur Cambon, rentré ici directement de Paris hier soir, est venu me voir cet après-midi à six heures. Il est arrivé avec une vraie mine de croque-mort, et ne répondit à ma question sur l'état de sa santé que par un

léger grognement. Après qu'il se fut assis et eut aussi refusé une cigarette, commença un assez long silence. M. Cambon le rompit par ces mots : « Eh bien ? » — Moi : « *Vous avez du neuf ?* » — Lui : « *Vous avez quelque chose à me dire ?* » — Moi : « *Non, mon cher ambassadeur.* » — Lui : « *Moi non plus.* »

Cette conversation fut de nouveau interrompue par un assez long silence. Finalement, M. Cambon se décida à commencer en disant combien, venant après notre conversation de Kissingen, l'affaire d'Agadir l'avait surpris ; qu'il ne voulait pas me dire combien cet incident lui avait été personnellement désagréable ; qu'il n'était pas ici M. Cambon, mais l'*Ambassadeur de France.* Je dis à M. Cambon que je ne comprenais pas comment on pouvait s'étonner que nous eussions pris nous-mêmes en main la protection de nos intérêts menacés. M. Cambon exprima par son jeu de physionomie et ses gestes, auxquels il n'y avait pas à se méprendre, son doute à l'égard de nos intérêts comme du danger dont ils seraient menacés. Je dis à M. Cambon que j'étais à sa disposition pour discuter, mais que je tenais des « *pourparlers sur l'avenir* » pour plus utiles que des « *récriminations sur le passé.* »

M. Cambon saisit la balle au bond, et me demanda si j'étais prêt à reprendre le fil de notre entretien de Kissingen. M. Cambon résuma cet entretien en des termes d'après lesquels (1) *je lui aurais dit que nous étions prêts à nous entendre au sujet du Maroc, si nous recevions des compensations sur un autre terrain.* Il développa

(1) Ou : *en lui donnant ce sens que* (resümierte diese Unterredung dahin dass).

alors, comme il l'a déjà fait maintes fois, quels énormes avantages l'industrie allemande et le commerce allemand pourraient retirer, en Orient aussi en particulier, d'une attitude de bonne volonté de la part de la France. Il me parla de l'accord qui avait eu lieu, il y a dix ans, entre l'Angleterre et la France, et qui avait conduit à la « *détente* », c'est ainsi qu'il lui plut dans ce moment d'appeler la fameuse « Entente cordiale ». Je me contentai de répondre sèchement qu'*en Orient nous avions ce que nous désirions. M. Cambon me parla alors d'entreprises en commun, de chemins de fer en Turquie, et quand je remarquai que ceci ne constituait pas une concession mais des affaires en commun* (1), *il alla jusqu'à nous proposer une participation plus forte à la Dette Publique* (2). Il me dépeignit alors en termes colorés quels énormes avantages l'appui de la France apporterait partout à l'industrie allemande et au commerce allemand. Mais il fallait qu'il me dise une chose, à savoir que l'opinion publique française ne supporterait aucune sorte de prise de possession de l'Allemagne au Maroc. Je répondis à M. Cambon que jusqu'ici rien de notre part ne dénotait une prise de possession au Maroc, que la France au

---

(1) Gemeinschaftliche, (souligné dans le texte).

(2) Ces suggestions de M. Cambon se relient à un entretien que j'avais eu le 5 juillet 1911 avec un financier allemand, M. von Gwinner, qui était venu me demander certains avantages tels que la cotation à la Bourse de Paris des actions du chemin de fer de Bagdad. J'avais tout refusé pour garder en main ce que je croyais être une monnaie d'échange. Notre ambassadeur, informé par moi, tâta le terrain dans son premier entretien, comme je devais le tâter plus tard, ignorant la réponse de M. de Kiderlen à M. Cambon, au cours des informations officieuses que j'ai recueillies. Il me fut opposé la même fin de non recevoir que celle que, le 9 juillet, rencontra l'ambassadeur.

contraire s'y établissait lentement, mais méthodiquement, que je ne voulais pas disputer là-dessus avec lui. J'en vins alors à parler de nos pourparlers antérieurs au sujet de constructions de chemins de fer, etc... que le Gouvernement français avait laissé tomber. M. Cambon développa longuement les raisons intérieures qui avaient conduit à ce résultat, mais m'accorda cependant que ce qui devait compter pour nous, ce n'étaient pas les raisons mais uniquement le résultat. Après quelques propos échangés, je dis à M. Cambon que je voulais lui exprimer tout franchement mon opinion privée en lui faisant connaître (1) qu'à mon sens, des accords au sujet du Maroc, qui auraient pour marque de se rattacher aux arrangements de 1909, n'écarteraient jamais les frottements avec nous dans ce domaine, que je voulais (2) supposer le cas — à titre de pure hypothèse, vu que je n'y étais pas autorisé — où nous donnerions à la France *carte blanche* au Maroc, mais où nous demanderions à la France en échange, non des compensations morales, mais des compensations matérielles sur le terrain colonial. M. Cambon m'interrompit très vivement par ces mots : « *On a parlé du côté du Congo* ». Je lui dis que je ne considérais pas cela comme exclu, mais que nous devrions émettre alors des prétentions considérables, que peut-être la chose pourrait être facilitée par nous aux Français, si l'on procédait par un « *échange de territoire* », mais dans lequel nous devrions avoir « *la part du lion* ». M. Cambon prit un vif intérêt à cette idée et voulut en sa-

(1) Ou : *laquelle tendait à ceci que* (ich wollte ihm meine private Ansicht ganz offen dahin aussprechen, dass).

(2) Le « einmal » qui est ici dans le texte n'a aucune valeur précise.

voir davantage. Je lui dis que j'étais peu renseigné sur les questions coloniales, mais que si j'étais bien renseigné, une rectification de frontières du côté du Togo (1) était peut-être possible ; qu'en tout cas je ne pouvais rien préciser avant que le Secrétaire d'Etat des Colonies qui se trouvait en congé fût de retour. Cela fut visiblement désagréable à M. Cambon. Il me demanda si je n'avais donc pas eu auparavant l'occasion de parler avec M. de Lindequist ; je lui dis que j'avais tant d'autres choses en tête, que je n'avais d'ailleurs pas pu savoir que par la marche des Français sur Fez la chose se déclancherait si vite. M. Cambon fut visiblement soulagé par la pensée que nous pouvons renoncer à des exigences territoriales au Maroc. J'ai dit à M. Cambon que nous aurions du mal à défendre devant notre opinion publique une telle renonciation ; que la possibilité ne nous en serait donnée que par d'importantes concessions de la France ailleurs ; *que pour défendre une telle concession vis-à-vis de l'opinion publique, la France aussi aurait besoin d'un Gouvernement bien fort*. Par de longs développements, M. Cambon chercha à me démontrer que M. Caillaux était l'homme qu'il fallait (2). J'ai alors donné à entendre à M. Cambon que nous devons naturellement laisser aux Français le soin, si nous nous retirions du Maroc avec les garanties voulues pour notre commerce, de s'expliquer avec les autres puissances. Que par exemple l'Angleterre semblait en ces derniers temps émettre de nouveau des prétentions à elle. M. Cambon me répondit du ton d'un homme très sûr de son affaire (3) :

---

(1) Ou : *au Togo* (am Togo).
(2) Der Mann dazu.
(3) Ou : *d'un homme très sûr de vaincre* (sehr siegesgewiss).

*« L'Angleterre ne nous fera aucune difficulté ; quant à l'Espagne, nous respecterons nos engagements envers elle ; si nous avions quelques différends avec elle, c'est que nous voulions la surveiller pour qu'elle ne dépasse pas les limites de nos engagements réciproques ».*

M. Cambon dont l'humeur s'était visiblement améliorée, demanda finalement ce qu'il pouvait bien y avoir à faire à présent (1). Je lui dis qu'il devait se procurer l'autorisation officielle de négocier sur la base indiquée et alors de venir me retrouver.

M. Cambon, qui peu à peu s'était beaucoup déboutonné, me dit encore que *M. de Selves* (2) *désirait que les négociations fussent conduites ici et à Paris. Il m'accorda que M. de Selves n'émettrait guère une telle prétention s'il était sorti de la carrière diplomatique.* Mais il me demanda d'observer autant que faire se peut l'apparence que nous négociions ici en même temps qu'à Paris : *« Vous comprenez qu'un ministre ne veut pas avoir l'air d'être le subordonné de son ambassadeur ».*

Nous nous séparâmes très amicalement, après que j'eus encore prié M. Cambon d'agir aussi sur sa presse, de manière qu'elle évite de nous menacer constamment de ses deux amies l'Angleterre et la Russie, qu'une grande Puissance comme l'Allemagne ne pouvait supporter cela, et *que cela n'était propre qu'à* (3) *conduire à une solution désagréable.*

Signé : KIDERLEN.

---

(1) Ou : *Ce qui pouvait bien advenir à présent* (was nun eigentlich werden solle).

(2) Ou : *me dit que M. de Selves aussi* (sagte mir auch Herr de Selves wünsche).

(3) Ou : *que cela seul était de nature à* (und sei allein geeignet).

En regard de ce rapport du Secrétaire d'Etat sur la conversation du 9 juillet, nous placerons le compte rendu qu'en donne M. Cambon en une dépêche officielle qui figure au *Livre Jaune* (N° 441) et aussi le résumé qu'il en fait pour le chef du Gouvernement dans une lettre du 10 juillet :

*Dépêche* 441.

Berlin, le 9 juillet 1911.

J'ai vu ce soir M. de Kiderlen. J'ai eu soin de ne prendre l'initiative d'aucune proposition. Le Gouvernement allemand accepterait de renoncer à toute prétention territoriale au Maroc et de chercher avec le Gouvernement français des satisfactions coloniales au Congo. M. de Kiderlen m'ayant exprimé le désir que la négociation se poursuivît à Berlin, je lui ai répondu que Votre Excellence avait déjà fait connaître à M. de Schoen que cette négociation devait avoir lieu parallèlement à Paris et à Berlin.

M. de Kiderlen estime qu'il est impossible d'introduire un tiers dans notre conversation sans y donner accès à toutes les Puissances signataires de l'acte d'Algésiras. Conformément aux instructions de Votre Excellence, je lui ai répondu que nous ne ferions rien de contraire à nos accords avec l'Espagne et avec l'Angleterre ; j'ai ajouté que, si des malentendus s'étaient produits avec l'Espagne sur leur application, ces accords subsistaient néanmoins dans leur principe. J'ai terminé en disant que nous tiendrions nos alliés, nos amis et nos associés au courant de nos négociations, mais que, par contre, la préparation d'une entente entre l'Allemagne et la France,

au moyen de tractations qui n'intéressent qu'elles, pouvait rester entre nous.

Jules CAMBON.

*Lettre au Président du Conseil.*
(Confidentielle.)

Ambassade de France à Berlin

Berlin, le 10 juillet 1911,

Monsieur le Président,

Je vous fais porter cette lettre par Berckheim qui se rend à Paris et je tiens à vous remercier de l'accueil que vous avez bien voulu m'y faire et *de l'appui que vous m'y avez donné.*

J'ai envoyé à M. de Selves un rapport officiel sur ma conversation avec M. de Kiderlen. Je vous serais reconnaissant d'en prendre connaissance. Je crois que nous pouvons nous féliciter de la tournure que semblent prendre les choses : avec un peu de bonne volonté et de largeur d'esprit nous sortirons d'embarras et nous ferons sortir les Allemands du Maroc, mais *il importe d'apporter à cette tâche plus de doigté qu'on n'a coutume d'en montrer dans les bureaux à Paris.* Il importe aussi que le langage de notre presse ne compromette pas la négociation commencée, en en annonçant à l'avance les résultats.

M. de Kiderlen est un homme qui aime à conduire lui-même les affaires et qui entend les conduire à bien : il s'exaspère facilement quand elles traînent et j'ai souvent fait connaître à Paris combien nos hésitations lui semblaient incompréhensibles. Il m'a parlé de vous. Il souhaitait que le Gouvernement français eût enfin à sa

tête un homme de résolution et de volonté, et votre personnalité lui semble permettre enfin qu'on négocie avec nous — ce que depuis trop longtemps on ne pouvait plus faire.

C'est cette pensée qui lui inspirait le désir de voir M. Delcassé aux Affaires Etrangères. Il n'en est pas besoin grâce à vous. Au cours de la conversation d'hier, je lui ai lu la lettre que je vous avais communiquée à Paris sur les propos tenus à notre attaché naval à Kiel par l'Empereur. Cette lecture l'a un peu démonté et a hâté son empressement à conclure favorablement la conversation. Celle-ci avait commencé si aigrement qu'il m'a paru nécessaire de frapper ce coup.

*M. de Kiderlen est soucieux de ménager les susceptibilités de M. de Selves, mais il m'a demandé si M. de Schoen pourrait aller vous voir.* Je lui ai répondu qu'il le pourrait quand il le voudrait mais qu'il serait peut-être mieux d'attendre que vous le fassiez appeler. *Je crois donc que vous feriez bien de le faire venir au moment que vous jugerez opportun.* Au fond, c'est M. de Kiderlen qui conduira la négociation au point de vue allemand, *mais il est bon qu'il sente qu'au point de vue français vous y avez la main.*

Agréez, etc...

JULES CAMBON.

Il est infiniment intéressant et curieux de rapprocher ces diverses pièces qui relatent de façon toute différente un même entretien. Relevons d'abord quelques discordances de détail : l'ambassadeur indique que M. de Kiderlen lui a parlé de moi et lui a fait mon éloge. D'après le Secrétaire d'Etat

c'est M. Cambon qui a bien voulu me représenter comme l'homme de la situation. Le ministre allemand explique d'autre part que M. Cambon veut ménager les susceptibilités de M. de Selves tout en l'écartant doucement de la négociation. Dans la lettre qu'il m'adresse l'ambassadeur attribue ces intentions et ce langage à M. de Kiderlen.

Mais ce qui est beaucoup plus important c'est que, d'après M. Cambon, le Secrétaire d'Etat aurait manifesté le désir que je cause avec l'ambassadeur d'Allemagne en France. M. Cambon aurait répondu de façon réservée, mais, s'adressant à moi, l'ambassadeur m'écrit : « Je crois que vous feriez bien de le faire venir (M. de Schoen) au moment que vous jugerez opportun ». Il ajoute : « C'est M. de Kiderlen qui conduira la négociation au point de vue allemand, mais il est bon qu'il sente qu'au point de vue français, vous y avez la main ». L'ambassadeur me demande ainsi, en des termes qui ne prêtent à aucune équivoque, d'avoir à Paris, avec l'ambassadeur d'Allemagne, des entretiens parallèles à ceux de Berlin. J'ai jugé que je ne pouvais répondre complètement à cet appel ; je n'ai pas voulu voir M. de Schoen ; je me suis borné à recueillir des informations qui me furent offertes et à faire sonder accidentellement l'ambassade d'Allemagne. J'aurais cependant été d'autant plus engagé *à conférer, à traiter* avec l'ambassadeur allemand que,

d'après sa lettre, M. Cambon était d'accord avec le Secrétaire d'Etat pour me demander d'intervenir à leurs côtés et, en fait, d'arbitrer les difficultés.

Sans doute cette entente se sera établie dans une partie de la conversation que M. de Kiderlen aura jugé à propos de passer sous silence, car on ne trouve nulle trace de cet échange de vues dans le mémoire qu'il a rédigé.

Il est plus intéressant encore de noter que, d'après M. de Kiderlen, ce serait M. Cambon qui, le premier, aurait suggéré des compensations au Congo. Notre représentant affirme au contraire dans sa dépêche « qu'il n'a pris l'initiative d'aucune proposition ». Je suis tout disposé à faire confiance au récit de M. Cambon d'autant que j'ai déjà eu et que j'aurai encore l'occasion de relever quelques défauts d'exactitude, accidentels sans nul doute, dans les allégations du Secrétaire d'Etat. Mais de ce désaccord sur un point essentiel entre deux comptes rendus d'une même conversation ne doit-on pas déduire que c'est avec une réserve infinie qu'il faut accepter les dépêches diplomatiques relatant des propos échangés ? D'une façon générale on ne peut faire confiance au récit unilatéral d'un entretien. L'esprit de l'homme est ainsi fait qu'il rapporte moins ce qu'on lui a dit que ce qu'il voulait qu'on lui dise, que, même de très bonne foi, il place dans la bouche de son interlocuteur des réflexions qu'il a

formulées, qu'il a par contre tendance à omettre les phrases qui sont sorties de ses lèvres et qui ont dépassé sa pensée. Son partenaire prend au contraire grand soin de les retenir. Il les enchâsse à l'occasion...

Après ce premier contact, M. de Kiderlen et M. Cambon resteront éloignés l'un de l'autre pendant assez longtemps. Notre ambassadeur, je l'ai dit, a des instructions insuffisantes. M. de Kiderlen n'en continue pas moins à écrire les lettres fort intéressantes qui suivent :

Ce 14 juillet.

J'attendais ce matin, après être rentré de ma visite au Thiergarten, le fils de la fourrure pour le thé, lorsqu'au même moment qu'on me l'annonce, on me donne votre chère lettre de mercredi. Vous comprenez que j'étais sur du charbon ardent avec votre lettre dans ma poche. Mais pendant qu'il prenait son thé je me suis fait donner un dossier officiel et en feuilletant dedans, tout en prenant mon thé, j'ai du moins pu effleurer votre lettre. Mais ce n'est qu'après son départ que j'ai pu la lire con amore. Vous comprenez mon supplice. Et il restait une heure entière. *Mais du moins il a, je crois, un peu compris ma politique et que cela ne valait rien de bravader et de provoquer tout le monde en voulant sa part du Maroc, que les « compensations » valaient beaucoup mieux.* Je pense faire un mémoire là-dessus un de ces jours et vous en aurez copie. Les mémoires que je vous ai envoyés, vous pouvez les garder, seulement tenez-les bien sous clef. Ce matin j'ai reçu la visite d'un

marinier. Voilà encore un nouveau souci. Notre flotte et la flotte anglaise qui manœuvrent toutes les deux dans les eaux de la Norvège se sont donné rendez-vous pour une visite amicale à Molde (un fjord norvégien) pour le 29 juillet. Ceci est bien, je n'ai rien à contredire. Mais le 29 est malheureusement le dernier jour du séjour de la fourrure en Norvège. Et alors la fourrure veut naturellement assister. Avec son tempérament, en vue de deux grandes flottes il perdra tout équilibre, dépassera les bornes et fera Dieu sait quelles bêtises. Aucun conseil ne l'en empêchera. Je tâcherai maintenant de faire retarder un peu l'arrivée des Anglais pour que la fourrure ne puisse du moins pas les faire passer en revue. Ce sera assez difficile et assez délicat, mais il y a de trop gros intérêts en jeu pour que je ne fasse du moins une tentative. J'ai prié pour cela sir Edward Goschen de venir me voir cet après-midi. Nous allons voir ce que j'en tirerai.

Mon pétrole roumain a l'air de vouloir s'arranger, mais les conférences durent toujours, je n'y assiste que par ci par là pour leur donner une semonce. Après le marin j'ai eu ce matin un général pangermaniste. Il m'a apporté une brochure que les pangermanistes voulaient faire répandre en 100.000 exemplaires et dans laquelle ils réclamaient pour l'Allemagne la plus grande partie du Maroc. Vous voyez d'ici comme ce brave général est bien tombé chez moi. A 5 heures vient le chef de l' association des propriétaires (pas rédacteurs) de journaux. Je lui expliquerai également — vaguement — tous mes plans, pour que les journaux sur lesquels il a de l'influence ne s'engagent pas dans une fausse route. *Il y aura sans cela assez de bruit dans les journaux et je serai assez conspué quand on saura que je veux renoncer au Maroc. Mais qu'est-ce que cela me fait ? je suis con-*

*vaincu que c'est la seule politique raisonnable et même la seule possible.*

La *Woche* s'est procuré mon portrait de Kissingen. Je vous l'envoie pour Ludmilla Nicolajevna — il est toujours meilleur que celui du *Matin*. Je vous envoie aussi Cambon ; il est très ressemblant.

Ce lundi, 17 juillet 1911,

En rentrant ce matin de ma promenade, j'ai reçu votre chère lettre de samedi. Merci. A peine j'avais lu la lettre qu'on m'a annoncé que le chef de l'Amirauté me demandait un rendez-vous dans le courant de la matinée parce qu'il avait reçu des nouvelles importantes du croiseur « *Berlin* » d'Agadir. J'ai eu une frousse parce que ma première idée était que nos braves gens là-bas avaient fait des bêtises. Dieu merci ce n'était pas encore arrivé, *mais ils étaient bien en train de commettre des bêtises. Par un curieux hasard, le commandant du* Berlin *a du sang français dans les veines et par cela aussi le tempérament français. Voilà qu'il vient de télégraphier à notre Amirauté que le prestige de l'Allemagne exigeait un rôle plus actif du* Berlin, *que tous les Allemands de Mogador et d'Agadir lui disaient cela.* Vous comprenez que je lui ai fait envoyer une dépêche qui le fera se tenir coi et qui lui répétait strictement qu'il ne devait mettre aucun soldat ou matelot à terre que dans le cas que la vie d'un Allemand serait directement et immédiatement en danger. Il ne manquerait que cela que ces gens nous créeraient encore des incidents. Personne ne croirait que cela s'est fait contre notre volonté et contre nos ordres. Mais vous voyez comme il faut faire attention à tout... (1)

---

(1) Dans quel joli traquenard nous serions tombés si nous avions envoyé un bateau de guerre à Agadir ou à Mogador ! Le

.... Je sais que vous n'aimez pas les cartes, ni celles sur lesquelles j'écris, ni les cartes géographiques. Je vous en ai pourtant dessiné une pour mieux comprendre ce que je vous expliquerai.

Voici mes idées : *nous pouvons faire trois choses :*

1° *demander aux Français de remettre tout à l'état où les choses étaient au moment de la conclusion du traité d'Algésiras. Je ne crois pas que c'est possible et aussi les Français s'y opposeraient de toute force. Car ils devraient alors se retirer aussi de Casablanca et de la Chaouïa environnante qu'ils occupent sans aucun droit. Mais même si nous pouvions l'obtenir cela ne nous servirait à rien.*

D'abord, ce ne serait pourtant plus la même chose puisque, rien que par le souvenir de leur occupation, les Français auraient un grand ascendant dans le pays et ils retrouveraient sans cesse des prétextes pour de nouvelles expéditions. Nous nous retrouverions tout simplement où nous avons commencé il y a quelques années. Les froissements entre nous et les Français recommenceraient de plus belle et je ne veux pour cela pas de cette solution.

2° Nous pourrions nous partager le Maroc entre nous, la France et l'Espagne. Je vous ai marqué les trois parties au crayon rouge. C'est ce que demandent nos pangermanistes. Que ferions-nous de cela ? D'abord, la lutte

---

commandant du *Berlin* « qui avait le tempérament français » eût sans nul doute fait naître l'incident qu'il désirait, en dehors de M. de Kiderlen, même contre lui ! Il eût couru d'autant moins de risques que le Secrétaire d'Etat a contre lui, comme ses lettres le prouvent, le Kronprinz, les pangermanistes, qu'à tout instant il risque d'être débordé.

avec la France recommencerait plus forte. Et puis comment tenir cette colonie si lointaine ? Les Français sont tout près du Maroc et peuvent y envoyer très vite des troupes soit de la France soit de l'Algérie avoisinante.

Pour le moment les tribus du Sud sont très bien avec nous mais simplement parce qu'elles voient en nous le contre-poids contre les Français. Cela changerait du moment où nous arriverions en maîtres et voudrions occuper leur terrain. Par dessus le marché les tribus du Sud, des Berbes sont beaucoup plus guerrières que celles du Nord, des Arabes, auxquelles jusqu'ici les Français ont eu à faire. Et comment envoyer là-bas des troupes ? Puis les Français pourraient facilement ameuter les tribus sur notre territoire. Et même si ils ne le faisaient pas, à chaque émeute qui éclaterait chez nous, on accuserait les Français de l'avoir fait et les Français en feraient autant vis-à-vis de nous pour les émeutes de leur côté. Cela donnerait nécessairement lieu à une querelle sans fin entre nous et les Français. C'est à éviter.

3° Je veux que les Français nous promettent la liberté de notre commerce au Maroc et pour cela nous leur donnons, sur le terrain politique, carte blanche sur tout le territoire marocain. En revanche ils devraient nous céder leur part du Congo. Il n'y aurait plus alors de rivalités. *Pour le moment ils ne veulent nous donner qu'une maigre partie du Congo.* Je vous ai dessiné sur la carte le Congo français ; il est entre notre colonie du Cameroun et le Congo belge. Je vous ai dessiné en rouge la ligne qu'ils veulent nous donner. Nous le demandons tout entier.

*Nos pangermanistes se récrient sur la possibilité de céder le Maroc.* Ils prétendent qu'on pourrait y envoyer tout le surplus de notre population comme colonisateurs.

Mais alors il faudrait tuer les indigènes qui y sont déjà. Puis ils disent que les Français pourraient recruter au Maroc une armée de 400.000 hommes qu'ils jetteraient sur notre frontière. C'est pour rire. D'autre part, la fourrure rage que je n'ai pas encore fini avec Cambon *puisqu'elle avait déjà sanctionné mon programme au commencement du mois de mai !* Elle oublie que pour arriver à un accord il faut deux, et le Gouvernement français a une peur bleue de ses Chambres et de son opinion publique.

Vous voyez bien, chérie, qu'il me faut de la force et de la patience que je tire de votre amour. Pour que vous soyez la personne la mieux informée de ce monde sur mes intentions, je dois vous dire que je dois donner dans une certaine mesure raison à Cambon si il me dit : « vous nous demandez un territoire qui est de fait français, que nous avons arrosé de notre travail et de nos capitaux et vous nous donnez en revanche une chose (le Maroc) qui ne vous appartient pas. » Eh bien, pour enlever cette difficulté, je serais prêt à céder aux Français notre petite colonie du Togo (voir sur la carte) à côté du Dahomey français. Alors ils pourraient dire à leur opinion publique qu'eux aussi ont gagné du territoire. *Je trouve si important d'avoir tout le Congo que je ferais ce sacrifice* (1). Mais alors nos coloniaux se récrieront. Partout des difficultés. J'espère que je n'ai pas été trop long ; vous n'avez pas besoin de lire tout d'une fois. Si vous voulez encore d'autres renseignements écrivez-moi ce

---

(1) C'est contre *toute notre colonie du Congo* que M. de Kiderlen consent à céder le Togo allemand. Le sacrifice est disproportionné. En fait nous sommes parvenus à n'abandonner que des parcelles peu importantes du Congo.

que vous voulez savoir. Mais je vois que je dois me rendre au Ministère : j'ai écrit après le déjeuner.

Ce dimanche après-midi (18 juillet 11). (1)

Merci de ce bon et charmant mot que *vous croyez en moi et mon patriotisme, même quand les journaux diront du mal de moi.* J'ai fait lancer très discrètement dans la *Kœlnische Zeitung* un petit article sur l'idée et la possibilité de renoncer à toute influence politique au Maroc en faveur de la France contre des « compensations » autre part. Alors les vrais journaux pangermanistes ont déjà commencé à se récrier et, à les entendre, on pourrait vraiment croire que tout l'avenir de l'Allemagne est au Maroc ! Cela m'est bien égal et bien plus indifférent aussi après votre chère parole. En nous fixant au Maroc, nos querelles avec la France s'éterniseraient et nous aurions l'Angleterre sur le dos par-dessus le marché. Je vous écrirai là-dessus encore plus longuement. Pour aujourd'hui, je ne vous dirai que ce que j'ai dit à un pangermaniste qui m'a répété l'autre jour leur éternelle phrase : « Nous n'avons à craindre personne. » Je lui ai répondu : « Le courage est une belle chose, mais le courage ne se manifeste pas par l'habitude de chercher querelle à tout le monde. *Il faut bien pondérer les vrais intérêts de son pays ; ceux-là, il faut les défendre à tout prix et, si c'est nécessaire, par la force. Mais avant d'aller jusque là, il faut réfléchir trois fois et bien faire tout son possible pour sauvegarder les intérêts de son pays sans être obligé d'aller jusqu'à cette extrémité. C'est là la tâche et le devoir du vrai homme d'Etat.* »

---

(1) Il y a là une erreur de date. La lettre est soit du mardi 18 juillet, soit du dimanche 16.

Je termine parce que j'attends maintenant notre attaché naval de Londres pour causer avec lui sur la rencontre entre les flottes allemande et anglaise. S'il se doutait et encore si la fourrure se doutait que j'ai dit hier à Goschen d'arranger sous main le voyage des Anglais de façon à ce que la fourrure ne puisse plus y assister !! Goschen a très vivement senti mon idée ; et il sera discret. Si la fourrure l'apprenait, je serais pendu. Mais j'ai couru ce risque après mûre réflexion. Car j'y vois un réel danger pour notre politique. Dans son exubérance, il dirait et ferait des choses qui rendraient les Anglais méfiants, parce que — ne connaissant pas son étourderie — ils croiraient qu'il veut les compromettre aux yeux de leurs amis. Et les autres puissances se méfieraient aussi des intentions noires que poursuivrait l'Allemagne avec cette rencontre. *Et, pour les calmer, les Anglais leur feraient de nouveau des déclarations d'amitié et de fidélité à nos dépens.* Et avec tout cela nous n'aurions, en réalité, aucun but politique, rien que l'amusement de la fourrure. Ai-je bien fait de risquer ma peau ? Si vous m'approuvez, je suis content.

## Nouvelle lettre du mercredi soir 19 juillet :

En rentrant de Hohenfronw j'ai eu la grande joie de recevoir votre chère lettre — continuation de lundi. Je sentais le besoin d'y répondre de suite mais, enfin, j'ai supprimé ce plaisir pour le devoir ; j'ai travaillé un peu dans ce qui s'était aggloméré pendant mon absence. C'est insensé ce que cela fait une seule journée à partir de dix heures du matin jusqu'à sept heures du soir. Puis, j'ai écrit un long mémoire pour la petite bête. J'ai vu aujourd'hui qu'il n'avait pas le courage de répondre

à la fourrure comme je le crois nécessaire ; je lui ai adressé en forme de lettre un mémoire qu'il peut envoyer tel quel à la fourrure comme leçon. Il peut donner à mon mémoire le commentaire qu'il veut, cela m'est égal ; qu'il y mette toutes les bassesses dont il est capable, cela m'est égal, pourvu qu'il envoie mon mémoire à la fourrure. Je vous en enverrai une copie avec prière de la brûler ou de bien l'enfermer. Pour que vous puissiez bien la comprendre il faut que je vous dise que la fourrure a envoyé une dépêche à la petite bête dans laquelle elle dit qu'elle avait donné en mai déjà son consentement à mon programme, qu'alors j'aurais dû de suite demander aux Français le Congo, que j'avais fait perdre un temps précieux et que ma manière de conduire les négociations était « eine Diplomatie die zu hoch und zu fein für mein Gehirn ist (1) » (j'avais envie de mettre en marge : « richtig » (exact).

Puis dans une dépêche, moi, j'avais dit que pour obtenir des Français ce que nous voulons : « würden wir noch sehr kräftig auftreten müssen (1). » Sur cette phrase innocente, la fourrure s'est excitée parce qu'elle craignait d'être dérangée dans son *dolce farniente* de son voyage en Norvège. Alors, elle se plaignait que, à Noël, je l'avais déjà interrompu dans « son seul moment de repos ! » Avec cela, elle revenait de six semaines de séjour à Corfou où elle ne faisait rien, de quelques jours de fête à Wiesbaden, à Londres et au Rhin, elle s'amusait à Kiel aux régates et était en train de partir pour la Norvège. Et mon rapport n'a duré que 20 minutes et celui

(1) Une diplomatie trop haute et trop fine pour mon cerveau.
(2) Nous devrions encore entrer en scène très énergiquement.

du ministre de l'Agriculture, pour une autre affaire, très importante, 15 minutes ! Puis elle disait que si cette phrase devait signifier quelque chose, c'était que j'avais menacé la France, que je n'y avais aucun droit et qu'on devait attendre son retour.

Relisez ceci quand vous aurez reçu mon mémoire, alors vous le comprendrez bien. *Si M. Beau* (1) *vous a dit que nous demandions entre autres la cote de nos papiers à Paris, il n'est pas dans le vrai. C'est les Français qui nous ont offert cela et d'autres petites choses comme « compensations ». Vous comprenez que je leur ai ri au nez. Mais, maintenant, ils font semblant que ce fut nous qui leur ont demandé cela.*

...Aujourd'hui, du reste, sont enfin arrivées les dernières propositions de la Russie pour notre traité sur la Perse. Ces petites gens à la Neratow ont fait traîner l'affaire.

J'en suis très heureux que cette question sera enfin menée à bonne issue. *Sasonow était plus intelligent. Il nous a offert, dans le temps, de renoncer à sa résistance contre le chemin de fer de Bagdad et a obtenu, pour cela, quelques concessions. Maintenant, les Français nous ont offert la même chose, mais depuis la chose avait changé ; nous construisons le chemin de fer tout seuls et l'opposition française n'est plus un objet de compensations.*

Il est tout à fait faux que, soit à Berlin soit à Paris, nous ayons jamais offert l'admission des valeurs allemandes à la cote de notre Bourse. Il est

(1) Il est aisé de deviner que M. Beau désigne M. de Schœn, ambassadeur d'Allemagne à Paris.

également faux que nos rivaux aient sollicité de tels avantages. M. de Kiderlen se trompe donc ; il est sans doute trompé par l'ambassade d'Allemagne à Paris qui trompe également la baronne de Y... dont on voit, de plus en plus, se dessiner le rôle d'intermédiaire officieux. Ce qu'il est intéressant de retenir dans cet incident, c'est qu'il dévoile les premières tentatives des représentants allemands à Paris pour agir sur les négociations, pour les orienter à leur façon. On aperçoit poindre une politique qui va se développer quelque temps, qui s'entrecroisera avec celle du Secrétaire d'Etat, qui est sans doute encouragée en sous-main — par la plus haute personnalité de l'Empire.

Homme d'Etat d'une haute intelligence mais quelque peu dépourvu de finesse, M. de Kiderlen ne voit pas...

**Je crois, écrit l'ambassadeur, que les conversations avec M. de Kiderlen dureront longtemps : je voudrais que, si nous avons à faire des concessions, nous en abordions l'idée dans un esprit large. *Aux colonies, on voudrait offrir des rogatons, et il s'agit en réalité de savoir si nous allons saisir l'occasion de constituer notre empire du Nord de l'Afrique de l'Océan à la Tripolitaine ou y renoncer pour toujours.***

Oui, sans doute, le ministère des Colonies n'offre que des cessions de territoires trop mesurées étant donné le grand but à réaliser, des cessions qu'on peut en effet qualifier de « rogatons » ; mais, par contre, il se déclare prêt à consentir à l'Allemagne des avantages économiques démesurés que je trouve pour ma part très dangereux d'accorder. Je serais presque content que M. Cambon n'ait pas soumis l'ensemble de ces propositions que je m'emploie à faire rectifier et modifier, si je ne considérais que l'absence de conversations à Berlin constitue un grave péril. Je juge que, étant donné les événements, étant donné les manifestations officielles, étant donné l'excitation des esprits que traduisent la presse allemande, la presse française, la presse anglaise, s'il n'y a pas contact diplomatique, nous sommes à la merci d'un incident. Il serait presque certainement advenu, comme on le verra, si je n'avais rattaché à Paris le fil des négociations rompu à Berlin.

Je ne répéterai pas les détails fournis par ailleurs sur les informations recueillies par l'intermédiaire de M. Fondère, je ne montrerai pas à nouveau qu'elles n'ont été qu'un épisode dans la période de préparation des négociations utiles, mais je publierai ce que j'ai appelé les « memoranda verts » qui ne sont autre chose que les traductions de deux télégrammes adressés les 26 et 27 juillet 1911 par l'ambassade d'Allemagne à la Wilhelmstrasse, qui donnent le point de vue allemand sur les conversations Fondère. Ces télégrammes furent déchiffrés par le service cryptographique du ministère des Affaires Etrangères et écrits, selon l'usage, sur papier vert.

Affaires Etrangères. — Berlin (n° 210).

Paris, 26 juillet 1911, 15 h.

Fondère qui a eu hier et aujourd'hui de longues conversations avec Caillaux dit que celui-ci a qualifié de tout à fait impossible la cession de toute la côte du Congo. L'opinion publique l'interpréterait comme un abaissement de la France et, pour lui, ce serait un suicide politique. Caillaux prétend désespérer de la possibilité de s'entendre avec nous et il a ajouté qu'il commençait à voir l'avenir en noir.

Dans la discussion entre Fondère et Caillaux relative aux compensations, le Président du Conseil s'est rejeté sur la résistance de l'Angleterre contre des cessions territoriales importantes qui nous seraient faites ; mais en même temps il a émis l'opinion que la France nous cé-

derait, même contre la volonté des Anglais, le territoire du Congo français à l'Est du Cameroun, avec la Sangha comme nouvelle frontière vers le sud jusqu'au fleuve Congo. En outre Caillaux a émis l'opinion (de notre côté, cela va sans dire, il n'avait pas été parlé le moins du monde d'une telle possibilité) que la France pouvait par traité secret nous céder son droit de préemption sur le Congo belge. Quant au Togo, la France n'y songe pas, d'autant moins que le Secrétaire d'Etat à l'Office des Affaires Etrangères a déclaré à Cambon que notre Office des Colonies ne pouvait consentir à l'abandon de cette colonie.

Pour donner le plus possible à l'accord l'aspect d'un troc colonial complet en soi et non pas d'une concession arrachée par l'action de l'Allemagne à Agadir, Caillaux voudrait, à titre de contre-partie du côté allemand, recevoir l'extrémité la plus septentrionale du Cameroun sur le Tchad, et quelque autre minime territoire du nord du Togo, ce qui serait uniquement pour la galerie. Ainsi, à un moment favorable ultérieur, on pourra peut-être, dans l'idée de Caillaux, échanger la côte du Congo français contre le Togo.

Il a été répondu à M. Fondère qu'il ne pourrait être question d'entente sur une base semblable. Fondère pense que peut-être finalement Caillaux s'accommodera d'un compromis du genre suivant : cession de la côte au Sud de la Guinée espagnole avec le port plein d'avenir de Muni jusqu'un peu au nord de Libreville, dont la remise à l'Allemagne rencontrerait sans aucun doute la plus vive opposition de la part de l'Angleterre. La frontière sud des territoires à nous céder devrait alors vers le sud-est atteindre l'Ogooué à peu près jusqu'à Franceville, puis ensuite elle longerait le cours de l'Alima.

**Fondère peut voir à tout moment Caillaux qui l'apprécie comme expert colonial. Il se tient à notre disposition.**
**En prétendant que la cession de toute la côte du Congo mettrait dans une vive irritation l'opinion publique française, déjà visiblement excitée contre nous à plusieurs reprises par l'Angleterre, Caillaux est, à mon avis, sincère.**

**SCHOEN.**

Dans ce premier télégramme on me prête un langage inexact sur divers points. Je n'ai jamais parlé à M. Fondère des difficultés que nous rencontrions du côté de l'Angleterre *laquelle ne nous en faisait aucune*. Je n'ai pas davantage formulé une proposition quelconque au sujet du droit de préemption sur le Congo belge. J'aurais sans doute pu penser à en faire état pour alléger le poids des cessions territoriales, en me réservant bien entendu, si la tractation prenait corps, de m'en entretenir avec la Belgique et l'Angleterre. Un arrangement de ce genre aurait eu d'autant moins d'inconvénients que, comme le remarquait justement M. Cambon dans une dépêche officielle du 24 juillet (Livre Jaune n° 467), « **l'importance de ce droit avait bien diminué** depuis que la Belgique s'était substituée au roi Léopold dans la possession de cet empire africain », (1) mais je ne fis aucune ouverture à ce

(1) La question se posait même de savoir si, à la suite de l'acquisition du Congo par la Belgique, le droit de préemption concédé par le roi Léopold à la France subsistait encore.

sujet. Dans les procès-verbaux des conversations qu'il a eues, M. Fondère mentionne sans doute que, causant avec M. de Lancken, il parla de ce droit théorique, mais ce furent propos en l'air qui n'étaient pas inspirés par moi, propos qui ne furent tenus d'ailleurs que le 27 *juillet* alors que le télégramme est du 26 *juillet*. Il est donc plus que probable que l'ambassade d'Allemagne a attribué à M. Fondère des suggestions que ses représentants ont formulées. Mais tout ceci est détail. J'accepte pleinement la substance des télégrammes qui peut se résumer ainsi : « Caillaux prétend désespérer de la possibilité de s'entendre avec nous ; il voit l'avenir en noir. Il se déclare cependant disposé à traiter, mais il tient nos prétentions pour inadmissibles. Il en fait suggérer d'autres que nous ne pouvons pas accepter. »

Voici maintenant le second vert :

SECRET Paris, 27 juillet 1911, 21 h. 35

Affaires Etrangères. — Berlin (n° 214).

Caillaux a chargé Fondère de faire savoir à l'ambassade qu'il est animé du sincère désir de s'entendre avec nous et qu'il désirerait de préférence réaliser un accord à grandes lignes, réglant tous les différends *nés dans ces dernières années* entre nous. Cela l'aiderait à justifier

devant l'opinion la cession de territoires coloniaux en montrant l'avantage éminent de supprimer tous les points de frottement avec nous. Plus l'accord aurait d'ampleur, plus il embrasserait d'objets différents, plus la France pourrait se montrer accommodante dans la cession de territoires coloniaux ; tandis qu'un troc limité au Maroc et au Congo causerait ici l'impression d'une humiliation et ne pourrait guère être réalisé sous une forme satisfaisante pour nous.

Caillaux demande qu'on veuille bien s'enquérir chez nous de ce que l'on désire dans les domaines les plus différents possibles. Il pense — bien que ce ne soient là que de petites concessions — à un Président allemand de la Dette Ottomane, à la rétrocession de la part de 30 0/0 dans le Chemin de fer de Bagdad, à l'admission de tous les emprunts de Bagdad à la Bourse de Paris, à une entente sur les chemins de fer d'Orient. Il a aussi envisagé la possibilité de nous céder des possessions françaises d'Océanie.

Je fais partir demain à midi le Conseiller de cette Ambassade pour vous faire un rapport verbal.

Caillaux demande instamment qu'on ne fasse rien connaître à Cambon de ses ouvertures.

SCHOEN.

Il y a encore dans ce télégramme quelques détails inexacts qui appellent une mise au point. Il y a enfin une grave altération de la vérité. En premier lieu je n'ai pas fait demander par M. Fondère qu'on veuille bien s'enquérir en Allemagne « des objets d'échange les plus divers possibles, suivant les dé-

transporter de Berlin à Paris, et en écartant M. Cambon, écarter M. de Kiderlen. (1)

Une autre question ! Les télégrammes des 26 et 27 juillet ont été déchiffrés au ministère des Affaires Etrangères. Le Quai d'Orsay possédait-il, comme certains paraissent l'affirmer, la clef de tous les chiffres allemands ? M. de Kiderlen dit le contraire dans sa correspondance. Il indique que, pour les deux dépêches en question, l'ambassade d'Allemagne se serait servie « bêtement » non de l'un des chiffres habituels mais « d'un vieux chiffre » dont nous lui avions volé le secret plusieurs années avant. Ce qui semble prouver que l'explication du Secrétaire d'Etat vaut, c'est que, si nous avions connu tous les chiffres allemands, nous aurions su à l'avance le coup d'Agadir alors que nous avons été surpris. On remarquera encore que, dans le laps de temps qui s'écoula entre le 1er et le 26 juillet, bien des télégrammes furent

(1) Ce qui fortifie cette hypothèse, dont nous répéterons qu'elle n'est qu'une hypothèse, c'est qu'il ressort des lettres du Secrétaire d'Etat que Guillaume II se plaint de son collaborateur, qu'il est mécontent de voir la négociation traîner, qu'il s'impatiente. D'autre part, l'ambassade d'Allemagne, c'est-à-dire M. de Lancken, prend des initiatives qu'on a soin de dissimuler à M. de Kiderlen. C'est ainsi qu'on affirme que j'ai dirigé M. Fondère vers la rue de Lille, alors qu'il est indiscutable que c'est M. de Lancken qui l'a fait appeler. M. de Lancken avait déjà cherché à m'envoyer un autre intermédiaire.

échangés entre Berlin et la Rue de Lille. Ces dépêches nous auraient fourni des indications utiles, dont M. de Selves, remplissant un devoir de sa fonction, m'eût certainement fait part. Pas un mot sur ce sujet ! La vérité, autant qu'on peut la discerner, c'est que nous connaissions quelques-uns des chiffres de la table de l'ambassade, « de vieux chiffres », comme dit le Secrétaire d'Etat, non les autres. Les gens de la Rue de Lille usèrent exceptionnellement les 26 et 27 juillet de l'un de ces vieux chiffres. Ils y renoncèrent ensuite. Pourquoi cette soudaine modification aux errements habituels auxquels ils revinrent presqu'immédiatement ? On ne peut là encore que former des hypothèses. On ne saurait cependant trop mettre en lumière le fait que, pour expédier des télégrammes où sont exposées des conversations indirectes avec le Président du Conseil, où il est parlé de la nécessité d'écarter M. Cambon, les Allemands usent d'un vieux chiffre. Chacun comprendra aisément que les ambassades, aussi bien que les gouvernements, sont informées au bout d'un certain temps par des voies diverses de ceux de leurs chiffres dont le secret a été pénétré. On sait encore que l'usage de ce qu'on appelle « les chiffres brûlés » est courant en diplomatie. Quand on veut troubler la politique d'une puissance avec laquelle on est en discussion, quand on veut faire tenir à un gouvernement adverse une informa-

tion de nature à l'égarer, on télégraphie par chiffre brûlé. C'est sans doute ce procédé classique que les Allemands ont mis en œuvre les 26 et 27 juillet 1911.

Ce qui fortifie la supposition c'est que, quelques mois plus tard, Berlin avait recours à un chiffre brûlé pour expédier le télégramme suivant à l'ambassade d'Allemagne à Paris :

N° 245. — rép. au télégr. N° 369.

Berlin, 14 novembre 1911,

Votre Excellence voudra bien dire à Caillaux mes sincères remerciements pour l'admiration qu'il a témoignée à mon discours du Reichstag. Je crois être d'accord avec le Ministre pour demander que la conclusion des négociations marocaines offre une base pour le développement confiant, progressif, des rapports franco-allemands. Aussi garderai-je toujours souvenir de l'aide que Caillaux personnellement a, je le sais, prêtée à l'heureuse issue des négociations.

BETHMANN HOLLWEG.

La dépêche de M. de Bethmann-Hollweg se référait à un fait tout simple. J'avais eu l'occasion de faire exprimer au Chancelier par M. de Schoen non mon admiration — le terme est excessif — mais mes félicitations pour son discours au Reichstag où, défendant l'accord du 4 novembre 1911, il avait courageusement tenu tête à la meute des pangerma-

nistes. Informé, M. de Bethmann-Holweg chargeait son ambassadeur de me remercier et il le faisait en des phrases qui n'avaient rien que de naturel, mais dont il pensait sans doute que l'une, la dernière, ne serait pas d'une lecture agréable au Quai d'Orsay. Pour qu'elle ne fût pas ignorée du ministère des Affaires Etrangères, il usait d'un chiffre brûlé. Il est très vraisemblable que les télégrammes des 26 et 27 juillet expriment la même tactique que le télégramme du 14 novembre 1911. Les uns et les autres avaient sans doute pour objet de désagréger mon gouvernement et l'on usait à ces fins, de chiffres que l'on savait connus du Quai d'Orsay. (1)

Dans sa correspondance, M. de Kiderlen donne, il est vrai, une explication très différente, que nous allons considérer. Mais nous ferons remarquer au préalable qu'il n'y aurait rien de surprenant, tout au contraire, à ce que l'ambassade d'Allemagne n'ait pas dit la vérité au Secrétaire d'Etat. Les manœuvres que nous supposons auraient eu, en effet, pour but et de troubler mon gouvernement et de transporter les négociations de Berlin à Paris. En écartant M. Cambon, on cherchait à écarter M. de Kiderlen. Suivant l'exemple de Louis XV,

(1) Pendant toute la durée de la guerre les Allemands ont largement employé la méthode des dépêches par « chiffre brûlé » aux mêmes fins.

Guillaume II pratiquait la double politique que le duc de Broglie a décrite dans *Le Secret du Roi.* A côté de l'ambassadeur représentant son gouvernement, il avait son ambassadeur personnel qu'il voulait charger de la négociation afin de la conduire selon ses vues. Dans l'hypothèse que nous formons, M. de Kiderlen devait donc être tenu en dehors des manœuvres de l'ambassade. Ceci dit, nous en venons à la version donnée par le Secrétaire d'Etat. Il écrit que les deux télégrammes des 26 et 27 juillet « bêtement » rédigés avec un « vieux chiffre » ont été traduits, il ne sait comment, au Quai d'Orsay, qu'il y a eu scène très vive entre « le ministère » (*sic*) et moi, à la suite de laquelle il aurait été décidé d'un commun accord que les propositions d'arrangement seraient faites par M. Cambon. « Le plus « drôle, dit le Secrétaire d'Etat, c'est que l'homme « de confiance de Caillaux est accouru à notre am- « bassade pour raconter tout cela avec prière de ne « jamais dire que c'est lui qui a fait l'intermé- « diaire ». M. de Kiderlen ajoute : « N'est-ce pas « un vrai roman ? » Cela me paraît être, en effet, un vrai roman dont j'incline à croire qu'il a été forgé rue de Lille. Je suis d'autant plus à l'aise pour l'examiner en toute objectivité que je ne suis nullement mis en cause, que je suis expressément dégagé par les phrases mêmes dont use M. de Kiderlen. Pas un instant, le Secrétaire d'Etat n'indi-

que, n'insinue que je serais pour quoi que ce soit dans la prétendue divulgation. Ce serait mon « homme de confiance » qui serait venu rue de Lille *dans son exclusif intérêt personnel.* Voyons maintenant le « roman ». Sans doute, M. Fondère, interrogé par m i le 28 juillet, quand M. de Selves m'eut donné connaissance de l'un des « verts », averti que je savais de source sûre que M. de Lancken n'était pas de bonne foi, qu'il rendait compte inexactement des conversations, a pu deviner, sans que je lui aie rien dit sur ce sujet, que des télégrammes allemands avaient été déchiffrés, mais je ne puis croire qu'il ait commis la faute de rapporter à l'ambassade d'Allemagne ce qu'il avait pu entrevoir. J'observe, au surplus, qu'il n'y eut pas de scène entre le « ministère » des Affaires Etrangères et moi, qu'il n'intervint pas davantage d'accord pour que M. Cambon soumît mes prétendues suggestions à Berlin. M. Fondère n'a donc pu tenir de moi le récit d'incidents inexistants et il n'était pas, que je sache, en relations avec le ministère des Affaires Etrangères où l'on fit courir le bruit d'une altercation entre le titulaire du portefeuille et le Président du Conseil.

Indiscrétion d'un agent des Affaires Etrangères ? Hypothèse beaucoup plus vraisemblable d'autant que M. de Lancken, au cours des entretiens que j'eus avec lui les 7 et 8 février 1912 et auxquels j'ai

déjà fait allusion, me déclara en termes formels qu'un haut fonctionnaire du Département « s'était laissé tirer les vers du nez » (*sic*). Il spécifia que M. Fondère ne pouvait, à aucun degré, être mis en cause. Je ne sais si M. de Lancken m'a dit la vérité, je ne sais s'il n'a pas calomnié, mais ce que je sais bien c'est qu'en dehors de toute imprudence de conversation, qu'il y en ait eu de commise ou non, la simple lecture d'un journal du soir qui puisait ses inspirations au Quai d'Orsay suffisait à avertir l'ambassade, si tant est qu'elle ne sût pas à quoi s'en tenir. On lit, en effet, dans la *Liberté* du 29 juillet, sous la signature de M. Gandolphe : « ... Le gou-« vernement français, aucun gouvernement fran-« çais n'a eu, ne peut avoir la pensée — (et, à dé-« faut d'autre raison, parce qu'il n'en a pas le pou-« voir) — de vendre *Libreville* plus que Loango ou « *le Congo belge*. Cette fantaisie ne vaut pas qu'on « s'y arrête. Si — comme il est à craindre — elle « a fait un instant l'objet d'une suggestion alle-« mande, il faut seulement en conclure à l'urgence « d'une orientation aussi nouvelle que raccourcie « des vues allemandes... » L'allusion aux conversations Fondère telles qu'elles sont relatées par les « verts » est transparente. Elle l'est d'autant plus que, dans les pourparlers officiels, il n'a pas un instant été question du Congo belge. L'auteur de l'article qui est en relations d'intimité avec un haut

fonctionnaire du Quai d'Orsay a probablement su par lui l'existence et le contenu des télégrammes déchiffrés. (1) Il a tout au moins appris par la même source qu'il était question dans des conversations du droit de préemption du Congo belge et il l'écrit tout au long. L'ambassade d'Allemagne ne peut plus dès lors conserver la moindre illusion, si tant est qu'elle en ait. Des bavardages au ministère des Affaires Etrangères qui se sont répercutés à l'extérieur, dont un article de presse fournit un témoignage indéniable, informent la Rue de Lille au cas où, contrairement à ce que je persiste à penser, les Allemands ne se seraient pas intentionnellement servis d'un chiffre brûlé.

Tels sont les incidents dont le récit occuperait une trop grande place s'il n'avait pour objet d'expliquer certains passages des lettres de M. de Kiderlen et aussi de montrer la multiplicité des intrigues qui se sont croisées et entrecroisées dans la période de *préparation* des négociations. A vrai dire ces incidents ne sont que des « faits divers » où la passion de parti a, *plus tard*, essayé de trouver des armes contre une politique, mais qui ont

---

(1) Quelques dates : les conversations Fondère ont eu lieu les 25, 26 et 27 juillet. L'un des télégrammes traduits me fut communiqué par M. de Selves, le 28 au matin dans son cabinet. C'est le 28 au soir que *La Liberté*, datée du 29, publie l'article révélateur que nous citons.

d'autant moins d'importance qu'ils n'ont eu aucune répercussion d'aucune sorte sur les tractations utiles, lesquelles ne commencèrent qu'à la fin d'août 1911, quand le Conseil des Ministres, faisant litière de tous les pourparlers antérieurs incertains et vacillants, engagea la véritable négociation qui se poursuivit au grand jour et dont mes collègues du gouvernement ont pu m'écrire, au moment où prenait fin notre collaboration :

« Au cours des mois qui viennent de s'écouler pendant lesquels nous avons vécu vos nobles préoccupations, vous nous avez associés en toute solidarité confiante à des négociations difficiles. Jour par jour, nous les avons poursuivies avec vous dans une entière unité de vues et d'action. La politique extérieure, pour laquelle vous nous avez demandé notre participation constante, a rencontré, dans chacune de nos réunions, l'approbation sans réserve de tous les membres du gouvernement. Nous tenons à le constater. Nous avons conscience d'avoir servi avec vous la paix du monde, la dignité et la grandeur de la France. » (1)

*
* *

Les télégrammes des 26 et 27 juillet arrivent à point à la Wilhelmstrasse. Surtout, le voyage de M. de Lancken qui, parti de Paris le 27 au soir, est à

(1) Ce document est signé par tous les membres du gouvernement : MM. Cruppi, Klotz, Messimy, Delcassé, Steeg, Augagneur,

Berlin le samedi 29, survient heureusement. Le vendredi 28, en effet, il y a scène et scène très vive entre M. Cambon et M. de Kiderlen que déconcerte sans doute le silence imposé à notre ambassadeur par l'insuffisance de ses instructions, qui imagine probablement, étant donné le ton de la presse française et les discours anglais, que les deux grandes nations libérales d'Occident s'orientent vers un conflit. Le Secrétaire d'Etat est sur le point de prendre les devants : M. Cambon dira, quelques jours plus tard, à mon chef adjoint de cabinet, qu'au cours de cette conversation, *il a eu à un moment, très nettement, l'impression que les choses allaient tourner de la façon la plus grave*. Guillaume II est encore plus surexcité (le contraire surprendrait). Quelques jours avant cette entrevue historique du 28 juillet, il a songé, de l'aveu même de M. de Kiderlen, à mobiliser la flotte allemande. Le Secrétaire d'Etat va le rejoindre à Swinemunde. Que résultera-t-il des conversations entre ces deux hommes, très dissemblables sans doute, mais qui à ce moment sont également montés ? Heureusement le Secrétaire d'Etat s'apaise. Le 29 juillet, avant de partir pour Swinemunde, il écrit :

---

Couyba, Pams, Lebrun, René Renoult, Chaumet, Malvy. — M. de Selves était démissionnaire.

Ce samedi,

Merci pour vos deux *bonnes* lettres. J'y répondrai de Swinemunde — ne vous effrayez pas alors si « l'éternelle » vous arrive en retard, c'est plus loin là-bas. Hier apres la conversation avec Jules, je voyais un peu noir. Je viens de recevoir une missive directe de Caillaux qui éclaircit l'horizon. Je vous l'écrirai ce soir.

La « missive directe de Caillaux » ce sont les informations — erronées ! mais peu importe — qu'a apportées Lancken. M. de Kiderlen développe et commente dans la lettre suivante, du même jour que la précédente :

Ce samedi soir, 29-7-11.

Je suis arrivé à 4 heures et demie avec la petite bête à bord du *Hohenzollern* ; après quelques minutes déjà, la fourrure est venue sur le pont. Il m'a salué assez gracieusement et a voulu commencer ses petites plaisanteries, mais cela n'a pas pris chez moi ; nous sommes partis de suite en automobile jusqu'à la forêt où nous avons fait une longue promenade. Je dois encore dire que j'avais beaucoup craint la chaleur étouffante et les moustiques de l'année dernière à bord, heureusement il fait du vent qui rend la température agréable et a chassé les moustiques. Dans la forêt il y en avait par contre pas mal. Je m'étais expressément mis dans la dernière auto et aussi pendant la promenade je restais exprès un peu en arrière malgré les supplications des autres ; j'ai toujours eu ce principe : Gehe nicht zu deinem Fürst wenn du nicht gerufen wirst !

Alors, pour le retour il m'a envoyé exprès son chauffeur pour m'inviter à rentrer avec lui ! Mais il a commencé par me dire : « Racontez-moi de votre ami Jules ». Alors je lui ai raconté ce que j'avais fait et il n'a pas soufflé mot et surtout il n'a rien dit au sujet des traités d'arbitrage. A dîner, il a tâché d'être aimable et après le dîner il s'est fait tout expliquer — carte en main — et il m'a autorisé à continuer dans le sens que je lui proposais et *m'a solennellement promis d'être prêt à la dernière extrémité quand je le croyais nécessaire* (1). Pour votre tranquillité, je vous dis de suite que j'ai la ferme conviction que cela n'arrivera pas là ; mais pour bien traiter il faut savoir qu'on ne vous lâchera pas au dernier moment. Je vais vous dire ce qui en attendant était arrivé à Berlin. Cambon ne m'avait parlé que de l'impossibilité de nous céder le Congo et ne voulait parler que d'une « rectification de frontière » entre le Cameroun et le Congo ; je lui ai répondu que je ne considérerais personnellement pas cela comme une base suffisante de négociations, mais avant de lui donner une réponse définitive je devais encore voir la fourrure.

Alors, ce matin, notre Conseiller d'ambassade de Paris est arrivé, envoyé par le Beau auquel Caillaux avait fait faire de nouvelles propositions. Depuis quelque temps nous savons qu'il y avait une certaine rivalité entre Caillaux et Jules (2). Chacun veut avoir la gloire de s'être arrangé avec nous. Alors Caillaux nous a fait dire —

(1) Quoiqu'en puisse dire M. de Kiderlen dans les phrases émollientes qui suivent, il envisage nettement la guerre.

(2) Pure fable, est-il besoin de le dire ? — démentie par toute ma correspondance avec M. Cambon.

sous prière de n'en rien dire à Jules ! ! ! — qu'il ne pouvait pas céder toute la côte du Congo parce qu'il y avait trop de souvenirs à Libreville, mais il pourrait nous donner le milieu jusqu'au fleuve Congo et cela sans que nous cédions le Togo. A nous, cela nous est égal avec qui nous traitons, seulement Jules ne sera pas content. Mais je tiens tellement à une solution pacifique que je dois remettre mes égards pour Jules.

Voyez maintenant, vous êtes encore mieux informée que l'ambassadeur de France.

Quoi qu'en pense M. de Kiderlen, l'ambassadeur de France sera informé en même temps que sa correspondante et beaucoup plus exactement. M. Piétri, chef adjoint de mon cabinet, est parti le 29 juillet de Paris, apportant à M. Cambon le compte-rendu des conversations Lancken. Voici comment l'ambassadeur s'exprimera à ce sujet en un rapport fourni à mon successeur le 18 mars 1912 :

J'ai reçu pendant les négociations quelques lettres du Président. Je les joindrais aux miennes, si je savais que j'y suis autorisé par leur auteur. Elles ne contiennent du reste toutes que des commentaires au sujet des instructions que m'adressait le Département et précisant leur portée.

Une seule communication a un autre caractère. C'est celle d'une note de M. Fondère relatant ses pourparlers à la fin de juillet entre M. de Lancken et lui et qu'il rapportait au Président du Conseil. *Ainsi que je l'ai télégraphié à Votre Excellence le 9 février dernier, cette com-*

*munication me fut faite le 31 juillet. Je la reçus comme un renseignement intéressant, mais naturellement je ne tins compte que des instructions officielles qui me parvenaient par le Département.*

Mais ce n'est là qu'une indication générale. Pour suivre ce qui s'est passé à Berlin entre le 29 juillet et le 3 août, il faut consulter le rapport de M. Piétri sur sa mission :

**Rapport de M. Piétri sur sa mission à Berlin (1911).**

31 juillet.

Je me suis présenté à l'ambassade à 8 h. 1/2 en donnant mon nom et ma qualité d'inspecteur des finances. On m'a prié de repasser à 10 h. 1/2.

*J'expose le but de ma mission à M. Cambon : lui apporter le compte rendu des informations fournies par M. de Lancken, le mettre au courant de ce qu'en pense le Président et, notamment, des réserves qu'il a formulées à leur sujet.*

L'ambassadeur se réjouit d'être en rapport et en conformité de vues avec le Président. Il me dit que Vollenhoven vient précisément de le voir et de lui apporter de nouvelles propositions du Quai d'Orsay, propositions qu'il n'a pas encore examinées à fond, mais au nombre desquelles je retrouve l'île polynésienne et le couloir autour de la Guinée espagnole, dont il a été question dans les papiers Lancken.

M. Cambon est de l'avis du Président sur le maximum possible des cessions à admettre : personnellement, il pencherait pour trouver une limite, au Sud, dans le

10e parallèle, (celui qui passe par la Sangha). L'Allemagne tient évidemment beaucoup à enclaver la Guinée espagnole ; M. Cambon est même convaincu que la Guinée espagnole est le terrain d'entente secrète entre l'Allemagne et l'Espagne.

M. Cambon me dit que, malgré ce que prétend la presse française, nous avons fort gros à nous reprocher vis-à-vis de l'acte d'Algésiras et de l'Allemagne ; l'occupation de la Chaouïa, celle de la frontière algérienne, l'installation méthodique à Fez et aux alentours, le refus d'admettre la Société Marocaine, etc... Il serait donc puéril d'espérer s'en tirer avec des îles d'Océanie et quelques forêts de caoutchouc.

Il n'a pas encore vu M. de Kiderlen retour de Swinemunde. Peut-être le verra-t-il dans l'après-midi. Il est moins optimiste que l'opinion française sur les intentions accommodantes de l'Empereur, et il prévoit des conversations longues, pénibles et même orageuses. En somme, il faut essayer d'aboutir du côté de l'échange colonial, car, si l'accord échoue, il faudra se rabattre sur l'idée d'une nouvelle conférence, soit à quatre (All., Angl., Esp., Fr. ?) soit générale, et l'Allemagne ne veut *sans aucun doute* ni de l'une ni de l'autre...

1er août.

J'ai vu M. Cambon à 9 h. 1/4 ; il m'entretient aussitôt des informations Lancken. *Il se demande si Lancken est vraiment inspiré par Berlin* et même s'il a l'attache de M. de Schoen, comme il paraît le dire. Lancken est très homme d'affaires et un peu intrigant. En tout cas, il n'a pas donné signe de vie depuis qu'il est à Berlin et s'il est vrai qu'il s'y trouve.

Quant à M. de Kiderlen, l'ambassadeur ne l'a pas vu hier ; il le verra probablement tout à l'heure, à l'audience diplomatique ordinaire. M. Cambon me demande de retarder mon départ pour le cas où il verrait plus sérieusement M. de Kiderlen demain ou après-demain, et où il pourrait avoir des communications intéressantes à faire au Président.

*Pour ce qui est des papiers Lancken, bien entendu, il attendra — ne les considérant que comme de simples éléments d'information — que tout vienne de M. de Kiderlen. Il manœuvrera alors en conséquence...*

D'ailleurs il résulte de l'entretien que M. Cambon a eu hier soir, à 6 heures, avec Vollenhoven, que le Quai d'Orsay *élargit son point de vue.* Il serait prêt à céder contre l'hinterland du Togoland et le Bec-de-Canard : 1° le couloir autour de la Guinée ; 2° pas mal de terrain du côté du Chari (mais là il faudra désintéresser coûteusement les entreprises auxquelles se trouvent mêlés certains parlementaires) ; 3° un certain nombre d'îles éparses : les Comores, Saint-Paul, Kerguélen, les Marquises (auxquelles M. Cambon serait d'avis d'ajouter l'îlot Clipperton). M. Cambon a l'impression que la cession des Comores et des Marquises sourira beaucoup à l'Allemagne (1) et qu'on trouvera peut-être, moyennant cette cession, le terrain d'entente cherché. Il craint cependant que l'Allemagne n'insiste très vivement pour avoir Libreville.

Je rappelle à M. Cambon que, là-dessus, le Président est absolument intransigeant : rien du Gabon *historique*,

---

(1) Je me suis opposé de façon formelle à ce qu'il fût donné suite à ces cessions infiniment dommageables pour nous.

avec Libreville et Brazzaville, ne saurait être abandonné. Le Parlement et l'opinion ne l'admettraient à aucun prix. M. Cambon s'incline comme un homme qui le sait et qui semble le déplorer.

M. Cambon, comme hier, revient sur nos violations de l'acte d'Algésiras et sur les erreurs du Quai d'Orsay. Il signale que les idées trop absolues de M. Regnault ont déteint sur le Quai d'Orsay. Il en vient de là à se plaindre très vivement de la presse française, qui s'ingénie à humilier l'Allemagne, à l'irriter.

Le *Matin* à ce point de vue est insupportable, et le Président, s'il pouvait avoir une action quelconque sur ce journal, ferait bien d'en user. *M. Cambon me rapporte un propos de M. de Kiderlen, suivant lequel la presse française a tellement parlé des exigences de l'Allemagne sur le Congo, qu'à l'heure qu'il est, celle-ci doit presque hésiter à ne pas les maintenir.* Tout cela est très fâcheux. M. Cambon compare à la nôtre la presse allemande qui est réellement *dirigée* par un fonctionnaire considérable de la Wilhelmstrasse. Dans les autres Ministères, la presse n'a aucun accès.

Je prends congé de M. Cambon à 11 h. 1/2. Il me donne rendez-vous pour le lendemain à déjeuner. Il me demande si, au besoin, je ne pourrais pas revenir ultérieurement à Berlin, pour assurer une harmonie complète de vue entre le Président et lui. Je me retranche derrière l'assentiment du Président.

2 août

Je suis appelé par M. Cambon à 9 h. 1/2. Il a vu M. de Kiderlen et l'*entretien capital* qu'il a eu avec lui a fait l'objet d'un télégramme qu'il a adressé, hier soir

à M. de Selves, télégramme que M. Caillaux connaît certainement à l'heure qu'il est.

*En somme, il résulte de cet entretien qui porte la marque de quelque chose de tout nouveau (Lancken ?), qu'avec l'estuaire de Muni et un couloir d'accès sur le Congo (même sans aller jusqu'aux limites posées par Lancken), le terrain d'entente serait définitivement trouvé.* Nous conserverions le Gabon, mais nous serions, bien entendu, complètement coupés avec le reste de nos possessions. M. Cambon a l'impression, d'une part, que l'Allemagne sera intraitable sur ce point, et qu'elle désire, avant toute chose, cet accès au Congo ; d'autre part, que moyennant cela, l'entente sera possible. Personnellement, il est d'avis de leur donner et, comme il craint d'être en divergence de vues là-dessus avec le Quai d'Orsay, il a le vif désir d'avoir l'attache formelle du Président du Conseil. M. Cambon verra d'ailleurs Vollenhoven tout à l'heure.

M. Cambon insiste encore en terminant sur la sottise d'une partie de la presse (*Figaro*, *Paris-Journal* d'hier). Il serait vraiment désirable qu'on pût obtenir d'elle un peu de réserve et de sagesse. L'Empereur et M. de Kiderlen sont extraordinairement sensibles à certaines attaques.

2 août (après-midi)

Après déjeuner, M. Cambon me fait le récit de son entretien avec Vollenhoven. Bien que l'abandon par l'Allemagne de ses prétentions sur le Gabon soit un gros point d'acquis, Vollenhoven a déclaré que le Quai d'Orsay ne pouvait admettre l'accès au Congo par la Sangha, qui nous couperait d'avec nos territoires du Nord. M. Cambon lui a représenté que le Quai d'Orsay consenti-

rait bien cependant à céder l'Oubanghi et le Chari, ce qui nous couperait tout autant et, d'ailleurs, il est bien entendu avec M. de Kiderlen que nous conserverions un droit de libre passage.

*Vollenhoven a laissé entendre alors qu'un gros obstacle à la cession de la rive nord de la Sangha serait dans les importants intérêts financiers qu'y possèdent des personnalités considérables du monde politique.* M. Cambon a insisté sur l'opportunité d'accepter ces conditions. Il a la conviction que l'Allemagne ne cèdera jamais sur la question de l'accès au Congo. Tout au plus pourra-t-il essayer de jouer sur les mots et de dire : l'accès au Congo (région) et non au Congo (fleuve), de façon à amener l'Allemagne à s'en tenir aux propositions du Quai d'Orsay. Mais il ne se fait aucune illusion sur le succès de cette tentative un peu puérile. Il a rappelé à Vollenhoven que, si l'on venait à rompre, il faudrait se rabattre sur une conférence et que, même si l'Allemagne acceptait, cette solution ne nous vaudrait rien de plus que le statu quo ante, c'est-à-dire Algésiras, c'est-à-dire l'abandon des positions acquises, — ou bien, ce serait de nouveau l'anarchie, le partage, les difficultés sans nombre, la perte enfin d'un effort qui, somme toute, date de 1840. Vollenhoven a paru personnellement très ébranlé. Il partira ce soir, porteur d'une dépêche pour le Quai d'Orsay.

M. Cambon me demande de partir aussitôt que possible pour voir le Président pour lequel il me donnera une lettre. Il importerait que le Président ralliât à ses vues, qui sont les bonnes, ses collègues.

En somme, à l'heure présente, l'Allemagne est prête à accepter la combinaison Lancken (*M. Cambon a maintenant l'impression que le revirement de M. de Kiderlen sur la question Gabon a eu Lancken pour inspirateur*).

avec cette différence qu'on ne dépassera pas la Sangha et le couloir autour de la Guinée ; mais qu'en revanche, nous donnerons probablement des îles en Océanie ou à Madagascar.

Pour M. Cambon, cette combinaison sur laquelle il ne sera pas sans discuter et marchander, est non seulement acceptable, mais avantageuse : nous acquérons le Maroc, l'hinterland du Togo, le Bec de Canard, et nous gardons le Gabon et la côte ; tout cela contre la cession de quelques territoires, qui n'ont que l'importance que leur donnent certains gros spéculateurs et contre des îles dont nous ne savons que faire. *Nous sommes loin de l'entretien de vendredi dernier, où M. Cambon a eu, à un moment donné, avec netteté, l'impression que les choses allaient tourner de la façon la plus grave...*

Je dîne chez M. Cambon. Il me dit le « coup de théâtre » résultant de deux dépêches du Quai d'Orsay acceptant la cession de l'accès au Congo et il ajoute : « Le président est un homme convainquant... » (1), il vient d'annoncer la chose à Vollenhoven qui a paru de son côté fort surpris. L'ambassadeur, qui se loue beaucoup de Vollenhoven, a déclaré qu'il le gardait à Berlin, pour pouvoir être constamment documenté sur le côté géographique et colonial. *M. Cambon veut bien me dire que l'idée de ma mission a été fort heureuse, car j'ai pu lui fournir, avant son entretien avec M. de Kiderlen, des informations précieuses.*

Il me remet une lettre pour M. Caillaux et son

(1) Ici, en marge, l'annotation suivante de ma main : « Je n'y étais pour rien. Au contraire cela avait été fait contre mon assentiment et je me suis fâché quand je l'ai appris ».

avant-projet d'accord. Il me remet aussi, à titre de courrier de cabinet, une lettre pour M. de Selves, qu'il demande à M. Caillaux de se faire communiquer.

PIÉTRI.

Résumons les faits d'après M. Piétri, c'est-à-dire d'après M. Cambon : les informations Fondère ont permis à l'ambassadeur d'être renseigné avant sa première entrevue avec M. de Kiderlen, qui a suivi celle si grave du 28 juillet. Il n'a pris aucune initiative, il a vu venir son interlocuteur dont le ton lui a paru fort changé. C'est M. de Kiderlen qui a engagé les pourparlers sur des cessions territoriales infiniment moindres que celles qu'il réclamait au commencement de juillet. M. Cambon n'a pu cependant nouer la négociation puisque le Quai d'Orsay ne voulait pas admettre une cession de territoires qui s'étendît jusqu'au fleuve Congo. Mais, brusquement, le Ministère des Affaires Etrangères s'est ravisé et, par deux télégrammes qui sont au Livre Jaune, a consenti l'accès au fleuve Congo. M. Cambon croit que c'est à moi que ce revirement est dû, et il m'écrit le 2 août :

Berlin, 2 août 1911.

Monsieur le Président,

Je viens de recevoir deux télégrammes qui m'autorisent à consentir aux Allemands un accès territorial au

fleuve Congo. Le nœud de l'affaire, d'après ce que j'ai pu juger, était là ; elle est donc nouée et j'avoue que, quelle que soit l'importance des possessions du centre africain, elle n'ont pas pour nous le caractère vital que présente la solution de la question marocaine d'où dépend notre situation méditerranéenne. Je crois donc que les plus chatouilleux patriotes ne peuvent qu'applaudir à un pareil accord. J'ai été très heureux de voir M. Piétri. J'espère que vous voudrez bien le renvoyer à Berlin si vous avez encore quelque communication à me faire.

Agréez, etc...

JULES CAMBON.

Comme je l'ai écrit en marge du rapport de M. Piétri, j'étais tout à fait étranger à cette nouvelle orientation du Quai d'Orsay. Le ministère des Affaires Etrangères avait commencé par se montrer trop serré sur les questions de cessions territoriales et beaucoup plus large sur les concessions économiques dont, suivant sa tradition, il n'apercevait pas l'importance. Changement de front à la fin de juillet ! M. van Vollenhoven apporte à Berlin des propositions qui, pour partie tout au moins, sont exactement celles envisagées dans les conversations Fondère-Lancken. Il y a eu sans aucun doute contact entre Lancken et le Quai d'Orsay. Jusqu'ici pas d'inconvénient, au contraire. Mais, voici que, tout d'un coup, sous l'empire de je ne sais quelles influences ou encore par suite d'une incroyable lé-

gèreté dans la rédaction d'un télégramme, le M
nistre des Affaires Etrangères consent l'accès d
fleuve Congo, auquel jusque là je n'avais pas voul
adhérer, me bornant à écouter, me refusant à m
prononcer. Informé par la lettre de M. Cambon, j
coupe court comme il a été exposé dans le livre.
en résultera un nouvel arrêt des négociations, d
nouvelles difficultés qui surgiront dans le courar
du mois d'août.

Avant de les exposer, voyons comment sont env
sagés du côté allemand les événements entre le 3
juillet et le 3 août .

M. de Kiderlen écrit le 2 août :

Je vais d'abord vous raconter ce qui est arrivé en fa
de politique. Je vous avais dit que Caillaux nous avait fa
faire certaines propositions que Jules ne devait pas co
naître ni le ministère des Affaires Etrangères à Paris.
avait envoyé pour cela un homme de confiance à Beau ; c
lui-ci m'avait envoyé son conseiller avec prière de n'e
rien dire à Jules. Alors vous comprenez mon étonneme
lorsque hier Jules m'a fait les mêmes propositions. Je
les ai pas acceptées mais je lui ai dit que j'espérais q
c'était une base de négociations — mais que j'avais enc
re besoin de prendre les ordres de la petite bête et de
fourrure. Ceci est pour moi toujours une bonn· excu
pour pouvoir réfléchir et examiner les choses. En réalit
j'ai carte blanche des deux depuis Swinemunde, ce qui n
facilite beaucoup les négociations, mais augmente aus
ma responsabilité. Je n'ai appris qu'aujourd'hui comme

cela s'est fait : Beau, bêtement, au lieu de se contenter de la missive par le Conseiller d'ambassade, nous a télégraphié : « Caillaux me fait, par intermédiaire, telles et telles propositions. » Pour le télégramme il s'est servi d'un vieux chiffre que les Français ont dû voler dans le temps, comment, je n'en sais rien. Alors au Ministère des Affaires Etrangères on a déchiffré ce télégramme. Tableau ! Furieuse explication entre le Ministère et Caillaux à la suite de laquelle on a décidé de faire les propositions par Jules ! Le plus drôle c'est que l'homme de confiance de Caillaux est accouru à notre ambassade pour raconter tout cela avec prière de ne jamais dire que c'est lui qui a fait l'intermédiaire. N'est-ce pas un vrai roman ? Je n'ai pas besoin de vous dire que tout cela est très secret et que ni la fourrure ni la petite bête s'en doutent. Les propositions sont ceci : Un gros morceau du Congo qui nous permet d'avoir le fleuve Congo pour frontière. Mais le Libreville et le sud de la côte restant aux Français à cause des « souvenirs » qui s'y rattachent à Brazza, l'explorateur français qui, dans le temps, a cherché et trouvé Livingstone. Mais nous garderons le Togo, ce qui m'est très agréable à cause du bruit qu'en aurait fait chez nous l'abandon. Et puis, ils nous offrent plusieurs îlots dans l'océan. C'est cela que je veux étudier encore. Cela me paraît un peu louche qu'ils nous offrent cela sans que nous l'ayons demandé. C'est peut-être un leurre pour nous brouiller avec les Anglais ou les Américains. Nous verrons. Enfin l'affaire est remise là où elle aurait toujours dû rester : à des pourparlers sérieux et courtois entre nous et la France, sans immixtion anglaise.

.....................................................................

Je n'ai pas du tout ri de vous que la manœuvre de la flotte anglaise vous a inquiétée. Car *imaginez-vous que*

*la fourrure — sur cette nouvelle — a voulu aussi rappeler notre flotte qui faisait la manœuvre en Norvège et ordonner la mobilisation. Cela aurait été la guerre.* Heureusement elle a reçu à temps ma dépêche lui annonçant la démarche de Goschen qui disait que le changement du voyage de la flotte anglaise n'avait aucune pointe hostile envers nous. Mais à bord du *Hohenzollern* on a été, paraît-il, tellement excité, que le capitaine s'est écrié : que ferai-je pour rentrer la fourrure saine et sauve dans son pays, si ils viennent nous attaquer ?

Vous trouvez le discours d'Asquith « satisfaisant ». Je dis : « hm hm ! »

La note officieuse que j'ai fait mettre dans nos journaux dit : « dans les cercles officiels allemands on s'occupe beaucoup moins que dans la presse des discours des ministres anglais Lloyd George et Asquith. La politique allemande est dirigée d'après les intérêts de l'Allemagne sur lesquels des discours de ministres anglais ne peuvent avoir aucune influence. Tout de même nous constatons avec plaisir que M. Asquith a dit que l'Angleterre désire également un arrangement amical entre la France et l'Allemagne ». Cette dernière phrase je ne l'ai fait ajouter que pour ne pas faire paraître ma note trop raide.

Le Secrétaire d'Etat écrit encore le même jour :

J'ai déjeuné chez votre ambassadeur qui a montré beaucoup de curiosité pour nos négociations avec la France. J'ai pu lui répondre : elles marchent mais lentement et elles auraient marché plus vite et plus facilement si la France elle-même, mais surtout si l'Angleterre avait eu l'attitude sage et réservée de la Russie.

**C'est horrible ce que j'ai à faire. Mais enfin les choses marchent et j'espère que nous arriverons à une bonne fin. L'affaire de Jules et de Caillaux se complique de plus en plus, c'est très *drôle*, je vous le raconterai une fois. Mais Jules sera le plus fort ; c'est lui qui m'a fait maintenant les propositions de l'autre !!! Quand je vous aurai tout raconté vous me direz que c'est comme dans un roman invraisemblable ! (1).**

Malgré les désaccords entre les explications de M. de Kiderlen et celles de M. Cambon — au dire de l'ambassadeur de France, ce serait le Secrétaire d'Etat qui aurait formulé les propositions Lancken, au dire du Secrétaire d'Etat ce serait l'ambassadeur de France — malgré les imbroglios, malgré les intrigues, grâce en tous cas aux initiatives que j'ai prises, la situation a été détendue, la guerre, imminente le 28 juillet, a été prévenue. M. de Kiderlen écrit exactement le 2 août que « l'affaire est remise là où elle aurait toujours dû rester : à des pourparlers sérieux et courtois entre la France et l'Allemagne... » (2)

---

(1) Je voudrais bien connaître le « roman invraisemblable ». Il est — cela va de soi — purement imaginaire. Racontars, ragots, intrigues, inventions de l'ambassade d'Allemagne à Paris qui continue à jouer sa partie !

(2) M. de Kiderlen ajoute... « sans immixtion anglaise ». Il a la phobie de l'intervention anglaise qui ne s'est cependant jamais exercée que dans le sens de la conciliation et de l'apaisement.

Mais presqu'immédiatement de nouveaux tournants dangereux vont se présenter.



Très vite, en effet, les choses se gâtent. Les pangermanistes, sentant que « leur part du Maroc » va leur échapper, s'agitent. La lettre du 3 août de M. de Kiderlen le montre :

Ce jeudi 3 août, soir.

... C'est aujourd'hui une mauvaise journée.

D'abord l'annonce du retour de la fourrure à Berlin qui viendra tous les matins m'ennuyer et puis cela fera un bruit tout à fait inutile, juste en ce moment où les négociations avec Jules commencent à marcher mieux. Et naturellement la petite bête annonce qu'elle va venir en ville demain soir pour attendre la fourrure. C'est idiot et les gens du ministère voulaient que je l'en dissuade. Je m'en suis bien gardé. Je sais qu'elle ne vient que par vanité, pour qu'on ne dise pas que la fourrure n'a vu que moi !

Alors elle me soupçonnerait d'être intrigant si je lui conseillais de ne pas venir. J'ai dit : il ne m'a pas demandé mon avis, er ist aber ein erwachsener Mensch, alors il doit savoir ce qu'il fait. Ai-je raison ? Seulement il m'a fait dire qu'il me voulait voir demain soir à dix

heures. J'ai refusé étant invité chez Schwabach (le fils de la vieille dame que vous connaissez) à dîner à sa campagne tout près d'ici. J'aurais peut-être même fait faux bond à Schwabach si la petite bête s'était adressée directement à moi ; mais elle me l'a fait dire par son confident, le chef de la presse, Hatmann. Alors, j'ai simplement dit : Non ! Puis avec tous ces ennuis, le Ministre des Colonies m'a annoncé qu'il prend sa retraite parce qu'on ne l'avait pas entendu assez dans les négociations. C'est un brave garçon (Lindequist), mais d'une intelligence médiocre et qui, à toute concession que je veux faire aux Français crie « non, c'est justement ce que je veux garder » et il demande davantage aux Français. Alors qu'il traite lui ! Il veut tout avoir, rien donner, mais moi je dois faire l'arrangement. Vraiment on vous facilite ici la situation. Entre autres, notre Association coloniale, avec naturellement un prince à la tête, a tenu aujourd'hui une grande assemblée pour protester contre la politique du gouvernement. Lindequist a dit qu'il ne pouvait rien empêcher. Heureusement un membre s'est adressé à moi et je lui ai suggéré l'idée de dire à l'assemblée : comment voulez-vous juger et condamner la politique du gouvernement *avant* de la connaître ? Attendez que vous savez les résultats des négociations, et si il est mauvais, vous aurez tout le temps de faire la propagande contre les engagements pris par le gouvernement et les faire rejeter au Reichstag.

Une lettre non datée mais qui, d'après certaines indications très personnelles qu'elle renferme, est du commencement d'août, exprime les difficultés que rencontre le Ministre. Elle donne en même

temps de curieux renseignements et sur les initiatives de « la fourrure » et sur le rapprochement latent entre l'Allemagne et la Russie.

J'ai reçu aujourd'hui des ordres de la fourrure pour mes conversations avec Jules — simplement stupides. Je vous dirai cela plus précis de vive voix. Je ne puis le confier à une lettre. J'irai tranquillement mon chemin sans tenir compte de cela ; je n'y vois qu'une chose — *c'est elle qui a tout fait.* Cela m'est bien égal et je ne lui ai pas répondu comme j'aurais pu le faire — j'ai pensé à vos ordres, très sages, de me mettre bien avec la fourrure et à ne lui résister qu'*en cas de besoin.* Du reste, si aujourd'hui les journaux allemands sont enthousiastes pour moi, je suis *sûr*, lorsque j'aurai réussi avec Jules, ils me conspueront. Cela m'est bien indifférent ; je ne puis faire que ce que je crois utile pour nos intérêts. Et ce n'est pas ce que désirent nos pangermanistes. Mais vis-à-vis d'eux, j'aurai aussi le courage de mon opinion. Je vous expliquerai mes idées un de ces jours plus longuement. Je vous préviens aujourd'hui pour vous avertir si notre presse soi-disant « patriote » change. Je ne voudrais pas que vous jugiez mal de moi. Vous êtes la seule, absolument la seule instance devant laquelle je veux défendre ma politique. Celle-ci surprendra beaucoup de gens, surtout ceux qui m'acclament aujourd'hui. Je serais triste uniquement dans le cas où *vous* jugeriez mal de moi. Mais je vous répète ce que je vous ai souvent dit : je ne veux que les meilleures relations avec la Russie, ce n'est qu'une certaine politique — vous savez laquelle — qui nous a jetés dans les bras d'Ach. avec lequel nous ne sommes pas *mariés*, surtout pas sur les Balkans. Je vous

**dirais plus long, mais j'ai peur pour ma lettre qui va à l'étranger (1).**

Dans les jours qui suivent, la situation s'aggrave. Le samedi 12 août, M. de Kiderlen écrit à sa correspondante une lettre où il prévoit, où il annonce presque la guerre.

Après avoir exposé qu'une douce missive lui est parvenue au moment où il commençait un entretien avec M. Cambon, il écrit :

... La conversation en a profité, nous nous sommes un peu rapprochés, mais l'entente n'est pas encore là. Il faut espérer que les Français s'abstiendront de dire que nous avons cédé et de crier triomphe. Car l'opinion chez nous s'est *lentement*, comme cela se fait chez nous, mais très énergiquement émue de l'insolence croissante de nos voisins d'outre-Rhin et d'outre-mer. Et, malgré mes intentions pacifiques, je ne pourrais pas la retenir si les insultes continuent de l'autre côté. On croit toujours que je m'étais trompé de l'état d'esprit en Angleterre — mais

(1) On ne saurait trop souligner l'importance de ces quelques phrases sur les rapports de l'Allemagne et de la Russie. Visiblement M. de Kiderlen, qui se rend compte du danger que la politique de l'Autriche dans les Balkans fait courir à la paix du monde et plus particulièrement à l'empire d'Allemagne, veut se détacher du « brillant second » et se rapprocher de la Russie, suivant la tradition bismarckienne. Les derniers mots qu'il écrit : « Je vous dirais plus long, mais j'ai peur pour une lettre qui va à l'étranger », prouvent que ses projets sont au point, qu'ils ont déjà à moitié abouti.

non, si il doit y avoir guerre nous *désirons* la guerre simultanée avec la France et l'Angleterre : avec la dernière nous nous ferons des dégâts mutuels sur mer ; la France nous payera les pots cassés. Et l'Autriche — sous main à l'encontre de ce que dit sa presse — commence à nous pousser (1) ; elle voudrait profiter de ces armements faits lors de la crise bosniaque. Si je voulais me rendre populaire, je pousserais à la guerre, ce qui serait facile. Mais je n'ai pas cette ambition. Certes, nous ne pourrons déclarer la guerre qu'après l'échec complet des négociations en train et cela prendra encore du temps. Dans tous les cas, Jules partira en congé la semaine prochaine, que nous ayons un résultat ou non. *J'en ferai autant.* Seulement il me faudra pour cela la permission de la fourrure. Mais je l'aurai.

Les conversations privées de M. de Kiderlen sont le reflet... accentué de sa correspondance. Au ministère de l'Intérieur que je dirige, fonctionne un service cryptographique qui copie sur papier « rose » les traductions des télégrammes qu'il parvient à déchiffrer. Le 9 ou le 10 août, on me fait tenir à Dinard le « rose » que voici :

Saint-Sébastien 6/8/1911. — 11 h. 20.

Ambassadeur d'Espagne, Paris.

*Très confidentiel.* — L'ambassadeur à Berlin me télé-

(1) Ainsi donc, à entendre M. de Kiderlen, l'Autriche aurait, en 1911, songé à déchaîner la guerre. Révélation singulièrement curieuse à rapprocher des faits de 1914.

graphie cette nuit dans les termes suivants : « Kiderlen vient de me faire connaître que malgré la note... officieuse pour calmer la presse, la situation s'aggrave par l'attitude arrogante de la France, intolérable pour la première puissance militaire du monde. Celle-ci, actuellement, abusant des sentiments pacifiques de l'Allemagne, prépare ici l'opinion qui, comme un seul homme, se...erait pour la guerre, non pour le Maroc, mais pour l'honneur et le prestige de l'empire allemand. » Il a ajouté que la situation devra se résoudre à bref délai par la paix ou par la guerre, n'ayant pas beaucoup de confiance dans la première solution malgré son esprit de conciliation.

J'ai fait mon possible pour reproduire les paroles de Kiderlen ; peut-être les ai-je un peu atténuées.

ALHUCIMAS.

Ce document, d'autant plus grave que l'ambassadeur d'Espagne à Berlin est particulièrement lié avec M. de Kiderlen (les lettres de M. Cambon l'attestent), me parvient presqu'en même temps que M. de Selves m'annonce des préparatifs de débarquement allemand à Agadir et dans le Sous. J'aperçois que le Secrétaire d'Etat qui, le 2 août, a cru *tenir* de grosses cessions territoriales, qui s'est aperçu les jours suivants que M. Cambon, en suite de télégrammes que j'avais fait expédier, discutait pied à pied, s'irrite ; il est sur le point de se livrer à la coterie militariste. Qu'une imprudence grave soit commise... c'est la guerre. Mais je ne me laisse pas déborder. Je coupe court aux velléités belliqueu-

ses que j'ai déjà exposées (pages 175, 176, 178 du livre) ; *je mets un terme à de dangereuses conversations qui ont lieu au Quai d'Orsay* et sur lesquelles je préfère ne pas m'étendre ; je transfère au Conseil des Ministres la direction des pourparlers. M. Jules Cambon revient à Paris, tandis que le Secrétaire d'Etat s'absente... avec la permission de « la fourrure ».

Pas de danger de guerre immédiat ! Un moment de répit ! Le Gouvernement français saura en profiter.

## V

## Intermède.

Ici se place un intermède qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves, mais qui se résolut de façon comique. J'imagine que le récit que j'en ferai distraira un instant mes lecteurs.

M. de Kiderlen s'est empressé de rejoindre à Genève *Celle* avec laquelle il entretient la correspondance dont nous avons donné des extraits, dont nous ne connaissons d'ailleurs qu'une faible partie. Or, voici qu'on m'apprend, tandis que le Gouvernement de la République étudie et arrête les propositions fermes qu'il fera à l'Allemagne, que le Secrétaire d'Etat a l'intention de franchir la frontière, de faire un tour en Savoie, de passer quelque temps à Chamonix. Les bras m'en tombent ! Ou bien M. de Kiderlen est affecté d'un manque de tact prodigieux, ou bien il cherche un incident. J'ai toujours

été convaincu — je le suis aujourd'hui plus que jamais — que le ministre allemand n'a nullement songé à nous tendre un piège. Mais il le voudrait, qu'il ne s'y prendrait pas autrement. Quoi ! il constate dans sa correspondance que l'opinion s'est montée en Allemagne et il n'apercevrait pas, alors qu'il prétend connaître le tempérament français, que les esprits sont encore bien plus surexcités et à beaucoup plus juste titre en France où l'on a subi le coup d'Agadir ! Il peut d'autant moins l'ignorer que je me suis arrangé de façon à le faire savoir. Aller dans ces conditions, lui le porte-parole de l'Empire, faire une petite promenade dans le pays avec le gouvernement duquel il est en discussion... aiguë, c'est invraisemblable ! Mais j'ai déjà constaté que, si M. de Kiderlen avait l'étoffe d'un homme d'Etat, il manquait de finesse et de tact.

En attendant, que puis-je faire ? On m'apprend que l'annonce de ce voyage surexcite très naturellement l'esprit des populations bien paisibles cependant de la Savoie. Il est, paraît-il, des guides qui ne parlent de rien de moins que de laisser le Secrétaire d'Etat glisser dans quelque crevasse s'il s'aventure sur la Mer de Glace. Sans prendre au sérieux ces hâbleries, j'ai lieu d'appréhender des manifestations, des insultes... Quelles conséquences un incident de cette nature ne peut-il pas avoir ? Et, je le répète, que faire ?

Eh ! j'y suis ! M. de Kiderlen voyage en douce, mais... irrégulière compagnie. L'expérience de la vie m'a appris qu'en pareil cas rien n'était plus désagréable que de se voir reconnu et salué officiellement. J'ai donc l'idée d'inviter par télégramme le préfet de la Haute-Savoie à aller souhaiter la bienvenue en mon nom au Secrétaire d'Etat de l'Empire. M. Richard, aujourd'hui Conseiller d'Etat, alors préfet à Annecy, se transporte sur le champ à Chamonix. M. de Kiderlen le reçoit, le charge de me remercier et... reprend instantanément le train pour Genève. A la gare où le préfet vient encore le saluer, il est photographié ainsi que sa compagne de route.

J'ai gardé quelques-unes de ces photographies. Je puis donc faire apercevoir la physionomie du rude contradicteur de la France.

## VI

## Les dernières difficultés.
## L'accord du 4 Novembre.
## Les idées et les plans de M. de Kiderlen.
## Politique Générale.

La période qui s'étend entre le 20 août et le 4 novembre 1911 est remplie par la négociation du traité que le Conseil des Ministres discute article par article, ligne par ligne, presque mot par mot. M. Cambon me tient au courant du travail de préparation qui s'accomplit à Berlin. Il m'écrit des lettres privées fort nombreuses (1), dont j'ai déjà

(1) Le 6 septembre, M. Cambon m'écrivait : « Je prendrai la liberté de vous écrire souvent parce qu'en réalité c'est *vous et vous seul* qui conduirez cette grande affaire à bien. »

Répondant plus tard à certaines personnes qui firent mine de

donné des extraits, dont je retiendrai ce qui est de nature à éclairer divers « à côté ». Surtout je citerai deux lettres de M. de Kiderlen, dont je ferai le point de départ de certains commentaires. Décrivant la mentalité du Secrétaire d'Etat, elles montrent quels périls a couru, pendant plus de quatre mois, la paix du monde.

Celle-ci était en grand danger dans la deuxième quinzaine d'août. On se rappelle ce que M. de Kiderlen écrivait à sa correspondante le 12 août : il prévoyait l'échec des négociations, la guerre comme conséquence. « Cela prendra encore du temps », disait-il. Il pensait peut-être qu'un délai était nécessaire pour permettre à l'Allemagne de compléter certains préparatifs. En fait, à l'époque (fin août), le pont de bois qui devait remplacer le pont de pierre à Maestricht et permettre à l'armée allemande de passer non seulement par la Belgique mais par

---

s'étonner de cette correspondance, M. Cambon écrivait le 18 mars 1912 à M. Poincaré, Président du Conseil : « *J'ai été surpris, je l'avoue, de voir discuter les droits d'un Président du Conseil d'écrire et de recevoir des lettres privées sur des questions qui touchent à la politique générale. C'est la première fois que je vois mettre en doute l'autorité du chef du Gouvernement sur son Gouvernement et je trouve là la persistance d'idées qui proviennent du temps où chaque administration relevait directement du Chef de l'Etat, mais qui sont la négation du régime parlementaire et du gouvernement des Cabinets* ». — On ne saurait mieux dire !




En gare de Chamonix (Août 1911)

**M. Richard, préfet de la Haute-Savoie et M. de Kiderlen-Waechter**

*(Voir page 345)*



En gare de Chamonix (Août 1911)

**M. de Kiderlen et la baronne de Y. s'entretiennent avec le préfet, M. Ricl**

*(Voir page 345)*

le Limbourg hollandais, fut apporté à Aix-la-Chapelle tout chargé sur des camions automobiles. Presqu'en même temps, le Secrétaire d'Etat interrogeait ou faisait interroger les grands hommes d'affaires allemands sur leurs possibilités de concours financier en cas de guerre.

Recrudescence d'intentions belliqueuses qui provenait évidemment de ce que le gouvernement impérial, déjà en conflit avec les pangermanistes, puisqu'il renonçait au Maroc, apercevait que la cession de tout le Congo qu'il avait convoité, même de la majeure partie du Congo dont il se serait contenté, était en train de lui échapper ! Il lui fallait se borner à recevoir des « rogatons » et il avait peine à s'y résigner. A la fin du mois d'août, M. Cambon inclinait à croire qu'il ne pourrait s'y résoudre. L'ambassadeur ne manifestait pas seulement ces appréhensions en France, dans le cabinet du Ministre des Affaires Etrangères ou du Président du Conseil ; il les exprimait, ce semble, à Berlin. Un « rosé » du 3 septembre 1911 est ainsi libellé :

Ambassadeur d'Espagne, Paris.

Berlin dit : « Je viens de causer longuement avec Cambon que j'ai trouvé assez pessimiste, craignant que les compensations territoriales qu'il pourra offrir ne satisfassent pas Kiderlen. »

ALHUCIMAS.

Je fus un peu alarmé de ce télégramme ; je ne doutai pas un instant que les propos *attribués* à M. Cambon n'eussent été rapportés au Secrétaire d'Etat qui pouvait penser que l'état d'esprit de l'ambassadeur de France lui fournissait un sérieux point d'appui. Il fallait faire tomber ces illusions, indiquer à notre représentant que nous étions allés à l'extrême limite de nos concessions, qu'*il devait parler haut et ferme, qu'il était assuré d'être soutenu*. A ces fins, dès que j'eus communication du document que je viens de citer, j'écrivis à M. Cambon la lettre dont j'ai donné par ailleurs de longs extraits. Cette lettre comporte un post-scriptum ainsi libellé : « Vous recevrez incessamment la visite de M. Dorizon qui vient à Berlin dans le but que vous savez. » M. Dorizon, directeur de la Société Générale, était invité par moi, en accord avec M. Cambon qui l'avait *nommément* désigné, à aller s'enquérir de la situation du marché de Berlin. C'est au moment de ce voyage ou peu après, qu'éclata, en Allemagne, la crise de Bourse et de banque qui eut raison des idées agressives nourries durant le mois d'août.

Cependant, même après cet événement, même après que le gouvernement impérial se fût rendu compte qu'il n'était pas préparé financièrement et que, selon les très justes expressions de M. Cambon,

« quand il parlait de guerre, il en déclarait une à laquelle il ne s'attendait pas », tous dangers de conflit ne disparurent pas. Ecrivant au Ministre de la Guerre le 8 septembre, notre attaché militaire signale que « les Allemands et le gouvernement lui-même ne semblent pas se rendre compte du tout de l'état de l'opinion en France, qu'ils iraient à la guerre sans s'en douter ». Le 16 septembre, M. Cambon m'écrit :

Je ne *désespère* pas que nous puissions nous arranger ici, mais, *si un accord devient impossible*, il est indispensable que la responsabilité de la rupture incombe à l'Allemagne, sans conteste possible, car, autrement, même l'appui de l'Angleterre nous ferait défaut.

Le 20 septembre, les préoccupations de M. Cambon ne sont pas moins grandes et elles sont motivées par d'autres attitudes que celle de la Wilhelmstrasse :

Vous m'avez cité l'autre jour, m'écrit-il, un mot de M. Thiers. Laissez-moi vous en citer un autre qu'il m'a dit à moi-même, car il aimait à s'entourer de jeunes gens et il m'a fait quelquefois l'honneur de me donner des leçons : « Il ne faut jamais, m'a-t-il dit, vouloir trop réussir. » C'est, en effet, ce qui nous est arrivé en 1870. La diplomatie impériale avait emporté un magnifique succès : une presse imbécile, menée par Emile de Girar-

din a chauffé l'opinion : on a exigé que le roi Guillaume s'humiliât personnellement. C'était vouloir trop réussir. Certes, je ne compare pas l'heure présente à cette heure tragique, *mais nous n'en sommes pas si loin tout de même et j'espère qu'au Quai d'Orsay on suivra plutôt les traditions de M. de Talleyrand qui disait « pas de zèle » que celles de M. de Grámont.*

Le même jour le colonel Pellé, écrivant à son Ministre, se demande si certains « en cherchant une humiliation de l'Allemagne, qu'il serait puéril de demander, ne poussent pas à la guerre avec inconscience. »

Il s'exprime plus clairement dans sa lettre du 2 octobre :

Il paraît, dit-il, *qu'au cabinet de M. de Selves*, on juge que je n'ai « pas assez de confiance dans l'armée française » et que cela rejaillit autour de moi. Vous savez, Monsieur le Ministre, que, depuis que je suis en état d'exprimer des jugements sur l'armée allemande, j'ai toujours essayé de réagir contre l'opinion exagérée qu'on s'en fait en France. Je serais heureux d'avoir contribué pour une petite part au revirement d'idées qui semble se faire aujourd'hui. Je suis convaincu qu'à égalité de forces nous pourrions entamer la lutte avec confiance. Il n'en est pas moins incontestable que, si les négociations marocaines étaient rompues par notre faute — et ce serait manifestement le cas —, nous nous trouverions, au point de vue diplomatique vis-à-vis de nos alliés, au point de

vue militaire en face de l'Allemagne et de l'Espagne, dans une situation parfaitement défavorable. Pour faire une bonne guerre, il ne faut pas commencer par faire de la mauvaise diplomatie.

Cependant, les choses s'apaisent : la question marocaine est résolue. Le 12 octobre, M. de Kiderlen écrit à la baronne de Y... une longue lettre où il expose, à son point de vue, les résultats des négociations, où il dévoile en même temps toute sa pensée.

Ce jeudi, 12 octobre 1911.

Maintenant je tâcherai de vous expliquer pourquoi nous traiterons le Congo avec le Maroc. Quand les négociations ont commencé, nous avons d'abord traité *des principes :* main libre politiquement parlant pour la France au Maroc, garantie pour nos intérêts commerciaux dans ce pays et compensation pour nous sur le territoire colonial de la France. Après avoir arrêté ces principes, nous avons fixé en grande ligne l'accord sur le Maroc et puis nous avons cherché *l'endroit* des compensations, après entente que c'était au Congo (ils nous avaient offert un tas d'îlots sans valeur, etc.), nous avons arrêté aussi en grandes lignes à peu près l'étendue de la « compensation ». Ceci fait, nous sommes retournés à notre traité marocain proprement dit et nous venons de le terminer ; on ne pouvait utilement ne traiter qu'une chose à la fois. Maintenant nous retournons au Congo. Il faut beaucoup de naïveté et la haine fanatique du... contre nous pour croire que nous avons été assez bêtes de laisser entrer

en vigueur le traité sur le Maroc avant que l'entente se fût faite sur le Congo ! Comme j'ai dit l'autre jour à un monsieur : je sais que nous autres, gens du gouvernement, sommes toujours plus bêtes que vous autres députés, mais nous ne sommes pourtant pas *si* bêtes que cela. Il va sans dire qu'il est bien nettement convenu que le traité du Maroc est absolument nul en tant que l'autre traité sur le Congo ne se fait pas. Aussi nous n'avons pas « signé » mais seulement « paraphé ». On y met les mots « ne varietur », c'est-à-dire nous mettons notre nom sous cette pièce qu'il n'y sera plus rien changé (varié). Cela veut dire : cela n'entre pas encore en vigueur, mais si cela entre en vigueur après la conclusion de l'autre, nous nous promettons de ne plus rien y changer, de ne plus recommencer les débats. Si vous voulez vous pouvez expliquer cela à votre sale..... Quant à P..., que je n'aime pourtant pas, vous pouvez lui expliquer que nous n'avons reculé en rien. Nous n'avons pas envoyé le bateau au Maroc pour en occuper une partie — il a un peu plus de deux cents hommes à bord. C'était un acte plutôt symbolique. Les Français s'étalaient de plus en plus au Maroc sous le prétexte de protéger leurs sujets en danger et en feignant d'avoir pour cela un mandat européen !

Quand nous essayions de « causer » ils répondaient évasivement — promettant pour plus tard. Alors nous avons envoyé notre bateau à Agadir, rien que pour y protéger nos sujets, comme nous l'avons déclaré le premier jour et ceux qui veulent se renseigner n'ont qu'à lire la *Norddeutsche* et la circulaire adressée aux puissances. En même temps, nous avons voulu démontrer par cet acte que nous ne reconnaissions aux Français aucun mandat pour la protection générale des Européens au Maroc, que nous revendiquions le même droit que la France d'y protéger nos sujets et nos intérêts et que si la France aspi-

rait à un droit général de protection au Maroc, elle devait d'abord s'arranger avec nous. Elle a compris et notre accord qui va s'établir en est sorti. Quant à l'Angleterre, elle a beaucoup crié et a demandé de participer aux négociations. Nous l'avons décliné et vous voyez le résultat : malgré le bruit et les menaces de leur presse et de leurs ministres, nous avons eu gain de cause et nous sommes restés en tête à tête avec les Français et nous arriverons, quoique lentement, à cet arrangement que l'Angleterre a voulu *empêcher*. Maintenant elle le nie, qu'elle a voulu l'empêcher, parce qu'elle ne l'a pas *pu*. Voilà la vérité que vous pouvez écrire à votre ami et coquin de P... (1). Mais je préfère que vous ne lui écrivez pas du tout !!! *Pour vous*, pas pour P..., j'ajoute *que j'avais encore un petit dessein éventuel avec l'envoi du bateau. Je ne l'ai dit à personne, surtout ni à la fourrure ni à la petite bête. Je me suis dit ceci : si nous n'arriverons pas à une entente avec la France, que les Anglais voulaient évidemment empêcher, il y a grande vraisemblance d'une guerre avec ces deux puissances. Mais on aurait pu nous mettre dans la nécessité de la déclarer, ce qui est toujours mauvais. Mais si nous avons ce bâtiment à Agadir et que nous débarquions au moment que j'aurais reconnu la guerre inévitable, le premier acte de nos adversaires aurait été d'envoyer des bâtiments de guerre à Agadir. Alors nous aurions été les attaqués. Ce qui est un grand avantage. D'abord devant le monde, puis vis-à-vis de nos alliés avec lesquels nous n'avons qu'une alliance défensive et puis aussi devant notre peuple qui, au moment*

(1) Ce « coquin de P... » est très probablement le Russe qui s rt d'intermédiaire entre la baronne de Y... et les cercles officiels de Saint-Pétersbourg.

*que nous aurions été attaqués, se lèverait comme un seul homme, les socialistes y inclus.* Il y a beaucoup de conservateurs chez nous qui sont d'avis qu'une guerre serait aussi utile pour la politique intérieure. Je suis d'avis contraire, et c'est pour cela que je suis contre la guerre qui, militairement parlant, nous donnerait de bonnes chances. Dans une guerre moderne, il faut faire appel à toutes les forces du peuple. Alors, après une guerre victorieuse, tous ces ouvriers, etc. qui y auraient participé et versé leur sang, comme les hautes classes, diraient avec raison : pourquoi veut-on, à nous qui avons combattu pour la patrie comme vous, refuser les mêmes droits politiques. Un homme qui se bat à vingt ans est aussi digne d'être électeur. Les guerres de 66 et de 70 nous ont démocratisés, nous ont donné le Reichstag et le suffrage universel, il en serait autant d'une guerre nouvelle. C'est cela que je crains. Et je trouve que nous avons déjà assez de démocratie. Mais on ne peut pas dire cela à haute voix, on serait lapidé. La supériorité et les privilèges de la chevalerie et des anciennes hautes classes étaient justement basés sur le fait que c'étaient elles qui faisaient seules le métier des armes, qui défendaient la patrie et qui avaient pour cela droit à l'estime des autres classes et à une situation exceptionnelle. Le service militaire obligatoire était la mesure la plus démocratique qu'on puisse s'imaginer (je sais qu'en cela je suis un peu hérétique) mais cette institution a enlevé la base aux privilèges des nobles... C'est ma conviction absolue et pour cela je ne veux pas une nouvelle guerre, malgré nos bonnes chances. Et ce qui est vrai pour nous le sera aussi pour vous ! et voyez : jusqu'ici on accusait les gouvernants de provoquer la guerre. Nous qui avons un gouvernement fort, indépendant de l'opinion publique, nous avons su éviter la guerre et j'en suis fier, *malgré toutes*

*les attaques de mon propre pays*. Et en Italie, le gouvernement *faible* a été entraîné dans une guerre *qu'il ne voulait pas* par un courant factice de l'opinion publique qui se tournerait vite contre ce même gouvernement si il avait dans cette soi-disant guerre (des castrats contre les eunuques, comme dit Jules) le moindre revers ! C'est là la leçon que j'ai tirée de cette guerre turco-italienne. Ai-je raison ? Ce sont plutôt les gouvernements faibles que les gouvernements forts qui font les guerres. Voir Napoléon III.

La lettre suivante du 23 octobre n'est pas moins intéressante.

Ce lundi 23 octobre 1911.

*Votre lettre politique m'intéresse*. J'y répondrai une autre fois, ce soir je suis trop sur les dents. Je me suis couché hier à trois heures, je me suis levé à huit heures, je n'ai pas eu un quart d'heure de repos dans la journée et il est minuit passé. Seulement, je vous dirai une chose : pour les malentendus entre nous et la Russie, votre cher Ex-Metternich (1) est responsable sur une grande échelle. Jules m'a raconté aujourd'hui qu'il était tellement menteur que même le gouvernement français avec lequel il veut pourtant se mettre bien, a dû se plaindre de lui à Saint-Pétersbourg !!! Cela ne prouve pas pour son intelli-

---

(1) Le Secrétaire d'Etat désigne M. Iswolsky, ambassadeur de Russie en France.

gence. La journée encore était mauvaise. Le matin est venu « Toto », le baron Berckeim, conseiller de l'ambassade de France, pour me porter une lettre de M. Caillaux à Jules, très intime, que ce dernier mettait à ma disposition « très confidentiellement » avec prière de la faire lire au chancelier. Evidemment c'était bestellte Arbeit (1), malgré le caractère ostensiblement intime de la lettre qui parlait même des petits dissentiments dans le ministère français. Je vous en enverrai copie ainsi que de ma réponse. Je l'ai faite sans demander l'avis de la petite bête qui était retenue au Reichstag. Caillaux nous demandait des concessions en des termes très émouvants et nous promettant *après* monts et merveilles pour une « nouvelle ère politique entre la France et l'Allemagne ». Malgré les instances de mon ami Jules, qui est venu ce soir à 7 heures me voir et qui a essayé de toutes les flatteries en me prédisant que je serais « le plus grand homme d'Etat » en arrivant à la réconciliation avec la France, j'ai refusé *net*, en pensant à l'histoire du renard, du corbeau et du fromage ! Je ne suis pas encore si bête qu'on le croit, même pas autant que le croit mon ami et collègue le nachtwaechter de Hochingen. Le matin après Berckeim, j'ai eu la visite d'un baron autrichien, délégué de l'archiduc François-Ferdinand, qui m'a retenu trois quarts d'heure, puis mon ami Buch est venu pour des affaires du Reichstag. Le leader des conservateurs veut me voir sur le terrain neutre de l'appartement de Buch, parce qu'il n'est pas bien avec la petite bête et qu'en venant chez moi il craint que les journaux l'apprenant pourraient dire qu'il avait plié devant le gouvernement. Est-ce assez mesquin ? Ce qui m'étonne le plus, c'est que

(1) Du travail commandé.

tout le monde me dit qu'ils ont peur de moi et vous savez bien que je ne suis pas méchant ! N'est-ce pas, chérie, vous me donnerez ce certificat. Je ne sais vraiment pas d'où j'ai mérité cette renommée d'être méchant et dangereux. C'est aussi un sujet de dispute continuelle avec Jules ; mais *très sérieusement parlant*, je suis sûr que si je ne m'entendais pas si bien avec Jules que j'apprécie beaucoup (qu'il veut obtenir autant que possible pour la France, c'est son bon droit) et si il y avait eu d'autres intermédiaires que nous deux il y aurait eu guerre. C'est toujours un mérite de l'avoir évitée sans l'abaissement d'un de nos deux pays.

A cette lettre était jointe une copie que voici de la lettre écrite par moi le 21 octobre 1911 à l'ambassadeur de France :

Paris, le 21 octobre 1911.

Mon cher Ambassadeur,

Excusez-moi de n'avoir pas répondu à vos nombreuses lettres, mais d'une part le temps me faisait défaut, d'autre part, je voyais tous les télégrammes de M. le ministre des Affaires Etrangères qui exprimaient exactement notre pensée commune.

Je tiens à vous dire à ce propos que l'accord est *complet* devant le Conseil des Ministres. Il n'a jamais été sérieusement troublé, mais quelques tiraillements ont eu lieu auxquels j'ai mis un terme. Je ne vais pas trop loin en vous disant que tout le Conseil marche comme un régiment.

Hier, *à l'unanimité*, il a pensé, comme vous, qu'il fallait finir vite. Ne vous préoccupez donc pas de la lettre du « fonctionnaire » dont vous me parlez et que je crois savoir. Elle est nulle et non avenue. Le « fonctionnaire » s'est tout à fait repris.

Mais, par contre, tout le Conseil et moi en tête pensons qu'il est essentiel que l'Allemagne nous fasse des concessions sur ce qu'elle réclame dans le Nord et *surtout* qu'elle mette dans le plateau de la balance qui contiendra ses apports quelque chose de sérieux. Or, il n'est pas sérieux de nous offrir seulement quelques misérables rectifications au Togo et un rogaton du « bec de canard ». Je ne puis présenter cela à la Chambre, d'autant moins que tous les hommes politiques sérieux, notamment MM. Briand, Poincaré, Ribot, ont très vivement insisté auprès de moi sur la nécessité de maintenir aux tractations leur caractère d'échange.

Je vous demande donc, *personnellement*, mon cher Ambassadeur, d'agir avec toute l'énergie possible auprès de M. de K... dans le sens que j'indique. Nous ne demandons que cela. Nous acceptons tout le surplus des propositions allemandes, mais nous le demandons avec passion, non pas seulement pour la satisfaction d'avoir des kilomètres carrés, mais pour faire en sorte que le traité si bien négocié par vous soit accepté avec faveur par l'opinion française et détermine une ère nouvelle dans les relations entre les deux pays. Je ne crois pas trop m'avancer en vous disant que cette ère nouvelle surviendra, si on veut bien tenir compte de mes observations et que ce sera là le gros succès qu'aura remporté M. de Kiderlen.

Avec toutes mes félicitations, agréez, mon cher Ambassadeur, les nouvelles assurances de mes plus distingués sentiments.

CAILLAUX.

Singulier incident que celui de cette lettre dont je n'avais pas gardé copie et dont je possède aujourd'hui un exemplaire grâce au Secrétaire d'Etat allemand et aux étranges effusions de sa corres-

pondance ! J'ai indiqué (page 231) dans quelles conditions je l'avais rédigée : lorsque le Conseil des ministres eut accepté les propositions transactionnelles auxquelles s'étaient arrêtés M. Cambon et M. de Kiderlen, je voulus faire un dernier effort pour obtenir, en échange des terres abandonnées par nous au Congo, la totalité du Cameroun allemand connu sous le nom de « Bec de Canard ». J'écrivis personnellement à l'ambassadeur une lettre *qui n'était nullement faite pour être communiquée.* Ce n'était pas du tout du travail commandé (bestellte arbeit), comme le pensait M. de Kiderlen. M. Cambon a pris sur lui de faire lire et même de laisser entre les mains du Secrétaire d'Etat cette missive qui lui était personnellement adressée. Il a bien fait s'il l'a jugé utile aux négociations et, quoique je puisse penser, je me garderais de formuler une critique ; mais j'ai le droit de retenir que, si j'avais assumé une telle initiative, elle me serait reprochée, à moi, comme un acte de trahison.

Je passe !

Certains, que la passion de parti égare, ont voulu voir l'exposé de vastes desseins dans cette lettre privée à M. Cambon où, désirant le mieux pour mon pays, j'essayais de donner les arguments de nature à déterminer le Secrétaire d'Etat à une concession profitable pour la France. Il s'en faut de peu qu'on ne m'ait dit que je songeais à imprimer

une nouvelle direction à notre politique extérieure, alors que — je ne me lasserai pas de le répéter — je voulais simplement que le traité qu'on était sur le point de signer aboutît à une détente entre la France et l'Allemagne. L'ambassadeur de France ne s'y est pas trompé. Il se serait gardé de communiquer, sans avoir aucune instruction à cet effet, une lettre qu'il eût considérée comme impliquant à un degré quelconque une modification dans notre politique extérieure. Il ne m'aurait pas davantage envoyé l'accusé de réception, très simple en même temps que très flatteur pour moi, dont je vais donner le texte.

Berlin, 23 octobre 1911.

Monsieur le Président,

J'ai reçu la dernière lettre que vous m'avez fait parvenir. Permettez-moi de vous en remercier et de vous dire que je ferai tout le possible pour répondre à vos vues.

Je saisis cette occasion pour vous adresser mes compliments à l'occasion de votre mariage dont je viens de lire l'annonce dans les journaux. J'espère, à l'un de mes voyages à Paris, avoir l'honneur d'être présenté à Madame Caillaux, et je serais heureux que ce voyage pût être prochain, car ce serait la preuve que la négociation à laquelle vous avez présidé et qui fera tant d'honneur à votre prévoyance d'homme d'Etat est heureusement terminée.

Agréez, etc...

JULES CAMBON.

Mais je veux élargir le débat ; je veux revenir sur

la politique que j'envisageais entre la France et l'Allemagne. Politique d'alliance ? Non pas, à aucun degré. Personne d'ailleurs n'a prétendu sérieusement que j'aie songé à l'entreprendre. Politique de rapprochement franco-allemand ? Que signifie la formule ? Si l'on entend renfermer dans ces quatre mots l'abandon par la France de sa revendication nationale, la renonciation à l'Alsace-Lorraine, la ratification du traité de Francfort, je réponds que je défie qu'on trouve un acte de moi, une ligne de ma main qui justifie une conception politique que je n'ai jamais eue, que j'aurais tenue pour une abdication de mon pays. Ce que j'avais en vue, c'était la politique de conciliation européenne que mes prédécesseurs avaient pratiquée, la politique qui n'excluait pas, tout au contraire, des rapprochements avec l'Allemagne sur des sujets déterminés et limités, en un mot, la politique de nature à déterminer des relations supportables entre les deux pays, au bénéfice de l'un et de l'autre, au profit de la paix du monde.

Grande politique dont j'ai dit à la tribune de la Chambre que les événements l'avaient bousculée mais qui, en 1911, était celle de tous les hommes à esprit mesuré, conscients de l'immense péril que courait l'Europe, résolus à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour écarter le formidable orage qu'ils apercevaient à l'horizon.

J'ai, à bien des reprises, insisté sur les conversations qu'eut, avant mon arrivée au pouvoir, M. Cambon à Berlin et à Kissingen, qui portèrent sur le rapprochement franco-allemand (si tant est que le terme s'applique), que l'ambassadeur entrevoyait comme moi. M. de Selves exprimait les mêmes sentiments dans une dépêche du 2 août 1911 (Livre jaune, N° 484). Il indiquait à notre ambassadeur à Berlin le langage qu'il avait tenu à M. de Schoen ; il lui avait dit que, « si l'on arrivait à un accord qui fût également honorable pour la dignité de l'un et de l'autre pays, la crise actuelle ouvrirait dans leurs relations une ère de calme en mettant un terme à l'état de tension qui pesait sur tous les deux depuis plusieurs années ». Il ajoutait que « ses désirs étaient pour cette solution ». Même pensée que celle incluse dans ma lettre du 21 octobre : la forme seule diffère.

Est-ce qu'en reprenant la politique des Jules Ferry, des Waldeck-Rousseau, nous nous éloignions de nos alliés, de nos amis, ou est-ce que nous risquions de les éloigner de nous ? Il suffit de lire quelques lettres de M. de Kiderlen pour se rendre compte que la Russie avait avec l'Allemagne des relations d'une intimité particulière. Elle nous aurait bien plutôt poussés à un rapprochement avec nos adversaires qu'elle ne nous en eût écartés. Quant à l'Angleterre, il est infiniment intéressant

de noter que l'accord du 4 novembre 1911 détermina chez ses hommes politiques, — je ne parle pas du Foreign Office —, une orientation de tout point analogue à celle que j'avais en vue pour mon pays. Lord Loreburn qui, en 1911, était Ministre de la Justice (Lord Chanceller) écrit, dans son livre récemment paru sous le titre « How the war came » (Comment la guerre est venue), que, aussitôt que l'affaire du Maroc eut été réglée, le gouvernement dont il faisait partie jugea qu'il pouvait et qu'il devait essayer de s'accorder avec l'Allemagne comme il l'avait fait auparavant avec la France et la Russie et, dès la fin de 1911, des négociations en vue d'une entente sur les affaires d'Afrique commencèrent. « Elles progressèrent favorablement, écrit Lord Loreburn (1), et avant que la guerre n'éclatât, on était parvenu à un accord. » Il ajoute : « Chose étrange à constater aujourd'hui, les gouvernements anglais et allemand étaient arrivés à être en excellents termes dans l'été de 1914 ». La politique que j'envisageais fut donc recueillie et poursuivie en Angleterre. Elle était déjà entreprise en Russie dans des conditions sur lesquelles il y aurait eu probablement des réserves à faire. Mais cela est secondaire. Avec du tact et de la vigilance, nous aurions sans nul doute déterminé de la part

(1) Pages 92 et 93 de « How the war came ».

de nos alliés les mises au point utiles. L'Europe se serait acheminée, si l'on avait imprimé à la politique française les directions que j'esquissais en 1911, vers une politique de rapprochement entre les grandes puissances, France, Angleterre, Allemagne et Russie tout au moins, qui eût probablement empêché les peuples des Balkans de troubler la paix générale.

Mais je ne veux pas m'engager plus loin. Je reviens à 1911. Le danger d'une conflagration partant de l'ancien empire ottoman était clairement aperçu par M. de Kiderlen qui avait aussi — ses lettres le prouvent — une méfiance de l'Autriche dont les événements ont établi qu'elle était justifiée. Le Secrétaire d'Etat est à n'en pas douter, sincèrement désireux de la paix générale. Dans sa correspondance intime, qui, malgré les réserves que j'ai formulées à son sujet, révèle l'homme profond, il le déclare dans les termes les plus formels et il développe une grande conception de conservateur intelligent : M. de Kiderlen est un féodal ; il redoute le développement de la démocratie en Allemagne ; il craint que le conflit mondial ne le précipite. Pour des raisons sinon opposées du moins très différentes, ma mentalité générale s'accorde avec la sienne. Je suis persuadé, moi, que, dans la paix, le développement ininterrompu de la démocratie dont j'attends la solution des grands problèmes interna-

tionaux est certain, tandis que de la guerre sortiront probablement la Révolution et la réaction, c'est-à-dire le trouble, la confusion, le désordre dans les formules comme dans les esprits, la rupture des équilibres nécessaires.

Tout en ne voulant pas la guerre, M. de Kiderlen fut cependant à plusieurs reprises sur le point de l'entreprendre. Il l'avait presque préméditée, il l'avait tout au moins préparée par l'envoi d'un bateau à Agadir. Contradiction qui relève en partie de l'opposition entre l'intelligence et le tempérament — Kiderlen a l'intelligence d'un homme dEtat et le tempérament d'un junker bismarckien ! — contradiction qui s'explique surtout par la poussée des forces politiques qui viennent presser sur le Secrétaire d'Etat ! Il est battu en brèche par les pangermanistes, en butte à l'hostilité latente de certains cercles de la Cour. Quand on lit à travers les lignes de sa correspondance, on voit qu'il est des moments où il va céder, où il se sent débordé. Il n'aurait pu résister au déchaînement des passions belliqueuses s'il n'avait été secondé. Il l'avoue dans sa lettre du 23 octobre où l'on rencontre cette phrase décisive : « Si il y avait eu d'autres intermédiaires que M. Cambon et moi, il y aurait eu guerre... ». J'ai le droit de dire à mon tour que, si l'ambassadeur de France n'avait pas trouvé l'appui dont il m'a si souvent remercié, si je n'avais

fait obstacle, rudement parfois, à certains agiss
ments et à certaines manœuvres de tout point ser
blables à celles auxquelles se heurtait M. de Kide
len, « il y aurait eu guerre ». « C'est toujours u
mérite, écrit le Secrétaire d'Etat, de l'avoir évit
sans abaissement d'un de nos deux pays. » Je sou
cris pleinement à cette formule humaine qui se
virait de conclusion à ces quelques pages si je
voulais les clore par une comparaison dont un d
termes apparaît dans les lettres de M. Cambon
dont je désirerais que l'esprit de ceux qui me liro
fût empreint. L'ambassadeur fait de fréquentes all
sions aux événements de 1870, au rôle néfaste
duc de Gramont et du Quai d'Orsay, à la f
blesse d'Emile Ollivier. Son collaborateur le pl
intime remarque que, si, en 1870, on avait év
le conflit, si on avait gagné quelques années,
situation de l'Europe aurait été modifiée. La guer
en 1873 ou en 1874 eût probablement consacré
victoire de nos armes. En évoquant le passé,
advient qu'on prophétise. Je ne développerai p
le parallèle entre les événements de 1870 et ceux
la période 1911-1914. Il s'impose à l'esprit. So
cieux d'une opinion fabriquée, en quête d'une pop
larité facile, le Ministère Emile Ollivier céda.
gouvernement de 1911 résista, à son domma
mais au plus grand bénéfice du pays.

Neuilly, 23 janvier 1919. J. CAILLAUX.

# ERRATA

*Page IV, lire ainsi, ligne* 14 *sqq :*

J'appréhendais que la guerre ne brisât cette armature des sociétés contemporaines qui conditionne leur progrès, qu'elle ne mît un terme aux grandes espérances qu'on était en droit de nourrir ou qu'elle ne les ajournât, et qu'il ne fallût de longues années pour restaurer... si tant est qu'on y parvînt...

*Page* 43, *tête de chapitre, lire :*

La mise en œuvre de l'Accord du 9 Février 1909...

*au lieu de :*

La mise en œuvre de l'Accord du 9 Février 1919...

*Page* 52, *ligne* 1, *lire :*

...de fer de Lalla-Marnia à la Moulouya...

*au lieu de :*

...de fer de Marnia à la Moulouya...

*Page* 80, *dernière ligne, lire :*

...à mi-distance entre Banghi...

*au lieu de :*

... à mi-distance entre Benga...

*Page* 118, *ligne* 18, *lire :*

Kissingen *au lieu de* Kissengen.

*Page* 136, *ligne* 1, *lire :*

Treitschke *au lieu de* Treitscke.

*Page* 142, *ligne* 4, *lire :*
...gravés dans ma mémoire.
*au lieu de :*
...gravés dans la mémoire.

*Page* 148, *ligne* 17, *lire :*
...enfin l'Oubanghi-Chari-Tchad...
*au lieu de :*
...enfin l'Oubanghi-Tchad...

*Page* 152, *ligne* 23 *sqq*, *lire ainsi :*
...la compagnie de la N'Goko-Sangha, avait, en fait, suivant les propres expressions du ministre des Colonies, abandonné sa concession aux Allemands de la *Süd-Kameroun-Gesellschaft...*

*Page* 153, *lignes* 4-5, *lire ainsi :*
...la société de l'Ouhamé-Nana, la Compagnie de Colonisation du Congo Français.

*Page* 158, *ligne* 21, *lire :*
...pourraient en être troublés,
*au lieu de :*
...pouvaient en être troublés,

*Page* 209, *lignes* 25-26, *lire :*
...le courant commercial se trouverait détourné...
*au lieu de :*
...le courant commercial se trouvait détourné...

*Page* 221, *lignes* 20-21, *lire ainsi :*
...les concessions territoriales que nous étions disposés à faire.

## TABLE DES CHAPITRES

*Première partie :*

### MA POLITIQUE EXTERIEURE.

---

*Deuxième partie :*

LES COULISSES D'UNE NEGOCIATION.

